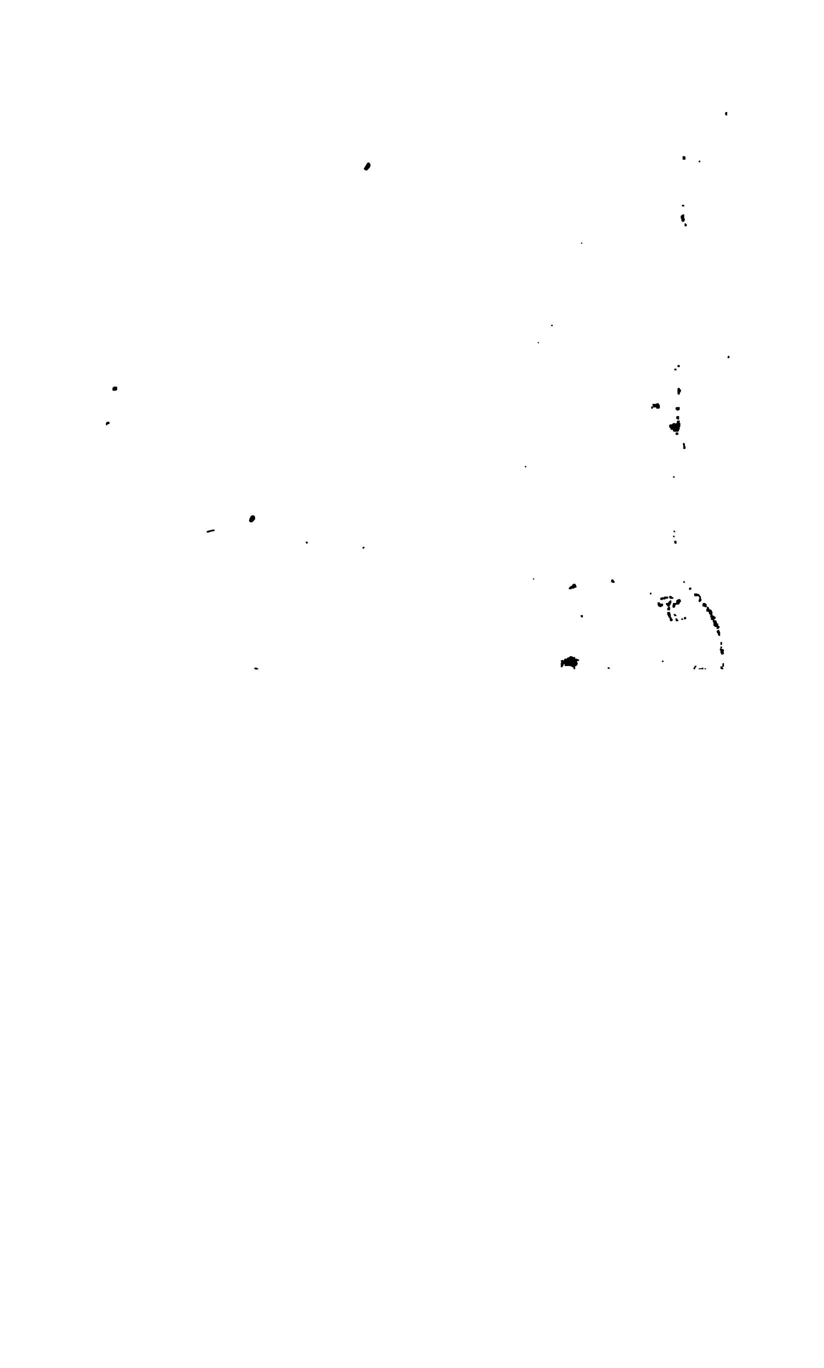





DE GERMANIS TERTIO
AD EINSHEMIUM
MDC·LXXIV

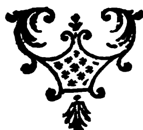


LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE,

CONTINUÉES

Par M. L'ABBÉ PÉRAU, *Licentié de la Maison & Société de Sorbonne.*

TOME QUATORZIEME.



A AMSTERDAM,
Et se vend
A PARIS, chez KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur.

M. DCC. LXXIII.

Quæ Veritati operam dat Oratio,
incompoſita ſit & ſimplex.

Senec. Epiſt. xl.





LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

GASPARD II. DU NOM, COMTE DE COLIGNI,

Seigneur de Châtillon-sur-Loing, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville de Paris & de l'Isle de France, de Picardie, d'Artois, du Havre-de-Grace & de Honfleur, Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & Amiral de France; sous François I. Henri II. François II. & Charles IX.



UELQUE partialité que l'on remarque dans les Auteurs qui ont parlé de l'Amiral de Coligni, il n'en est point cependant qui ne convienne

des rares qualités de ce grand homme ; & des riches talens qu'il possédoit pour la conduite des armées & pour le maniement des affaires.

Aussi grand homme d'Etat que brave Capitaine, il fit toujours voir dans le courant de sa vie une grandeur d'ame peu commune, & une force d'esprit incapable d'être abattue par les revers les plus cruels. Il sembloit tirer des lumieres de l'obscurité même des difficultés, & au milieu des dangers les plus évidens, il conservoit toujours cette sage fermeté qui éclaire l'esprit sur les moyens dont on peut faire ressource dans les dernieres extrémités.

Il se seroit fait une réputation peut-être plus brillante qu'aucun des grands hommes de son tems, si sa politique eût pu changer d'objet. Né d'un sang illustre & décoré des premieres Charges de l'Etat, il auroit pu rendre à son Souverain & à sa Patrie les services les plus importans, s'il eût sçu se garantir d'entrer dans des discussions qui n'étoient point de son ressort ; mais une certaine austérité de mœurs qui lui étoit naturelle, lui ayant inspiré du goût pour la réforme de Calvin, il

en devint bientôt le partisan & le protecteur.

Le zéle avec lequel il embrassa les nouvelles opinions, parut prendre de nouveaux accroissemens à mesure que ses ennemis personnels montrerent plus d'ardeur à poursuivre les Sectaires. Les esprits s'étant rapidement échauffés, la fureur qui accompagne toujours l'esprit de parti, fit naître ces divisions cruelles qui déchirerent alors le Royaume, & qui aboutirent enfin à une tragédie sanglante dans laquelle une partie des François crut faire un acte de piété d'égorger inhumainement ses compatriotes.

Coligni fut la premiere victime qu'on immola dans cette journée affreuse, où un zéle indiscret de religion parut avoir absolument anéanti dans tous les cœurs jusqu'au moindre sentiment d'humanité. Il auroit été à souhaiter qu'un événement si odieux eût pu être enseveli dans les ténébres de l'oubli. *Mais*, dit un illustre moderne, *il faut en perpétuer la mémoire, toute affligeante & toute flétrissante qu'elle est pour le nom François, afin que les hommes toujours prêts à entrer dans de malheureuses querelles de religion, voyent*

à quel excès l'esprit de parti peut enfin conduire. On verra l'origine & la suite de toute cette affaire dans la vie que j'entreprends d'écrire.

1516. Gaspard de Coligni II. du nom, nâquit le 16 Février 1516. Il fut le

Naissance de Coligni.

troisiéme de quatre garçons que Gaspard de Coligni son pere eut de son mariage avec Louise de Montmorenci, sœur aînée d'Anne Duc de Montmorenci, Connétable de France. Le premier se nommoit Pierre, & mourut encore jeune. Le second appellé Odet, fut connu dans la suite sous le nom de Cardinal de Châtillon. Le troisiéme fut celui dont il s'agit. Et le quatriéme appellé François, est connu dans l'histoire sous le nom d'Andelot, dont je parlerai dans la suite.

Le Chef de cette illustre Maison, qui avoit droit par sa naissance & ses services, d'espérer pour ses enfans les graces & les faveurs les plus signalées de la Cour, s'occupa de bonne heure du soin de les en rendre dignes, en leur donnant une éducation convenable. Il s'y appliqua lui-même, & eut pour objet principal de tâcher de découvrir d'abord leur caractere & leurs

véritables inclinations ; & il crut ne pouvoir mieux y réussir, qu'en portant son attention jusqu'aux simples amusemens de l'enfance, parce que cet âge tendre qui ne connoît point encore la dissimulation, est le seul temps de la vie où l'on se montre à découvert. 1516.

Il ne put jouir long-temps du plaisir de former lui-même ces jeunes plantes. Le Roi eut besoin de ses services, & lui ordonna de se rendre en toute diligence sur la frontiere : il fallut donc se séparer de ses chers enfans, & ce fut pour ne les revoir jamais.

Comme les ordres du Roi étoient pressans, & *qu'il étoit important de* secourir Fontarabie que les Espagnols venoient d'assieger, Châtillon força sa marche pour s'y rendre au plutôt ; mais il fut contraint de s'arrêter auprès de Bayonne, où il tomba subitement malade d'une fiévre maligne qui l'emporta au neuviéme jour. Il mourut à Acqs le 4 d'Août 1522. 1522.

La veille de sa mort il fit son Testament, dans lequel il recommandoit au Roi & au Connétable sa femme & ses enfans. Il écrivit aussi plusieurs Lettres, qui toutes respiroient la tendre affection qu'il avoit pour sa fa-

1522. mille. Il manda entr'autres au Connétable d'avoir une attention particuliere sur *son Gaspard*; (c'étoit ainsi qu'il appelloit ce second fils) il ajouta que ce jeune enfant méritoit qu'on en prît soin, & qu'il seroit bien trompé s'il ne répondoit un jour à l'estime qu'il en avoit conçue.

Madame de Châtillon aidée des conseils du Connétable, ne négligea rien pour répondre aux intentions de son mari, & elle fut bien récompensée de ses soins par les rapides progrès que firent ses enfans. Ils eurent pour Précepteur le fameux Nicolas Bérault, un des plus sçavans hommes de ce temps; mais comme il n'étoit précisément qu'homme de Lettres, & qu'en cette qualité il ignoroit ou faisoit peu de cas de ce qu'on appelle les belles manieres du grand monde, on confia cette partie de leur éducation à un Gentilhomme de mérite nommé Prunelai, qui avoit servi long-temps sous le Connétable, & à qui on pouvoit s'en rapporter pour inspirer ces façons nobles & aisées si nécessaires à ceux qui représentent dans le monde.

Les jeunes éleves étoient de ces caracteres heureux qui d'eux-mêmes

se forment au bien. Les Maîtres n'avoient autre chose à faire qu'à leur indiquer la route qu'il falloit suivre, ils s'y portoient aussi-tôt avec une ardeur égale. Cette conformité de goût qui attache plus que les liens du sang, produisit dans ces trois freres une union si étroite, que rien ne fut jamais capable de les désunir. 1522.

Les soins du Connétable ne se bornerent pas à l'éducation de ses neveux ; il s'appliqua de bonne heure à leur frayer le chemin de la fortune. Comme il jouissoit alors de la bienveillance du Roi, ce Prince lui avoit accordé *la nomination à un Chapeau* de Cardinal pour un de ses enfans ; mais aucun d'eux n'ayant voulu prendre le parti de l'Eglise, il jetta les yeux sur un des Coligni.

Odet étant l'aîné, on ne pensa pas à lui, parce qu'on le regardoit comme devant soutenir dans le monde le nom & l'honneur de la Maison. Montmorenci s'adressa donc à Gaspard ; mais le jeune Seigneur qui n'avoit pas plus de goût que ses cousins pour l'état Ecclésiastique, répondit avec tant de fermeté qu'il ne seroit jamais d'Eglise,

Le jeune Coligni refuse de prendre l'état Ecclésiastique.

que le Connétable ne crut pas devoir
1522. le presser davantage.

Il revint à l'aîné, & le trouva dans les dispositions qu'il souhaitoit. Odet, quoique d'un caractere assez vif, étoit cependant grand amateur du repos: on avoit même observé que dans les amusemens de l'enfance, Gaspard & d'Andelot avoient un goût particulier pour les armes; & quoique ces sortes d'inclinations ne décident de rien dans un âge tendre, on n'avoit pu se refuser de former quelques préjugés sur l'ardeur qu'ils témoignoient lorsqu'ils voyoient une épée, un pistolet, une arquebuse. Odet au contraire se comportoit tout différemment à cet égard; de sorte que quand son oncle lui proposa de prendre le parti de l'Eglise, il n'hésita pas d'un moment à le satisfaire sur le choix d'un état où il voyoit peu de choses à faire, beaucoup à esperer, & rien à craindre.

Il fut bientôt magnifiquement récompensé de la condescendance qu'il avoit bien voulu avoir pour la volonté de son oncle: le Roi le pourvut de très-bons Bénéfices; & le Connétable

ayant écrit en Cour de Rome, Clément VII. qui occupoit alors le Trône Pontifical, le revêtit de la pourpre, quoiqu'il n'eût encore au plus que seize ans. On n'avoit point encore vû de Cardinal si jeune, excepté dans les Maisons Souveraines. 1522.

Gaspard fut regardé alors comme l'aîné de sa Maison; & après avoir passé quelque tems au Collége & à faire ses autres exercices, on le présenta à la Cour, où par son grand air & ses manieres douces & faciles, il s'acquit l'estime & l'amitié de tout le monde.

Il va à la Cour.

Il s'y distingua bientôt par la sagesse de sa conduite; & comme la jeunesse de la Cour vivoit alors dans une extrême licence, Coligni fut très-circonspect dans le choix de ses connoissances. La réserve avec laquelle il vivoit au milieu de toute la jeune Noblesse, le fit soupçonner de hauteur; & l'on fut persuadé que les soupçons étoient bien fondés, lorsqu'on remarqua qu'il ne forma de liaison intime qu'avec le Prince de Joinville, fils aîné de Claude de Lorraine, Duc de Guise. On imagina que la qualité de Prince avoit déterminé son

Il se lie avec le fils du Duc de Guise.

choix ; & qu'appréhendant de trouver
1522. dans la Noblesse bien des personnes
qui auroient pu prétendre à juste titre
aller de pair avec lui, il avoit mieux
aimé se lier à un Seigneur de Maison
Souveraine, à qui il pouvoit céder
sans honte.

Sans vouloir pénétrer les motifs particuliers qui porterent Coligni à former cette liaison, il est certain qu'en général ce jeune Seigneur ne pouvoit faire choix d'un ami plus estimable à tous égards. Indépendamment de sa haute naissance, le Prince de Joinville étoit le Seigneur le plus accompli qu'il y eût à la Cour. Il ne lui manquoit aucune des qualités nécessaires pour former un grand homme, & il joignoit à ces avantages un port majestueux qui annonçoit un grand Prince.

Leur union devint si étroite, qu'elle se manifestoit même dans les plus légeres circonstances : rarement on les voyoit l'un sans l'autre, leurs plaisirs étoient les mêmes, ils faisoient les mêmes visites, & s'habilloient ordinairement l'un comme l'autre. Auroit on pu imaginer alors qu'une liaison si intime eût dû se terminer un

jour par une haine implacable, qui fut cause enfin de la mort tragique de tous les deux? C'est ce qu'on verra dans la suite de cette histoire. 1541

Ces deux amis passerent ainsi quelques années à la Cour, sans qu'il se présentât d'occasion de signaler le goût qu'ils avoient l'un & l'autre pour le métier de la guerre. On étoit alors en paix avec l'Empereur, c'est-à-dire qu'il n'y avoit point de guerre ouvertement déclarée. Depuis la malheureuse journée de Pavie, on s'étoit occupé à faire des Traités & à les enfraindre; personne cependant ne vouloit se déclarer le premier. Les Puissances se plaignoient l'une de l'autre, & se reprochoient réciproquement d'avoir commencé à manquer de foi.

Il étoit aisé de voir que l'on en viendroit bientôt à une rupture ouverte, dès que l'on pourroit le faire avec un certain honneur. Charles V. en avoit déja fourni plusieurs fois l'occasion; mais François I. avoit jugé à propos de dissimuler pendant quelque tems, afin de prendre toutes les mesures convenables pour se fortifier de troupes & d'alliances: il eut bientôt sujet de s'applaudir de la dili-

gence qu'il avoit apportée pour la
1541. levée des troupes : ce Prince fut outragé de nouveau dans la personne de deux de ses Ambassadeurs qui furent assassinés par les ordres du Marquis du Guast, Général des troupes Impériales.

Tous les Princes de la Chrétienté furent informés de cet attentat & en eurent horreur. Le Roi en demanda raison à l'Empereur ; mais ce Prince se défendit comme un homme qui a tort : il donna de mauvaises excuses, & se rejetta sur la récrimination. Le Roi résolut alors de ne plus rien ménager avec lui, & il lui envoya déclarer la guerre.

François premier mit sur pied cinq armées, pour attaquer son ennemi par cinq endroits différens ; la premiere étoit commandée par le Dauphin en personne, & devoit marcher en Roussillon ; la seconde étoit destinée pour entrer dans le Luxembourg sous les ordres du Duc d'Orleans, à qui on donnoit pour guide dans cette expédition Claude Duc de Guise ; la troisiéme alloit en Brabant, la quatriéme en Flandre, & la cinquiéme en Piémont.

Toute la jeune Noblesse qui brûloit

d'envie de se signaler, se prépara à se mettre en campagne, & la plûpart prit 1541. le parti de suivre le Dauphin en Roussillon. Coligni auroit bien voulu faire ses premieres armes sous les yeux de ce Prince; mais le Duc de Guise ayant emmené son fils dans l'armée du Duc d'Orleans, l'amitié l'emporta sur toutes les raisons que Coligni pouvoit avoir pour servir sous le Dauphin, & il partit pour se rendre dans le Luxembourg.

Coligni fait ses premieres armes sous le Duc d'Orléans.

L'armée du Duc d'Orleans, après avoir passé la Meuse, attaqua d'abord Damvilliers qui fit peu de résistance. *D'autres Places parurent vouloir se* rendre plus difficiles; mais Arlon ayant été prise & abandonnée au pillage, les autres se soumirent bientôt, dans la crainte d'être traitées avec la même sévérité. Le Prince de Joinville & Coligni, qui avoient une ardeur égale pour la gloire, se présenterent de bonne grace dans toutes les occasions: ils alloient même au-devant des dangers; & la noble émulation qui étoit entr'eux, pensa être cause plus d'une fois de la perte de l'un & de l'autre.

Le courage, sur tout dans la jeunesse, tient toujours un peu de la

1541. campagne. Il fut plus alarmé lorsqu'on l'informa du projet qu'on avoit formé sur Luxembourg ; & comme ce siége devoit être extrêmement meurtrier, il prétexta des affaires de famille pour empêcher son neveu de s'y trouver.

Le Connétable rappelle Coligni auprès de lui.

Coligni se transporta aussi-tôt à Chantilli, & il fut fort étonné d'apprendre les motifs que son oncle avoit eu de le rappeller : il ne put s'empêcher de se plaindre amerement de ce qu'on l'empêchoit de faire son devoir ; & il lui parla à ce sujet d'une façon si pressante, que le Connétable fut obligé de consentir à le laisser partir pour l'armée.

Coligni va servir en Flandre.

Cependant comme Montmorenci s'étoit imaginé que son neveu ne s'étoit exposé que par émulation pour le Prince de Joinville, il crut qu'il seroit plus prudent lorsqu'il ne serviroit plus avec lui ; c'est pourquoi il ne consentit à son départ qu'à condition qu'il iroit prendre du service dans une autre armée, & il lui désigna celle de Flandre.

1542. Cette précaution eut un effet tout différent de ce que Montmorenci espéroit. Coligni livré à lui-même, eut

moins de crainte que lorſqu'il avoit à appréhender pour ſon ami : & il ne fut pas plutôt arrivé en Flandre, qu'il parut toujours des premiers dans les occaſions les plus délicates. 1542.

Il est bleſſé au ſiége de Bains.

Il reçut au ſiége de Bains un coup de mouſquet dans la gorge, qui ne l'empêcha pas cependant de continuer de ſe battre, malgré les ſollicitations qu'on lui fit pour l'obliger de ſe retirer. Il eſt vrai que ſa bleſſure, quoique conſidérable en apparence, n'étoit nullement dangereuſe ; mais elle penſa le devenir par la faute du Chirurgien qui le panſa : le mal fut reparé par un plus habile, que le Connétable lui envoya auſſi-tôt qu'il eut appris la nouvelle de ſa bleſſure.

Il ne garda ſa chambre que dix jours, après leſquels, ſans s'embarraſſer du tort que l'air ſeul étoit capable de lui faire, il reprit ſon train ordinaire, & acheva de ſe guérir au milieu des fatigues militaires. Il termina cette campagne par une action d'éclat qui lui fit beaucoup d'honneur. Etant en détachement avec un parti de Cavalerie, il rencontra un gros d'ennemis qu'il alla auſſi-tôt attaquer à la tête de ſa troupe : il les chargea avec tant de

Il défait un gros de cavalerie.

fureur, qu'il les mit en déroute, & fit
1542. le Commandant prisonnier.

Il revient à la Cour.

Le Roi qui avoit été exactement informé de tout ce qui s'étoit passé, lui fit à son retour une réception très-flatteuse, qui lui donna alors quelque crédit auprès de ce Prince; il n'en eut cependant pas assez pour faire ce qu'il auroit le plus ardemment souhaité.

Coligni avant d'arriver à la Cour avoit passé par Chantilli. Le Connétable qui avoit remarqué dans ce jeune homme un génie extrêmement délié, & capable de nouer une intrigue à la Cour, l'avoit chargé de ses intérêts auprès du Prince. Il esperoit sans doute que le Roi qui l'avoit aimé reprendroit ses premiers sentimens, & le rappelleroit auprès de lui; mais toutes les démarches furent inutiles, & Coligni s'apperçut bientôt que ce Monarque étoit encore trop prévenu pour qu'on osât risquer de demander le retour de Montmorenci.

Différens partis à la Cour.

L'attachement de Coligni pour ce Seigneur, & la déférence qu'il avoit pour ses conseils, pensa lui nuire à la Cour. Elle étoit partagée alors en deux factions, l'une étoit pour le Dauphin, & l'autre pour le Duc d'Orléans.

Le Dauphin, par l'avantage de sa naissance, sembloit devoir réunir les suffrages, mais le Roi son pere ne l'aimoit pas ; & cette aversion étoit encore fomentée par la Duchesse d'Etampes, Maîtresse de ce Monarque, qui jalouse du grand crédit que Diane de Poitiers avoit sur l'esprit du Dauphin, entreprit de traverser ce Prince, & de tourner toute l'affection du Roi du côté du Duc d'Orléans son second fils. L'inclination du Souverain avoit déterminé les suffrages des Courtisans sur ces deux frères, & la plupart s'étoient rangés du côté du cadet au préjudice de l'aîné. P. 42.

Les intérêts du Connétable déciderent Coligni en faveur du Dauphin ; & ce Prince qui aimoit sincerement Montmorenci, & qui entretenoit toujours avec lui une correspondance intime, malgré les défenses que le Roi lui en avoit faites, fut charmé d'avoir à sa Cour un jeune Seigneur rempli de mérite, & qui appartenoit de si près à l'homme du monde qu'il estimoit le plus. *Coligni s'attache au Dauphin.*

Ce choix fut peut-être cause que Coligni ne fut pas si bien à la Cour qu'il auroit pu être ; cependant il n'eut

aucun ſujet de mécontentement, & 1543. le Roi parut toujours lui faire beaucoup d'accueil.

Ce qu'il y avoit alors d'affligeant pour ceux qui tenoient le parti du Dauphin, c'eſt que ce Prince venoit de faire une campagne malheureuſe, au lieu que le Duc d'Orléans avoit mieux réuſſi d'abord; cependant comme il n'avoit pas fini auſſi heureuſement qu'il avoit commencé, on n'avoit pas à la Cour beaucoup de ſujet de s'y réjouir.

Révolte des Rochelois.

On y réçut alors une nouvelle qui inquiéta encore plus que le peu de ſuccès de la derniere campagne. Le Roi fut informé que les Rochelois s'étoient oppoſés à l'établiſſement de la Gabelle dans leur Pays, & que leurs mouvemens étoient enfin dégénérés en une révolte ouverte. François I. réſolut de s'y rendre au plutôt pour punir les ſéditieux.

Coligni ſuivit le Roi dans ce voyage; & comme le Maréchal de Châtillon ſon pere avoit eu beaucoup de relations avec les principaux de la Rochelle, & que ſon nom y étoit encore en grande conſidération, la Ville députa vers le fils pour le prier

d'interceder en sa faveur. Coligni s'engagea avec plaisir d'employer tout son crédit; mais comme le Député n'avoit point de Lettre qui pût constater la disposition des habitans de la Rochelle, Coligni le renvoya pour en chercher une, & lui promit de la présenter lui-même au Roi.

1543. Ils implorer la protectio de Col gni.

Il falloit user de diligence, car ce Prince avançoit toujours vers la Rochelle avec ses troupes: aussi le Député partit au plus vîte pour s'acquitter de sa commission; mais il alla malheureusement donner dans un gros de Cavalerie qui avoit été commandé pour devancer le Roi. Cet homme fut arrêté, & on l'interrogea. Il répondit simplement qu'il venoit d'auprès de M. de Coligni, qui l'envoyoit promptement à la Rochelle pour en rapporter des Lettres.

Les ennemis de Coligni, c'est-à-dire ceux du Connétable, profiterent de cette occasion pour tâcher de le desservir auprès du Roi, mais ce Prince loin de se prévenir, voulut parler à Coligni lui-même, & le seul exposé de la conduite qu'il avoit tenue le justifia pleinement des soupçons qu'on vouloit mettre sur son compte. Cet

incident commença même à mettre le
1543. Roi dans des dispositions favorables à l'égard des Rochelois. Ce Monarque vit avec plaisir qu'ils n'avoient pas dessein de persister dans leur rébellion.

Ce Prince continua cependant toujours sa marche vers la Rochelle, & ayant rencontré à un quart de lieue de cette Ville un grand nombre des principaux habitans qui venoient implorer sa miséricorde, il ordonna qu'ils fussent garotés, & les fit entrer ainsi dans la Ville. Jusques-là on s'attendoit à voir les exécutions les plus sanglantes, mais le Roi se laissa enfin fléchir; & après leur avoir remontré leur faute par un discours également tendre, éloquent & majestueux, il leur pardonna à tous, délivra les prisonniers, & fit sortir les soldats de la Ville; & pour regagner tout-à-fait leur confiance, il voulut être gardé ce jour-là, & même servi à sa table par les Bourgeois. Conduite bien différente de celle de Charles-Quint, qui peu d'années auparavant s'étoit montré si cruel dans la punition des rébelles de Gand, dont il avoit fait mourir un grand nombre.

Clémence de François I. à l'égard des Rochelois.

Le Roi partit peu après, & alla visiter les troupes qu'il avoit envoyées dans le Pays d'Artois, afin de s'opposer aux efforts de l'Empereur, qui venoit de faire une ligue avec la Couronne d'Angleterre, pour attaquer la France. Ce Monarque fit fortifier Landreci, & il passa ensuite à Luxembourg, dont le Duc d'Orleans venoit de se rendre maître : il entreprit de faire fortifier cette Place, sans que les frais immenses qu'il falloit faire, à cause de son grand circuit & de son assiette bisarre, pussent l'en détourner. 1543.

Coligni & son frere accompagnerent ce Prince dans ce voyage : ils eurent en même temps la gloire d'être du nombre de ceux qui contribuerent à la levée du siége de Landreci. Charles V. étoit venu attaquer cette Place avec une armée formidable ; cependant après deux mois de travaux, il se trouva très-peu avancé ; & la nouvelle de l'approche de l'armée du Roi s'étant répandue, l'Empereur renonça à son projet.

Coligni se trouve à la défense de Landreci.

Les affaires n'avoient pas eu un si bon succès en Italie ; l'armée Françoise n'ayant pas été secondée par Barberousse qui commandoit la Flote des 1544.

Turcs, avoit été obligée de lever le siége de devant Nice. Le Duc de Savoye & le Marquis du Guaft, qui commandoit les troupes de l'Empereur, avoient repris Mondevis & Carignan. Le Comte d'Enguien, à qui le Roi venoit de donner le commandement de l'armée d'Italie, se dispofa à prendre fa revanche dès le commencement de l'année. Ce Prince prit si bien ses mesures, que non-seulement il bloqua Carignan, mais il mit même le Marquis du Guaft dans la nécessité d'en venir à une bataille. Cependant les contre-tems qu'on avoit essuyés l'année précédente ayant rendu le Conseil du Roi extrêmement réservé, on avoit recommandé au Duc d'Enguien de ne rien hazarder, & de ne chercher qu'à contenir l'ennemi; mais ce Prince ayant trouvé une occasion favorable envoya au plus vîte en Cour pour demander permission de livrer bataille. Après bien des difficultés le Roi y consentit, & aussi-tôt la plus grande partie de la Noblesse demanda à partir pour se rendre à l'armée du Prince.

1544.

Coligni va servir en Italie.

Coligni & d'Andelot son frere, qui brûloient d'envie de se signaler dans une

une circonſtance dont tout le monde connoiſſoit le danger, firent une diligence extraordinaire pour arriver au plutôt auprès du Comte d'Enguien. Ce Prince âgé tout au plus de vingt ans, ſe conduiſoit déjà en Capitaine d'une expérience conſommée; & quoiqu'il fût alors beaucoup moins en forces que ſon ennemi, & que d'ailleurs il eût affaire à un Général qui ſçavoit mettre en œuvre toutes les ruſes militaires, le jeune Prince réuſſit à éventer ſes deſſeins, & à rendre inutiles toutes ſes entrepriſes. 1544.

Le Comte d'Enguien en prenant le commandement des troupes, avoit eu pour premier point de vue d'éloigner les Impériaux de Turin, & de rétablir la communication entre les Places d'en-deçà & d'au-delà du Pô; mais ſon deſſein principal étoit de reprendre Carignan, dont les ennemis s'étoient emparés. Il avoit commencé d'abord par ſe rendre maître de pluſieurs petits poſtes où il avoit mis des garniſons, & il s'étoit avancé enſuite vers Carignan pour en faire le ſiége.

On reconnut bientôt combien cette entrepriſe étoit difficile à tous égards. Les ennemis en reprenant cette Place

1544. l'avoient d'abord fortifiée de cinq bastions, & avoient augmenté la garnison de quatre mille hommes, partie Espagnols & partie Allemands, des meilleures troupes de l'Empereur. D'ailleurs la rigueur de la saison étoit un autre obstacle qui empêchoit de faire un siége dans les formes: ainsi le Prince prit le parti de se contenter d'un blocus, afin de prendre la Place par famine. Il cantonna aussi ses troupes dans les Bourgs & les Villages des environs, & fit enfin une si belle disposition, que l'ennemi ne pouvoit entreprendre de secourir la Place qu'en y venant avec une armée.

C'étoit aussi le dessein du Marquis du Guast, qui commandoit alors les troupes de l'Empereur. Ce Général pressé par les vives instances des Assiégés, dont les magasins diminuoient considérablement, assembloit des troupes de toutes parts pour venir à leur secours: il parut enfin à la tête d'une armée plus forte de dix mille hommes que celle des François, & il vint se camper sur une montagne voisine de Carmagnole. Le Comte d'Enguien s'avança aussi, & se posta entre les ennemis & Carignan. Le Prince

qui avoit remarqué l'avantage de sa position, vouloit à l'instant livrer bataille, & l'on sçut peu après que la circonstance étoit la plus favorable qu'on pût souhaiter; mais quelques Officiers Généraux s'y étant opposés, le Comte déféra à leur avis : il ne tarda pas à reconnoître la faute qu'il avoit faite, & il résolut de la réparer le lendemain, quelque obstacle qu'on voulut y apporter. 1544.

Coligni n'ayant encore aucune fonction à l'armée, je n'entrerai point dans le détail de cette bataille dont j'ai parlé ailleurs. Je dirai seulement que dans le partage qui fut fait des troupes, le Comte d'Enguien se mit au corps de bataille, & rassembla auprès de lui la haute Noblesse & tous les jeunes Volontaires de qualité qui étoient venus pour être présens à cette action. Ce fut-là que Coligni combattit sous les yeux du Général, dont il reçut ensuite les justes louanges qui étoient dûes à sa valeur. A l'égard du jeune Prince qui commandoit, sa gloire fut d'autant plus complette, que les ennemis ne furent totalement défaits qu'après s'être défendus avec toute la bravoure possible; Bataille de Cerizoles.

Le Marquis du Guast leur Général
1544. s'acquitta dans cette circonstance des devoirs de Capitaine & de Soldat : il reçut même une blessure considérable qui le mit hors d'état de penser à rétablir le combat.

Tel fut le succès de la fameuse bataille de Cerizoles (ainsi appellée à cause qu'elle se donna auprès du Village de ce nom) dans laquelle le Comte d'Enguien s'acquit une gloire immortelle. Ce Prince qui avoit vu avec quelle ardeur la jeune Noblesse s'étoit comportée dans cette action, récompensa leur bravoure sur le champ de bataille. Il fit plusieurs Chevaliers avec tout l'appareil militaire qui étoit usité dans ce tems-là : Coligni & son frere Andelot furent du nombre ; & le Prince qui avoit pour eux une estime particuliere, fit sçavoir au Roi combien il avoit lieu d'en être satisfait.

Coligni est fait Chevalier sur le champ de bataille.

Le Comte d'Enguien après la défaite de ses ennemis, se trouva en état d'assiéger Carignan dans toutes les formes : il s'approcha de cette Place, & disposa toutes choses pour attaquer au plutôt la contrescarpe. Coligni & son frere se rendirent des premiers

dans la tranchée, & se mirent à la tête de tous les travaux. Le Comte d'Enguien voulut d'abord les en empêcher, en leur représentant que des personnes de leur naissance devoient se comporter avec plus de ménagement, & ne pas s'exposer comme le simple soldat; mais loin de se rendre aux remontrances du Prince, ils continuerent toujours d'affronter les hazards. 1544.

Il y eut alors une action d'éclat qui leur fit beaucoup d'honneur, & qui accelera même la prise de la Place. Avant qu'on donnât le signal de l'attaque, ils conseillerent aux Officiers de jetter leurs drapeaux dans la contrescarpe, & les assurerent que tout le monde étant intéressé à les ravoir, il étoit vraisemblable que les soldats ne les abandonneroient pas, dès qu'ils les verroient marcher des premiers pour les recouvrer.

La chose réussit comme ils l'avoient prévu: ils donnerent eux-mêmes l'exemple en montant les premiers à l'assaut; chacun les suivit, malgré les dangers qu'il y avoit à essuyer, & il n'y eut personne qui ne fît paroître le même courage. Les François s'étant

1544. ainsi emparés de la contrescarpe, les affaires se trouverent tellement avancées, que deux jours après le Comte d'Enguien se vit maître de la Place.

La prise de cette Ville fut le fruit du gain de la bataille, & cette conquête fut bientôt suivie de celle de tout le Marquisat de Montferrat, à l'exception de Casal. Le Milanès auroit eu sans doute le même sort, si le Roi eût envoyé les secours d'argent & de troupes que le Prince demandoit avec grande instance; mais loin de le servir selon ses desirs, on lui retira près de douze mille hommes.

Ligue de l'Empereur & du Roi d'Angleterre contre la France.

François I. avoit un besoin pressant de jetter du secours ailleurs. L'Empereur venoit de se liguer avec le Roi d'Angleterre, & ils devoient venir tous deux ensemble attaquer la France en même-tems : ils se flattoient tellement de réussir, qu'ils avoient déjà fait entr'eux le partage de ce Royaume : ils comptoient prendre d'abord différentes Places chacun de leur côté, & se réunir ensuite devant Paris, saccager cette grande Ville, & ravager tout le Pays jusqu'à la Loire.

Ce grand projet auroit pu réussir, mais il auroit fallu que ces deux Mo-

narques eussent toujours conservé une parfaite intelligence ; mais heureusement ils ne s'entendirent pas longtems. Le Roi d'Angleterre vint le premier sur les frontieres du Royaume, & trouva la Picardie très-peu garnie de troupes, parce qu'on en avoit tiré considérablement pour renforcer les garnisons de différentes Places de Champagne, qui paroissoient menacées par l'Empereur.

1544.

Le Roi d'Angleterre entre en Picardie.

La facilité de faire des conquêtes en Picardie y arrêta le Roi d'Angleterre : il oublia alors la convention qu'il avoit faite avec l'Empereur, & ne pensa plus à marcher vers Paris : il ne manqua pas de prétextes pour autoriser sa conduite : ce Prince ne vouloit, disoit-il, avancer qu'à coup sûr ; & il n'auroit pas été prudent de laisser derriere lui un nombre considérable de Places fortes, qui auroient pu ruiner absolument ses desseins. En conséquence, il résolut de commencer par s'emparer de Boulogne & de Montreuil.

L'Empereur de son côté voulut aussi faire des conquêtes : il fit assiéger Luxembourg, & s'en rendit maître en quinze jours : il réussit de même à

L'Empereur s'empare de Luxembourg.

l'égard de Commerci ſur la Meuſe, &
1544. s'empara enſuite de Ligni en Barrois,
de-là il vint à Châlons ſur Marne ; mais ayant appris que la garniſon étoit très nombreuſe, il changea de deſſein ; & alla mettre le ſiége devant Saint Dizier, petite Place peu fortifiée : ce Prince, à l'étonnement de tout le monde, y fut pourtant arrêté pendant ſix ſemaines, par la bravoure du Gouverneur, qui ne ſe rendit qu'après avoir fait la plus vigoureuſe réſiſtance.

Ce fut de là que l'Empereur envoya ſommer le Roi d'Angleterre de s'approcher de Paris, ſuivant leurs conventions ; mais ce Prince répondit qu'il ne s'avanceroit qu'après la priſe de Boulogne & de Montreuil. L'Empereur ne pouvant en tirer d'autres réponſes, & voyant d'ailleurs que ſon armée s'affoibliſſoit de jour en jour ; lui envoya faire part de ſa ſituation, & lui fit demander en même-tems qu'il ne trouvât pas mauvais s'il prenoit le parti de s'accommoder en cas qu'on lui fît quelques propoſitions. Le Roi d'Angleterre conſentit à tout, mais il ne voulut pas qu'il fût fait mention de lui dans aucun Traité. Il ſe croyoit

sans doute assez fort pour faire seul des conquêtes en France. 1544.

Cependant l'Empereur, quoiqu'affoibli par la perte qu'il avoit faite de quantité de ses troupes, continua toujours sa marche, & descendant le long de la Marne, il entra très-avant dans la Champagne. Le Dauphin qui cotoyoit toujours son armée, le serra alors si étroitement, que la disette se fit bientôt sentir parmi ses troupes. Cependant malgré cet inconvénient, l'Empereur vint encore à bout de surprendre Epernai ; & ensuite Château-Thierry, où il trouva des magasins de vivres *qui lui furent d'un grand secours.*

Tout le monde fut étonné des progrès de ce Prince ; & Paris ayant pris l'alarme de voir l'ennemi de si près, tout y étoit en désordre, & chacun pensoit déjà à se sauver de différens côtés. Le Dauphin détacha alors sept à huit mille hommes d'Infanterie & quelques escadrons de Cavalerie, pour les faire entrer dans Paris, en cas que l'armée ennemie prît sa route vers cette Capitale. Il vint lui-même se camper à la Ferté sous-Jouare, & mit

Le Dauphin marche contre l'Empereur.

une forte garnison dans la Ville de Meaux.

1544.

Il donne un Régiment à Coligni.

Coligni servoit alors dans l'armée du Dauphin, & ce Prince dès le commencement de cette campagne l'avoit gratifié d'un Régiment dont le Colonel venoit de mourir. Le danger où il vit le Royaume, lui faisoit souhaiter plus que jamais de voir le Connétable rétabli à la Cour. Il en conversoit souvent avec le Dauphin; & ce Prince qui aimoit sincérement Montmorenci, en parla au Roi, & lui représenta les obligations que la France lui avoit d'être venu à bout de ruiner l'armée de l'Empereur, lorsque ce Prince avoit entrepris d'y faire une irruption par la Provence. Il comptoit que cet exemple pourroit engager le Roi à faire quelques réflexions en faveur du Connétable : il le supplia de terminer enfin sa disgrace; mais François I. reçut mal cette demande, & ceux qui étoient au fait des intrigues de la Cour, ne furent pas surpris de ce refus.

La Duchesse d'Etampes, qui étoit maîtresse de l'esprit & du cœur du Roi, avoit soin de l'indisposer contre

le Dauphin ; & contre ceux qui paroissoient avoir les bonnes graces de ce Prince. Ce fut elle qui s'opposa toujours constamment au retour du Connétable. Elle fit plus, sa haine pour le Dauphin la porta à éventer tous les projets dans le tems qu'il marchoit contre les ennemis ; & lorsque l'Empereur réduit presque aux abois réussit à s'emparer des magasins d'Epernai & de Château-Thierry, il n'en fut point redevable ni à son intelligence ni à sa bonne fortune, mais uniquement à la trahison de cette Dame, qui se servit pour cette intrigue du ministere de Nicolas de Longueval, Comte de Bossu (*a*). Elle arrêta même les troupes qui vouloient aller se joindre au Dauphin. 1544.

Trahison de la Duchesse d'Etampes, Maitresse du Roi.

(*a*) Cette insigne trahison resta impunie pendant le reste du regne de François I ; mais sous Henri II, le Comte de Bossu fut mis entre les mains de la Justice : il étoit prêt à subir le supplice des traîtres, lorsqu'il s'avisa d'implorer la protection du Cardinal de Lorraine, Archevêque de Rheims, à qui il promit sa belle maison de Marchez près de Laon, s'il pouvoit lui sauver la vie. La proposition fut acceptée, & le Cardinal s'employa si bien, que le Comte sortit heureusement d'affaire.

1544. pour grossir son armée, & elle engagea le Roi à les faire filer vers le Boulonois, comme si la conservation de Boulogne eût été plus importante, que de chasser l'ennemi qui étoit aux portes de la Capitale.

Le Dauphin se vit ainsi privé des moyens d'acquérir de la gloire; car tout ce qu'il put faire dans les conjonctures où il se trouvoit alors, ce fut d'incommoder l'ennemi, & en même-tems d'éviter avec soin d'en venir aux mains avec lui. Cependant l'Empereur, malgré la rapidité de ses progrès, consentit à écouter des propositions d'accommodement. Il s'y prêta d'autant plus volontiers, que les conditions lui étoient extrêmement avantageuses. Le Roi lui remit un grand nombre de Places, & ne reçut en échange que S. Dizier, Epernai & Château-Thierry, avec l'expectative du Milanès & des Pays-Bas, que l'Empereur promettoit de donner pour dot à la Princesse sa fille qui devoit épouser le Duc d'Orléans. La mort de ce Prince qui arriva l'année suivante, fournit à l'Empereur un prétexte spécieux pour garder le Milanès, dont il n'avoit d'ailleurs aucun

Traité de paix entre l'Empire & la France.

dessein de se défaire, malgré toutes les paroles qu'il avoit données. 1544.

Coligni dans la campagne qu'il venoit de faire avec le Dauphin, n'ayant pu apprendre autre chose que ce qu'il falloit faire pour éviter le combat, & se tenir toujours à propos sur la défensive, crut devoir mettre à profit cette espece d'oisiveté pour rétablir une exacte discipline dans son Régiment : ses soins ne furent point inutiles, & parvint même à réformer les mœurs de ses soldats ; c'est-à-dire qu'il en bannit les vices grossiers ; ou du moins il les mit dans la nécessité de conserver un extérieur de sagesse ; *& de ne plus faire parade de leurs désordres.*

Coligni rétablit la discipline militaire.

Il entreprit aussi de réformer parmi les Officiers quelques défauts qui paroissoient deshonorer leur profession. Il avoit remarqué que pendant l'inaction de la derniere campagne, la plûpart avoit pris l'habitude de garder le lit pendant toute la matinée : cette espece de mollesse lui parut indigne d'un Militaire, qui selon lui ne devoit jamais dormir le jour, excepté lorsque son devoir l'avoit tenu occupé toute la nuit. Pour détruire cette mau-

vaiſe habitude, Coligni imagina un
1544. expédient qui lui réuſſit à la vérité,
mais ce ne fut pas ſans quelques murmures.

Il leur repréſenta qu'il étoit convenable que des Officiers ſe trouvaſſent tous les jours au lever de leur Colonel, qui avoit toujours à leur communiquer au ſujet du ſervice quelque choſe de particulier; qu'il pouvoit alors leur expliquer bien plus tranquillement qu'en toute autre circonſtance. On ſe rendit à ſes remontrances, mais en même-tems on regarda ce qu'il exigeoit comme un trait d'un homme vain qui vouloit faire valoir ſa place & ſa qualité, & qui profitoit de tout pour ſe former une eſpece de cour.

Coligni qui ſe doutoit bien des diſcours que ſa conduite pourroit occaſionner, ne parut pas y faire attention : il s'appliqua ſeulement par ſa politeſſe & ſes manieres gracieuſes, à dédommager en quelque façon ſes Officiers du cérémonial gênant auquel il les aſſujettiſſoit : en effet, il étoit d'autant plus incommode, que ce Colonel ſe levoit tous les jours de très-bonne heure. Enfin, après avoir

ainsi vêcu long-tems avec eux, il crut qu'ils avoient assez bien contracté l'habitude de se lever matin, pour ne plus leur cacher le motif qui l'avoit fait agir, & dès cet instant il les dispensa de venir à son lever. Les Officiers charmés de l'accueil obligeant qu'il leur avoit toujours fait, ne profiterent point de cette dispense; ils continuerent d'eux-mêmes à avoir pour lui les mêmes attentions, & en toutes circonstances ils parloient de ses procédés avec de si grands éloges, qu'ils faisoient envier leur sort par les Officiers des autres Régimens. 1544

Coligni marche au secours de Boulogne.

La paix ayant été conclue avec l'*Empereur*, *le* Roi donna ordre au Dauphin de marcher au secours de Boulogne, dont les Anglois pressoient toujours le siege. Ce Prince partit en diligence avec Coligni, & il se flatoit déjà de l'espérance de se faire une grande réputation dans le Royaume, en délivrant la frontiere d'un ennemi aussi dangereux que l'étoit alors le Roi d'Angleterre; mais lorsqu'il n'avoit plus que deux petites journées à faire pour se rendre devant Boulogne, il reçut la nouvelle de la capitulation.

1544. Le Maréchal de Biez qui y commandoit au commencement du siege, avoit mis cette Place en état de faire une longue résistance : mais les Anglois ayant assiégé en même-tems Montreuil, qui n'étoit pas si bien fortifiée, ce Maréchal vint se jetter dans cette derniere Place, & la défendit courageusement. En quittant Boulogne il confia le commandement à son gendre Jacques de Couci-Vervins, jeune homme sans expérience & facile à épouvanter, qui rendit la Place dans le tems qu'il pouvoit encore y tenir long-tems.

Le Dauphin fut au désespoir lorsqu'il apprit la reddition de cette Place ; & soupçonnant que ce pouvoit être une suite des intrigues de la Duchesse d'Etampes, il conserva un tel ressentiment, soit de la trahison, soit de la lâcheté de ce Gouverneur, que lorsqu'il fut parvenu à la Couronne, il mit Vervins au Conseil de guerre, & le fit condamner à avoir la tête tranchée.

Ce fut ainsi que Boulogne fut perdue alors pour la France. Les Anglois se contenterent de la prise de cette Place, & leverent quelque tems après

le siege de devant Montreuil, parce que les troupes auxiliaires de l'Empereur s'étant retirées aussi-tôt que son traité de paix eût été rendu public, le Duc de Nortfolk qui commandoit pour les Anglois à ce siege, ne se trouva pas assez fort pour le continuer. 1544.

Le Dauphin attaque les Anglois dans Boulogne.

Le Dauphin, pour ne pas rendre tout-à fait inutile le secours qu'il venoit d'amener, résolut de faire au plutôt une tentative contre les Anglois, & de les attaquer dans Boulogne avant qu'ils eussent le tems d'en réparer les bréches. Pour faire réussir ce projet, il fit semblant de rebrousser chemin, puis il revint subitement pendant la nuit, & arriva devant Boulogne deux heures avant le jour.

Coligni entre dans la Ville basse avec son Régiment.

Il attaqua la Ville basse avec une fureur à laquelle rien ne put résister, & il s'en rendit maître facilement. Coligni qui étoit de cette attaque, entra dans la Place à la tête de son Régiment. On espéroit déjà pouvoir s'emparer aussi aisément de la Ville haute, & peut-être y auroit-on réussi, si les troupes eussent observé une discipline exacte; mais la facilité que les soldats avoient trouvée dans cette premiere expédition, leur donnant une fausse

1544. confiance pour le reste, ils se mirent à piller les bagages que les Anglois avoient laissés dans cet endroit.

Les François sont repoussés.

Pendant ce désordre, les Anglois de la Ville haute eurent le tems de prendre les armes. Le bruit s'étant répandu alors qu'ils s'étoient emparés des bréches pour couper le retour aux François, ceux-ci ne penserent qu'à se sauver la nuit qui augmentoit la frayeur, empêchant d'ailleurs le ralliment; quelques efforts que pussent faire les principaux Officiers, il fallut nécessairement faire retraite. Coligni, Andelot, Noailles & plusieurs autres, se distinguerent par leur bravoure, & furent cependant obligés de céder.

On étoit néanmoins résolu de revenir à la charge, & de profiter du nombre & de l'ardeur des troupes pour entreprendre le siege de la Place; mais le mauvais tems, les pluies continuelles qui avoient rendu le terrein impraticable, tout le Pays ruiné, la difficulté d'avoir du fourage qu'il auroit fallu aller chercher jusqu'à Abbeville, tous ces obstacles déterminerent le Dauphin à renoncer à son entreprise, & à mettre ses troupes en quartier.

La perte de Boulogne fit bien de la peine au Roi ; & comme cette Place laissoit aux Anglois une libre entrée dans le Royaume ; il donna des ordres pour faire pendant l'hiver tous les préparatifs nécessaires pour marcher contr'eux dès que la saison le permettroit : il chargea en même-tems le Maréchal de Biez de construire plusieurs Forts aux environs de Boulogne. Ce Général en fit élever un entr'autres qu'on appella le Fort d'Outreau, près de l'embouchure du Port de Boulogne, & dont le canon pouvoit battre tous les Vaisseaux qu'on entreprendroit d'y faire passer.

1545.

Nouveau préparatifs contre Boulogne.

Coligni qui étoit venu passer quelque tems auprès du Roi, n'y séjourna pas long-tems : il vit bien que dans l'agitation où l'on étoit alors pour les préparatifs de guerre, ce seroit faire sa cour au Prince que de se rendre à son poste ; il partit aussi-tôt pour aller rejoindre son Régiment.

On regarda néanmoins son départ comme un effet de sa politique : on prétendit que c'étoit pour se ménager avec le Dauphin & le Duc d'Orléans, qui continuoient toujours à vivre très mal ensemble. En effet, Coligni

1545. en s'éloignant d'une Cour où la diversité des partis formoit tous les jours différentes cabales, avoit lieu d'espérer que sa conduite pourroit lui conserver l'amitié du Prince à qui il étoit dévoué, sans l'exposer à encourir l'indignation de celui qui étoit alors en faveur.

La belle saison étant revenue, les armées se mirent en campagne. Le Roi prit le chemin de Boulogne avec ses troupes, & en même-tems il fit avancer son armée navale sous les ordres de l'Amiral d'Annebaut*, qui devoit attaquer la Flotte Angloise s'il la rencontroit, & faire même une descente en Angleterre, tandis que ce Prince iroit en personne attaquer Guine, & ravager ensuite les environs, pour affamer Boulogne qui tiroit ses provisions de ce côté-là.

Coligni étoit alors dans l'armée du Maréchal de Biez avec le Prince de Joinville son ami; & quoique l'on ne fît pas le siége de la Place dans les formes, il y avoit cependant tous les jours de vigoureuses escarmouches, dans lesquelles ces deux amis se signalerent à l'envi l'un de l'autre. Coligni eut le bonheur de s'en tirer sans aucun

accident. Joinville au contraire dans une ſortie que firent les ennemis, reçut un furieux coup de lance, qui lui entroit par l'angle d'entre l'œil droit & le nez, & ſortoit par derriere entre la nuque du cou & l'oreille. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux dans cette cruelle bleſſure, c'eſt que le fer de la lance avec un tronçon de bois étoit reſté dans la plaie, ſans qu'il parût y avoir aſſez de priſe pour pouvoir l'arracher. 1545.

On ne peut exprimer quelle fut la douleur de Coligni en voyant le déplorable état où ſon ami étoit réduit; il le pleuroit déjà comme mort, lorſqu'Ambroiſe Paré, premier Chirurgien du Roi, ranima tout-à-coup les eſpérances de tout le monde: il fut aſſez adroit pour réuſſir à arracher ce tronçon avec des tenailles de Maréchal; & cette horrible opération eut le ſuccès le plus heureux; le Prince fut rétabli en peu de tems.

Cependant tous les efforts que l'on fit contre Boulogne, n'eurent d'autres effets que de faire voir le courage des Officiers & des Soldats, & en même tems de faire périr beaucoup de monde de part & d'autre: mais ce qu'il y

dans différens endroits ; mais enfin étant venu coucher à Rambouillet, la fiévre qu'il avoit depuis long-tems s'augmenta si considérablement, qu'elle l'emporta le dernier jour de Mai 1547.

1547.

Mort de François I.

Henri II. lui succéde.

Coligni vit donc alors monter sur le Trône un Prince à qui il avoit toujours été constamment attaché, & de la protection duquel il pouvoit espérer les graces les plus signalées & les postes les plus éminens. La premiere grace que le nouveau Roi accorda, fut en faveur de sa famille. Ce Prince rappella le Connétable, exilé de la Cour depuis long-tems. François I. qui avoit conservé de l'aversion pour ce Seigneur jusqu'à l'heure de la mort, avoit expressément recommandé au Dauphin de ne jamais rappeller Montmorenci. Il lui avoit donné en même tems plusieurs autres avis, qui ne furent pas mieux suivis. Dès que ce Prince eut les yeux fermés, Henri II. dépêcha un Courier vers le Connétable, pour le presser de revenir à la Cour.

Le Connétable revient à la Cour.

Coligni impatient d'annoncer à son oncle une nouvelle si flatteuse, partit en diligence & arriva à Chantilli,

quelque

quelque tems avant le Courier. Le Connétable comptoit assez sur l'amitié du Prince ; pour n'être point surpris de la grace qu'il lui accordoit ; il en ressentit cependant tout le prix, comme s'il n'eût pas eu lieu de s'y attendre. Ce Seigneur fut reçu du Roi avec tant de marques de bontés, qu'il oublia bientôt le chagrin que sa retraite lui avoit causé. Il se vit tout d'un coup dans la plus haute faveur, & recherché de toute la Noblesse, & même des Princes du Sang. 1547.

Le retour du Connétable donna encore un nouveau lustre à la considération dont jouissoit *Coligni*. Le Roi le mit de toutes ses parties de plaisirs, & le combla de tant de graces, qu'il passoit à la Cour pour avoir auprès du Prince autant de crédit que son oncle.

Montmorenci loin d'en être jaloux, ne s'occupa que du soin de pousser sa fortune aussi loin que celle de ses enfants. Il pensa alors à l'établir richement, & lui proposa en mariage Mademoiselle de Rieux, Comtesse de Laval & de Montfort, qui joignoit à une fortune immense & à la plus

illustre naissance, toutes les graces & les vertus de son sexe.

1547. Coligni ne répondit point aux empressemens du Connétable; peut-être sa froideur fut-elle occasionnée par quelque passion cachée. Quoi qu'il en soit, il remercia Montmorénci de sa bonne volonté, & le supplia de ménager cet établissement pour Andelot son frere. Le Connétable qui n'aimoit pas à être contredit, & qui voyoit d'ailleurs que rien n'étoit plus convenable que l'alliance qu'il avoit projettée, ne put s'empêcher de faire à son neveu des reproches assez durs sur sa résistance; mais rien ne put l'ébranler, & il demeura ferme dans sa premiere résolution. Andelot ne fut pas si difficile; lorsque Montmorenci lui eut fait part des vûes qu'il avoit, il ne demanda qu'un quart-d'heure pour se déterminer, & ce ne fut que pour prendre l'avis de son frere : tout fut bientôt terminé. Andelot épousa Mademoiselle de Rieux, & se trouva ainsi à la tête des biens considérables que lui apportoit cette riche hériticre.

Le refus de Coligni inquiétoit cependant toujours le Connétable; &

dans la crainte qu'il eut que quelque passion ne causât du dérangement dans sa fortune, il lui parla fortement sur les suites funestes des engagemens que la foiblesse du cœur & l'illusion font souvent prendre aux jeunes gens. Coligni eut beau se défendre, les soupçons subsistoient toujours; & il ne trouva d'autre moyen pour calmer le Connétable, que de consentir enfin à l'alliance que ce Seigneur lui proposa avec une Demoiselle de l'illustre Maison de Laval, très-proche parente de sa belle-sœur. Ce mariage fut célébré peu après celui d'Andelot en 1547. 1547. Mariage Coligni.

La complaisance que Coligni avoit eue pour son oncle le rétablit entierement dans son esprit; & ce Seigneur, qui outre sa Charge de Connétable faisoit encore les fonctions de premier Ministre, ne laissa passer aucune circonstance sans procurer à son neveu les avantages qu'il pouvoit espérer de sa grande faveur. Le Roi donna à Coligni le Collier de son Ordre, & peu après il le fit Colonel général de l'Infanterie Françoise. Ce nouveau grade le mit à portée d'établir dans toute l'Infanterie la même discipline Le Ro[illegible]

qu'il avoit introduite dans son Régiment; & le Roi en fut si content, qu'il
1547. l'honora bientôt de la dignité de Lieutenant général, afin de lui donner sur la Cavalerie la même inspection que sa Charge lui donnoit sur l'Infanterie.

Les Traités qu'on avoit conclus avec l'Empereur & les Anglois, faisoient qu'on étoit alors assez tranquille en France. Cependant il y avoit à craindre qu'il n'y eût bientôt de nouvelles brouilleries au sujet de la Ville de Boulogne, que les Anglois prétendoient pouvoir fortifier aussi-bien que toutes les Places voisines, sans que les François fussent en droit de s'y opposer, parce que, disoient-ils, c'étoit une des clauses du Traité.

Ils envoyerent à ce sujet une Ambassade au Roi qui étoit alors à Anet, maison superbe qu'il avoit fait bâtir pour la Duchesse de Valentinois. Après que l'Ambassadeur eut fait compliment à ce Prince sur son avénement à la Couronne, il lui proposa les différens chefs de sa négociation: il insista particulierement sur l'observation du Traité, & il demanda qu'en conséquence les sommes promises

fussent délivrées par la France, ou qu'il fût permis aux Anglois de s'assurer de Boulogne en faisant fortifier cette place. 1547.

Le Roi répondit qu'il ne refusoit point de tenir les conditions du Traité, ni de payer les sommes dont on étoit convenu; mais qu'auparavant il étoit nécessaire de décider de quelle façon, en quel tems, & par qui la Place seroit rendue. Ce Prince parla ensuite sur le Traité dont on lui demandoit la ratification. Il faut observer qu'il avoit été négocié par le Capitaine Polin, peu de tems avant la mort de *François I, & qu'un des articles accordoit aux Anglois la permission de fortifier* Boulogne. Le Roi représenta à l'Ambassadeur que le Prince son pere n'avoit jamais voulu approuver ce Traité; que pour lui il ne vouloit pas non plus prendre un engagement de cette espéce: c'étoit dire assez clairement qu'on ne verroit pas tranquillement les Anglois travailler à s'établir dans Boulogne.

Les Anglois comprirent aisément les desseins de la Cour de France, & ils se mirent néanmoins en devoir de prendre des mesures pour s'assurer de

Démêlé entre la France & l'Angleterre, au sujet de la Ville de Boulogne.

leur conquête ; ils commencerent par
1547. étendre les limites de ce qu'ils posse-
doient sur la frontiere. On étoit convenu dans le tems du Traité, que la marée de la pleine lune leur serviroit de bornes du côté de nos fortifications, & qu'une ligne depuis la source de la riviere qui arrose le pays, & qui a son embouchure environ trois cent pas au-dessous de la ville de Boulogne, termineroit le territoire de l'autre part. Il y eut une querelle par rapport à la source de cette riviere. Les Anglois prétendirent qu'elle étoit au delà du Monthulin, & commencerent par s'emparer de tous les Bourgs & Villages sur lesquels on n'étoit point d'accord.

Coligni fut envoyé alors pour commander dans les Forts qu'on avoit fait bâtir autour de Boulogne, afin de contenir les Anglois ; & comme le Roi avoit des raisons pour ne pas leur déclarer encore la guerre ouvertement, il prit le parti de ne répondre à leur premier acte d'hostilité qu'en usant de represailles : il donna ordre aux Généraux qu'il avoit sur la frontiere, de reprendre sans beaucoup de bruit toutes les petites Places dont les Anglois

s'étoient emparés. Dès que la nouvelle en fut répandue, les Ambassadeurs d'Angleterre qui avoient suivi le Roi d'Anet à Saint Germain, s'en plaignirent à ce Prince; & enfin cette querelle fut terminée par des arbitres, sur le rapport desquels il fut décidé que chacun garderoit ce qu'il avoit alors en sa puissance. 1547

Peu après les Anglois donnerent encore de nouveaux sujets de mécontentement. Sous prétexte de fortifier le Port de Boulogne, ils entreprirent d'élever à grands frais un Mole à l'entrée de ce Port. C'étoit contrevenir au Traité, par lequel ils étoient convenus de n'élever aucune fortification. Coligni en écrivit aussi-tôt au Roi, & ce Prince donna ordre sur le champ à son Ambassadeur en Angleterre, d'en porter ses plaintes à cette Cour. On fut long-tems sans rien répondre de positif, & cependant on pressoit extrêmement les Ouvriers commandés pour l'élevation du Mole; & enfin les Anglois répondirent qu'ils ne contrevénoient en rien au Traité, & que l'ouvrage qu'ils avoient fait construire n'étoit destiné à autre chose qu'à assu-

rer la navigation, & rendre le Port bien
1547. plus commode.

Coligni par des Lettres réitérées, fit bientôt voir que la sûreté de la navigation & la commodité du Port n'étoient qu'un spécieux prétexte : en effet, aussi-tôt après la construction du Mole, les Anglois y firent placer du canon & y bâtirent des casernes. Le Roi ne pouvant tirer aucune raison valable de la conduite des Anglois, résolut de venir lui-même visiter cette frontiere. Ce Prince s'arrêta dans quelques Places, dont il fit relever les fortifications, & il envoya devant lui le Connétable & le Prince de Joinville (qu'on appelloit alors Duc d'Aumale) pour examiner les endroits qui seroient commodes pour se fortifier contre les entreprises des Anglois.

Coligni fait construire un Fort près de Boulogne.

Par l'avis de Coligni, on choisit une colline qui commandoit sur le Port & sur le Mole. Ce fut là que l'on construisit un Fort, auquel on donna le nom de son Auteur, on l'appella le *Fort de Châtillon*. Du haut de cette éminence, on pouvoit aisément braquer le canon contre ce Port, & en

ſermer ainſi l'entrée aux Vaiſſeaux qui venoient d'Angleterre : avantage qu'on n'auroit pas pu attendre dès autres Forts bâtis par ordre du feu Roi, parce qu'ils étoient trop éloignés. Le ſeul qui auroit pu faire quelque effet à cauſe de ſa proximité, étoit celui que le Maréchal de Biez avoit fait conſtruire ſous le dernier régne; mais il s'y étoit pris ſi mal, qu'on n'en put faire aucun uſage : on crut même que quelque intelligence ſecrette avoit engagé ce Seigneur à trahir ſon devoir dans cette occaſion ; & à l'avénement de Henri à la Couronne, il en fut puni par la perte de ſes Charges & de ſes Dignités. 1547.

Le Roi alla viſiter les travaux, & parut content des meſures que Coligni avoit priſes pour prévenir les entrepriſes des Anglois. Ce Prince parcourut enſuite différentes Places, & revint à Saint Germain, où il ratifia enfin la tréve qui avoit été conclue entre la France & l'Angleterre, bien réſolu cependant de ne rien négliger pour recouvrer Boulogne dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Il ſe paſſa quelque tems ſans qu'on 1548.

fût en état de rien entreprendre de ce côté-là; des mouvemens domestiques occuperent le Roi dans son Royaume; & il étoit d'autant plus nécessaire de les réprimer au plutôt qu'on sçavoit que les ennemis de l'Etat les fomentoient sous main, & qu'ils en attendoient le succès pour agir ensuite ouvertement. Ces troubles occuperent la plus grande partie de 1548.

L'année suivante se passa presqu'entierement en fêtes & en réjouissances :
1549. elles furent occasionnées d'abord par la naissance d'un Prince dont la Reine accoucha à Saint Germain. Quelque tems après cette Princesse fut couronnée à Saint Denis, & elle fit ensuite son entrée dans Paris avec la pompe la plus somptueuse.

Ce fut vers la fin de cette année que le Roi résolut de rompre avec les Anglois. Ce Prince avoit déja sur pied un nombre de troupes assez considérable : d'ailleurs la magnificence des fêtes qui s'étoient données à la Cour, y avoit appellé la plus grande partie de la Noblesse du Royaume ; de sorte que le Roi se trouva prêt à se mettre en campagne, sans qu'on eût entendu parler d'aucun préparatif de guerre.

Le Roi avoit d'autant plus de droit de redemander Boulogne les armes à 154
la main, qu'il paroiſſoit que l'Angleterre vouloit abſolument garder cette Place. François I. avoit offert pluſieurs fois à Henri VIII. de recevoir le rembourſement des ſommes dont on étoit convenu pour la reſtitution de cette Ville, & le Roi d'Angleterre avoit toujours éludé ſur différens prétextes.

Mais ce qui acheva de déterminer alors Henri II. à prendre les armes, ce fut la ſituation actuelle des affaires d'Angleterre. La guerre civile y étoit fort allumée par la révolte de l'Amiral *d'Angleterre*, qui avoit formé un parti conſidérable contre le Duc de Sommerſet ſon frere, un des Tuteurs du jeune Roi Edouard. D'ailleurs le Roi étoit bien informé des nouveaux embarras que les Princes d'Allemagne avoient ſuſcités à l'Empereur; de ſorte que n'ayant rien à craindre de ce côté-là, & voyant les Anglois armés chez eux les uns contre les autres, il crut devoir profiter habilement de toutes ces conjonctures pour regagner Boulogne.

Ce Prince ſe rendit promptement à

Abbeville à la tête de sa Maison ; de-
1549. là il passa à Montreuil, où le Connétable & le Duc d'Aumale vinrent le joindre. Ces deux Seigneurs avoient précédé de quelques jours le départ du Roi pour aller sur la frontiere faire la revûe des troupes. Toute l'armée s'étant rassemblée, on marcha droit à Boulogne.

Pendant que l'armée s'avançoit vers cette Place, Leon Strozzi qui commandoit la flotte de France, s'étoit mis en mer de bonne heure, & avoit déja remporté plusieurs avantages sur les Anglois; une partie de leurs Vaisseaux avoit été coulée à fond, & l'autre s'étoit sauvée avec beaucoup de peine dans l'Isle de Garnesei, qui appartient à l'Angleterre. Les troupes de terre firent de leur côté différentes attaques, & s'emparerent de la plûpart des petits Forts qui couvroient la Place. On trouva plus de résistance à l'endroit appellé la Tour-d'Ordre, qui étoit très-difficile à attaquer par l'avantage de sa situation. Comme l'hiver approchoit; on ne voulut point fatiguer davantage les troupes. Le Roi content de ses premiers succès, mit de bonnes garnisons dans les Forts qu'il

venoit de prendre, & il congédia ensuite le reste de son armée, bien résolu de reprendre ce siége dès que la saison le permettroit.

Les affaires changerent de face pendant l'hiver qui suivit cette campagne. Les Anglois voyant leurs finances épuisées par les guerres qu'ils avoient eu à soutenir tant au dehors qu'au-dedans même de leur Isle, penserent sérieusement à la paix, & ils firent offrir au Roi de lui rendre Boulogne aux conditions du Traité fait entre François I. & Henri VIII. Il y eut à ce sujet des Plénipotentiaires nommés de part & d'autre, qui s'assemblerent dans un endroit entre *Boulogne* & le Fort d'Outreau. Coligni qui s'étoit distingué dans cette guerre contre les Anglois, fut nommé par le Roi pour être un des Négociateurs du Traité qu'on devoit conclure avec eux. Après un grand nombre de conférences, il fut enfin décidé entr'autres articles, que les Anglois rendroient Boulogne & tous les Forts qu'ils avoient fait bâtir dans le Boulonois, avec le canon & les munitions de guerre qui y étoient, & que le Roi de France leur donneroit pour

1550.

Les Anglois demandent la paix.

Coligni est chargé de la negocier.

les dédommager quatre cens mille
1550. écus d'or en deux payemens; sçavoir, la moitié quand les François entreroient dans la Ville, & le reste à la mi-Août. Cet accord fut signé de part & d'autre le 24 de Mai; & quelque tems après il y eut un autre Traité avec le Roi d'Angleterre, par lequel le mariage de ce Prince fut arrêté avec Elizabeth de France, fille du Roi âgée alors de six ans.

Le Roi s'étant ainsi assuré du côté de l'Angleterre, commença à avoir moins de ménagement pour l'empereur : il se rendit plus attentif sur toutes ses démarches, & prit le parti de ne lui rien passer de ces manieres impérieuses dont il avoit quelquefois usé avec François I. Il parut même vouloir lui chercher querelle, & sans lui déclarer la guerre ouvertement, il fit tout ce qu'il falloit pour lui faire sentir qu'il se mettoit peu en peine de l'avoir pour ennemi.

Le Pape ayant armé contre les Farneses pour les priver de la Principauté de Parme, l'Empereur se déclara pour le Pontife. Le Roi envoya aussitôt des troupes au secours des Farneses. Ce Prince tint la même conduite

à l'égard des Proteſtans d'Allemagne. Charles-Quint entreprit de les réduire; il remporta même ſur eux différens avantages. Dès que le Roi n'eût plus rien à craindre de la part des Anglois, il fit une ligue avec les Princes Proteſtans de l'Empire, & accepta le titre de Protecteur de la liberté Germanique.

On ne pouvoit pas dire que ce fût par aucun goût pour les opinions nouvelles en matiere de Religion, que le Roi fut porté à embraſſer le parti des Princes Proteſtans d'Allemagne; car dans le tems même qu'il ſe liguoit avec eux, loin de favoriſer le Proteſtantiſme dans ſes Etats, il le pourſuivoit à toute outrance, & on puniſſoit tous les jours par les plus cruels ſupplices ceux qui ſe déclaroient pour la nouvelle doctrine. Cette conduite n'étoit pas conſéquente: mais l'objet principal de la Cour de France étant d'affoiblir la trop grande puiſſance de l'Empereur & de ſa Maiſon, on crut devoir mettre tout en uſage pour y parvenir. Ce fut ce qui détermina le Roi de faire auſſi une ligue avec le Turc, pour occuper l'Empereur du côté de la Hongrie, afin de pouvoir l'atta-

1551.

1551. quer avec avantage du côté des Places voisines de la France.

Le Roi se déclare contre l'Empereur.

Lorsque le Roi eut bien pris toutes ses mesures, il commença à agir ouvertement contre l'Empereur, & le fit attaquer en même tems dans le Piémont, sur la frontiere de Lorraine, & dans l'Artois & le Hainault. On crut d'abord pendant quelque tems que Coligni auroit le commandement des troupes de Piémont; du moins le Connétable Ministre & Favori du Roi, sollicita vivement pour son neveu; mais la maîtresse du Roi l'emporta sur le Favori, & elle fit donner la Lieutenance générale de cette armée à Charles Cossé de Brissac, Capitaine de réputation, pour lequel cette Dame avoit d'ailleurs un peu plus que de l'estime. Le Roi qui aimoit ce Seigneur, mais qui en même tems redoutoit sa présence à la Cour, fut charmé de trouver un prétexte honorable pour l'éloigner.

La Maîtresse du Roi avoit sollicité pour Brissac avec d'autant plus de chaleur, qu'indépendamment de l'inclination qu'elle avoit pour ce Seigneur, elle vouloit aussi chagriner Coligni, contre qui elle étoit vivement piquée

à l'occasion du discours qu'il avoit tenu il y avoit déja du tems au Prince de Joinville, au sujet du mariage du Comte d'Aumale son frere avec une des filles de Diane. Ce Prince ayant prié Coligni de lui dire son avis sur cette alliance, & de lui parler à cœur ouvert comme s'il s'agissoit de ses propres intérêts : *Pour moi*, répondit Coligni, *je ferais plus de cas d'un peu de bonne renommée, que de toutes les richesses qu'une femme pourroit apporter dans ma maison.* Les Guise qui s'attendoient à une autre réponse, furent très étonnés de celle-ci, & ils imaginerent que Coligni ne parloit que par un principe de jalousie, & que son dessein étoit de les brouiller avec Diane, pour empêcher par-là leur aggrandissement. Dès ce moment la grande intimité cessa entre ces amis si intimes, & la Duchesse à qui cet entretien fut rapporté, se promit bien de s'en ressouvenir dans l'occasion. 1551.

Coligni sert dans l'armée du Duc de Nevers.

Le crédit de l'oncle & la faveur du neveu ayant donc échoué vis-à-vis les sollicitations de la Maîtresse du Roi, Coligni prit le parti d'aller servir dans l'armée qui marchoit sur les frontieres de Lorraine. Le comman-

1551. dement général en fut donné à François de Cléves, Duc de Nevers, Gouverneur de Champagne. Il ne se passa presque rien de mémorable de ce côté-là, & le Duc se contenta de ravager dix à douze lieues de Pays. Il auroit eu à redouter les efforts du Comte de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, qui avoit déja fait irruption sur nos frontieres pour le surprendre; mais la bravoure du Régiment de Coligni le débarrassa de ce redoutable adversaire, qui fut appellé ailleurs par la nouvelle qu'il reçut de la défaite d'un corps considérable de troupes Flamandes, que Lusarche Lieutenant de Coligni avoit mises en déroute près de Montcornet dans les Ardennes. Cet avantage fut suivi de la prise & du pillage de quelques petites Places; après quoi comme l'hiver approchoit, le Duc de Nevers se retira.

Ligue des Princes Protestans contre l'Empereur.

Ce fut pendant l'hiver de cette année que les Princes Protestans d'Allemagne de concert avec la France, prirent enfin les dernieres mesures pour attaquer l'Empereur. Les Puissances confédérées publierent des Manifestes, par lesquels elles détail-

soient les raisons qui les engageoient à prendre les armes; & dès que la saison le permit, chacun se mit en campagne. 1552.

Le Roi s'empare de Toul & de Metz.

Le Roi qui, suivant un des articles du Traité fait avec les Princes Allemands, devoit s'emparer de Metz, Toul & Verdun, partit dès la mi-Mars pour exécuter ce projet. Il prit sa route par Meaux & Château Thierry, & se rendit ensuite à Châlons-sur-Marne avec toute sa Cour. Le Connétable s'étoit déja avancé à Vitry, où étoit le rendez-vous général des troupes. Les garnisons des Places frontieres s'y étoient rendues, & le Roi y avoit aussi mandé de Piémont vingt Compagnies de vieux corps, qui formoient environ deux mille hommes d'Infanterie. On leur joignit environ trente cinq Compagnies de nouvelles troupes, levées dans les Provinces de Languedoc & de Guyenne, au nombre d'environ dix mille hommes. Toutes ces troupes furent commandées par Coligni, comme Colonel de l'infanterie Françoise.

Il y avoit outre cela une Cavalerie nombreuse, tant Françoise qu'Allemande, dont une partie étoit sous les

1552. ordres de Claude de Lorraine
appelloit alors Duc d'Aumale
que François de Lorraine s
aîné avoit quitté le nom d
ché pour prendre celui de
Guise.

Le Connétable à la tête
armée s'avança vers la Ville
qui lui envoya les clefs de ses
l'instant. La Ville de Metz eu
peine à s'y résoudre. Mon
s'étant rendu devant cette P
sçavoir aux habitans que le
près d'arriver, & leur comm
lui ouvrir les portes. Les Ma
les Bourgeois se trouveren
entr'eux, & furent quelque
rendre de réponse; mais le
ble leur ayant fait dire que
béissoient promptement il a
approcher du canon, ils v
supplier de ne point user de
& promirent de le recevo
Ville avec les Princes qui éto
lui, à condition cependant
feroit entrer que deux Co
d'Infanterie.

Metz refuse d'ouvrir ses portes.

Telles furent les conditio
habitans de Metz exigerent
vrir leur Ville : elles furent a

s de l'armée. Le Connétable ntré avec les Princes & les Sei- ;, les habitans de Metz furent onnés de voir entrer chez eux s grand nombre de soldats qu'ils ndoient : ils crurent pouvoir y lier en fermant leurs portes; mais oit plus tems, nos troupes les re- rent, & l'armée entiere défila a Ville. Le Roi y mit Artus de pour Gouverneur, & donna des s pour en rétablir les fortifica- & en faire de nouvelles. Il mar- nsuite en Alsace, & voulut s'as- de Strasbourg, afin d'y passer le , pour pénétrer le plus loin qu'il oit dans l'Allemagne; mais les ans supplierent le Roi de ne rien

L'Armée du Roi y entre.

1552. devoir les presser davantage, parce qu'on fut informé qu'ils avoient mieux pris leurs mesures que ceux de Metz ; leurs magasins étoient remplis de vivres & de munitions, & ils paroissoient résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité.

Le Roi conduit ses troupes dans la basse Alsace.

Le Roi s'éloigna donc de Strasbourg & conduisit son armée dans la basse-Alsace, où il s'étendit depuis Haguenau jusqu'à Wissembourg. Après y avoir séjourné quelque tems, la difficulté qu'il trouva à faire subsister les troupes dans ces quartiers, le détermina à faire retraite pour se rapprocher de ses frontieres : il étoit porté d'ailleurs à faire cette démarche par des raisons très-pressantes : Martin Rossen, un des Généraux des troupes Impériales, faisoit de grands ravages dans la Champagne, où il s'étoit déja emparé de Stenai. D'un autre côté, l'Electeur de Saxe l'avoit informé des conférences qu'il avoit eues à Lintz avec le Roi des Romains, par lesquelles il paroissoit que l'Empereur étoit à la veille de se raccommoder avec les Princes Protestans. En effet, il se tint quelque tems après une Assemblée solemnelle à Passaw, où la paix fu

conclue entre l'Empereur & les Princes d'Allemagne, ſans qu'il y fût fait aucune mention des intérêts du Roi, à qui ils avoient cependant déféré ſolemnellement le vain titre de Protecteur de la liberté Germanique. 1552.

Pendant que tout cela ſe négocioit en Allemagne, le Roi étoit rentré en France avec ſon armée, & à ſon approche les Impériaux s'étoient retirés de Champagne, & avoient abandonné Stenai pour couvrir le Luxembourg. Le Roi conduiſit ſon Armée dans cette Province, & ſes troupes y firent ce que les Impériaux avoient fait dans la Champagne, tout le Pays fut ravagé.

Le Roi revient ſur ſes frontieres.

Il ravage le Luxembourg.

Le Roi attaqua d'abord une Place forte appellée Rode-mark ou Roc-de-Mars, Château ſitué entre Thionville & Tréves, ſur la pointe d'une colline le long de la Moſelle: c'étoit-là que les Seigneurs & les principales Dames du Pays s'étoient retirés, parce qu'on crut que le Roi s'attacheroit d'abord à attaquer Thionville; de ſorte qu'on fut très-ſurpris lorſqu'on vit arriver ce Prince, qui envoya d'abord ſommer la garniſon de ſe rendre. Sur le refus qu'elle en fit, on prit le parti de la

mettre à la raison : on fit avancer quatorze piéces de canon, qui arriverent plus promptement qu'on n'auroit pu s'y attendre. Cette artillerie foudroya les murailles, & fit une bréche assez considérable : la garnison effrayée, témoigna alors qu'elle vouloit capituler; mais les soldats qui étoient près d'aller à l'assaut craignant qu'une composition ne les privât du butin, n'attendirent pas les ordres des Généraux, ils gravirent sur la muraille à moitié abbattue, s'emparerent de la Place, & se mirent à piller.

1552.

Roc-de-Mars pris d'assaut.

Le désordre auroit été poussé aux plus affreuses extrêmités, si le Comte Rhingrave qui étoit parent de la Dame de cet endroit, n'eût fait en sa faveur les plus pressantes sollicitations. A sa priere, Coligni fut chargé d'user au plutôt de toute son autorité pour contenir le soldat ; ses soins eurent tout le succès qu'on pouvoit en espérer; & s'il ne garantit pas entierement la Place du pillage, il fit du moins en sorte qu'il lui épargna bien des horreurs.

Coligni empêche le pillage.

L'armée passa ensuite la Moselle, & alla brûler le Mont-Saint Jean & Sosieuvre : de-là elle se rendit par Estain

vers

vers Danvilliers, où elle reçut un renfort considérable. On mit le siége devant cette Place, qu'on crut d'abord facile à emporter, parce que les marais qui la rendent inaccessible pendant les mauvais tems, étoient alors absolument desséchés par les excessives chaleurs de cette année; mais les fréquentes sorties de la garnison interrompirent souvent les travaux, & rendirent le siége plus long. Cependant une batterie placée à propos sur une colline ayant fait une brêche considérable, on se vit en situation de risquer un assaut; mais la garnison demanda aussitôt à capituler. On fut long-tems à disputer sur les conditions, & enfin on arrêta que les Chefs & les principaux Seigneurs demeureroient prisonniers, que les soldats seroient renvoyés sans armes, & que le Roi disposeroit à son gré des effets des habitans. Ce dernier article fut extrêmement favorable à Coligni; aussi-tôt après la reddition de la Place, le Roi lui fit présent de tout le butin. (*a*)

1552.

Prise de Danvilliers.

Le Roi donne tout le butin à Coligni.

(*a*) L'Auteur de la Vie de Coligni, imprimée en 1686, rapporte à cette occasion un trait qui feroit beaucoup d'honneur à Coligni,

1552. Après la prise de Danvilliers, le Roi partit pour Verdun : cette Ville se soumit à ce Monarque, qui de son côté promit de ne donner aucune atteinte à ses priviléges & à ses immunités : il nomma pour Gouverneur Gaspard de Saulx Tavanes. Ce Prince conduisit ensuite son armée du côté d'Yvoi, dont il fit le siége : cette Ville fut bientôt réduite par la défection des Allemands & des soldats de Cleves, qui refuserent de seconder les efforts du Comte de Mansfeld, Commandant de la Place. La conquête d'Yvoi

Prise d'Yvoi & de Montmedi.

s'il étoit vrai. Il assure qu'aussi-tôt que le Roi lui eut fait présent du butin de Danvilliers, ce Seigneur transporta son droit aux soldats, qui en eurent quaranre mille écus. Cet Ecrivain a apparemment imaginé ce fait, pour relever son Héros aux dépens du Connétable, qui ayant reçu dans le même tems une pareille gratification, ne fit pas difficulté de tout garder pour lui. L'Auteur en prend occasion de faire l'éloge de la générosité de Coligni : il assure même que le Connétable fut si irrité de cette action, qui étoit un reproche tacite de sa conduite, qu'il en fit des reproches à son neveu. Je crois que sur ce fait il vaut mieux s'en rapporter à M. de Thou. On y voit que les soldats furent aussi mécontens de l'oncle que du neveu, parce qu'ils garderent l'un & l'autre ce qui leur avoit été donné.

entraîna peu après celle de Montmedi. 1552.

Ces rapides ſuccès animerent de plus en plus le courage du ſoldat : dès que les François paroiſſoient quelque part, il ſembloit que tout devoit leur céder : en vain Bouillon & les autres Places de ce Duché voulurent s'oppoſer au torrent, ces troupes victorieuſes ne purent être arrêtées par aucun obſtacle. Le Roi ſortit enfin de Luxembourg, & alla faire le dégât aux environs de Thionville : il attaqua un Château très-fort nommé Arlon, où Coligni eut le chagrin de perdre François Anglure d'Eſtauge, Officier de réputation, qui étoit un de ſes Lieutenans. Cette perte fut cruellement vengée à la priſe de cette Place : on fit main-baſſe ſur toute la garniſon ; & Glayon qui fut emporté peu après, eut le même ſort qu'Arlon.

Après diverſes autres expéditions qui ſuivirent celle-ci, les troupes qui étoient extrêmement fatiguées par tant de ſiéges, & par les pluies exceſſives qui tomberent alors, furent miſes pour la plus grande partie en quartiers de rafraichiſſemens ; & quoiqu'on ne fût encore qu'au mois de Juillet, on

en congédia cependant une partie
1552. pour épargner la trop grande dépense.

Ce fut pendant que le Roi étoit occupé à ces différentes conquêtes, que l'Empereur fit à Paſſaw avec les Princes Proteſtans d'Allemagne l'accord dont j'ai parlé. Ce Prince raſſuré par ce Traité, & par les troupes qui lui venoient d'Italie, d'Eſpagne, du Tirol & de ſes autres Etats, ne reſpiroit que la vengeance contre les François. Il crut cependant devoir diſſimuler, & il colora cet armement du pretexte de ſecourir la Hongrie attaquée par les Turcs : il envoya même dans ce Royaume Maurice Electeur de Saxe avec un corps de troupes très-nombreux, & fit courir le bruit que dans peu il le joindroit ; mais dès que ſes troupes furent raſſemblées, il tourna tout d'un coup du côté du Rhin. On crut alors qu'il alloit attaquer ouvertement la France ; mais il diſſimula encore, & il fit répandre qu'il avoit armé contre le Marquis Albert de Brandebourg, ennemi déclaré de l'Empire, qui ravageoit les Etats de Tréves, de Spire & de Mayence. Comme Albert s'étoit toujours déclaré contre

fortifier cette Place importante, dont le ſort devoit décider de toutes les autres. 1552.

Tous les Princes & la plupart des Seigneurs qui n'étoient point commandés pour cette expédition, voulurent cependant y avoir part, & ils ſe rendirent auprès du Duc de Guiſe pour ſervir en qualité de Volontaires ſous ſes ordres.

Dans le tems qu'on étoit le plus occupé à travailler aux fortifications de Metz, le Duc de Guiſe apprit que le Marquis Albert de Brandebourg s'en approchoit de bien près : on ne tarda pas à avoir de ſes nouvelles ; & ce Prince ſe comportant alors comme allié des François, envoya pluſieurs fois demander des vivres pour ſes troupes. Le Duc de Guiſe lui en fit donner deux fois, mais à la troiſiéme il lui envoya le fameux Strozzi pour lui repréſenter qu'étant à la veille de ſoutenir un ſiége, il n'étoit pas naturel qu'il dégarnît ſes magaſins : il lui conſeilla de s'étendre vers la Franche-Comté, où il trouveroit abondamment ce qui lui ſeroit néceſſaire.

Albert parut ſe rendre aux remontrances de Strozzi ; mais cependant Conduit artificieuſe du Marq.

1552. de Brandebourg.

avant de s'éloigner, il demanda une entrevue au Duc de Guise. Ce Général l'accorda, à condition néanmoins qu'Albert viendroit le trouver à Metz; mais la proposition ne fut pas de son goût : on prétend que ce Prince artificieux cherchoit à attirer vers lui le Duc de Guise, afin de s'en saisir, & de mériter par cette insigne trahison sa réconciliation avec l'Empereur.

Coligni est député vers ce Prince.

Dans le tems de ces différens pourparlers, le Connétable étoit à Saint-Michel en Lorraine, où il rassembloit son armée. Ayant été informé par le Duc de Guise des procédés du Marquis de Brandebourg, il chargea Coligni & la Chapelle Biron d'aller trouver ce Prince, & de tâcher d'en tirer une réponse précise; mais on ne put y parvenir. Il parut plus irrésolu que jamais, & ne s'attacha qu'à former des difficultés sur tout ce qu'on lui proposoit; de sorte que Coligni & Biron ne rapporterent de sa part que des réponses générales, qui déterminerent enfin le Connétable à le regarder désormais comme ennemi : il le fit annoncer par-tout, & envoya ordre à tous les Capitaines qui tenoient la campagne de se tenir sur leurs gardes.

fortifier cette Place importante, dont le ſort devoit décider de toutes les 1552.
autres.

Tous les Princes & la plupart des Seigneurs qui n'étoient point commandés pour cette expédition, voulurent cependant y avoir part, & ils ſe rendirent auprès du Duc de Guiſe pour ſervir en qualité de Volontaires ſous ſes ordres.

Dans le tems qu'on étoit le plus occupé à travailler aux fortifications de Metz, le Duc de Guiſe apprit que le Marquis Albert de Brandebourg s'en approchoit de bien près : on ne tarda pas à avoir de ſes nouvelles ; & ce Prince ſe comportant alors comme allié des François, envoya pluſieurs fois demander des vivres pour ſes troupes. Le Duc de Guiſe lui en fit donner deux fois, mais à la troiſiéme il lui envoya le fameux Strozzi pour lui repréſenter qu'étant à la veille de ſoutenir un ſiége, il n'étoit pas naturel qu'il dégarnît ſes magaſins : il lui conſeilla de s'étendre vers la Franche-Comté, où il trouveroit abondamment ce qui lui ſeroit néceſſaire.

Conduit artificieuſe du Marq.

Albert parut ſe rendre aux remontrances de Strozzi ; mais cependant

siége, le Duc de Guise avoit tellement pourvu à la défense de la Place, qu'il écrivit au Roi que Metz étoit hors de danger, & qu'ainsi Sa Majesté pouvoit faire passer où elle jugeroit à propos les troupes qui étoient à Saint Michel sous les ordres du Connétable; mais que pour lui il répondoit encore de plus de dix mois de défense sans rien craindre. Il finissoit sa lettre par conseiller au Roi de se servir de ses troupes pour reprendre Hédin, dont les ennemis s'étoient emparés depuis peu.

1552.

Coligni fait le siége de Hédin.

Le Roi s'étoit avancé alors jusqu'à Châlons-sur-Marne, où il avoit mandé le Connétable pour conférer avec lui sur les conjonctures actuelles. On adopta l'avis du Duc de Guise, & le Roi chargea Coligni de conduire l'armée en Artois pour reprendre Hédin: ce Seigneur eut la conduite de ce siége sous les ordres du Duc de Vendôme, Prince du Sang: la Place fut emportée en peu de tems, & cette expédition fut suivie de près de la prise de Terouane.

Il est nommé Amiral de France.

Ce fut dans ce tems-là que Coligni fut nommé Amiral de France: il succéda dans cette Charge à Claude

d'Annebaut, homme, dit M. de Thou, d'une probité digne des anciens tems, & d'un désintéressement parfait. Ce Seigneur qui étoit tombé dans la disgrace à l'avenement de Henri à la Couronne, avoit cependant toujours conservé malgré cela une espece de crédit, & il mourut estimé de tout le monde : outre la dignité d'Amiral, il avoit été Maréchal de France ; mais Henri II à son avénement au Trône, ayant fait un Edit qui portoit qu'une même personne ne pourroit occuper deux grandes Charges, d'Annebaut opta celle d'Amiral, & *remit au Roi son Office de Maréchal de France*, qui fut donné à d'Albon de Saint-André. 1552.

Coligni se trouvoit alors dans le cas de l'Edit, & fut obligé par conséquent de se défaire d'une de ses Charges. Son dessein étoit de se démettre de son état de Colonel général de l'Infanterie, & en même tems de faire nommer en sa place son frere d'Andelot ; mais il y avoit une difficulté qui ne pouvoit être levée que par une grace spéciale. Ce Seigneur étoit prisonnier depuis du tems, & on ne sçavoit point quand on pourroit le ra-

voir : il avoit été pris par les ennemis
1552. pendant la guerre de Parme avec Marsilli de Sipierre, & on les avoit envoyés l'un & l'autre à Milan. Le Roi eut la bonté de lever cet obstacle, en permettant à Coligni de garder les deux Charges jusqu'à ce que son frere eût recouvré la liberté. Il conserva donc l'un & l'autre titre, & les ordres qu'il donnoit étoient expédiés alors, *de par Monsieur l'Amiral, Colonel général de l'Infanterie Françoise*. Le Roi crut devoir faire une exception en faveur de son mérite personnel, & des services qu'il venoit de rendre à l'Etat, dans les différentes expéditions où il s'étoit distingué.

Le Roi permet à Coligni de garder la Charge d'Amiral & celle de Colonel de l'Infanterie.

1553. La vigoureuse défense de Metz & les autres avantages qu'on venoit de remporter dans la derniere campagne, inspirerent une telle confiance aux François, qu'ils ne daignerent pas penser à prendre des précautions pour la campagne suivante ; ils s'imaginoient que la situation des affaires de l'Empereur l'empêcheroit de rien entreprendre sitôt : d'ailleurs on apprit dans ce même tems que ce Prince étoit malade ; & comme on amplifie volontiers les nouvelles qui peuvent être

de quelque avantage, on fit courir le bruit qu'il étoit mort, & on le crut, mais on ne fut pas long-tems dans l'erreur. 1553.

Ce Prince avoit passé tout l'hiver dans les Pays-Bas, & il s'y étoit occupé à imaginer des moyens pour se venger de l'affront qu'il avoit reçu au siége de Metz. Il profita de la sécurité dans laquelle il sçut qu'on vivoit à la Cour de France, pour faire de nouvelles tentatives, & il chargea le Comte de Rœux d'aller attaquer Terouane dans le Comté de Ponthieu. On fut informé à la Cour des desseins de l'Empereur dans le tems qu'on y étoit uniquement occupé de festins, de bals & de tournois, à l'occasion du mariage de Diane fille du Roi, avec Horace Farnese. Cette nouvelle troubla un peu les rejouissances : on donna au plus vîte des ordres pour la défense de Terouane; mais la précipitation empêcha de prendre des mesures assez justes, ou plutôt la confiance qu'on avoit de repousser facilement un ennemi qu'on avoit battu l'année précédente, fut cause qu'on ne fit pas marcher autant de troupes qu'il auroit été nécessaire. Terouane fut em-

L'Empere[ur] prend & r[ase] Terouane.

portée & rasée presque aussi-tôt.

1552. Après la prise de cette Place, les ennemis allerent assiéger Hédin, ayant à leur tête Emmanuel Philbert Prince de Piémont, que l'Empereur chargea de cette expédition : la Ville fut prise d'emblée, on la traita comme Terouane, elle fut entierement rasée. Les Impériaux marcherent ensuite vers Dourlens, & se préparoient à s'emparer de cette Place, lorsque le Connétable, contre la lenteur duquel on murmuroit déjà beaucoup en France, réussit enfin à arrêter les ennemis dans leur course. Ce Général avoit rassemblé son armée auprès d'Amiens, & y avoit appellé les Suisses & les Grisons qui se firent long-tems attendre. Le Connétable voyant qu'ils n'arrivoient pas, & que cependant il étoit important de s'opposer promptement aux entreprises des Impériaux, il envoya quelques détachemens qui étant venus aux mains avec les ennemis, les mirent entierement en déroute.

Les Impériaux s'emparent de Hédin.

Ils sont mis en déroute vers Dourlens.

Cette défaite rallentit l'ardeur des Impériaux, qui loin de penser alors à faire de nouvelles entreprises, furent très-embarrassés pour trouver une retraite. Ils avoient compté pouvoir

ſe renfermer dans les Forts de Beau-queſne où étoit leur camp ; mais cet endroit ne pouvoit plus les couvrir, parce que les François avoient eu ſoin de démolir tous les Forts : ils prirent donc le parti de ſe réfugier dans Miraumont & dans d'autres Places Françoiſes peu éloignées de Péronne. 1553.

Les troupes auxiliaires des Suiſſes & des Griſons étant enfin arrivées au rendez-vous qu'on leur avoit indiqué vers Amiens, le Connétable raſſembla auſſi-tôt toutes les troupes à Corbie ſur la Somme, où le Roi ſe tranſporta le premier Septembre pour en faire la revue. Cette armée ſe trouva compoſée de 54000 hommes d'Infanterie, de 10000 chevaux, & de 100 pieces d'artillerie. Coligni commandoit pour ſa part quarante-neuf Compagnies d'Infanterie, qui faiſoient quinze mille hommes.

On ſe mit en marche, mais ce ne fut, pour ainſi dire, que pour faire montre de ſes forces : cette belle armée ne fit aucune entrepriſe tant ſoit peu importante. On alla d'abord à Miraumont pour y chercher les ennemis ; mais ils étoient décampés quelque tems auparavant. On ſe contenta

L'Armée du Roi s'avance vers Bapaume.

1553. de faire quelques courses dans l'Artois, après lesquelles on s'avança jusqu'à Bapaume. Le Conseil de guerre ayant décidé qu'on en feroit le siége, on commença par faire tous les préparatifs nécessaires pour cette opération.

Coligni va reconnoître la Place: difficultés qu'il trouve pour en faire le siége.

Cependant Coligni qui avoit été détaché pour reconnoître la Place, trouva une difficulté qui renversa tous les projets : tout le terroir & les environs étant secs & stériles, il y avoit un juste sujet d'appréhender que l'armée ne vînt à manquer d'eau : on fit inutilement chercher des sources & creuser des puits, jamais on ne put trouver de bonne eau : on fut donc obligé de décamper, & il fut résolu qu'on iroit du côté de Cambrai.

Le Roi fit demander aux habitans de cette Ville, que puisqu'ils avoient embrassé la neutralité, ils reçussent ses gens & qu'ils leur fournissent des vivres ; en un mot, qu'ils se comportassent envers lui comme ils avoient fait à l'égard des Impériaux. Les Cambresiens offrirent volontiers des vivres ; mais ils répondirent en même tems qu'ils n'étoient pas les maîtres de recevoir les François chez eux, parce qu'ils avoient tout à craindre

eur au Nord de la Ville, pour les
: en respect.

.près la réponse des Cambresiens, e crut pas devoir les ménager : le nétable fit avancer ses troupes, Place fut investie par trois Esca-ıs de Cavalerie & dix Compa-s d'Infanterie sous les ordres de ,gni. Cependant tout cet appareil rmina à quelques escarmouches & ıvage du Pays d'alentour; car pour ége, il ne fut pas possible de le :suivre: les pluies continuelles qui ɔerent alors, rompirent les routes :s rendirent impraticables pour :llerie : d'ailleurs le Connétable t tombé malade, soit de fatigue, ɔeut-être de ce qu'il n'avoit pu faire avec une si belle armée, on la campagne, & les troupes de

L'Armée du Roi ravage le Cambresis.

1554. terre, voulut profiter de cette occasion pour le prévenir, comme il en avoit été prévenu lui-même l'année précédente. L'armée destinée à marcher contre ce Prince dans les Pays-Bas, fut rassemblée promptement à Créci en Laonnois, sous les ordres du Connétable. Ce Général fit un gros détachement composé de huit cens hommes de Cavalerie légere, à la tête desquels étoit le Prince de Condé, & de vingt Enseignes d'Infanterie Françoise, & deux Régimens de Lansquenets, sous les ordres de Coligni. Le Duc de Nevers eut le commandement de cette division, & fut chargé d'aller se poster du côté de Mezieres.

Expéditions des troupes de France.

Un autre corps de troupes de vingt mille Fantassins & d'environ huit cens chevaux, s'étoit rassemblé à Saint-Quentin sous les ordres du Prince de la Roche-sur-Yon, qui marcha aussitôt vers l'Artois, & ravagea tout le plat-pays. Le Duc de Nevers ayant pris sa route par les Ardennes à travers des bois & des vallées étroites remplies de rochers, arriva en deux jours au Val-de Surande; il s'empara d'Orcimont, Louette, Villarsi, Valsemont, Beaurin, & de plusieurs autres

Châteaux, dont les garniſons incommodoient les frontieres de Champagne par leurs courſes continuelles. 1554.

A l'égard du Connétable, il s'avança vers Avenes; & après s'être rendu maître de Chimai, Glayon & de quelques autres Places, il aſſiégea & prit Marienbourg, où le Roi ſe rendit peu après avec le Duc de Guiſe & les principaux Seigneurs de ſa Cour. Les troupes de ce Monarque s'étant jointes enſuite à celles du Duc de Nevers, on vint camper à Givet, Place fameuſe, ſituée ſur les deux rivages de la Meuſe, & qui les réunit par un pont.

Après avoir demeuré ſix jours à Givet, les troupes continuerent leur chemin ſur les deux rives du fleuve, & attaquerent les Places qu'elles trouverent ſur leur route. L'Armée du Roi aſſiégea Bouvines & l'emporta d'emblée. Le Duc de Nevers s'étoit venu camper auprès de Dinant, & il paroiſſoit que cette Place ſeroit difficile à réduire. Ce Général peu après la priſe de Beaurin, avoit envoyé demander aux habitans s'ils vouloient s'abſtenir de prendre parti dans cette guerre; mais ceux-ci ayant eu l'inſo- Siége de Dinant.

1554. lence de dire pour toute réponse que si on vouloit leur donner le cœur & le foye du Roi & du Duc de Nevers, ils les feroient cuire & les mangeroient avec plaisir. On résolut de punir leur brutalité & leur extravagance, en les poussant à toute extrêmité.

Cette Place qui s'étend le long du rivage de la Meuse, avoit dans son enceinte une Citadelle bâtie sur un rocher escarpé presque de tous les côtés : le seul endroit par où l'on pouvoit en approcher, étoit fortifié de deux grands bastions & d'un fossé très-profond. Les habitans comptoient par l'avantage de cette situation être en état de repousser les ennemis, & ils étoient animés d'ailleurs à se bien défendre par la haine qu'ils portoient aux François, & par l'orgueil que leur inspiroit le souvenir d'avoir dix-sept fois fait lever le siége à des Rois & à des Empereurs qui les avoient attaqués.

Le Duc de Nevers alla lui-même reconnoître la Place, & le lendemain il fit conduire quinze pieces de canon vers le côté de la Ville qui regarde la riviere, & on en transporta autant du

côté du Septentrion. Cette artillerie fit un feu continuel pendant deux jours : il y eut d'abord deux tours qui écroulerent ; & les remparts ayant ensuite été ruinés en partie, on résolut de livrer l'assaut. 1544.

Plusieurs braves Capitaines à la tête des soldats monterent sur la bréche ; les Assiégés se défendirent avec une fureur extraordinaire : il y eut alors un carnage horrible, & les François furent enfin forcés de se retirer. Coligni au désespoir & animé par les obstacles, rallia les soldats, & leur dit tout ce qu'il put imaginer de plus fort pour les exciter à faire leur devoir ; il leur rappella le courage de leurs Ancêtres, & les exhorta à penser que c'étoit pour ainsi dire sous les yeux mêmes du Roi qu'ils combattoient, & que ce Prince dans peu récompenseroit leur valeur, ou couvriroit leur lâcheté d'une honte éternelle.

Coligni conduit les troupes à l'assaut.

Il prit ensuite avec lui Montpezat ; & monta à la bréche en tenant à la main une Enseigne qu'il plan a sur la muraille ; ils furent suivis de quelques soldats des plus braves ; mais le plus grand nombre n'avançoit qu'avec

beaucoup de peine : heureusement la
1554. démarche hardie de Coligni & de
Montpezat avoit fait une telle impression sur les Assiégés, que leur ardeur se rallentit : ils crurent que l'armée entiere arrivoit par la bréche, & la nuit qui survint les entretint dans cette erreur.

Ils envoyerent au plutôt au Duc de Nevers, & lui demanderent qu'il leur accordât la vie, & qu'il ne fit point mettre le feu à leur Ville. Le Général donna promptement ses ordres en conséquence, fit entrer des détachemens d'Infanterie pour empêcher la ruine de cette Place ; mais les soldats Allemands qui servoient dans l'armée de France, s'étant imaginés que c'étoit par prédilection qu'on avoit fait choix de certaines troupes pour les faire entrer dans la Ville, & que le dessein du Général étoit qu'elles profitassent seuls du butin, monterent avec fureur sur la muraille, s'emparerent de la Ville, la pillerent & y exercérent mille cruautés. La prise de la Citadelle suivit de près, & le Roi ordonna qu'elle seroit rasée : ce Prince donna les mêmes ordres par rapport à la Tour de Bouvines.

L'Armée de France marcha enſuite vers le Hainaut : le Duc de Savoye vint à ſa rencontre, & parut vouloir lui diſputer le paſſage de la Sambre ; mais ce Prince voyant le Roi en diſpoſition de lui livrer bataille, jugea à propos de n'en pas courir les riſques, il s'éloigna. Les François ſe répandirent alors librement dans le Hainaut, & ſe rendirent maîtres de Bavai & de Binche, où ils mirent le feu : ils traiterent de même Mariemont & pluſieurs autres Places. 1544.

Pendant que les troupes Françoiſes étoient occupées à ces expéditions, l'armée Impériale recevoit tous les jours des renforts conſidérables, & le Duc de Savoye qui la commandoit, cotoyoit les François, & cherchoit l'occaſion de les attaquer au milieu des Places de l'Empereur où ils s'étoient engagés. L'Armée du Roi qui étoit déja extrémement fatiguée par les pluies continuelles des jours précédens, ſe voyoit obligée de marcher toujours par un tems pluvieux & très-obſcur. Le Duc de Savoye crut avoir enfin trouvé l'occaſion favorable pour riſquer une attaque.

L'armée de France avoit déja paſſé

1554. par une vallée qu'un ruisseau sépare par le milieu, & il ne restoit plus de l'autre côté qu'environ mille chevaux sous les ordres du Maréchal de Saint-André qui conduisoit l'arriere-garde. Il y eut pendant toute cette marche un brouillard si épais, qu'à peine pouvoit-on s'appercevoir; mais le tems s'étant un peu éclairci sur le midi; Coligni envoya avertir Saint-André, qu'il croyoit avoir apperçu un corps de troupes d'environ cinq à six cens Cavaliers.

On envoya au plutôt à la découverte deux Officiers, qui rapporterent que toute la Cavalerie de l'Empereur étoit en marche, & qu'elle paroissoit former cinq à six mille chevaux. Saint-André voyant que ses forces n'étoient pas égales à celles des ennemis, ne voulut point cependant presser le passage de ses troupes, ce qui auroit pu les épouvanter, ou du moins y mettre quelque désordre : il aima mieux faire face à l'ennemi, & il plaça ses gens sur une éminence, au pied de laquelle couloit le ruisseau qu'il falloit passer : ce fut-là que ce Général attendit que le Connétable eût envoyé du secours pour favoriser leur passage.

passage. Lorsqu'il fut arrivé, la retraite se fit avec tant de conduite & de valeur, que les ennemis ne purent jamais les entamer. 1554.

L'armée de l'Empereur suivit cependant toujours les François pendant leur marche, & il y eut à plusieurs reprises différentes escarmouches qui continuerent durant toute la route jusqu'au Quesnoi. Aussi-tôt qu'on y fut arrivé, le Roi mit son armée en bataille pour recevoir les ennemis; mais comme ils ne parurent pas en disposition de combattre, ce Prince passa dans le Cambresis où il fit le dégât, puis il traversa l'Artois & vint assiéger *Renti*.

Le Roi assiége Renti.

Cette place, peu considérable par elle-même, étoit cependant très-forte par sa situation au milieu des marécages entre des collines, & par une Citadelle environnée d'un fossé large & profond, qui étoit toujours plein d'eau par le moyen d'un ruisseau qui couloit dans la Ville. Il étoit important aux deux partis d'être maîtres de cette Place, qui d'un côté couvroit l'Artois, & de l'autre incommodoit beaucoup le Boulonois qui y confine. Cependant l'objet principal du Roi en attaquant

Renti n'étoit pas tant de s'en emparer, que d'engager les troupes Impériales à une bataille. On eut lieu de l'espérer, lorsqu'on apprit que l'Empereur en personne venoit à la tête de son armée pour secourir la Place. L'arrivée de ce Prince fut annoncée par une décharge d'artillerie qu'il fit faire pour avertir les Assiégés qu'il n'étoit pas loin d'eux.

1554.

L'Empereur vient au secours.

L'Empereur prit son camp entre Marque & Fouquemberg, derriere le Bois de Renti, qu'on appelloit le Bois-Guillaume, qui s'étendoit depuis le haut d'une colline jusqu'au camp des François. Le projet de ce Prince étoit de s'emparer d'abord de ce Bois; mais les Généraux François qui avoient prévu les desseins de l'Empereur, avoient caché trois cens Arquebusiers d'élite, & avoient fait avancer sur le bord du Bois en vue de l'ennemi quelques Cuirassiers à pied; ceux-ci avoient ordre de se montrer sur les hauteurs, & de se replier sous les Arquebusiers dès que l'ennemi viendroit à eux.

Cette ruse réussit; les Arquebusiers Impériaux vinrent tomber sur les Cuirassiers François, qui en s'éloignant

les attirerent jusqu'à l'embuscade, d'où ils ne se sauverent qu'après avoir perdu bien du monde. Cependant l'Empereur qui avoit résolu de s'emparer du Bois, partit de son camp du grand matin avec son armée, & s'avança à la faveur d'un brouillard fort épais : on ne fut informé au juste de la marche de ce Prince que vers le midi, lorsque le brouillard fut dissipé. 1554.

Le Connétable mit aussi-tôt son armée en bataille ; le Roi parcourut lui-même tous les rangs pour les encourager ; & les Suisses ayant arrêté ce Prince pour lui demander de les faire appuyer par quelque corps de Cavalerie, il leur dit avec bonté que ce seroit lui-même qui les soutiendroit comme ses bons amis & ses alliés. En effet, il se mit lui-même à leur tête, & leur témoigna ainsi la confiance qu'il avoit dans leur bravoure & leur fidélité. Le Duc d'Aumale & le Seigneur de Tavanes conduisoient la Cavalerie légere. Coligni étoit à la tête de l'Infanterie dans une petite plaine d'environ cinq cens pas de long & de deux cens de large, où le Duc de Guise s'étoit mis en bataille, ayant avec lui le Maréchal de Saint-André,

1554. le Duc de Nevers & autres Officiers Généraux,

Bataille de Renti.

L'Empereur commença son attaque par faire charger les trois cens Arquebusiers qui étoient dans le Bois : ils se retirerent en combattant, & vinrent se réunir au corps de bataille du Duc de Guise, après avoir perdu plusieurs des leurs. Les ennemis les poursuivirent ; mais voyant que le Duc de Guise faisoit bonne contenance, ils s'arrêterent pour attendre les autres troupes qui arrivoient par les côtés du Bois. Aussi-tôt qu'elles parurent, le Duc de Guise fit marcher à eux une partie de sa Cavalerie légere qui ne put soutenir l'effort des ennemis : ils firent un feu si épouvantable, que la Cavalerie Françoise fut contrainte de plier, après avoir perdu beaucoup d'Officiers & de braves soldats.

Tavanes vit la cause de cette défaite; & lorsqu'on lui envoya ordre ensuite de charger l'ennemi, ce Seigneur fit dire au Duc de Guise que les ennemis étant postés de façon qu'on ne pouvoit les attaquer, sans s'exposer ouvertement à la discrétion de la mousqueterie Espagnole qui bordoit

le Bois, toute la Cavalerie seroit mise à bas à coup d'arquebuse, avant de pouvoir aborder les Reitres, & qu'il falloit nécessairement commencer par déloger du Bois les Arquebusiers ennemis. 1554.

Coligni mit aussi tôt pied à terre, & prenant avec lui douze cens tant Arquebusiers que Cuirassiers, il marcha à la tête une pique à la main, & donna tête baissée sur les Espagnols avec une telle furie, qu'ils les eut bientôt repoussés, quoique leur troupe fût deux fois plus nombreuse que la sienne. Tavanes partit à l'instant avec son corps de Cavalerie, & acheva de mettre les ennemis en déroute. Toute l'armée ennemie auroit eu le même sort, si le Connétable eût fait marcher le reste de ses troupes avec autant de promptitude que l'occasion l'exigeoit.

Coligny défait un détachement d'Infanterie.

Dès que l'Empereur s'apperçut que ses affaires prenoient une mauvaise tournure, il fit retirer ses troupes; & la nuit étant survenue, il l'employa toute entiere à faire travailler à des retranchemens, de peur que les François ne vinssent dès le lendemain l'attaquer dans son camp. Ce Prince eut près de deux mille hommes de tués

1554. dans ce combat ; sa perte des François fut beaucoup moins considérable, elle n'alla pas à plus de deux cens hommes. Le Connétable pour faire mieux connoître qu'il avoit eu l'avantage & que la victoire lui appartenoit, passa la nuit avec l'avant garde sur le champ de bataille.

Brantome rapporte que le soir même de ce combat, il y eut en présence du Roi une altercation assez vive entre Guise & Coligni, au sujet de la bataille. Le premier étant entré dans le détail de ce qui s'étoit passé dans l'endroit où il commandoit, s'avança apparemment un peu trop, & voulut peut-être tirer à lui tout l'avantage. Coligni le contredit ouvertement ; Guise s'emporta, & dit en se tournant vers Coligni : *Mor .... Monsieur, ne cherchez point à m'ôter mon honneur.* Coligni répondit assez doucement que ce n'étoit pas son dessein. *Aussi ne le pourriez-vous*, répliqua fierement le Duc de Guise. Coligni qui étoit aussi fier, mais qui sçavoit mieux se contenir, ne répondit rien ; il regarda seulement Guise d'un air qui fit voir qu'ils prendroient ensemble des éclaircissemens plus sérieux. Le Roi entre-

Différent entre Guise & Coligni.

prit de les réconcilier : ce Prince leur parla long-tems, les obligea de s'embrasser, & leur ordonna de vivre ensemble en bons amis. Une médiation aussi respectable arrêta à la vérité les voies de fait, mais elle ne fut pas capable d'établir entr'eux une union sincere. 1554.

Le lendemain de la bataille de Renti, les Impériaux délibererent de faire retraite : l'Empereur lui même paroissoit être de cet avis ; mais Gonzague, un de ses Généraux qui avoit conseillé à ce Prince de risquer la bataille, l'engagea aussi à soutenir ce qu'il avoit entrepris : il lui représenta que ses ennemis ne manqueroient pas de se vanter d'avoir eu une victoire complette, si Sa Majesté Impériale se retiroit. L'Empereur prit donc le parti de rester.

Les Assiégés voyant ce Prince demeurer dans son camp, continuerent à se défendre avec opiniâtreté, dans l'espérance d'en être secourus à propos, si les François entreprenoient de leur livrer un assaut. D'un autre côté, le Roi appercevant le danger auquel il exposeroit ses troupes en voulant forcer la Place, & ne doutant pas que

l'Empereur ne profitât de ce tems pour
1554. faire attaquer ses retranchemens, ne jugea pas à propos de hazarder la gloire qu'il s'étoit acquise la journée précédente.

Le Roi présente la bataille à l'Empereur.

D'ailleurs les vivres commençoient à manquer, & une espéce de contagion s'étoit mise dans son camp, où tous les jours il voyoit périr quantité de ses troupes. Ce Prince résolut donc de lever le siége; mais pour le faire avec honneur, il envoya dire à l'Empereur que sa Cavalerie manquant de fourage, il avoit résolu de décamper; mais qu'avant de s'éloigner il lui offroit la bataille, & qu'il alloit l'attendre en-deçà de Renti.

L'Empereur ne donna aucune réponse précise: il dit seulement qu'il verroit ce qu'il auroit à faire; mais le parti de ce Prince étoit déja pris. Il voyoit Renti sauvée par la retraite du Roi, c'étoit tout ce qu'il demandoit: aussi il ne songea pas à troubler les

Retraite des François.

François dans leur marche, & ce fut en vain qu'ils l'attendirent au lieu indiqué pour le combat, il n'avoit point envie de se battre. Il s'occupa seulement, après l'éloignement des François, à faire fortifier la Citadelle de

Renti, & se rendit ensuite à Bruxelles.

Le Roi de son côté, après avoir mis des garnisons dans Ardres & dans Boulogne, partit pour Compiegne avec le Duc de Guise & les autres Seigneurs, & il laissa au Connétable le soin de distribuer l'armée dans les autres Places de la frontiere. Le Duc de Vendôme vint peu après prendre le commandement des troupes, & le Connétable se rendit à la Cour. 155

Coligni qui avoit l'honneur d'être allié au Duc de Vendôme, resta auprès de lui, & lui fut d'un grand secours pour s'opposer aux efforts que les ennemis voulurent faire sur cette frontiere. Ce Prince mit ensuite ses troupes en quartier d'hiver, & revint auprès du Roi. Ce Monarque fit à Coligni l'accueil le plus flatteur; & pour lui prouver combien il étoit content de ses services, il lui fit présent d'une Compagnie de cent hommes d'armes. Coligni s'appliqua à la rendre une des plus belles du Royaume, il falloit être Gentilhomme pour y entrer; mais cette qualité ne lui parut pas suffisante, il exigea encore que l'on eût du service, & même que l'on eût donné des preuves signalées de

Le [...] re à [...]ligni [...] Compag[nie] de cent h[om]mes d'a[rmes]

valeur : au reste, il n'étoit si difficile
1554. dans ce choix, que pour avoir des sujets qui méritassent les attentions qu'il avoit pour eux; car il les traitoit avec une distinction particuliere, & même afin qu'ils pussent se soutenir avec honneur dans le service, il donnoit souvent du sien pour augmenter leur paye.

L'année suivante les armées se remirent en campagne, mais la guerre
1555. ne se fit que fort mollement en Flandre. L'Empereur & le Roi également épuisés de forces & d'argent, n'étoient pas en état de se conduire avec la même vigueur que les années précédentes : il n'y eut ni siége, ni expedition d'éclat, chacun ne s'occupa qu'à fortifier ses frontieres. Pendant

Conférences pour la paix.

ce tems-là, l'Angleterre s'entremit pour procurer la paix, & il fut enfin résolu que les Plénipotentiaires François & Impériaux s'assembleroient à Merk, entre Ardres, Calais & Gravelines; mais ils firent réciproquement des demandes si exorbitantes, qu'il ne fut pas possible de rien conclure. On remarqua même que les Ministres de l'Empereur ne cherchoient qu'à traîner en longueur, sous

prétexte de ménager la paix, & que leur dessein étoit de reprendre bientôt les armes. En effet, les Impériaux se hâtoient de faire des préparatifs de guerre, afin de pouvoir nous surprendre. On reprit donc les armes, & les troupes des deux partis continuerent à ravager les frontieres. Au reste, les avantages furent peu considérables de part & d'autre, parce que la saison étoit déja fort avancée. 1555.

On reprend les armes.

Le Gouvernement de Picardie étant venu à vaquer dans le courant de cette année, par la démission qu'en fit Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, en partant pour aller prendre possession des biens du Roi de Navarre son beau-pere, le Roi le donna à Coligni : cette faveur étoit d'autant plus signalée, que le Prince de Condé avoit sollicité ce Gouvernement, & n'avoit pu l'obtenir. Coligni eut la générosité de refuser d'abord cette grace, & même de s'employer pour la faire tomber sur Condé ; mais ce Prince le remercia de sa bonne volonté, & le pria de la lui conserver pour des circonstances plus favorables.

Coligni est nommé Gouverneur de Picardie.

Coligni accepta donc ce Gouvernement, & reçut ordre peu après d'en-

aller visiter les Places. Personne alors
1555. n'étoit plus capable d'établir la police & la discipline, si nécessaires dans les Places qui sont voisines de l'ennemi. Ce Seigneur avoit employé le loisir que lui avoit donné le rallentissement de la guerre, à travailler à de sages réglemens, qui dans la suite ont servi pendant long-tems de guide aux Officiers même les plus expérimentés. Brantome nous apprend que les leçons de ce Général étoient si estimées, qu'on eut soin de les faire imprimer & de les répandre parmi les Militaires. Il ajoute qu'il a souvent entendu des Capitaines, même du parti contraire à Coligni, dire à l'occasion de quelque difficulté qui se présentoit : *Il faut en cela se gouverner & regler par les ordonnances de Monsieur l'Amiral.*

Cet Auteur ajoute que Coligni non-seulement sçavoit prévoir & ordonner tout ce qui pouvoit contribuer au bon ordre; il avoit encore un talent particulier pour faire observer ce qu'il commandoit ; & lorsqu'il voyoit que la douceur & les bonnes façons n'étoient pas suffisantes pour ramener le soldat à son devoir, il sçavoit con-

traindre son humeur naturellement douce & compatissante, & agissoit en toute rigueur. 1555.

Coligni partit donc pour se rendre dans son Gouvernement, où il donna par-tout, & principalement sur les frontieres des ordres si exacts, que les troupes Impériales ne purent rien entreprendre. Comme il paroissoit que le dessein principal des ennemis étoit d'attaquer Mariembourg & Rocroi, Coligni alla joindre le Duc de Nevers qui commandoit l'armée de France, & prit des mesures avec ce Général pour renverser les projets de l'Empereur. Coligni part pour son gouvernement.

Il s'agissoit d'abord de faire entrer des vivres en abondance dans les deux Places qui étoient menacées. Coligni fut près d'un mois à travailler continuellement pour exécuter cette entreprise qui étoit alors extrêmement difficile, parce que les fréquens passages des troupes avoient épuisé tous les Pays circonvoisins : il fit en même tems des levées de troupes, afin d'avoir une armée assez forte pour repousser l'ennemi, en cas qu'il se présentât pour traverser l'exécution de ce qu'on avoit projetté.

1555. Enfin le vingt-troisiéme d'Octobre, Coligni à la tête d'environ six cens Gendarmes, vint au Château Porcien. Les autres troupes se rassemblerent, les unes à Montcornet, les autres à Maubert-Fontaine : la Cavalerie se logea à l'Echelle, à Aubigni, & dans d'autres endroits des environs. Coligni qui conduisoit l'avant-garde de cette armée, partit le même jour pour Rocroi, d'où il envoya de la Cavalerie légere à la découverte, pour observer les chemins, & tâcher de connoître les desseins des ennemis.

Le lendemain Coligni partit de Rocroi, & fut remplacé par le Duc de Nevers, qui y arriva le même jour avec cinq cens Gendarmes. Le Rhingrave s'y rendit aussi en même tems avec les Compagnies Allemandes qu'il commandoit. Les convois s'y rassemblerent alors, & y resterent jusqu'à ce qu'on eut reçu des nouvelles des troupes qui étoient allées se loger à Couvins, situé à une lieue de Mariembourg. L'ennemi ne paroissant pas vouloir faire aucune entreprise, on fit marcher les convois, & dès le premier jour Mariembourg reçut quinze charrettes chargées de vivres ;

Coligni fait entrer des convois dans Mariembourg & dans Rocroi.

le reſte entra les trois jours ſuivans, mais avec une extrême difficulté, parce que les pluies continuelles rendirent alors les chemins preſque impraticables. 1555.

Les ennemis firent quelques courſes ſur le reſtant de ces convois, mais l'avantage fut preſque égal de part & d'autre. Ils renoncerent enfin à harceler les François, ſur le rapport que leur fit un priſonnier qu'ils avoient fait. C'étoit un vieux ſoldat accoutumé aux ruſes militaires, qui par ſon induſtrie avoit beaucoup contribué à faire amaſſer des vivres. Ayant été pris & fouillé, on lui trouva la *commiſſion du Duc de Nevers : il* fut interrogé en conſéquence ſur les vivres qui étoient entrés. Ce ſoldat avec un air d'aſſurance exagéra tellement les munitions qu'il y avoit, tant dans Mariembourg que dans Rocroi, que les ennemis perdirent l'eſpérance de ſe rendre maîtres de ces deux Places : leurs troupes furent miſes en quartiers d'hiver, & les Généraux ſe retirerent à Bruxelles auprès de l'Empereur. Ce fut-là que ce Prince fit convoquer les Etats Généraux des Pays-Bas & les Chevaliers de la Toiſon d'ór, & qu'en

L'Empereur céde ſes Etats à ſon fils.

leur présence il abdiqua entierement
1555. le gouvernement de ses Royaumes & de ses autres Etats en faveur de Philippe son fils : il conserva seulement l'Empire, mais ce ne fut que pour travailler à engager Ferdinand son frere, élu déja Roi des Romains, à céder ses prétentions à Philippe ; mais ses sollicitations furent inutiles, ce Prince n'en voulut rien faire.

Quoique l'Empereur se fût démis
1556. de ses Etats dans le dessein de se retirer du monde, il demeura cependant encore pendant quelque tems auprès de son fils. Il appréhendoit que dans la situation où étoient les affaires de l'Europe, ce jeune Prince, encore sans expérience, ne s'exposât témérairement aux hasards d'une guerre dont le succès pouvoit être malheureux ; il voulut avant de l'abandonner à lui-même, lui fournir les moyens de s'affermir sur le Trône par une paix solide, ou du moins par une tréve de quelques années.

On propose une tréve entre l'Empire & la France.

Pour y parvenir, l'Empereur se servit de l'entremise de la Couronne d'Angleterre, qui avoit offert sa médiation pour la paix. Les choses furent amenées au point, que de part &

d'autre il y eut des Plénipotentiaires nommés pour assister au conférences qui devoient se tenir dans le Couvent de Vaucelles, près de Cambrai. Coligni fut chargé par le Roi de négocier avec les Ministres de l'Empereur; on lui donna pour adjoint Sebastien de l'Aubespine, Maître des Requêtes. 1556. Coligny est nommé Plénipotentiaire.

Après de longues contestations, il fut enfin reglé qu'il y auroit entre les deux Couronnes une tréve de cinq années; & que tant qu'elle dureroit, les deux Princes retiendroient toutes les conquêtes qu'ils avoient faites pendant la guerre. Ce Traité dont il est *inutile* de rapporter ici les différens articles, fut conclu le cinquiéme du mois de Février. Quatre jours après on tint une conférence sur l'échange des prisonniers, & ils furent rendus de part & d'autre. Le succès de cette négociation fut d'autant plus agréable à Coligni, qu'il eut enfin le plaisir de revoir son frere d'Andelot, qui étoit prisonnier chez les ennemis depuis long-tems. Conclusion de la tréve.

Peu après la conclusion de cette tréve, Coligni se rendit à Bruxelles auprès de l'Empereur; & le Comte de Lallain, Plénipotentiaire de ce Prince,

1410. vint à Blois trouver le Roi, pour faire chacun de son côté signer l'observation du Traité à ces deux Princes. La tréve fut aussi-tôt publiée à Metz par ordre du Roi; mais l'Empereur ne la fit publier en Flandre que quelque tems après, parce que Philippe son fils avoit dessein de la restraindre à un plus petit nombre d'années.

Le Pape en est alarmé.

Le Pape qui ne comptoit nullement sur cette tréve, fut très-surpris lorsque le Cardinal de Tournon qui étoit alors à Rome lui en apprit la nouvelle. Il eut beau assurer Sa Sainteté que le Roi ne renonçoit pas pour cela à l'alliance qu'il avoit contractée avec le Saint Siége; le Pape & les Princes qui étoient dans ses interêts, tâcherent de dissimuler leurs mécontentemens: mais ils trouverent néanmoins fort mauvais que le Roi eût consenti à la tréve sans en avertir le Saint Pere.

Ce Pontife qui n'aimoit point la Maison d'Autriche, n'avoit cependant jamais osé se déclarer contre l'Empereur, que lorsqu'il s'étoit vû appuyé du Roi de France, & cette alliance avoit été le fruit des négociations & des démarches des neveux du Pape, & principalement du Cardinal Caraffe,

qui espéroient en tirer de grands avantages. Ils furent extrêmement déconcertés, lorsqu'ils se virent par ce moyen déchus de leurs espérances, & exposés au ressentiment de la Maison d'Autriche, qui ne manqueroit pas de se venger tôt ou tard. Ils entreprirent de rompre cette tréve, & écrivirent à ce sujet à la Cour de France : leurs Lettres firent quelque impression sur le Roi, mais le Conseil de ce Prince le rassura, & rendit inutiles les démarches des Caraffes. 1556.

Les neveux du Pape entreprennent de rompre la tréve.

Le Pape, ou plutôt ses neveux (car le Saint Pere étoit trop vieux & trop infirme pour se *mêler d'affaires*) prirent un parti en apparence tout opposé aux desseins qu'ils avoient fait paroître jusqu'alors : ils déciderent que le Pape se porteroit pour médiateur, & qu'il envoyeroit deux Légats, l'un à l'Empereur & l'autre au Roi de France, pour féliciter ces Princes sur la tréve, & les exhorter à entrer en négociation pour conclure une paix parfaite.

Le Cardinal Caraffe vient en France à ce sujet.

Le Cardinal neveu fut député à la Cour de France à cet effet : il arriva à Fontainebleau, où il trouva la Cour partagée en différentes factions. Le

Connétable déja vieux & ennuyé de
1556. la guerre, dont sa prudence lui faisoit craindre les mauvais succès, ne pensoit qu'à la terminer. Coligny son neveu pensoit de même, & d'ailleurs la tréve étoit son ouvrage, & il se faisoit un point d'honneur de la soutenir. Les Guise au contraire emportés par l'amour de la gloire & par une ambition démesurée, qui leur faisoient espérer qu'à la faveur des troubles ils pourroient augmenter leur crédit & leur puissance, étoient fort éloignés de la paix, & n'oublioient rien pour engager le Roi à reprendre les armes.

D'un autre côté, le Roi étoit dans une grande irrésolution : ses derniers succès lui faisoient souhaiter la guerre ; retenu cependant par le Connétable qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit, il n'osoit aller contre le sentiment d'un Général de cette considération. Le Cardinal Légat ne fut que légérement alarmé des dispositions du Prince. Comme les instructions sécrettes dont il étoit chargé le mettoient à portée, & lui ordonnoient même de n'épargner ni sollicitations, ni promesses, ni présens pour

réussir, il sçut habilement tirer parti de sa commission. 1556.

Personne n'étoit plus en état que lui de la faire valoir : jeune encore, beau, bienfait, expérimenté dans l'art de feindre, il joua tous les personnages qu'il crut nécessaires pour parvenir à ses fins. *Il se montra*, dit Mezerai, *Cavalier parmi la Noblesse, galant parmi les Dames, de gaye humeur parmi les plus gaillards, fit la cour à la Duchesse de Valentinois* (Diane de Poitiers, Maîtresse du Roi) & *la régala de fort beaux présens de la part du Saint Pere & de la sienne.* Comme il joignoit à un extérieur extrêmement avantageux une grande facilité d'expression, & autant de hardiesse que de grace dans le discours, il fit au Roi un discours très-pathétique, qui eut tout l'effet que l'Orateur pouvoit en attendre.

Harangue du Légat.

Il lui représenta que les Rois de France avoient toujours fait profession de l'exactitude la plus scrupuleuse à soutenir leurs Alliés, & que même sans qu'il y eut de Traité qui y engageât, il suffisoit à un Prince d'être malheureux, pour trouver chez les François une protection assurée, qui

le mettoit à couvert de l'insulte de
1556. ses ennemis. » Songez donc, grand
» Roi, dit-il en finissant, à soutenir
» la gloire héréditaire de votre Mai-
» son, & craignez que de vains scru-
» pules ou plutôt une modération mal
» placée n'en ternissent tout l'éclat; ne
» fermez pas l'azile le plus assuré de
» tous les Souverains Pontifes & de
» tous les Princes malheureux : pri-
» vés des secours qu'ils espérent trou-
» ver en France, ils seroient réduits
» à la triste nécessité d'implorer hon-
» teusement la protection de vos pro-
» pres ennemis, & de mandier chez
» eux un appui que votre Royaume
» leur doit ».

Le Légat accompagna ce discours d'un présent qu'il fit au Roi; il n'étoit pas considérable, ce n'étoit qu'une épée, mais elle étoit bénite par le Saint Pere, & l'adroit Négociateur la présenta avec beaucoup de pompe & de cérémonie, & dit au Roi que le Pape la lui envoyoit comme à un grand Prince, qui méritoit à tous égards le titre auguste de Défenseur de l'Eglise Romaine. Ensuite pour le flatter encore davantage, il parla des droits de la France sur le Royaume

de Naples, & fit voir que la conquête en pourroit être d'autant plus facile, que le Pape fourniroit des troupes & des vivres,& qu'en un mot on n'omettroit rien de ce qui feroit néceffaire pour applanir toutes les difficultés dont une entreprife de cette nature pouvoit être fufceptible. 1556.

La Ducheffe de Valentinois déjà gagnée par les riches préfens du Cardinal Légat, agit vivement en fa faveur auprès du Roi, & contribua beaucoup au parti que ce Prince prit enfin de rompre la tréve. Il fut donc réfolu qu'on feroit la guerre en faveur du Pape, mais comme le Roi avoit toujours quelque fcrupule fur les engagemens qu'il avoit pris avec l'Empereur, le Cardinal Légat, en vertu du pouvoir qu'il avoit du Saint Pere, lui donna l'abfolution des fermens qu'il avoit faits en ratifiant la tréve, & lui permit même d'attaquer l'Empereur fans lui déclarer la guerre auparavant.

Le Roi confent de rompre la tréve.

Après toutes ces précautions, on ne conferva plus aucun fcrupule, & l'on fe mit en devoir d'agir à force ouverte. Le Duc de Guife paffa en Italie à la tête des troupes de France;

Le Duc de Guife part pour l'Italie.

1559. & accompagné de la plus grande partie de la jeune Noblesse : mais lorsqu'il y fut, il ne trouva rien de tout ce qu'on lui avoit promis ; on crut même depuis, dit Mezerai, que dès qu'il entra en Italie, les neveux du Pape avoient fait leur accommodement avec les Espagnols, & qu'ils ne lui avoient donné la peine de venir que pour faire leur condition meilleure, & obtenir de plus grandes sûretés.

Coligni fut obligé alors de vaincre toutes les répugnances qu'il avoit à rompre un Traité dont il avoit lui-même porté les paroles, & qu'il croyoit nécessaires au bien de l'Etat ; il eut ordre de marcher, & même de faire une irruption subite sur le Pays ennemi, afin de s'assurer d'abord de quelques avantages en recommençant la guerre. Il s'avança du côté de Douai au commencement de Janvier, & arriva secrettement pendant la nuit jusques sous les murailles de la Ville la veille des Rois, & fit tout préparer pour escalader la Place. L'entreprise devoit réussir d'autant plus facilement, que les Bourgeois & la garnison qui ne se méfioient de rien, se reposoient tranquillement, après avoir

Coligni tente de surprendre Douai.

1557.

avoir fait grande chere ce soir-là; mais une femme de la Ville étant allée par hazard du côté où l'on alloit planter les échelles, donna par-tout l'alarme & réveilla les Sentinelles: la garnison se trouva aussi tôt sous les armes, & les remparts furent dans un instant bordés de troupes de toutes parts. Coligni se voyant découvert, ne suivit point son entreprise, il se retira. 1557. L'entreprise échoue.

Cependant comme il ne vouloit pas que ses peines fussent entierement perdues, il rabbatit sur la Ville de Lens, qui fut bientôt forcée. Après s'en être rendu maître, il la pilla & y mit le feu: ayant ensuite parcouru & ravagé une partie de la frontiere, il remit ses troupes dans leurs quartiers d'hiver, & s'en revint avec un butin considérable. Il force & brûle la ville de Lens.

Le Roi d'Espagne qui étoit alors à Bruxelles, fut extrêmement étonné de cette entreprise, & s'en plaignit hautement; mais la Cour de France pour se disculper d'avoir manqué au Traité, fit publier un Manifeste, par lequel elle prétendit démontrer que c'étoient les Espagnols eux-mêmes qui avoient rompu la treve les pré- Plaintes des Espagnols au sujet de la prise des armes.

miers, & qu'on n'avoit fait que suivre leur exemple. Les manifestes disent ordinairement tout ce que l'on veut, & une main habile trouve toujours facilement des tournures séduisantes, qui donnent un air de justice aux choses qui en paroissent les moins susceptibles; jamais Souverain n'a manqué de bonnes raisons pour soutenir la cause qu'il veut défendre.

1557.

Les ennemis ne s'en tinrent pas aux plaintes, ils firent au plutôt tous les mouvemens nécessaires pour se défendre, & même pour faire les plus vives attaques; mais afin d'y procéder avec avantage, ils commencerent par se chercher des alliés. L'Angleterre étoit alors en paix avec la France, & une des conditions du dernier Traité portoit que les Anglois n'entreroient point dans les querelles de la Maison d'Autriche. Cependant les intrigues de la Cour d'Espagne prévalurent, & ranimerent aisément l'ancienne aversion de l'Angleterre contre la France: la négociation qui produisit la rupture fut néanmoins un peu longue, car ce ne fut qu'au mois de Juin que les Anglois se déclarerent.

Quelque tems après cet éclat, le

Roi d'Espagne fit marcher ses troupes, & l'armée de ce Prince se rassembla à Givet, près de Charlemont, sous les ordres du Duc de Savoye. On conjectura en France par la marche de ce Général que son dessein étoit d'entrer en Champagne, & de s'emparer de Mézieres & de Rocroi, afin de fermer les passages aux secours qu'on pourroit envoyer à Mariembourg: en effet, les ennemis arriverent bientôt auprès de cette derniere Place, mais ils ne firent qu'y escarmoucher; ils prirent ensuite quantité d'échelles & autres instrumens nécessaires pour une attaque imprévue, & marcherent vers Rocroi; ils croyoient forcer cette Place en peu d'heures, cependant elle fit une si vigoureuse résistance, & l'artillerie fut servie avec une telle exactitude, que les Assaillans furent obligés de faire retraite après avoir perdu beaucoup de monde.

1557

L'armée d'Espagne se met en marche.

Ils prirent ensuite leur route par Chimai & Glayon, d'où ils se rendirent à la Capelle & à Vervins, où ils mirent tout à feu & à sang : ils allerent ensuite du côté de Guise. Les troupes Françoises qui n'étoient pas encore assez considérables pour atta-

quer l'ennemi, se contenterent de le
1557. suivre à travers la Thierache, & vinrent se rassembler à Pierre-Pont.

Coligni se rend à l'armée de France.

Ce fut-là que le Connétable de Montmorenci, Coligni & le Maréchal de Saint-André, qui étoient encore à la Cour, vinrent se rendre le 28 de Juillet. On tint le même jour un grand conseil sur le parti qu'on avoit à prendre. Plusieurs prétendirent qu'on ne devoit nullement s'inquiéter des mouvemens des ennemis; que leurs troupes s'étoient rassemblées trop tard pour pouvoir espérer de grands avantages de cette campagne, & que le grand appareil qu'on voyoit de leur part, n'étoit précisément que pour la montre, & qu'ayant perdu l'espérance de faire quelque progrès du côté de la Champagne, ils ne cherchoient qu'un prétexte honnête pour se retirer.

Le Connétable fut d'un avis tout opposé, & il soutint que les ennemis n avoient abandonné les frontieres de Champagne, que dans l'espérance d'avoir de plus grands avantages en Picardie, & de s'y emparer de quelques Places avant que les François fussent en état de pourvoir à leur

défenfe. Coligni fut du fentiment de fon oncle. & il l'appuya par des Lettres qu'il recevoit fréquemment depuis quelques jours de la part de Senarpont & de Villebon, deux Officiers de marque qui lui mandoient que les ennemis avoient furement deffein de faire irruption fur les frontieres de Picardie.

1557.

Les ennemis menacent la Picardie.

Cet avis fut encore confirmé par d'autres nouvelles qu'on reçut alors. On apprit que le Duc de Savoye s'étoit retiré de devant Guife, après être refté trois jours en préfence de cette Place, & qu'il n'avoit pas même tenté d'en former le fiege comme tout le monde l'avoit cru. Son deffein avoit été feulement de tromper les François, & de les engager à faire paffer à Guife la garnifon de Saint Quentin, qui n'étoit pas éloignée, & de conduire auffi-tôt fon armée vis-à-vis cette derniere Place, dès qu'il la fçauroit dépourvue de troupes. Cependant les chofes n'ayant pas tourné comme il efpéroit, il n'attendit pas plus longtems, & marcha en droiture à Saint Quentin. Il ordonna à fa Cavalerie légere de prendre les devants pour s'y.

rendre, & il la ſuivit avec le reſte de ſes troupes.

1557.

Coligni part pour défendre Saint Quentin.

Il n'y avoit alors dans Saint Quentin qu'une garniſon aſſez foible ſous les ordres du Capitaine Breuil, Gouverneur de la Place; il avoit avec lui Charles de Teligni-la-Sale, Lieutenant du Dauphin, une Cornette de la Cavalerie de ce Prince & quelques autres troupes; ce n'étoit pas aſſez pour tenir tête à une armée auſſi forte qui ſe préparoit à l'attaquer. Coligni crut que ſa qualité de Gouverneur de Picardie demandoit de lui qu'il ne ſe menageât pas dans une circonſtance qui intéreſſoit la principale Place de ſon Gouvernement, & il réſolut de tout hazarder pour la ſauver. Le Connétable fut auſſi de cet avis, & il exhorta ſon neveu à exécuter au plutôt une réſolution qui ne pouvoit que lui faire beaucoup d'honneur. Coligni partit donc de Pierre-Pont le deuxiéme d'Août avec ſa Compagnie, une Cornette de la Cavalerie du Comte d'Arran, Ecoſſois, & trois Compagnies de Chevaux-légers; il eut ſoin de ſe faire préceder par le Capitaine Tenelle, qui avoit une

connoiſſance parfaite du Pays. Comme les ennemis s'étoient emparés de 1557.
la plupart des paſſages, il fallut faire un grand circuit pour aborder à Saint Quentin; ainſi au lieu de ſuivre le droit chemin vers cette Place, on prit d'abord par la Fere, où Coligni reçut un Courier de la part du Connétable, qui lui mandoit de hâter ſa marche pour arriver le plutôt qu'il pourroit.

Cet ordre l'embarraſſa d'autant plus, qu'il n'avoit aucune nouvelle des troupes qu'il avoit envoyées à la découverte : il prit le parti de faire marcher d'autres Cavaliers, pour ſçavoir au juſte où étoient les ennemis, & en attendant *il s'avança toujours vers la* petite Ville de Ham. Un Officier nommé Vaulperghe vint l'y trouver, & lui remit une Lettre du Gouverneur de Saint Quentin, par laquelle il l'informoit du triſte état où la Ville étoit réduite : il lui mandoit que l'épouvante étoit ſi grande parmi les Habitans, que ſi le ſecours n'arrivoit promptement, il ſeroit difficile de les contenir plus long-tems & de les empêcher de ſe rendre. Vaulperghe ajouta que s'il vouloit ſe preſſer, il ſeroit encore poſſible de réuſſir, & qu'il ſe

faisoit fort de l'introduire dans la Place dès la nuit suivante.
1557.
Coligni se disposa aussi tôt à partir, & donna ordre que dans une demi-heure tout fût prêt à se mettre en marche : il pria les Officiers de ne mener avec eux ni bagage, ni équipage, ni même de Domestiques, excepté ceux dont ils ne pourroient se passer absolument : dans le tems qu'il donnoit ces ordres, Jarnac & un de ses Lieutenans nommé Luzarches, vinrent le trouver pour lui faire des remontrances sur la démarche qu'il entreprenoit; ils le supplierent de ne point penser à s'aller enfermer dans Saint Quentin, parce qu'il ne convenoit pas à un Gouverneur de Province de s'exposer à un péril si évident; & ils lui proposerent de leur abandonner & aux autres Capitaines qui étoient avec lui, le soin de défendre cette Place, lui promettant de s'accorder si bien entr'eux, que le service du Roi n'en souffriroit pas : ils ajouterent qu'étant hors de la Ville, il seroit plus à portée de les secourir par les entreprises qu'il pourroit faire contre les ennemis, & qu'il y auroit plus d'avantage & même plus d'honneur à leur faire la guerre en pleine

campagne, que de s'aller renfermer
dans une Place dépourvue de fortifica- 1557.
tions & de vivres.

Quelques remontrances qu'on pût faire à Coligni, rien ne fut capable de le détourner de ſon premier deſſein : il pourſuivit ſa route, & entra enfin dans la Place à une heure après minuit, mais avec beaucoup moins de monde qu'il ne s'y étoit attendu. Une partie de ſes troupes s'étoit égarée ſur la route ; d'autres vainement alarmés avoient rebrouſſé chemin, & enfin de tous les Chevaux-légers tant François qu'Ecoſſois qui étoient partis du camp avec lui, il n'y en avoit encore aucun d'arrivé.

Coligni entre dans Saint Quentin.

Coligni ne manqua pas d'aller dès le point du jour faire la viſite de la Place ; il ſe fit rendre un compte exact de tout, & s'occupa à raſſurer par ſes ſoins & ſes mouvemens les eſprits des Habitans qui étoient extrêmement conſternés. Sa premiere expédition fut de reprendre un Fauxbourg de la Ville, appellé le Fauxbourg de l'Iſle, qui s'étend au-delà de la Somme : les ennemis s'en étoient emparés d'autant plus facilement, que la garniſon s'étant trouvée trop foible pour le défen-

Mouvemens de Coligni pour la défenſe de cette Place.

dre, l'avoit abandonné pour se retirer
1557. dans la Place.

Comme il étoit d'une grande importance de déloger les ennemis de ce poste, Coligni ordonna une sortie pour le soir même : il mit le feu à plusieurs maisons dont les Assiégeans s'étoient saisis, & reprit ensuite le Fauxbourg où il plaça des troupes pour le garder. S'étant ainsi assuré de ce côté-là, il alla faire le tour de la Ville haute, où il donna tous les ordres nécessaires : après y avoir distribué les quartiers & fait tracer les travaux nécessaires, il convoqua une Assemblée des Notables, & leur dit tout ce qu'il crut de plus capable de leur inspirer de la confiance ; il prit avec eux les mesures qui pouvoient le mieux convenir à leur situation ; & afin que tout s'exécutât avec ordre, & que rien ne leur échapât des précautions qu'il falloit prendre, il fit rédiger par écrit tout ce qu'il falloit faire.

Il ordonna d'abord que l'on fît une prompte & soigneuse recherche de tous ceux qui étoient en état de porter les armes ; la même chose se fit aussi par rapport aux personnes, tant hommes que femmes, qui étoient en état

de travailler. On ramassa exactement tous les outils nécessaires pour les travaux, & Coligni les fit porter à la Maison de Ville, afin qu'on eût moins de peine à les trouver lorsqu'on en auroit besoin; & comme il n'étoit pas moins nécessaire de pourvoir à la nourriture de tout ce qu'il y avoit de bouches dans la Ville, il demanda un détail exact des vivres qui y étoient alors, & il fut défendu à qui que ce soit d'y toucher sous peine de la vie, jusqu'à ce qu'on eût établi un ordre pour la distribution. 1557.

Coligni se fit rendre compte en même tems de la quantité d'artillerie, de poudre & de boulets qu'il y avoit dans la Place, & de ceux qui étoient en état de faire utilement ce service. Ce Général ayant remarqué en faisant sa ronde, qu'il se faisoit une grande dissipation de poudre assez mal-à-propos, il donna la Surintendance de l'artillerie au Capitaine Languetot, Officier d'une vigilance & d'une exactitude extrême, & en particulier très-entendu dans cette partie : il mit sous lui deux Gentilshommes qu'il tira de chaque Compagnie de ses Gens-d'armes, qui avoient ordre de leur obéir,

& de faire tous les soirs un rapport
1557. fidéle de la quantité de poudre qui auroit été consommée.

Après toutes ces précautions, Coligni rassembla chez lui tous les Capitaines, & les pria de lui parler en toute liberté sur la défense de la Place, & de lui proposer hardiment leurs avis: il leur dit que ne doutant pas que plusieurs d'entr'eux qui s'étoient trouvés souvent dans des Places assiégées, n'eussent fait beaucoup de remarques importantes qui pouvoient quelquefois échaper aux plus habiles, ils lui feroient un sensible plaisir de lui communiquer leurs lumieres.

Il sortit ensuite pour faire exécuter les travaux qu'il avoit ordonnés : on travailla jour & nuit à réparer les fortifications, & sur-tout le bastion qui regardoit le Fauxbourg de l'Isle. Coligni ayant observé en se promenant qu'il y avoit sur les bords des fossés quantité de Jardins remplis d'arbres, à l'ombre desquels les ennemis pouvoient venir à couvert jusqu'auprès de la Place, il donna ses ordres pour qu'on les mît bas, & en peu de tems on fit un abatti considérable: cependant on ne pensa ... on peut-être n'eut-on pas

assez de tems pour faire la même chose du côté de la porte de Remicourt ; 1557.
peut-être aussi croyoit-on n'avoir rien à craindre de ce côté-là : quoi qu'il en soit les arbres & les haies qui restoient dans cet endroit, furent cause en partie de la perte de la Ville.

Lorsque Coligni eut pourvu aux travaux les plus nécessaires, il pensa à faire une seconde sortie : son dessein n'étoit pas cependant d'attaquer l'ennemi, il ne vouloit seulement que reconnoître leurs logemens, & en même tems examiner par quel endroit il pourroit plus facilement faire entrer du secours dans la Place : d'ailleurs comme il s'attendoit bien que les ennemis ne manqueroient pas d'attaquer bientôt le Fauxbourg de l'Isle qu'il leur avoit enlevé, & que tôt ou tard ils s'en rendroient les maîtres, il résolut de faire transporter dans la Ville tout ce qu'il y avoit dans ce Fauxbourg qui auroit pu être de quelque utilité à l'ennemi, & en même tems d'en faire percer les maisons, afin qu'il fût facile d'y mettre le feu lorsqu'on seroit contraint de l'abandonner.

Coligni ayant donc résolu de faire faire une seconde sortie, choisit pour cette expédition la Compagnie des

Coligni fait une seconde sortie sur l'ennemi.

1557. Gens-d'armes du Dauphin, dont il étoit plus sûr que de toutes les autres; il fit appeller Teligni qui la commandoit, & lui confia son dessein, & il lui dit de faire commander ses gens par un Officier sage & entendu, qui s'acquittât exactement des ordres dont il le chargeoit, & il le pria de lui recommander sur-tout de ne point chercher à combattre, mais seulement d'amuser l'ennemi. Teligni promit à l'Amiral que ses ordres seroient parfaitement exécutés, & qu'il confieroit le soin de cette affaire à quelqu'un de prudent qui sçauroit ne rien risquer qu'à propos. Teligni se retira à l'instant pour faire monter son monde à cheval, & leur dire ce qu'ils avoient à faire.

Ces ordres avoient été donnés dans le logis de Jarnac, où Coligni étoit alors : ce Général s'y trouva même si incommodé d'un violent mal de tête, qu'il résolut de se jetter un instant sur le lit de Jarnac pour y prendre un peu de repos ; mais auparavant il fit rappeller Teligni, & lui recommanda d'une façon très-pressante de ne point sortir lui-même à la tête de ses gens. Coligni qui le connoissoit pour un

brave, se doutoit bien qu'à moins de lui faire les plus vives instances, il 1557.
ne permettroit pas que sa troupe fût d'une expédition sans en partager le danger avec elle : il lui réitera donc ses ordres, & comme il le dit lui-même dans ses Mémoires : *Je ne me contentai point de lui dire une douzaine de fois que je ne voulois point qu'il sortît, ce qu'il m'assura.*

L'infortuné Teligni ne tint point sa parole, mais cependant il n'y manqua que lorsqu'il le crut nécessaire pour l'honneur de sa troupe. Ayant envoyé d'abord quelques Cavaliers faire des courses du côté de Remicourt, il apprit l'instant d'après qu'ils en étoient venus aux mains avec les ennemis, & qu'ils lâchoient pied. Teligni au désespoir de voir reculer ses gens, partit aussi-tôt de la Place pour rallier sa troupe, ou du moins lui ménager une retraite honorable : il laissa un de ses Officiers nommé Cuisieux, avec soixante chevaux pour garder son poste, qui étoit à un moulin près de la porte de Saint Jean ; & sans se donner le tems de prendre sa cuirasse, il monta sur un assez mauvais cheval, & alla au plutôt vers ses coureurs.

1547 A peine les eut-il joints, qu'il fut enveloppé avec sa troupe par les ennemis. Son courage ne servit alors, qu'à accelerer sa perte, & ceux qui étoient sur le rempart du côté de sa sortie, le virent bientôt tomber par terre, où on le laissa pour mort après l'avoir dépouillé. Tout cela se passa en très peu de tems; car Coligni rapporte dans ses Mémoires, qu'à peine s'étoit-il reposé une demi-heure, à cause de l'accablement où l'avoit jetté son mal de tête, qu'il se leva & sortit à l'instant pour sçavoir le succès de ce qu'il avoit ordonné. En allant à la porte par laquelle s'étoit fait la sortie, il rencontra Jarnac & Luzarche, qui lui raconterent le désastre du détachement, & la perte qu'on faisoit dans la personne de Teligni.

Coligni sçachant qu'il n'étoit pas éloigné, dit qu'il vouloit absolument l'avoir mort ou vif; & un soldat s'étant offert pour aller avec quelques-uns de ses camarades chercher cet Officier, Coligni leur promit une récompense, & fit marcher en même tems quelques Cavaliers pour faciliter cette entreprise. Teligni respiroit encore: on le rapporta dans la Ville, &

;, & près de rendre le dernier
ir, lui dit qu'il n'étoit plus tems
emander pardon aux hommes,
que c'étoit à Dieu qu'il devoit
esser : en effet, il ne vêcut qu'en-
n une heure & demie après avoir
apporté dans la Ville. Ce gentil-
me fut extrêmement regreté; sa
oure sembloit s'être communi-
à la Compagnie qu'il comman-
, *elle avoit toujours fait des mer-*
es sous ses ordres; mais aussi il
t bien dans la suite qu'il auroit
écessaire que cet Officier eût vêcu
soutenir le courage de cette trou-
car elle se comporta très-mal de
cette perte, & entr'autres dans la
nse de Saint Quentin.

ependant les ennemis poussoient
ours leurs travaux du côté de la
e. & la serroient de si près qu'il

Coligni fait sortir toutes les bouches inutiles.

1557. par rapport au monde qu'il y avoit, il ordonna qu'on fît au plutôt le dénombrement de toutes les bouches inutiles, pour les faire ſortir à l'inſtant de la Place; il en partit en une nuit huit cent, tant hommes que femmes, ce qui fut d'un grand ſoulagement pour les Aſſiégés.

Coligni reçut avis en même tems de la part des gens qu'il avoit dans le Fauxbourg, que l'ennemi paroiſſoit être en diſpoſition de les attaquer inceſſamment, & ils lui demandoient ce qu'ils avoient à faire dans cette occurrence. L'Amiral alla lui-même examiner toutes choſes, & il commença par faire retirer dans la Ville à petit bruit toutes les munitions d'artillerie qui étoient de ce côté là; & dès la pointe du jour, lorſque les Aſſiégeans eurent tiré la premiere volée de canon, Coligni ordonna à tous les Officiers qui étoient de garde, de rétirer doucement & avec ordre les troupes qu'ils avoient, & de les faire rentrer dans la Ville : ceux qui devoient ſortir les derniers furent chargés de mettre le feu dans les différens quartiers du Fauxbourg, où tout étoit diſpoſé, pour que rien n'échappât à

Coligni abandonne un Fauxbourg aux ennemis.

l'incendie : dès que tout le détachement fut rentré, on mura la porte de ce côté-là, & Coligni ordonna de plus qu'on fortifiât les environs, parce que cet endroit lui paroiſſoit extrêmement foible. 1557.

Dans le tems que ce Général préſidoit à ces travaux, & qu'il les preſſoit avec toute la diligence poſſible, on vint l'avertir qu'il y avoit dans deux tours qui étoient près de cette porte quantité de poudre à canon, dont juſqu'alors il n'avoit été fait nulle mention. Coligni qui appréhendoit avec raiſon que les batteries des ennemis n'y miſſent le feu, & ne fiſſent ſauter par-là une partie des murailles, fit venir du monde pour porter toute cette poudre en lieu de ſureté. On fut contraint d'enfoncer les portes de ces tours, parce que les clefs en étoient égarées : on trouva effectivement beaucoup de poudre, mais en très-mauvais état, & très-difficile à tranſporter ; les caques qui la contenoient étoient ſi pourries, qu'elles tomboient en piéces dès qu'on y touchoit : il fallut prendre des nappes & des draps pour emporter la poudre.

Comme cette opération devoit être

1557. un peu longue, Coligni chargea quelques-uns de ses Gentilshommes de veiller sur les Ouvriers, & il s'en alla faire sa ronde dans la Ville pour rassurer les Bourgeois, dont la plupart étoient fort intrigués de ce qu'on avoit abandonné le Fauxbourg aux ennemis. Dans le tems qu'il faisoit cette tournée, il apperçut de dessus une plate-forme un grand feu, qui fut accompagné à l'instant d'un fracas horrible : c'étoit le feu qui venoit de prendre aux poudres qu'on transportoit, & cet accident avoit culbuté tout ce qui s'étoit trouvé aux environs. Il périt dans cette occasion environ quarante hommes, du nombre desquels furent cinq Gentilshommes domestiques de Coligni. On crut que cet embrâsement fut occasionné par l'incendie du Fauxbourg, & que des étincelles qui y furent portées par le vent, furent cause de tout ce désordre.

Accident occasionné par l'embrasement des poudres.

Coligni courut au plutôt vers l'endroit où ce désastre venoit d'arriver ; il y trouva une bréche par laquelle vingt hommes auroient pu facilement passer. La ruine de ce rempart auroit sûrement causé la perte de la Place, si l'ennemi eût pu s'en appercevoir assez

tôt ; car Coligni assure qu'il fut plus d'une demi-heure sans avoir plus de sept hommes avec lui. 1557.

Mais les ennemis étoient occupés alors à s'emparer du Fauxbourg, dans lequel cependant ils n'avoient pu se jetter aussi promptement qu'ils l'auroient souhaité, parce que l'incendie des maisons les empêchoit de s'y risquer : en effet, tout ce quartier fut entierement réduit en cendres, & il ne resta d'entier que l'Abbaye de l'Isle, *où le feu ne pu prendre*, dit Coligni, *encore que j'eusse mis grand peine à la faire bien accoustrer.*

L'embrâsement ôta sans doute aux ennemis la vue de ce qui se passoit du côté de la ville ; peut-être aussi que le tumulte qui y regnoit, les empêcha d'entendre la chûte de la muraille : quoi qu'il en soit, ils ne parurent point, & les Assiégés eurent le tems de réparer cette bréche ; ils y travaillerent avec tant d'ardeur & de diligence, qu'en peu de tems la muraille fut rétablie ; on la rendit même aussi forte qu'elle étoit auparavant. Coligni remedie à cet accident.

Pendant tous ces mouvemens, Coligni envoyoit de tems en tems vers le Connétable, pour l'informer de sa

situation & lui demander du secours.

1557. Montmorenci de son côté, que la gloire de son neveu intéressoit autant que la sienne propre, ne négligeoit rien pour lui procurer ce qu'il souhaitoit; il fit avancer son armée jusqu'à la Fere, d'où il fit partir le Maréchal de Saint-André, & trois cens Gens-d'armes, avec ordre d'aller au plutôt jusqu'à Ham: peu après il y envoya le Prince de Condé avec une partie de la Cavalerie légere, & ensuite d'Andelot frere de l'Amiral, avec huit Compagnies d'Inanfterie. Ils avoient ordre d'amuser l'ennemi, & de tâcher en s'approchant de Saint Quentin, de profiter de quelque occasion pour y jetter du secours.

Le Connétable tente de faire entrer du secours dans S. Quentin.

Vaulperghe, Officier de confiance, que Coligni avoit envoyé pour leur servir de guide, vint se joindre à d'Andelot; ils partirent ensemble, & passerent par le quartier que les ennemis avoient destiné aux Anglois qu'ils attendoient de jour en jour, mais comme ces troupes n'étoient point encore arrivées, il y avoit alors très-peu de corps de-gardes dans cet endroit. On crut pouvoir franchir ce passage avec sureté; mais par la

Défaite de d'Andelot

trahiſon de quelques déſerteurs François, la marche de d'Andelot fut éventée, & il tomba malheureuſement dans un corps-de-garde des ennemis. Sa troupe fut bientôt envelopée, une partie fut taillée en piéces, & il ne ſe ſauva lui-même qu'avec beaucoup de peine. 1557. & des troupes qu'il amenoit à S. Quentin.

Ce contre-tems fut d'autant plus ſenſible à Coligni, qu'il avoit pris toutes les meſures néceſſaires pour l'éviter. Avant de faire partir Vaulperghe, il étoit monté avec lui au clocher de la grande Egliſe, & lui avoit déſigné avec toute la préciſion poſſible le chemin qu'il devoit tenir, ſi on le chargeoit de conduire du ſecours dans la Ville. *Je fus*, dit-il, *plus d'une grande heure & demie pour lui montrer le lieu par où il auroit à venir ſi on lui bailloit des gens à conduire, lequel eût été plus aiſé que celui par lequel il les amena; car au lieu qu'il donna à la tête d'un corps de garde de gens de pied, & dans un lieu fort déſavantageux pour ceux qui vouloient entrer, il eût donné entre deux corps-de-gardes, l'un de gens de pied & l'autre de gens de cheval, où ils n'eurent trouvé que des Sentinelles; & avant que le corps-de*

garde eût pensé à ce qu'ils avoient à
1557. *faire, ceux qui eussent voulu entrer pouvoient gagner par une colline le long des vignes.*

En effet, dès les premiers jours Coligni avoit reçu par cet endroit quelque secours qui y avoit passé même en plein jour; & ce Général fait observer que les troupes qu'on lui envoyoit en dernier lieu auroient passé bien plus facilement, parce que dans une nuit aussi obscure que celle dans laquelle on s'étoit mis en marche, il eût été difficile qu'un corps-de-garde se fût déplacé pour les venir chercher.

La défaite de ce détachement remplit toute la Ville d'épouvante; les habitans effrayés perdirent toute espérance d'être secourus, & dès lors ils n'allerent plus aux travaux qu'avec beaucoup de lenteur & de négligence. Les nouvelles qu'on reçut dès ce même jour augmenterent encore la consternation; on apprit l'arrivée des Anglois, qui occuperent par leur campement tout le terrein par lequel on avoit esperé jusqu'alors pouvoir introduire des troupes dans la Ville.

Arrivée des Anglois au camp des ennemis.

Cependant Coligni, loin de se laisser abbattre par les difficultés, ne fut

que

que plus ardent à chercher des moyens pour défendre la Place. Ce Général ayant observé que de la façon dont les ennemis disposoient leurs Sentinelles, il seroit possible de faire entrer du secours dans la Place, ne manqua pas d'en faire avertir le Connétable; mais ce projet ne put pas être exécuté, parce que les ennemis changerent entierement la disposition de leurs corps-de-gardes, de sorte que Coligni manda au plus vîte à Montmorenci de ne rien tenter pour le présent. 1557.

Cependant les ennemis commençoient à faire leurs tranchées, & les poussoient vivement du côté de la Ville vers la porte de Remicourt : il leur étoit d'autant plus aisé d'avancer leurs travaux de ce côté-là, que la grande quantité d'arbres & de hayes qui y étoient, les mettoient à couvert. C'étoit précisément l'endroit par lequel on avoit cru ne devoir rien appréhender, & où l'on avoit négligé de faire le même abbatis qu'on avoit fait par-tout ailleurs.

Pour se mettre mieux au fait du progrès des travaux, Coligni monta au clocher de la grande Eglise, & se fit

accompagner d'un excellent Ingénieur
1557. Anglois nommé Lauxfort. Là ils apperçurent que les travailleurs ennemis jettoient toute la terre dans un même endroit, d'où il fut aisé de conclure que leur dessein étoit alors de faire une mine & non une tranchée. L'Ingénieur dit à Coligni de ne point s'inquiéter de cet ouvrage, parce qu'il y avoit déja quelques jours qu'il avoit fait travailler à une contre mine. Il l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'il répondoit d'avoir toujours de l'avance sur l'ennemi; qu'il falloit seulement pourvoir au reste & tâcher surtout d'empêcher les Assiégeans d'avancer leurs tranchées si près de la Ville.

Coligni ne se trouvoit point alors en situation de troubler les travaux des Assiégeans; il n'avoit que quelques petites pieces de canon, qui d'ailleurs étoient très-mal montées; d'un autre côté, le peu de monde qu'il avoit avec lui ne lui permettoit pas de faire des sorties, ni de se battre avec l'ennemi à forces égales. Les Assiégeans au contraire avoient une nombreuse armée & une artillerie bien servie, avec laquelle ils ruinoient les travaux des Assiégés d'autant plus ai-

ſément, qu'ils les voyoient à découvert de deſſus une plate-forme qu'ils 1557.
avoient élevée dans le Fauxbourg de l'Iſle. C'étoit-là qu'ils avoient dreſſé leurs batteries, par le moyen deſquelles ils firent un tel carnage des Pionniers, que Coligni, malgré l'argent qu'il répandoit, eut bien de la peine à en trouver.

Ce Général voyant alors qu'il avoit plus que jamais beſoin d'un puiſſant ſecours, imagina un expédient. Il fit travailler à force les Bourgeois & la garniſon, à faire des ſaignées dans un marais qui étoit du côté du Fauxbourg *de l'Iſle*, entre la Fere & la riviere de Somme, & réuſſit enfin à ménager un ruiſſeau, peu large à la vérité, mais aſſez profond qui couloit au milieu du marais. Il fit en même tems avertir le Connétable, qu'il y auroit des bateaux prêts à paſſer les troupes qu'il y envoyeroit, & que l'endroit qu'il lui indiquoit étoit d'autant plus ſûr, que les ennemis qui regardoient ce marécage comme impraticable, n'avoient de ce côté-là que très-peu de troupes qu'il ne ſeroit pas difficile de forcer.

Auſſi-tôt que le Connétable eut réçu cet avis, il ſe mit en diſpoſition

de le suivre ; & afin de ne rien risquer légerement, il voulut s'instruire par lui-même de la situation des lieux.

1557.

Le Connétable s'approche de Saint Quentin pour y jetter du secours.

Il partit de la Fere le huitiéme d'Août à la tête de deux mille chevaux & de quatre mille hommes d'Infanterie, & marcha ainsi jusqu'à un Village appellé le Grand-Essigny, où il laissa ses troupes rangées en bataille : prenant ensuite avec lui le Prince de Condé & un certain nombre de Seigneurs, du nombre desquels étoit d'Andelot, il s'avança le plus près qu'il put du marais.

Les ennemis paroissoient avoir si peu d'appréhension de ce côté-là, que Montmorenci n'y trouva ni corps-de-gardes, ni sentinelles. Il se cacha derriere des hayes avec toute sa troupe, & envoya quelques Capitaines pour reconnoître la largeur du ruisseau & les sentiers dont on lui avoit parlé. Ces Capitaines s'acquitterent de leur commission avec toute la diligence possible, & firent chacun en particulier un rapport uniforme de tout ce qu'ils avoient remarqué. Le Connétable jugeant sur leur récit que le passage étoit praticable, envoya un de ses gens dans la Ville, pour assurer

Coligni que le dixiéme du mois, jour de Saint Laurent, il se rendroit au lieu marqué à quatre heures du matin, & qu'ainsi il devoit de son côté avoir soin de tout préparer pour le passage des troupes. 1557.

Le Connétable revint sur le soir à la Fere, & le lendemain au soleil couchant il fit marcher son Infanterie avec quatre grosses pieces d'artillerie, quatre coulevrines & quatre autres pieces de petit canon. Le jour suivant, Fête de S. Laurent, il partit de grand matin avec sa Cavalerie, & alla joindre le reste de ses troupes, avec lesquelles il se rendit vers le Fauxbourg de l'Isle, où il rangea son armée en bataille; mais au-lieu d'arriver à quatre heures du matin, comme il l'avoit fait espérer à Coligni, il ne parut qu'à neuf à la vue de S. Quentin.

Le Duc de Savoye qui commandoit les troupes ennemies, étoit campé de ce côté-là, & son logement s'étendoit au-delà du marais & de la riviere. Ce Prince fut si mal servi par ses espions, qu'il n'apprit la nouvelle de l'arrivée des François que par le désordre qui se mit dans son camp. Nos troupes culbuterent tout ce qu'elles

Désordre dans le camp du Duc de Savoye.

1552. rencontrerent devant elles, & l'artillerie fit en même tems un si furieux effet, que le Duc de Savoye & tout ce qu'il avoit de troupes dans ce quartier furent mis en déroute. La tente de ce Prince fut renversée, & il n'eut pas même le tems de prendre ses armes, il se sauva au plus vîte au quartier du Comte d'Egmond.

Coligni reçoit du secours.

Pendant ce désordre, d'Andelot entra dans le marais avec l'Infanterie qu'il comptoit faire entrer dans la Place : on trouva les bateaux que Coligni avoit promis de tenir prêts, mais il y en avoit très-peu & ils étoient fort petits : cependant on risqua le passage, ce qui ne se put faire qu'avec beaucoup de précipitation & très-peu d'ordre, parce que les ennemis qui avoient du canon vers le Fauxbourg de l'Isle, faisoient un feu terrible sur le marécage.

Cet inconvénient ne fut pas le seul que les troupes eurent à essuyer dans cette occasion. Les soldats qui s'empressoient à passer, eurent mille peines à aborder. La plupart des bateaux qui étoient trop chargés, s'embourberent dans la vase du marais, & ceux qui étoient dedans ne purent sauter à terre

qu'avec un extrême danger : les uns tomberent dans ces trous profonds où ils furent engloutis : d'autres s'étant engagés dans des sentiers qu'ils ne connoissoient pas, se disperserent de côté & d'autre, & tomberent entre les mains de l'ennemi.

D'Andelot ayant été assez heureux pour arriver à bon port, Coligni fut charmé d'avoir dans la personne de son frere un autre lui même, sur lequel il pouvoit se reposer dans des circonstances aussi critiques que celles où il se trouvoit. De tout le secours qui devoit entrer dans la ville, il n'y entra avec d'Andelot qu'environ cinq cens hommes, tous soldats d'élite : il y passa aussi quelques Gentilshommes & plusieurs Volontaires, dont la présence fit beaucoup de plaisir à Coligni. Il y avoit entr'autres un Ingénieur fameux nommé Saint Remi, homme fort expérimenté, sur-tout en fait de mines, & qui s'étoit déjà trouvé à sept ou huit siéges de remarque. Il étoit accompagné d'un Commissaire d'Artillerie & de trois Canoniers : ces derniers étoient extrêmement nécessaires à Coligni, parce que jusqu'alors il n'avoit pu se servir que de ceux de la

Ville qui n'étoient pas fort habiles.
1552. Ces nouveaux venus s'acquitterent parfaitement de leur devoir, & ils auroient tiré encore un meilleur parti du peu d'artillerie qu'il y avoit dans S. Quentin, sans le changement que Coligni crut devoir faire. Ce Général voyant arriver un Commissaire d'Artillerie, crut qu'il étoit à propos de lui en confier le commandement; mais il s'en fallut bien que cet Officier s'y comportât avec autant d'intelligence que le Capitaine Languetot, dont ce n'étoit cependant pas le métier.

Mouvemens des enemis pour attaquer le Connétable.

Pendant que Coligni se préparoit à faire vigoureuse défense avec le renfort qui venoit de lui arriver, les ennemis de leur côté ne négligerent rien pour se venger du désordre que l'arrivée imprévue du Connétable avoit mis dans la plus grande partie de leur armée. Le Duc de Savoye ayant réuni ses forces avec celles du Comte d'Egmond; ils consulterent ensemble sur les moyens dont ils pourroient se servir pour surprendre le Connétable à son retour, & ils résolurent de s'emparer de tous les passages.

Le dessein du Duc de Savoye étoit d'aller en droiture attaquer le Con-

nétable ; mais comme il y avoit un grand circuit à faire, & qu'il falloit passer un gué & ensuite quelques défilés qui étoient au-delà, & que d'ailleurs le Connétable qui avoit prévu qu'on ne pouvoit venir à lui que parlà, avoit fait occuper ce passage par une Compagnie de Cavalerie Allemande commandée par le Rhingrave, le Duc de Savoye fit marcher de ce côté-là le Comte d'Egmond avec deux mille chevaux. Dès que ces troupes parurent, le Duc de Nevers, par ordre du Connétable, s'avança avec sa Compagnie de Gens-d'armes pour soutenir le Rhingrave ; mais il n'eut pas le tems d'arriver, le passage fut forcé ; & le Comte d'Egmond, après avoir repoussé la Cavalerie Allemande, avoit passé le défilé, & ses troupes étoient déjà rangées en bataille. Le Duc de Nevers fut vivement tenté de hasarder le combat avant que les ennemis eussent rassemblé leurs troupes. Ce parti, quoique téméraire, auroit été extrêmement avantageux ; car par ce moyen on auroit évité la déroute de toute l'armée : mais le Connétable avoit défendu si précisément de ne point engager d'action, que le Duc ne

1557.

voulut rien entreprendre contre ses ordres.

1557.

Le Connétable entreprend de faire sa retraite à la vue des ennemis.

Il évita donc le Comte d'Egmond, & alla se joindre au Prince de Condé : ils vinrent ensemble trouver le Connétable qui faisoit déjà sa retraite, & reprenoit le chemin de la Fere avec l'Infanterie & quelque Cavalerie. Comme ce Général faisoit bonne contenance, en se retirant toujours en bon ordre & au petit pas, les ennemis n'osoient pas l'attaquer ; mais les Vivandiers & les Goujats de l'armée Françoise ayant malheureusement pris l'épouvante au sujet de quelques escarmouches assez vives qui s'étoient données en différens endroits, commencerent à fuir au travers des bataillons & des escadrons, qui étoient déjà fort embarrassés par le bagage qu'on n'avoit pas eu le tems d'envoyer à la tête des troupes, où il devoit naturellement avoir sa place durant la retraite.

Bataille de S. Quentin.

Le Comte d'Egmond ayant remarqué ce désordre, envoya au plus vîte au Duc de Savoye, pour l'avertir que l'armée de France commençoit à changer sa retraite en fuite, & que l'occasion étoit favorable pour tomber des-

155
ſus. Le Prince lui envoya permiſſion de donner, & à l'inſtant le Comte vint faire ſon attaque avec tant de fureur, que la Cavalerie Françoiſe qui compoſoit l'arriere-garde, plia de tous côtés. Le Duc de Nevers s'avança auſſitôt pour faire face aux ennemis; mais en ſortant d'un vallon où il étoit pour gagner la hauteur, il fut accablé par les fuyards qui rompirent toute ſa troupe. Ce Seigneur voulut néanmoins eſſayer de tenir ferme; il rallia ſes gens à pluſieurs repriſes, & fit différentes attaques; mais obligé enfin de ſuccomber ſous les efforts des ennemis, il fut trop heureux de ſe retirer après un grand carnage des ſiens.

Le Connétable cependant continuoit toujours ſa retraite avec l'Infanterie, ſans que la Cavalerie ennemie osât faire de tentative pour l'enfoncer; mais le Duc de Savoye ayant fait venir du canon, rompit aiſément toute l'Infanterie Françoiſe, & la mit en déſordre. Il reſta près de quatre mille hommes ſur le champ de bataille, le reſte fut fait priſonnier, & l'on prit en même tems le bagage, les drapeaux & toute l'artillerie, à l'exception de deux pieces de canon, qui par la dili- Défai l'Armée France.

gence de Bourdillon furent conduits
1557. à la Fere.

Le Connétable est fait prisonnier. Parmi les prisonniers qui furent faits dans cette malheureuse action, il y eut une infinité de personnes de la plus haute Noblesse, le Connétable fut du nombre, & la prise de ce Général mit le comble à la gloire du Duc de Savoye. Le Prince de Condé, le Duc de Nevers, & quelques autres Officiers de la premiere distinction échapperent au danger, & se retirerent à la Fere où ils rassemblerent les débris de l'armée.

On croyoit qu'après une telle déroute, les ennemis enflés de leur victoire, tomberoient à l'instant sur S. Quentin, mais ils resterent pendant quelque tems dans une espece d'inaction, ils ne penserent qu'à solemniser entr'eux un événement aussi mémorable. Le Roi d'Espagne arriva sur ces entrefaites, & vint partager avec ses troupes triomphantes la joie que leur donnoit une telle victoire.

L'attaque de S. Quentin fut encore différée par différentes propositions qui se firent au Conseil de guerre du côté des ennemis : la plupart des Généraux étoient d'avis de profiter de l'ardeur des troupes, & de marcher

jusqu'à Paris. Ferdinand de Gonzague entr'autres, fit tout ce qu'il put pour y engager le Roi d'Espagne; mais ce Prince qui par son caractere étoit plus prudent que courageux, ne voulut pas aller plus loin, qu'il ne se fût rendu maître de cette Place: il appréhendoit qu'en la laissant derriere lui, la France n'assemblât de nouvelles forces, & qu'il ne se trouvât lui-même enfermé au milieu de ce Royaume toujours fécond en ressources, même dans les plus grandes extrémités. Peut-être se ressouvint-il alors de ce qui étoit arrivé à l'Empereur son pere, lorsqu'en 1536 il avoit fait du côté de la Provence une *irruption* qui sembloit devoir le conduire triomphant jusqu'à la Capitale du Royaume. Ses commencemens furent très-brillans, mais la suite n'y répondit pas. *Il y entra*, dit un Auteur Espagnol, *en mangeant des faisans, & fut contraint d'en sortir en ne mangeant que des racines*. Après bien des réflexions, il fut donc résolu de ne point abandonner une conquête aussi importante que Saint Quentin, pour suivre des projets dont le succès pouvoit être extrêmement douteux. 1557.

Coligni fut pendant deux jours sans

1557. rien apprendre de ce qui s'étoit paſſé dans l'action du jour de S. Laurent. Il n'en fut informé au bout de ce tems que par quelques priſonniers François qui s'échapperent du camp des ennemis, & vinrent ſe jetter dans les foſſés de la Ville.

Conſternation des Aſſiégés.

Dans le même tems, cette fâcheuſe nouvelle lui fut encore confirmée par l'affectation avec laquelle les ennemis planterent ſur les rebords de leurs tranchées les drapeaux qu'ils avoient enlevés aux François. Ces triſtes témoignages de leur défaite fit un terrible effet ſur les Aſſiégés : ce ne furent pas ſeulement les Bourgeois qui en furent effrayés, le découragement ſaiſit auſſi une bonne partie des gens de guerre ; & il étoit d'autant plus difficile de les raſſurer, qu'on ne voyoit pas de moyen d'éviter le malheur dont on étoit menacé.

Coligni raſſure les eſprits.

Cependant Coligni, quoique ſans eſpérance de pouvoir conſerver la Place, fit paroître plus de fermeté que jamais, & mit tout en uſage pour relever le courage de ſes ſoldats. Son exemple fit impreſſion ſur la plupart, & il réſolut avec eux de ſe défendre à toute outrance, & de ne céder la Place

à l'ennemi qu'après s'être enseveli sous ses ruines. 1557.

Les ennemis furent quelques jours sans tirer sur la Ville; ils se contenterent d'avancer leurs travaux qu'ils pousserent jusqu'aux fossés de la Place: alors on attacha le Mineur en plusieurs endroits. Cependant l'Ingénieur qui étoit entré dans S. Quentin avec d'Andelot, retardoit adroitement tous leurs travaux : il fit contre-miner partout, & exécuta en un mot tout ce qui étoit de sa profession, avec tout l'art & toute l'adresse possible. On comptoit beaucoup sur cet Ingénieur; c'étoit le même qui avoit servi si utilement au siége de Metz, sous les ordres du Duc de Guise.

Il ne fut cependant pas possible aux Assiégés de continuer leurs travaux avec la même vigueur : le feu des ennemis, qui depuis quelques jours ne causoit que de légers dommages, augmenta considérablement par l'arrivée du canon que le Roi d'Espagne fit venir de Cambrai. Les Assiégeans commencerent alors à tirer avec tant de furie, qu'il n'y avoit plus moyen de tenir sur le rempart. Pour remédier à cet inconvénient, d'Andelot imagina

de faire amener les pontons qui se trouvoient dans la Ville, il les fit remplir de terre, & les plaça les uns sur les autres, de façon qu'il en forma un retranchement qui mit les Assiégés à couvert du feu des ennemis.

1557.

Coligni envoie demander du secours.

Cependant Coligni qui voyoit augmenter chaque jour l'appareil de guerre des ennemis, tant en travaux qu'en artillerie, étoit alors dans les plus vives inquiétudes, parce que depuis la prise du Connétable, il ne sçavoit plus comment s'y prendre pour avoir du secours, ni même à qui il devoit s'adresser pour en demander : il envoya à tout hasard à la découverte, & enfin on vint lui dire que c'étoit le Duc de Nevers qui avoit pris le commandement depuis la défaite de l'armée. Coligni lui écrivit aussi tôt pour le presser de lui envoyer du monde incessamment, & il lui désigna un endroit vers un marais que des Pêcheurs lui avoient indiqué, par lequel en passant dans l'eau jusqu'à la ceinture, on pouvoit aborder jusqu'à la Place.

Le Duc de Nevers étoit à la Fere lorsqu'il reçut la lettre de Coligni : il lui répondit aussi-tôt, & lui manda

qu'il lui envoyoit un renfort de trois cens Arquebusiers, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire. Comme il avoit mandé le jour & l'heure du départ de ces troupes, Coligni alla du côté par lequel il comptoit les faire entrer. Après avoir attendu long-tems, il entendit enfin vers une heure après minuit un grand bruit du côté des Assiégeans ; c'étoit l'alarme que le guet des ennemis avoit donné : cependant Coligni & les autres Officiers qui l'accompagnoient, jugerent par ce qu'ils entendirent, que le nombre des ennemis n'étoit pas considérable dans cet endroit, & même qu'ils paroissoient effrayés. 1557.

Ils l'étoient en effet ; mais lorsqu'ils eurent eu le tems de remarquer à combien peu de monde ils avoient affaire, ils se remirent bientôt, & donnerent avec tant de vigueur sur le détachement d'Arquebusiers, qu'ils le rompirent de façon, que de trois cens qu'ils étoient, il n'en entra dans la Ville qu'environ cent vingt, qui ne furent pas de grande utilité pour la défendre ; car c'étoient des troupes nouvellement levées, dont la plupart avoient même perdu leurs armes dans

Le secours est battu.

1557. le dernier choc. A l'égard des Officiers qui le conduiſoient, il n'en entra aucun dans Saint-Quentin : tous, à l'exception d'un ſeul Sergent, avoient péri, ou s'étoient égarés avec le reſte des troupes.

Ce malheur arriva, parce qu'on ne ſuivit pas exactement l'inſtruction que Coligni avoit donnée pour faciliter l'entrée de ce détachement : il avoit mandé qu'il étoit abſolument néceſſaire de faire eſcorter le ſecours par quelques eſcadrons de Cavalerie, qui en donnant l'alarme aux ennemis à la droite & à la gauche du paſſage, les occuperoient aſſez pour que les Arquebuſiers puſſent paſſer ſans aucun danger; & il avoit ajouté qu'il ſçavoit certainement que dans ce quartier-là trente hommes au plus formoient le guet des ennemis, avec environ ſoixante ou quatre-vingt hommes d'Infanterie ; le reſte des ennemis étoit éloigné, & n'auroit jamais pu paſſer facilement les détroits des chauſſées qu'il falloit traverſer pour venir au ſecours de leurs gens.

Mais les Cavaliers que le Duc de Nevers avoit commandés pour eſcorter le détachement, ſe contenterent

de le conduire jusqu'au marais ; ils s'y arrêterent quelque tems pour lui donner le loisir de passer, & ils se retirerent ensuite sans s'être assurés s'il étoit entré. 1557.

Depuis cet accident, Coligni ne demanda plus de secours, & il résolut de se défendre du mieux qu'il lui seroit possible avec le peu de monde qu'il avoit. Sa principale attention fut alors de faire travailler à des contre-mines : il s'y attachoit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il espéroit par ce moyen rendre inutiles les travaux des ennemis, & les déloger du fossé qu'ils occupoient.

Travaux des Assiégeans.

Les ennemis de leur côté pressoient leurs ouvrages avec toute l'activité possible ; & le fameux Gonzague, un des Généraux du Roi d'Espagne, ne sortoit presque plus du fossé ou de la tranchée, & ne négligeoit rien pour avancer le siége. Ce Général ayant remarqué que son artillerie ne tiroit qu'à coups perdus depuis les traverses que d'Andelot avoit imaginé de former sur le rempart avec les pontons, il fit faire une batterie à revers qui causa un carnage affreux : d'un autre côté, les Assiégeans travaillerent à miner le

fossé, & en même tems ils éleverent
1557. différens ouvrages pour se mettre à couvert du feu de la Ville. Peu après on battit en bréche avec beaucoup plus de succès qu'on n'auroit cru : les remparts sur-tout depuis la porte S. Jean jusqu'à celle de la riviere, paroissoient construits de façon à résister longtems à l'impétuosité du canon : cependant le contraire arriva, & dès qu'ils furent entamés, la plus grande partie s'écroula d'elle-même : on ne fit pourtant aucune autre tentative de ce côté-là, & Coligni fit au plutôt réparer la bréche.

Comme les ennemis étoient dans l'usage de changer souvent la position de leurs batteries, celle qui venoit de causer tant de dommage aux remparts fut reportée ailleurs, & en même tems ils en éleverent une autre au Monastere qui avoit résisté à l'incendie du Fauxbourg de l'Isle, & ils braquerent leur canon contre l'endroit où le feu avoit pris aux poudres. Cette nouvelle batterie jetta l'effroi dans la plupart des troupes, & leur courage se trouva alors si abattu, qu'il n'étoit presque pas possible de les faire aller aux travaux. Cependant Coligni par ses paroles &

Dérangement des troupes de Coligni.

son exemple réussit encore à les ranimer, du moins ils se remirent à l'ouvrage, mais ce ne fut pas sans quelques murmures. 1557.

Ce qui affligea le plus ce Général, fut la confidence que Saint-Remi vint lui faire. Après avoir travaillé avec tant d'ardeur & de diligence à miner & contre-miner, il désespéra enfin du succès de ses travaux ; & dès qu'il sçut que les ennemis avoient entierement miné le fossé, il avoua qu'il étoit à bout, & qu'il ne voyoit presque plus de moyens de défendre la Place. Un aveu de cette espece fait toujours une vive impression, sur-tout lorsqu'il est donné par un homme qui ne s'effraye pas aisément ; aussi Coligni lui rend-il justice dans ses Mémoires ; & après avoir rapporté les différentes plaintes de cet Ingénieur : *Ce que j'en dis*, ajoute-t-il, *n'est pas pour le blâmer, comme si je l'avois vû étonné pour peur qu'il eût ; mais il étoit plutôt fâché de ne trouver quelque remede tel qu'il eût bien voulu ; car je l'ai vu au demeurant homme résolu, & avec contenance d'homme assuré.*

Coligni cependant prit le parti de se roidir contre les difficultés : il alla lui-

1557. Le lendemain les batteries ayant recommencé avec plus de furie qu'auparavant, Coligni se douta qu'il y auroit quelque grand événement dans cette journée. Il manda son frere & Saint-Remi; & les ayant tirés à part, il s'adressa au dernier, & lui demanda son avis dans de si grandes extrêmités. Saint-Remi avoua qu'il ne voyoit nul moyen de tenir contre de si vigoureux efforts, & qu'il n'y avoit pas à douter que l'ennemi étant maître du fossé, ne réussît aisément à s'emparer des murailles & du rempart, & qu'alors il seroit impossible d'y faire une longue résistance, parce que l'endroit étoit trop étroit: il convint cependant qu'on pourroit faire creuser un fossé en-deçà du rempart; mais en même tems il fit observer que les Assiégeans ne seroient pas plutôt maîtres de ce rempart, qu'ils y dresseroient des batteries qui feroient un furieux effet, à cause de son élevation au-dessus de la Ville. Il ajouta que voyant depuis quelque tems les affaires dans une situation si désespérée, il avoit fait préparer deux mines qu'il feroit jouer quand il en seroit tems; que l'effet en seroit terrible, mais que cependant

Embarras de Coligni.

cependant avec toutes ces précautions il n'étoit pas possible de sauver la Ville. 1557.

Coligni prenant la parole, témoigna d'abord combien il étoit affligé de ce qu'on ne pouvoit point trouver de remede pour rompre les desseins de l'ennemi : il protesta en même tems qu'il aimoit mieux répandre jusqu'à la derniere goutte de son sang, que de penser à se rendre. Il avoua néanmoins qu'il appréhendoit qu'on ne l'accusât de témérité d'avoir exposé les troupes qu'il commandoit. Le souvenir de la prise de Terouane faisoit sur lui une vive impression, & il rappella l'exemple de Montmorenci, fils du Connétable, qu'on avoit taxé hautement d'imprudence de n'avoir pas capitulé, lorsqu'il avoit vû l'ennemi maître du fossé de cette Ville, & prêt à en sapper les murailles. Il ajouta aussi que sçachant combien les momens qu'on pouvoit arrêter l'ennemi, contribueroient au rétablissement des affaires du Roi, il étoit résolu de tenir ferme contre tout événement, persuadé que si l'on pouvoit réussir à repousser les Assiégeans dans l'assaut qu'ils se préparoient de donner, ils n'oseroient

plus faire d'attaque à force ouverte ;
1557. & qu'ils se contenteroient de tirer le siége en longueur. *Nous pourrons*, dit-il, *profiter alors de ce délai pour faire sçavoir au Roi l'état où nous sommes, & si c'est sa volonté, nous traiterons avec l'ennemi ; mais en attendant, soyez sûrs que j'aime mieux périr que de faire la moindre démarche indigne de moi... ainsi quand nous entendrons recommencer les batteries, préparons-nous à nous bien défendre.* Après ce discours, chacun se retira pour aller reprendre son poste, & donner les ordres nécessaires.

Il n'étoit pas facile avec le peu de monde qu'avoit Coligni de pourvoir à la défense d'une Place qui étoit ouverte de tous côtés. Il n'y avoit alors dans Saint Quentin pour toute garnison que huit cens hommes d'armes, & l'on avoit onze bréches à défendre. Coligni distribua ses troupes dans ces différens endroits ; & à l'égard des Bourgeois qui étoient en état de porter les armes, il les plaça dans d'autres postes où il n'y avoit point de bréches, afin que si l'on étoit assailli par-là avec des échelles, il y eût toujours quelqu'un pour y disputer le terrein.

Cependant les batteries recommencerent dans la matinée, comme Coligni l'avoit prévu, & elles continuerent de donner jusques vers les deux heures après-midi. On vit alors l'armée des ennemis s'ébranler de toutes parts & s'approcher pour livrer l'assaut. On crut d'abord qu'ils commenceroient par attaquer la bréche la plus considérable, & par laquelle ils pouvoient espérer d'entrer plus facilement dans la Ville. Coligni s'étoit destiné pour la défendre, & il avoit auprès de lui des troupes d'élite qui paroissoient dans la résolution de faire la plus vigoureuse résistance.

1557.

Les ennemis viennent à l'assaut.

Les Assiégeans firent à la vérité une attaque de ce côté-là, qui ne consista cependant qu'à faire un feu terrible; car au lieu de monter à l'assaut, ils tournerent tout à coup du côté d'une tour qui avoit été extrêmement maltraitée par leur canon. Coligni fut charmé d'abord de voir qu'ils prenoient ce chemin : la montée des ruines de cette tour étoit extrêmement difficile, & d'ailleurs elle étoit défendue par la compagnie des Gens-d'armes du Dauphin, qui s'étoit toujours signalée; mais le brave Teligni n'y étoit plus

1557. pour les commander, ce n'étoient plus les mêmes hommes.

Les ennemis se rendent maîtres du rempart.

Coligni qui comptoit sur cette troupe, & qui regardoit comme impossible qu'on pût le forcer de ce côté-là, fut très-étonné lorsqu'on vint lui apprendre que les ennemis étoient maîtres du rempart : ils n'avoient pas eu beaucoup de peine à forcer ce passage ; car dès qu'ils avoient paru, le Guidon des Gens-d'armes du Dauphin avoit pris la fuite & avoit entraîné sa troupe avec lui. Quoique Coligni ne fût pas fort éloigné de cette tour, il n'avoit cependant pas pu voir ce qui s'y passoit, à cause d'une grande traverse qui étoit entre deux. Aussi-tôt qu'il fut averti, il y courut en diligence accompagné seulement de trois Officiers & d'un Page, n'osant pas dégarnir la bréche qu'il défendoit ; & il fut fort étonné de voir la retraite honteuse des Gens-d'armes du Dauphin, qui avoient tous pris la fuite à la présence de l'ennemi, sans seulement se mettre en devoir de mettre l'épée à la main. Ils étoient déja fort éloignés lorsqu'il arriva. Leur exemple mit le trouble dans tout ce quartier : il eut la douleur de voir que

chacun quittoit ſon poſte, & enfin il reſta ſeul de ce côté-là avec les Gentils- 1557.
hommes & le Page qui avoient oſé l'accompagner.

Coligni voyant donc qu'il n'étoit plus en ſon pouvoir de remédier à ce déſordre, & que la Ville étoit abſolument perdue, tint ferme avec ſon monde dans l'endroit où il étoit, & ne s'occupa alors que du ſoin d'examiner entre les mains de qui il ſe rendroit : cependant les ennemis arrivoient en foule, & heureuſement pour lui ils paſſoient tous ſans s'arrêter, parce que la plûpart ne le connoiſſoient pas, & d'ailleurs le ſoldat ne cherchoit qu'à courir au pillage, ſurtout dans une Place qui paſſoit pour être riche.

Ce que Coligni appréhendoit le Priſe de S. plus, étoit d'être priſonnier des Alle- Quentin.
mands : il ne pouvoit cependant éviter de tomber entre leurs mains, s'il ne prenoit bientôt ſon parti, mais il ne vouloit ſe rendre qu'à un Officier ; & dans la foule des Eſpagnols qui avoient paſſé juſqu'alors, il n'avoit vû entrer que des ſoldats, aucun Officier n'avoit encore paru. Comme le tems preſſoit, il fallut bien s'adreſſer

à de simples soldats, malgré le danger qu'il y avoit, à cause de l'altercation que pouvoit occasionner parmi eux une prise de cette conséquence, dont le prisonnier auroit pu être la victime, comme il étoit arrivé plusieurs fois.

1557.

Dans le tems que Coligni confioit son inquiétude à ceux qui étoient auprès de lui, un Espagnol nommé Francisque Dias, simple soldat, passant avec plusieurs de ses camarades, jetta un coup d'œil de ce côté-là, sans cependant paroître avoir envie de s'arrêter, car chacun couroit au butin. Un des Gentilshommes de Coligni se détacha, & le tirant à part, lui dit que l'Amiral étoit-là. Le soldat vint à l'instant l'épée haute demander brutalement si cela étoit vrai. Coligni se fit connoître, & dans le moment parut un Arquebusier Espagnol, qui le couchant en joue, menaçoit de tirer, s'il n'avoit sa part dans la prise. Ce démêlé auroit pu devenir serieux; mais le premier soldat qui avoit abordé Coligni, le tira adroitement d'embarras. Il faut entendre l'Amiral lui-même raconter ce trait dans le détail qu'il a donné de sa prise. *Tous*, dit-il,

Coligni est fait prisonnier.

sans s'arrêter passoient outre, sinon Francisque Dias, auquel un de ceux qui étoient 1557.
avec moi, dit que j'étois l'Amiral : lors il s'adressa à moi, & me tira quelques coups d'épée, puis me demanda si j'étois l'Amiral ; je lui dis qu'oui : lors il cessa de me plus charger. A l'heure même survint un Arquebusier, ayant le feu sur le serpentin, qui faisoit contenance de me vouloir tirer ; mais je m'en parois avec une pique du mieux que je pouvois : aussi faisoit ledit Francisque Dias avec son épée, qui eurent plusieurs paroles ensemble, desquelles je ne me souviens pas, sinon qu'il me souvient que ledit Arquebusier disoit souvent, à la part, à la part : lors je leur dis qu'ils n'entrassent point en querelle, & que j'étois bien suffisant pour les bien contenter tous deux : à donc ils cesserent toutes paroles qu'ils avoient ensemble, mais je ne puis dire quel accord ils firent....

Francisque Dias resta donc seul possesseur de son prisonnier : cependant comme il brûloit d'envie d'aller au pillage, il demanda à un des Gentilshommes de Coligni de lui enseigner quelque bonne maison où il pût faire sa main, & en attendant il le chargea de se retirer avec l'Amiral dans un

endroit qu'il lui désigna. Coligni qui
1557. commençoit à s'ennuyer de rester si long-tems en vûe de l'ennemi, lui représenta qu'il avoit tort de chercher à faire du butin, & qu'il en avoit assez fait en le prenant. L'Espagnol consentit donc à ne pas s'éloigner, & demanda en même tems à son prisonnier ce qu'il vouloit faire. Coligni lui répondit que voyant les Allemands qui commençoient à entrer, il le prioit de le mettre hors de leur chemin. Alors l'Espagnol ôta à Coligni son épée, & le conduisit au pied du rempart : il le pria de s'y reposer quelque tems, parce qu'il le vit extrêmement fatigué : il le fit descendre ensuite dans le fossé, pour le faire passer à travers une mine qu'on y avoit faite.

Il y eut dans cet endroit une querelle assez vive entre l'Espagnol & d'autres soldats qui vouloient se saisir de Coligni ; mais Francisque sçut adroitement s'en débarrasser, & il fit entrer Coligni dans la mine. Cazeres, Mestre de Camp des Vieilles Bandes Espagnoles, s'étant rencontré dans cet endroit, le soldat lui parla pendant quelque tems, & sur ces entrefaites arriva le Duc de Savoye avec quel-

ques Gentilshommes. Ce Prince eut d'abord bien de la peine à croire que le prisonnier qu'on lui présentoit fût Coligni ; il ne put pas même, ou ne voulut pas le reconnoître après avoir levé la visiere de son casque, mais un Gentilhomme du Duc l'assura que c'étoit l'Amiral ; d'ailleurs il lui montra sa chaîne d'où pendoit l'Ordre de S. Michel, qui faisoit voir que si ce n'étoit pas le Général, c'étoit toujours sûrement un Officier de considération. Le Duc de Savoye ordonna qu'on le conduisît dans sa tente, & il continua son chemin vers la Ville. 1557.

Pendant que tout cela se passoit, & que les ennemis crioient par toute la Ville, *Vive l'Espagne*, il y avoit encore trois bréches où l'on se battoit avec beaucoup de vigueur. Le combat dura près d'une heure après que les autres bréches eurent été emportées ; mais enfin ceux qui les défendoient se voyant entourés d'ennemis devant & derriere, furent obligés de se rendre. Les Espagnols firent d'abord un cruel massacre de tous ceux qu'ils trouverent sur le rempart ; mais le Duc de Savoye ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fit cesser le carnage, & l'on se con-

1557. tenta de faire des prisonniers. D'Andelot fut du nombre; on l'envoya avec plusieurs autres au camp des Espagnols, mais il n'y resta pas longtems. Comme il n'étoit enfermé que dans une tente, il sçut si bien épier l'occasion, qu'il trouva moyen de se sauver; il passa par-dessous la tente où on le gardoit, & se retira à Ham, d'où il se rendit auprès du Roi.

La fuite de d'Andelot fit beaucoup de bruit dans le camp, & elle fut cause que l'on garda l'Amiral avec plus de précautions. On lui refusa la permission d'envoyer en Cour, & même d'y écrire; cependant on la lui accorda au bout de deux jours. Coligni écrivit plusieurs Lettres au Roi, dans chacune desquelles on voit qu'il conservoit un souvenir amer de la conduite des Gens-d'armes du Dauphin, qui avoient honteusement abandonné la bréche sans se mettre en devoir de combattre, & avoient été cause par leur fuite de la prise & de la ruine de Saint Quentin: il supplia Sa Majesté d'en faire informer exactement.

Lettre de Coligni au Roi. » Il est raisonnable, dit-il au Roi dans » la troisiéme Lettre qu'il lui écrivit du » camp devant S. Quentin, que ceux

» qui avoient la charge de cette bré-
» che, soient ouis & alléguent leurs 1557
» raisons. Quant à moi, de ce que j'en
» ai vu & connu, je vous dirai que
» j'ai opinion que s'ils se fussent là
» aussi bien opiniâtrés à la défendre,
» comme firent généralement tous les
» autres endroits, je serois encore de-
» dans Saint Quentin à vous y faire
» service. J'ai un grand creve-cœur de
» penser que nous ayons été forcés par
» l'un des plus forts endroits, quasi
» sans combattre, & même que des
» autres bréches, les ennemis en
» étoient en partie repoussés, & que
» nos gens y furent pris par derriere;
» *& pour ne point dérober l'honneur*
» à qui il appartient, il faut que je die
» qu'en trois bréches, l'une du côté
» du Bourg de l'Isle où étoit la Com-
» pagnie de M. de la Fayette, la se-
» conde où étoit mon frere, & la troi-
» siéme où étoit le Capitaine Soleil &
» Forces, ils combattoient encore à
» leurs bréches, qu'il y avoit près
» d'une heure que les ennemis avoient
» gagné la Place. »

Cette Lettre fut bientôt suivie d'une autre, par laquelle Coligni se voyant près de partir pour aller où les

ennemis jugeoient à propos de l'envoyer, prenoit congé de Sa Majesté.
1557. *Sire*, dit-il, *je ne sçais encore où je dois aller, car il ne m'en a été rien dit : quelque part que ce soit, je supplie Votre Majesté que je ne sois point éloigné de sa bonne grace, à laquelle après m'être très-humblement recommandé, je prie notre Seigneur qu'il lui donne en très parfaite santé une heureuse & très-longue vie.*

Coligni est envoyé prisonnier à l'Ecluse en Flandre.

La date de cette Lettre est du 30 Août 1557, trois jours après la prise de la Ville & de l'Amiral. Le mois suivant on l'envoya en Flandre, où il eut pour prison la Ville de l'Ecluse. A peine y fut-il arrivé, qu'il commença à se ressentir des fatigues qu'il avoit essuyées dans la défense de Saint Quentin : son courage l'avoit tellement soutenu pendant tout le tems qu'avoit duré le siege, qu'excepté quelques maux de tête, il avoit joui d'ailleurs d'une assez bonne santé ; mais les mouvemens qu'il s'étoit donnés nuit & jour pour repousser les attaques des ennemis, joints au chagrin qu'il ressentoit de se voir prisonnier, firent sur lui une vive impression,

Il y tombe malade.

lorsqu'il fut plus tranquille : il fut attaqué d'une fiévre violente qui le

tourmenta pendant quarante jours ſans aucun relâche; mais enfin la bonté de ſon temparamment, & les ſoins que l'on eut d'un priſonnier de cette conſidération, le tirerent heureuſement d'affaire. 1557.

Il y écrit des Mémoires touchant la priſe de S Quentin.

Dès que ſa ſanté fut rétablie & qu'il lui fut permis de s'appliquer, il profita du loiſir dont il jouiſſoit alors pour rédiger par écrit tout ce qui pouvoit concerner l'affaire de S.Quentin. Ce morceau forme la ſeconde partie de ſes Mémoires, qui commencent au voyage qu'il fit dans ſon Gouvernement de Picardie, lorſque les ennemis firent les premieres démarches vers la frontiere de cette Province.

On y voit un détail exact des meſures qu'il avoit priſes pour la défenſe d'une Ville dépourvue de troupes & de fortifications, qui auroit néanmoins tenu long-tems contre les efforts des ennemis, ſi le peu de monde qui y étoit ſe fût comporté partout avec une égale bravoure, & eût ſecondé les ſoins du Général. On peut prendre dans cet Ouvrage une juſte idée du caractere de ce grand homme, non-ſeulement à l'égard de ſon mérite militaire, mais auſſi par rapport à ſes

mœurs & à sa façon de penser. *Je dirai*
1557. *pour conclusion*, ajoute-t-il en finissant, *que c'est un grand malheur pour un Gentilhomme qui est assiégé en une Place, où toutes choses lui défaillent qui lui sont nécessaires pour la garder, & principalement devant les forces d'un grand Prince, quand il se veut opiniâtrer devant, & même quand c'est que l'on a de combattre aussi-bien les amis que les ennemis comme j'ai eu dedans Saint Quentin. Tout le reconfort que j'aie, c'est celui que me semble que tous les Chrétiens doivent prendre, que tels mysteres ne se jouent point sans la permission & volonté de Dieu, laquelle est toujours bonne, sainte & raisonnable, & qui ne fait rien sans juste occasion, dont toutefois je ne sçai pas la cause, & dont aussi peu je me dois enquerir, mais plutôt m'humilier devant lui en me conformant à sa volonté.*

Cette partie de ses Mémoires qui est fort longue, fut cependant écrite en assez peu de tems : Coligni s'y livra apparemment tout entier, pour se distraire un peu du chagrin qu'il ressentoit de se voir en Pays ennemi. Cette piéce est datée de l'Ecluse le vingt-huitiéme de Décembre mil cinq cens cinquante-sept.

Le séjour que Coligni fit à l'Ecluse ne fut pas fort long; il en partit au commencement de l'année suivante, & fut transferé au château de Gand; ce fut-là qu'il reçut la visite de Francisque Dias, soldat Espagnol, le même à qui il s'étoit rendu le jour de la prise de Saint Quentin. Ce soldat, outre la gloire qui lui revenoit d'avoir fait une prise de cette conséquence, avoit aussi sans doute un autre intérêt dans cette affaire, & sur lequel apparemment on lui faisoit quelque chicane. Il vint donc trouver l'Amiral pour le prier de lui donner un acte écrit & signé de sa main, par lequel il fût démontré à qui appartenoit sa prise. Coligni donna à Francisque toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter à cet égard, & il reconnut que c'étoit entre ses mains qu'il s'étoit rendu : *Et afin*, dit-il dans cet écrit, *que foi soit ajoutée à ce que dessus, & que ledit Francisque Dias s'en puisse servir quand besoin sera, & où il appartiendra, j'ai signé ce présent écrit de ma main. Au Château de Gand, ce dernier jour de Mars 1558.*

1447.

Coligni est transferé au château de Gand.

Il y est visité par le soldat qui l'avoit fait prisonnier.

Coligni dans cette piéce entre dans un grand détail de tout ce qui se passa

dans le tems qu'il fut fait prisonnier ; 1557. & c'est d'après lui que j'ai rapporté ce que j'en ai dit.

La prise de Saint Quentin fut un nouveau sujet de chagrin pour la Cour; elle n'y causa néanmoins aucun étonnement; on fut même surpris qu'après une bataille qui avoit mis le désordre dans toutes les troupes, Coligni eût pu tenir dix-sept jours entiers, comme il avoit fait, dans une Place dénuée de fortifications & de secours, contre une armée nombreuse à laquelle rien ne manquoit. On peut dire que ce Seigneur fut dans cette conjoncture la cause du salut du Royaume; & que si sa généreuse résistance n'eût pas tout l'effet qu'il auroit souhaité, elle donna du moins au Roi le tems de se reconnoître, & de rassembler ses forces pour arrêter ses ennemis dans leur course.

Le Roi rassemble toutes ses forces pour arrêter les succès de ses ennemis.

Les ordres furent donnés avec autant de sagesse que de promptitude, & dans peu de tems toute la frontiere du côté où étoit l'ennemi fut garnie des troupes qu'on avoit mandées des Places les plus voisines. Pendant qu'elles s'y rassembloient, le Roi envoya en Italie pour presser le Duc de Guise

de revenir au plutôt avec l'armée qu'il y commandoit : en même tems il ordonna à Briſſac de faire partir de Piémont une partie des troupes qui y ſervoient ; d'un autre, il engagea les Ecoſſois à faire diverſion en ſa faveur, afin d'occuper les Anglois : il fit d'ailleurs convoquer les bans & arriere-bans par tout ſon Royaume, & les Gentilshommes qui étoient en état de ſervir, reçurent ordre de ſe mettre en campagne, ſous peine d'être dégradés de Nobleſſe.

1557.

Tandis que tout étoit en mouvement dans les différentes parties de la France, & que chacun à l'envi faiſoit des préparatifs pour venir à la défenſe de la cauſe commune, le Duc de Guiſe arriva à la Cour. Les conjonctures étoient les plus favorables qu'il pût ſouhaiter. La priſon du Connétable le débarraſſoit d'un concurrent incommode, & perſonne ne pouvoit plus lui diſputer le commandement des armées. Le Roi commença par le déclarer Lieutenant géneral dans tout ſon Royaume, & les Lettres que ce Monarque lui en fit expédier, furent enregiſtrées dans tous les Parlemens.

Le Duc de Guiſe eſt déclaré Lieutenant général du Royaume.

Quoiqu'on fût alors vers la fin de

l'année, le Duc de Guise, malgré la
1557. rigueur de la saison, fit dresser un camp aux environs de Compiegne, où toutes les troupes tant anciennes que celles qui étoient nouvellement levées, eurent ordre de se rendre. Ce fut alors qu'on s'apperçut mieux que jamais des ressources infinies que la France a toujours dans son sein dans les conjonctures les plus embarrassantes : toute la haute Noblesse, & même les simples Gentilshommes, dont la plupart n'étoient point encore sortis de l'enceinte de leurs domaines, vinrent au lieu du rendez-vous avec une telle affluence, que les ennemis qui comptoient sur l'impuissance où étoit la France de rien entreprendre si-tôt, furent très-étonnés de voir une armée nombreuse prête à entrer en campagne dans le fort de l'hiver.

Ils commencerent alors à craindre pour leurs frontieres, & ils se virent obligés de prendre au plutôt des mesures pour s'assurer de leurs dernieres conquêtes, & principalement de S. Quentin, où les Espagnols crurent que toutes les forces de la France alloient se rendre : mais ce n'étoit point aux Espagnols qu'on en vouloit

alors; on fut d'avis d'attaquer plutôt les Anglois, & de tâcher d'en débarrasser entierement le Royaume en les chassant de Calais, qui étoit la seule Place considérable qu'ils y occupassent. 1557.

L'attaque de cette Place avoit été résolue dans un Conseil secret tenu à Compiegne; mais il y avoit déja du tems que le projet en étoit formé, & qu'une main habile en avoit tracé le plan : c'étoit l'ouvrage de Coligni. Ce Seigneur faisant la visite de son Gouvernement de Picardie, avoit donné une attention particuliere sur les Places dont les ennemis pouvoient se servir pour l'incommoder. Le voisinage de Calais lui ayant paru extrêmement redoutable, il avoit toujours eu dessein d'en expulser les Anglois, & il s'étoit appliqué plus particulierement sur ce projet dans le tems qu'il avoit été chargé de négocier la tréve à Merk, petite Ville peu éloignée de Calais.

On projette d'assiéger Calais, conformément au plan dressé par Coligni.

Coligni avoit envoyé reconnoître exactement cette Place par Briquemant, Capitaine de mérite, qui s'étant déguisé pour y entrer, avoit eu tout le tems d'en bien examiner les

ouvrages. Sur ſon rapport l'Amiral en
1557. dreſſa le plan, auquel il joignit un Mémoire bien travaillé, par lequel il faiſoit voir de quelle façon & en quel tems on devoit mettre ce projet à exécution. L'été ne pouvoit être un tems favorable à ce deſſein, parce que dans cette ſaiſon les Anglois tenoient toujours dans cette Place une forte garniſon, au lieu que durant l'hiver ils y laiſſoient très-peu de monde, parce qu'ils la regardoient comme ſuffiſamment défendue par les inondations continuelles qui la rendoient inabordable. Coligni avoit communiqué au Roi tout ce qu'il avoit fait à ce ſujet, & il comptoit même exécuter en perſonne cette entrepriſe; mais l'événement de S. Quentin l'en empêcha.

Lorſqu'il en fut queſtion au Conſeil, les avis ſe trouverent extrêmement partagés, & le Duc de Guiſe n'étant pas porté pour cette expédition, les ſuffrages n'y furent point favorables. Le Roi qui étoit perſuadé que ce deſſein n'avoit rien que de plauſible, & que l'exécution en ſeroit facile, ne voulut cependant pas agir d'autorité, ni rien prendre ſur lui-même. Ce Prince envoya chez Madame l'Ami-

tale un Gentilhomme nommé Feuquieres, pour la prier de permettre 1557.
qu'on fouillât dans les papiers de son mari, afin d'y chercher des Mémoires qui étoient très-importans pour le service de l'Etat.

Ces Mémoires ayant été communiqués, le Duc de Guise paroissoit toujours s'en tenir à son premier sentiment; mais le Roi plein de l'idée que l'entreprise réussiroit, prit le parti, pour ramener le Duc de Guise à son avis, d'envoyer chercher Senarpont, Officier de distinction qui commandoit en Picardie sous Coligni. Cet Officier qui étoit parfaitement instruit de l'état de la Place & de ses environs, fit voir en plein Conseil la facilité qu'il y avoit de l'emporter & même en peu de jours. Après tous ces éclaircissemens, le Roi acheva de déterminer le Duc de Guise en lui ordonnant de faire ce siege. On prétend au reste qu'il ne forma tant de difficultés, que pour donner plus de relief à une conquête qu'il voyoit bien d'ailleurs être assez facile.

Il voulut cependant avant de l'entreprendre faire encore reconnoître la Place de nouveau; le Roi donna cette

commission au fameux Strozzi. Le rapport qu'en fit ce Capitaine se trouvant conforme à ce qu'on avoit lû dans les Mémoires de Coligni, le Duc de Guise fit tout préparer pour assiéger la Place. On commença les premieres attaques le premier de Jan-
1558. vier, & on les soutint avec tant de
Prise de Calais. vigueur les jours suivans, que la Ville capitula le huit du même mois, & le lendemain les Anglois en sortirent pour n'y plus rentrer. On y trouva un amas prodigieux de canons, d'armes, de munitions de guerre & de vivres, & outre cela beaucoup d'or & d'argent, avec une quantité considérable de meubles précieux. Le Duc de Guise ne laissa dans la Place que ce qui pouvoit contribuer à sa défense; tout le reste fut enlevé & distribué par son ordre aux Officiers & aux soldats.

Ce Prince profitant de l'ardeur de ses troupes, alla mettre le siege devant Guines, qu'il emporta en peu de jours: il marcha ensuite vers la Forteresse de Ham, qui étoit encore occupée par les Anglois; mais il n'eut pas la peine de l'attaquer, la garnison au premier bruit de sa marche abandonna la Place & se sauva; ainsi en

moins d'un mois les Anglois furent entierement chassés du Royaume; & s'ils y sont revenus dans la suite, ce n'a été qu'en passant & pendant le tumulte des guerres civiles sous les régnes suivans; mais ils n'ont jamais pu parvenir à y reprendre un établissement. 1558.

Les exploits du Duc de Guise firent un effet étonnant dans tout le Royaume, & même chez les Etrangers: les Espagnols sur-tout, qui étoient persuadés qu'après la défaite de S. Quentin, la France auroit bien de la peine à se relever, furent très-surpris de voir les affaires changer de face si rapidement. Par-tout on publioit les éloges du Duc de Guise, & tout retentissoit de la gloire de son nom. Les Poëtes les plus illustres déployerent leurs talens en sa faveur; & le Chancelier de l'Hôpital, malgré la multitude & l'importance de ses occupations, voulut aussi faire des vers à sa louange.

Crédit du Guise.

La comparaison qu'on fit alors des succès actuels, avec les malheurs dont la France avoit pensé être accablée l'année précédente, donnoit au Duc de Guise sur le Connétable un avantage bien affligeant pour ceux qui s'in-

tereſſoient à Montmorenci & à ſa famille. Ils tâchoient néanmoins de faire bonne contenance, & leur principale application étoit d'examiner alors les différentes impreſſions que ces événemens pourroient faire ſur l'eſprit du Roi.

1558.

Le mariage du Dauphin qui fut célébré dans ce même tems, donna encore un nouveau relief au Duc de Guiſe & à tous ceux de ſa maiſon. Le jeune Prince épouſa Marie Reine d'Ecoſſe, fille de Jacques Stuart V du nom, & de Marie de Lorraine ſœur des Guiſe. Cette alliance qui avoit été arrêtée depuis pluſieurs années, fut enfin terminée par la cérémonie des nôces qui furent ſolemniſées avec toute la magnificence poſſible.

Les Guiſe entreprennent de perdre les Coligni.

Les Guiſe dans la perſonne de leur niéce, ſe virent alors trop près du trône pour mettre des bornes à leur ambition. Ils commencerent par travailler à ruiner le parti du Connétable, qui étoit le ſeul qui pût entrer en concurrence avec le leur.

De tous ceux qui étoient en état de ſoutenir les intérêts de Montmorenci, il n'y en avoit point de plus redoutable pour les Guiſe que d'Andelot.

Le

Le Roi avoit pour lui une affection particuliere; il l'estimoit d'ailleurs, 1558.
& la bravoure dont il avoit donné des preuves signalées dans plusieurs circonstances, lui avoit acquis à la Cour & dans tout le Royaume la plus haute considération. Les Princes Lorrains entreprirent d'abattre un tel personnage, dont ils sçavoient bien que la ruine entraîneroit celle de Coligni, qui seroit bientôt suivie de la perte du Connétable.

Le Card nal de Lo raine indi pose le R c ntre d'A delot.

Ils mirent en œuvre le seul ressort qui pouvoit faire réussir leur intrigue. Le Roi avoit en horreur les opinions nouvelles, & ceux qui les soutenoient. Les Guise firent entendre à ce Prince que d'Andelot étoit absolument livré à ces nouveautés, & que Coligni pensoit de même: ils n'oserent pas assurer la même chose du Connétable; mais ils représenterent que ce Seigneur avoit un amour si aveugle pour ses neveux, qu'il paroissoit en disposition de tout sacrifier en leur faveur. Le Cardinal de Lorraine qui porta la parole dans cette circonstance, ne parla cependant pas comme de lui-même; il dit au Roi qu'il ne faisoit que rapporter fidélement à Sa Majesté les

plaintes que l'Evêque d'Arras (*a*),
1558. Ministre du Roi d'Espagne, lui avoit faites au sujet des Coligni & du Connétable.

Le Roi parut affligé de ce qu'on lui disoit de d'Andelot : ce fut bien autre chose lorsque ce Prince l'ayant interrogé sur la Religion, ce Seigneur sans rien déguiser lui répondit suivant la doctrine de Calvin. Le Roi fut si outré de colere, qu'il eut peine à se contenir ; il le fit arrêter sur le champ, & peu après il lui ôta sa Charge de Colonel général de l'Infanterie, que les Guise firent tomber au fameux Montluc, grand Capitaine & fort attaché aux Princes Lorrains.

La nouvelle de cette disgrace ayant été bientôt repandue, le Connétable & l'Amiral y furent d'autant plus sensibles, qu'étant prisonniers l'un & l'autre, & dans des endroits différens, ils ne pouvoient ni remédier au mal, ni même consulter ensemble sur les mesures qu'on pourroit prendre pour en arrêter les suites.

(*a*) Je donnerai dans la Vie de d'Andelot un détail exact de la Conférence du Cardinal de Lorraine avec l'Evêque d'Arras, Ministre d'Espagne, & de ce qui se passa en conséquence entre le Roi & d'Andelot.

Cependant le crédit des Guise prenoit sans cesse de nouveaux accroissemens, & le sort de la France paroissoit être alors entre les mains des deux freres. Le Cardinal maître des finances & même du Conseil, y faisoit tout régler selon ses vûes, tandis que le Duc à la tête des armées se signaloit de jour en jour par de nouvelles conquêtes. Après avoir emporté Calais & réduit quelques autres Places, ce Prince investit Thionville sur la fin du mois de Mai de cette même année, & s'en rendit maître en trois semaines de tems. Il prit ensuite Arlon & différens autres postes que les ennemis avoient aux environs; & sur l'avis qu'il eut que l'armée d'Espagne s'avançoit vers la Picardie, il résolut de marcher de ce côté-là. Son armée n'étoit pas nombreuse, mais elle étoit composée de soldats d'élite; d'ailleurs la réputation du Chef qui la commandoit, & qui paroissoit, dit un Auteur, avoir la fortune à ses gages, la rendoit toujours très-redoutable aux ennemis.

1558.

Nouvelles conquêtes du D. de Guise.

Les deux armées arriverent presqu'en même tems dans la Picardie: tout le monde crut alors que bientôt

il y auroit une sanglante bataille ;
1558. mais on fut très-étonné lorsque, contre toute espérance, le bruit se répandit qu'on alloit faire la paix. Il n'étoit point de l'interêt des Guise que la guerre fût si-tôt terminée ; aussi n'eurent-ils aucune part aux premieres propositions qui furent portées pour un accommodement. Ce fut l'ouvrage de la Duchesse de Valentinois, qui s'y porta avec d'autant plus de vivacité, que par ce moyen elle crut se voir bientôt en état de se venger des Guise.

Brouilleries entre la Duchesse de Valentinois & les Guise.

Cette Dame avoit jusqu'alors extrêmement favorisé les Princes de cette Maison, & ils lui étoient redevables de la haute faveur à laquelle ils étoient parvenus, sur-tout depuis l'absence du Connétable ; mais le Cardinal de Lorraine ne sçut pas se ménager avec elle : dès qu'il se vit à la tête des affaires, il crut que son crédit étoit assez bien établi pour n'avoir plus besoin de faire sa cour à la Duchesse ; il ne s'en tint pas à n'avoir plus pour elle les mêmes égards, il osa même parler sur son compte d'une façon assez piquante. Comme on ne manque point d'ennemis à la Cour, & que le Cardinal étoit fait pour en avoir plus

qu'un autre, ses discours furent bientôt rapportés à la Duchesse, qui dès-lors prit le parti de se venger, en procurant le retour du Connétable & de Coligni, pour se réunir avec eux contre la Maison de Guise. 1559.

Telles furent les principales raisons qui firent porter les premieres paroles pour la paix. La Duchesse qui avoit tout pouvoir sur l'esprit du Roi, n'eut pas de peine à l'amener à ce qu'elle souhaitoit ; & lorsqu'elle se fut assurée de ses dispositions, elle lui représenta que personne n'étoit plus en état de négocier cette affaire que le Connétable, qui étant alors prisonnier en Flandre, pourroit aisément faire quelques propositions au Roi d'Espagne, qui tenoit sa Cour à Bruxelles.

La Duchess sollicite pour la paix.

Le Roi ayant approuvé le projet, fit donner aussi-tôt des instructions au Connétable. La Duchesse lui écrivit de son côté, & lui fit un grand détail des vues qu'elle avoit sur lui, & des moyens dont elle vouloit se servir, afin de le rétablir dans sa premiere faveur ; & pour gage de sa parole, elle lui proposa pour son fils le mariage de Henriette de Bouillon sa petite fille.

1559. Le Connétable qui s'ennuyoit de sa prison, fut charmé de trouver une occasion si favorable pour en sortir; il commença par agir auprès du Duc de Savoie. Ce Prince qui trouvoit un grand avantage pour lui dans cette paix, s'engagea d'en parler au Roi d'Espagne; & il le fit si efficacement, que ce Monarque consentit que le Connétable proposât à la Cour de France une conférence pour traiter de cette affaire, & il voulut même qu'il fût du nombre des Plénipotentiaires. Montmorenci eut alors permission de ce Prince d'aller souvent auprès du Roi. La réception qu'on lui fit à la Cour déplut extrêmement aux Guise, mais ils sçurent dissimuler; & quoiqu'ils n'approuvassent en aucune façon les démarches qu'on faisoit pour la paix, ils n'entreprirent point de s'y opposer, parce qu'ils s'apperçurent bien que le Roi avoit pris son parti, & que dès-là leurs tentatives seroient inutiles.

Le Connétable est nommé Plénipotentiaire pour la paix.

Les Conférences furent indiquées à l'Abbaye de Cercamp pour le mois d'Octobre; mais elles eurent d'abord peu de succès, parce que chacun de son côté voulut beaucoup avoir & peu

donner. Le Connétable tira cependant un très-bon parti du tems que durerent ces négociations : elles l'obligerent à faire plusieurs voyages à la Cour, dont il se servit habilement pour se rétablir dans l'esprit du Roi. Lorsqu'il vit l'occasion favorable, il s'employa pour ses neveux, & il commença par obtenir la grace de d'Andelot, qui fut rappellé de Melun où il avoit été exilé. A l'égard de Coligni, son retour étant sûr aussi-tôt que la paix seroit conclue, le Connétable ne s'occupa qu'à terminer ce grand ouvrage. 1559.

Les Conférences qui avoient été interrompues pendant la fin de cette année, furent reprises au commencement de l'année suivante. On s'assembla à Cateau-Cambresis, où, après beaucoup de retardemens, la paix fut enfin arrêtée & signée le deuxiéme d'Avril. Ce fut alors que Coligni recouvra sa liberté, moyennant cependant cinquante mille écus de rançon.

Coligni remis en liberté.

Cette paix fut des plus malheureuses, indépendamment des pertes que l'on fit en conséquence, à cause des restitutions considérables auxquelles

on avoit consenti. On vit naître d'ailleurs à cette occasion des troubles funestes, qui mirent le Royaume à deux doigts de sa perte. Au lieu de s'appliquer à établir dans l'intérieur de la France la tranquillité que la paix générale auroit dû y apporter, on se livra peut-être avec trop d'ardeur à la poursuite de ceux qui professoient la nouvelle Religion. Ceux-ci, pour se garantir des poursuites que l'on faisoit contr'eux, eurent la hardiesse de se révolter contre leur Prince. De là ces troubles affreux, ces guerres cruelles qui déchirerent le Royaume sous les régnes suivans.

1559.

La publication de la paix de Cateau-Cambresis fut bientôt suivie des mariages qui devoient la cimenter; le plus solemnel fut celui du Roi d'Espagne avec Elizabeth de France, fille aînée du Roi: la cérémonie s'en fit avec toute la magnificence possible; mais au milieu des fêtes qui furent célébrées dans cette conjoncture, le Roi qui avoit voulu rompre une lance avec Montgommeri, fut malheureusement blessé par ce Seigneur, & mourut le dixiéme de Juillet, onze jours après sa blessure, laissant pour héritier de

Mort de Henri II.

son Royaume un jeune Prince sans expérience, & aussi foible de corps que d'esprit. 1559.

François II, fils & successeur de Henri, monta sur le trône à l'âge de seize ans & demi. Son régne fut un des plus courts & en même tems un des plus infortunés que la France eût encore vû. Ce fut sous ce Prince que le feu des guerres civiles s'alluma dans le sein du Royaume avec tant de violence, que quatre-vingt ans de sang répandu suffirent à peine pour l'éteindre. L'ambition des uns & la jalousie des autres, furent les véritables causes de tout ce désordre : la Religion en fut le prétexte chez la plupart ; & ce qui n'avoit été regardé en France pendant quelque tems que comme un simple sujet de dispute entre des Théologiens, devint la source du bouleversement entier de l'Etat, par l'esprit de révolte qu'on inspira aux peuples contre leur légitime Souverain.

Disputes de Religion causes des troubles.

Le rolle important dont Coligni fut chargé dans tous ces troubles, semble exiger, avant de procéder plus loin dans cette histoire, que je donne une idée de ces querelles de Religion, &

que je fasse connoître de quelle façon
1559. les erreurs des Sectaires s'étoient insinuées dans le Royaume.

L'orage avoit commencé à s'élever en Allemagne, il y avoit environ quarante ans, à l'occasion des Indulgences que le Pape Leon X avoit fait publier, pour avoir de quoi subvenir aux frais du projet qu'il avoit formé de faire la guerre aux Turcs par terre & par mer. On promettoit à ceux qui s'intéresseroient à cette entreprise, beaucoup de dispense & la rémission de leurs péchés, moyennant une certaine somme d'argent, proportionnée au nombre & à l'énormité des crimes qu'on auroit commis.

Pour exciter la dévotion des fidéles & attirer d'abondantes aumônes, on choisit, selon la coutume, parmi les Ordres Mendians, les plus habiles Prédicateurs. L'usage étoit en Allemagne que cette commission fût dévolue aux Augustins; mais l'Archevêque de Mayence, soit de son chef, ou autrement, en chargea les Jacobins. Les Augustins offensés de cette espece d'affront, s'en plaignirent hautement, & l'un d'eux (c'est le fameux Luther) fut assez hardi pour entreprendre de

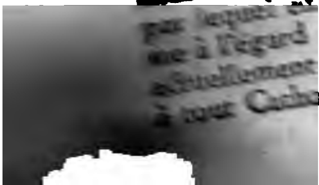
prêcher contre ceux qui étoient chargés de ramasser les charités des fidéles. *Ils ne lui fournissoient*, dit Mezerai, *que trop de matiere de déclamer ; car ils faisoient trafic & marchandise de ces sacrés trésors de l'Eglise ; ils tenoient leurs bureaux dans les cabarets : on voyoit qu'ils consumoient en débauches une partie de l'argent qui en provenoit, & l'on sçavoit que le Pape en avoit destiné de grosses sommes pour ses propres affaires.* En effet, Leon X, qu'on pouvoit plutôt regarder comme un grand Prince, que comme un saint Pape, avoit porté le luxe & la magnificence à un point si excessif, que les trésors du saint Siége ne pouvoient subvenir à sa dépense.

Luther commença donc par prêcher contre ces désordres, & attaqua les abus dans lesquels donnoient ceux qui prêchoient les Indulgences ; mais trop ardent pour se renfermer dans ces bornes, il passa bientôt des abus à la chose même ; & enfin levant tout-à-fait le masque, il combattit les points les plus essentiels de la doctrine de l'Eglise. Il fut soutenu d'abord par Frederic, Duc de Saxe, tant pour l'honneur de l'Université que ce Prince avoit fondée à Wittemberg, & dans

[illegible] Docteur, que [illegible] contre l'Ar- [illegible] Violence, avec lequel il [illegible] different.

[illegible] Frederic lui attira [illegible] d'autres Princes, [illegible] ne tarda pas à [illegible] de [illegible] avec vehemence [illegible] ceux [illegible] Cour de Rome [illegible] Pape l'ex- [illegible] en 1520. [illegible] force, & [illegible] de ses [illegible] trouva [illegible] les Diètes de [illegible]

[illegible] à Spire [illegible] décidé [illegible] de Luther [illegible] ans après il y [illegible] Allema- [illegible] nouveau Decret, [illegible] Lutheranis- [illegible] faisoient



par lequel il [illegible] me à l'égard de ceux qui en faisoient [illegible] défendit [illegible] à tout Catholique de la faire Luther[illegible]

rien; & l'on décida qu'en général les Prédicateurs ne pourroient nulle part prêcher l'Evangile autrement que selon le sens approuvé par l'Eglise. 1559.

Deux jours après la publication de ce Decret, six Princes Lutheriens, sçavoir, l'Electeur de Saxe, le Marquis de Brandebourg, les deux Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Hesse & le Prince d'Anhalt, auxquels se joignirent encore les Députés des quatorze Villes Impériales, protesterent par écrit contre ce Decret, qu'ils regardoient, disoient-ils, comme contraire à l'Evangile. C'est de cette protestation solemnelle qu'est venu le fameux nom de *Protestans*, que les Lutheriens convinrent tous de prendre en même tems, & que les autres Novateurs, & principalement les Calvinistes ont adopté depuis, & qu'ils ont tâché de substituer à d'autres noms odieux qu'on leur donnoit communément.

Origine du nom de *Protestans*.

Les Lutheriens réunis sous un même nom, & voyant à leur tête plusieurs des plus puissans Princes du corps Germanique, se firent redouter de Charles V, qui pouvoit d'autant moins

ſ'oppoſer à leurs entrepriſes, qu'il étoit d'ailleurs trop occupé des affaires qu'il avoit, tant en France & en Italie, qu'en Eſpagne & dans les Pays-Bas. Cependant lorſque ce Prince fut en état de prendre les armes contr'eux, il réuſſit à les humilier ; mais ni lui ni ſes ſucceſſeurs, n'ont jamais pu venir à bout de les détruire.

1559.

Les Lutheriens tentent inutilement de s'introduire en France.

La France fut quelque tems ſans ſe reſſentir des agitations que les opinions nouvelles avoient excitées en Allemagne, & qui de-là comme d'un centre commun s'étoient répandues dans les Etats circonvoiſins. On y fit ſeulement quelques tentatives, mais elles ne furent pas heureuſes pour les Sectaires, & l'attention des Magiſtrats coupa promptement racine au mal dont on étoit menacé.

Les premieres ſemences d'erreur avoient été jettées ſourdement dans le Royaume par quelques étrangers, que leur grande réputation en fait de littérature avoit fait rechercher par François I, qui les avoit attirés à ſa Cour. Comme pluſieurs d'entr'eux, peut-être par un ſimple goût de ſingularité, avoient embraſſé les nouveaux ſentimens, ils en donnerent ſecrettement

des leçons, mais elles n'eurent pas beaucoup de ſuccès, ou du moins ce ne fut que d'une façon très-cachée. 1559.

La priſe de François I à la bataille de Pavie, donna un peu plus de hardieſſe aux Novateurs. Cependant Louiſe de Savoye, mere du Roi, & Régente du Royaume, fut auſſi attentive à les réprimer que le Prince ſon fils, & elle engagea le Parlement de Paris à rendre les Arrêts les plus ſéveres contre ceux qui oſeroient dogmatiſer. Il y en eut quelques-uns de brûlés vifs, & ce terrible exemple rallentit un peu le zéle des nouveaux Prédicateurs.

Auſſi-tôt que le Roi eut recouvré ſa liberté, il publia de nouveaux Edits au ſujet des Novateurs, & fit tenir ſi exactement la main à leur exécution, que les Docteurs Lutheriens ſe contenterent de dominer en Allemagne & dans les Cours du Nord, aucun d'eux n'oſa venir prêcher en France. Le Royaume n'en fut cependant pas plus tranquille pour cela; il s'éleva dans ſon ſein un nouveau Docteur, homme d'eſprit & d'une ſcience profonde dans l'Ecriture, dans les Peres, dans les Langues ſçavantes & dans l'Hiſtoire

Origine d[u] Calviniſme.

Eccléſiaſtique, & qui joignoit à ces
1559. avantages les qualités extérieures les plus capables de ſéduire. Sans avoir ce qu'on appelle bonne mine, il avoit une phiſionomie très-ſpirituelle, accompagnée de beaucoup de modeſtie & de ſimplicité apparente.

Tel étoit le fameux Calvin, auteur du renverſement de la Religion en France. Ce nouveau Docteur commença à paroître en 1534. N'étant âgé encore que de 25 ans, il avoit déjà imaginé une nouvelle réforme, & il en avoit tracé le plan. On peut voir dans la vie du Connétablie de Montmorenci, que Calvin étant venu à Fontainebleau pour y ſolliciter un Prieuré, communiqua ſon deſſein à un Gentilhomme nommé la Terriere, & qu'il promit de le mettre à exécution, ſi on lui refuſoit le Bénéfice qu'il demandoit. Il n'eut rien, parce que le Connétable demandoit ce Prieuré pour un de ſes parens ; & lorſque la Terriere fit confidence à ce Seigneur des diſpoſitions de Calvin, Montmorenci ne daigna pas y faire attention ; il regarda cette eſpece de menace comme une pure folie, & comme l'expreſſion d'une colere impuiſſante qui

ne méritoit pas qu'on s'y arrêtât.

Ce fut-là le motif, ou du moins un des motifs qui porterent Calvin à exécuter le grand projet qu'il avoit imaginé. Loin d'en être détourné par la vue des succès de Luther, qui étoit déja depuis du tems à la tête de la nouvelle réforme, il entreprit de s'élever aussi haut que ce Docteur, & de se faire à son exemple Chef de parti. Un tel dessein demandoit sans doute beaucoup de hardiesse & une grande pénétration d'esprit; c'étoient aussi les principales qualités de Calvin, lesquelles étant accompagnées d'une étude profonde & d'un travail opiniâtre, le mirent bientôt en état de rafiner sur tous ceux qui l'avoient précédé, & de donner un tour nouveau à sa réforme prétendue. 1559.

Il prit le fond de sa doctrine dans celle de Luther, mais il la changea dans bien des articles. Il fut plus hardi que lui sur les cérémonies de l'Eglise, dont les Lutheriens avoient retenu la plus grande partie, c'est-à-dire, celles qui n'étoient pas contraires à leurs nouveaux dogmes. Calvin les retrancha entierement, fondé sur ce qu'on ne trouve rien d'établi à ce sujet dans

l'Ecriture. Cette réformation déplut
1559. à bien des personnes, qui trouverent que c'étoit introduire un culte trop nud & trop décharné : mais la plupart des beaux esprits du tems penserent d'une façon toute différente ; ils crurent par-là se distinguer du vulgaire, s'élever au dessus des sens, & être les vrais adorateurs de Dieu en esprit & en vérité : en un mot, ils se vanterent d'être les seuls qui suivissent purement la lettre de l'Ecriture. C'est de-là qu'a pris son nom la secte fameuse des *Puritains*, qui subsiste encore en Angleterre & en Ecosse.

La doctrine de Calvin se communiqua avec d'autant plus de succès, qu'il employa le talent admirable qu'il avoit pour la composition, à faire différens ouvrages qui se débiterent d'abord avec une rapidité surprenante, & qui devinrent ensuite plus précieux & plus estimables pour certains curieux, lorsque la Cour & les Parlemens eurent publié des Edits pour les défendre.

Ce qui rendoit les Ecrits de Calvin plus spécieux, & de-là plus séduisans, c'est que la plupart des points de sa réforme rouloient sur des faits sur

lesquels chacun étoit en état de porter son sentiment : il avoit appuyé fortement entr'autres sur le déreglement du Clergé & l'ignorance des Ecclésiastiques : ces deux points, dont on n'avoit malheureusement que trop de preuves, autorisoient la plupart à regarder comme vrai, ce que Calvin avançoit à l'égard du dogme, parce que très-peu de personnes étoient en état alors d'examiner à fond ces sortes de matieres. 1559.

Malgré les succès de la doctrine de Calvin, personne n'osa cependant se déclarer ouvertement en sa faveur, pendant que François I fut sur le Trône. Ce Prince avoit donné des ordres si rigoureux, & il avoit soin de les faire observer avec tant de sévérité, que les Sectaires virent bien qu'il n'y avoit nul ménagement à espérer pour eux.

La crainte d'être arrêté obligea Calvin de faire plusieurs voyages en différentes Cours, où sa réputation & ses qualités personnelles le firent bien recevoir, & le mirent en situation de faire valoir sa doctrine : c'est ainsi qu'il séduisit à Nérac Margueritte Reine de Navarre, qui lui avoit accordé sa pro-

tection, & qui devint elle-même une
1559. des protectrices du parti, au point qu'elle obtint l'Evêché d'Oleron pour Gerard Rouſſel, zélé Novateur, qui répandit le Calviniſme dans tous les Etats du Roi de Navarre en-deçà des Pyrenées, & dans preſque toute la Maiſon royale.

La mort de François I ranima les eſpérances des Calviniſtes: ils crurent que ſous un nouveau regne on diminueroit quelque choſe de la rigueur des Ordonnances, mais ils ſe tromperent. Henri II confirma les anciens Edits, & en fit même de nouveaux encore plus ſévéres; cependant ni les menaces, ni les ſupplices, ne furent pas capables d'arrêter le mal. Les Sectaires commencerent même à parler plus haut ſous le regne de Henri; & malgré la vigilence des Magiſtrats, il ſe tenoit au milieu de Paris des Aſſemblées fréquentes qui attiroient toujours quelques nouveaux proſélytes.

Les particuliers étoient devenus plus hardis, parce qu'ils comptoient ſur la protection des perſonnes de conſidération, qui avoient du goût pour la nouvelle doctrine; car le Calviniſme avoit pris faveur chez quelques

Seigneurs de la Cour, & même parmi plusieurs du Parlement; mais cependant ils se contentoient de penser, & il se passa bien du tems sans qu'aucun d'eux entreprît d'élever sa voix. 1559.

Les Coligni furent les premiers Seigneurs de la Cour qui embrasserent le Calvinisme. D'Andelot étant prisonnier à Milan, avoit eu occasion de lire les Livres de Calvin; & les charmes qu'il avoit trouvés dans cette lecture, lui avoient inspiré pour le fond même de la doctrine un goût décidé qu'il tâcha d'insinuer à sa famille, & principalement à ses deux freres Odet Cardinal de Châtillon & Gaspard de Coligni. Ils embrasserent tous les trois ce même parti, mais ils en garderent long-tems le secret, c'est-à-dire, qu'ils eurent soin que le Roi ne fût point informé de leurs sentimens; car d'ailleurs on se doutoit bien de leurs dispositions, mais des raisons de politique les retenoient. Il n'y eut que d'Andelot qui se déclara ouvertement dans la conjoncture dont j'ai parlé, & ce ne fut encore que dans une circonstance où il crut qu'il étoit de son honneur de ne pas user de déguisement.

1559. Quoique l'Amiral eût toujours eu l'attention de ne point trop manifester ses sentimens, il avoit cependant donné une preuve bien suffisante de son dévouement à la nouvelle Secte, lorsqu'en 1555 il projetta de lui former un établissement en Amérique, dans l'expédition qui se fit alors dans ce pays sous son autorité.

Coligni projette d'établir le Calvinisme en Amérique.

Nicolas Durand de Villegagnon, Chevalier de Malte, homme d'un grand courage, expérimenté dans les affaires, & d'ailleurs très-versé dans les belles Lettres, & même dans les matieres de Religion, étant venu prier Coligni de demander pour lui au Roi la permission de faire un établissement dans l'Amérique, à l'exemple des Espagnols & des Portugais, l'Amiral s'en chargea, & représenta au Roi qu'en équipant une flote, & en allant sous ses auspices planter les armes de France dans le nouveau monde, ce seroit le moyen d'étendre la gloire du nom François, & en même tems d'affoiblir les forces des ennemis, qui tiroient de ces contrées de puissans secours pour faire la guerre.

Tels furent les motifs qu'on proposa au Roi pour l'engager à autoriser

cette entreprise ; mais on prétend que l'objet principal étoit d'établir le Calvinisme en Amérique. Villegagnon avoit donné dans les nouveautés du tems ; & comme il sçavoit que Coligni favorisoit secretement les Novateurs, il traita avec lui, & lui fit voir que si le projet réussissoit, il seroit aisé de donner cours au Calvinisme dans un Pays qui alloit être de son département comme Amiral. 1552.

Le Roi ayant agréé la proposition, on fit équiper par son ordre trois Vaisseaux, avec lesquels Villegagnon partit du Havre le 12 de Juillet 1555. accompagné d'un bon nombre d'Officiers & de soldats, la plupart Calvinistes. Il aborda au Bresil, & s'empara d'une petite Isle située presque immédiatement sous le tropique du Capricorne ; & pour s'y mettre à couvert des insultes des Sauvages, & plus encore des Portugais, il fit bâtir un Fort au milieu de l'Isle sur un rocher de soixante pieds de largeur, où il se posta avec ses gens. Il donna à ce Fort le nom de Coligni.

Villegagnon envoya peu après à l'Amiral une relation de son voyage, & lui rendit compte de ses succès dans

1559. le Bresil, des mœurs des habitans ; de la nature du Pays, des avantages qu'on pourroit en tirer pour le commerce, & enfin de l'espérance qu'il avoit d'établir dans cette contrée le pur Evangile. Coligni fit au Roi un rapport détaillé du voyage de Villegagnon ; mais il n'eut garde de communiquer à ce Prince ce qui concernoit la Religion : il réserva cet article pour Calvin, à qui il écrivit pour lui demander des Missionnaires.

Coligni demande à Calvin des Missionnaires pour le Bresil.

Calvin charmé de trouver une occasion aussi favorable pour répandre sa doctrine aux extrémités du monde, chargea de ce soin Pierre Richer, Apostat de l'Ordre des Carmes, & un nommé Guillaume Chartier : plusieurs autres s'y joignirent, & entr'autres Philippe Corguillerai Sieur du Pont, qui s'offrit de les conduire tous ; il y avoit été sollicité en particulier par Coligni, qui lui avoit écrit à ce sujet, & lui avoit parlé de cette entreprise comme d'une chose très intéressante pour la gloire de Dieu. Ils vinrent tous ensemble à Châtillon-sur-Loire voir l'Amiral, qui leur donna de très-amples recommandations, avec lesquelles ils partirent pour se rendre au Bresil.

Les

Les Missionnaires après une heureuse navigation, arriverent enfin dans leur Isle, où ils établirent d'abord une Eglise selon le Rit de Genêve, & la Cêne y fut célébrée à la Calviniste : les commencemens se passerent assez bien, & l'on fondoit déja des espérances pour un établissement solide, lorsque l'esprit de discorde s'empara tout à coup des nouveaux Docteurs : il y eut quelques difficultés à l'occasion desquelles les sentimens s'étant partagés, il fut décidé qu'on iroit consulter Calvin ; l'un d'entr'eux fut chargé de cette commission. Villegagnon n'attendit pas son retour pour entrer en controverse avec les autres Missionnaires sur les points principaux de la foi. La dispute fut poussée vivement, on se fâcha, & Villegagnon leur ordonna de sortir au plutôt de son Isle. 1559.

Les uns disent que ce Capitaine agit ainsi à leur égard, parce qu'il fut extrêmement scandalisé des hérésies qu'il entendit avancer, & que dès-lors il ne voulut plus avoir aucune relation avec les Ministres. D'autres assurent que la conduite de Villegagnon n'étoit fondée sur aucune persuasion de sa part,

Les Missionnaires Calvinistes sont renvoyés.

[redacted] mais sur des Lettres qu'il avoit reçues
1559. du Cardinal de Lorraine, qui avoient occasionné cette espece de conversion.

Quoi qu'il en soit, les Ministres partirent du Bresil sur un vaisseau que Villegagnon leur donna; mais la mer s'étant trouvée fort agitée peu après qu'ils eurent mis à la voile, cinq d'entr'eux voulurent revenir à bord de l'Isle : ils quitterent leurs Compagnons, & aimerent mieux regagner la côte de l'Amérique avec une barque qu'on leur céda, que de demeurer dans le vaisseau. Il y en eut trois de ceux-ci, qui de retour dans l'Isle, disputerent apparemment avec plus de vivacité que les autres contre Villegagnon sur les points contestés : il termina le différend en les faisant jetter dans la mer.

Ceux qui avoient continué leur route, arriverent heureusement à Genêve, & n'épargnerent pas Villegagnon dans le récit qu'ils firent de sa façon de penser, & de sa conduite à leur égard. Coligni en ayant été informé, & voyant qu'il avoit si mal répondu à ses intentions, l'abandonna aussi tôt, & eut assez de crédit pour empêcher qu'il ne reçût aucun

:cours de l'Europe ; de ſorte qu'il 1559.
ıt obligé de renoncer à ſon établiſ-
:ment.

Le Calviniſme ſe ſoutenoit mieux n France, & quoique vivement per-:cuté, il s'inſinuoit toujours inſenſi-lement & faiſoit des progrès conti-uels, par le ſoin que prenoient les)octeurs du parti de tenir de fréquen-:s aſſemblées qui leur fourniſſoient e jour en jour de nouvelles conquê-:s, & ils devenoient plus hardis, :lon que la ſituation des affaires pa-)iſſoit le permettre.

La malheureuſe journée de S.Quen-n, qui avoit jetté tout le Royaume ans la conſternation, leur parut une onjoncture favorable pour ſe donner lus de liberté, perſuadés que la Cour op occupée du malheur public, 'auroit pas le tems de s'occuper de :urs affaires. Ils tinrent donc une ıſſemblée très-nombreuſe dans une ıaiſon appellée l'Hôtel de Bertomier, ıe S. Jacques, vis-à-vis le Collége u Pleſſis, où ils célébrerent la Cêne : firent leurs prieres ſelon l'inſtitut e la nouvelle réforme.

Aſſemblée des Calviniſtes rue Saint Jacques.

Comme ils avoient pris moins de récautions qu'à l'ordinaire pour s'aſ-

fembler, ils furent aifément décou-
1559. verts: le peuple du quartier s'ameuta, & vint avec des armes & des pierres pour fe jetter fur ceux qui fortiroient de cette maifon. Les Calviniftes réuffirent cependant à fe faire jour l'épée à la main à travers cette populace, mais il y en eut un de tué & plufieurs de bleffés. Le Magiftrat y étant accouru avec des Archers, arrêta un grand nombre de ceux qui avoient affifté à cette Affemblée. Il y en eut environ cent vingt de pris, parmi lefquels il fe trouva plufieurs Dames de qualité, & même de la maifon de la Reine.

On travailla auffi-tôt à faire leur procès, & il fut pouffé avec tant de chaleur, que peu de jours après il y en eut plufieurs tant hommes que femmes, que l'on condamna à être brûlés vifs; d'autres ne furent jettés au feu qu'après avoir été pendus auparavant. On fe préparoit à continuer ainfi ces exécutions, lorfqu'une Dame de condition, qui étoit du nombre des prifonniers, préfenta une Requête, pour qu'il lui fût permis de recufer quelques-uns des Juges, & elle propofa plufieurs moyens pour appuyer

la justice de sa demande. Heureusement on eut égard à sa Requête, & le tems qu'on employa à l'examiner & à délibérer sur cet article, sauva le reste des prisonniers. 1559.

Les Suisses & les Princes Protestans d'Allemagne envoyerent dans cet intervalle des Députés au Roi pour demander la grace de ces malheureux. Ils furent écoutés, parce que dans la situation où se trouvoit l'Etat, on sçavoit bien qu'on auroit besoin du secours des Suisses & des Princes Allemands. Le Roi manda donc au Parlement de suspendre tout jugement. Il y eut même plusieurs prisonniers d'élargis, & quelques-uns furent renvoyés devant le Juge Ecclésiastique: ce fut ainsi qu'ils échapperent au supplice qui leur étoit destiné.

Coligni apprit tout le détail de cette terrible affaire dans le tems qu'il étoit prisonnier, de sorte qu'il ne put que plaindre ces malheureux sans être en état de leur rendre aucun service. Au reste, la sévérité qu'on exerçoit à leur égard, n'altéra en rien le goût qu'il avoit pour la nouvelle Doctrine, & il employa même presque tout le tems de sa prison à se confirmer

1559. de plus en plus dans cette Secte ; par une étude assidue qu'il fit des Livres de Calvin. Il se conduisit cependant avec beaucoup de prudence pendant tout le regne de Henri II ; & quoique zélé Calviniste, il ne put approuver la sincérité avec laquelle d'Andelot s'étoit exprimé lorsque ce Prince l'avoit interrogé au sujet de sa Religion. Il augura dès cet instant qu'un aveu aussi clair de la part d'une personne de sa considération, pourroit exciter des troubles funestes par la hardiesse qu'elle inspireroit à ceux du parti, ce qui ne manqueroit pas de susciter contr'eux la plus violente persécution.

L'événement répondit à tout ce que Coligni avoit prévu. Il est vrai cependant que les Calvinistes effrayés de la rigueur avec laquelle on avoit traité ceux qui avoient été pris à l'Assemblée de la rue Saint Jacques, furent quelque tems sans faire aucun éclat ; mais l'année suivante ils donnerent une nouvelle scene qui causa beaucoup d'inquiétude à la Cour.

Assemblée des Calvinistes au Pré-aux-Clercs.

Une grande quantité de personnes prenant le frais au mois d'Août 1558 dans le Pré-aux-Clercs, au-delà du

Fauxbourg Saint Germain, quelques Religionnaires qui y étoient se joignirent ensemble, & commencerent à chanter en se promenant les Pseaumes de David en vers François de la composition du fameux Clément Marot. Cette nouveauté attira la curiosité de tous ceux qui étoient à cette promenade; la plupart s'unirent aux Calvinistes, & chanterent avec eux les Pseaumes de Marot. On prit goût à cet amusement, de sorte que la promenade fut bien plus fréquentée les jours suivans; & ce qui fit beaucoup d'impression sur la Cour, c'est que l'on sçut que plusieurs personnes de la plus haute considération étoient de la partie; & que même le Roi & la Reine de Navarre, déjà fort suspects sur le chapitre de la Religion, s'y étoient trouvés, & avoient témoigné en être extrêmement satisfaits. 1555

La Cour donna aussi-tôt des ordres pour empécher ces assemblées, & il fut défendu sous peine du dernier supplice, d'en tenir davantage & de chanter publiquement des Pseaumes en François. Les nouveaux mouvemens des Calvinistes faisant assez voir que le mal croissoit de jour en jour,

1559. Henri II résolut de se débarrasser de toutes ses autres affaires pour ne vaquer uniquement qu'à celle de la Religion. Ce projet fut un des motifs qui déterminerent ce Prince à accélerer la conclusion du traité de Cateau-Cambresis, & à se relâcher sur plusieurs articles tres-désavantageux à son Royaume.

En effet, aussi-tôt que cette paix eut été conclue, on se mit à travailler sérieusement à ce qui concernoit la Religion. Le Roi qui étoit porté de lui-meme à la poursuite des Sectaires, y étoit encore fortement engagé par les pressantes sollicitations de la Duchesse de Valentinois sa maîtresse, qui comptoit s'enrichir par la confiscation des biens de ceux qui seroient condamnés. Un motif aussi intéressant la rendoit alors une Catholique très-zélée. Elle ne cessoit de représenter au Roi que le venin de l'hérésie se répandoit par toute la France; & que les Sectaires, qui pendant très-long-tems n'avoient répandu leurs erreurs qu'en tremblant, étoient devenus d'une insolence si insupportable, qu'ils tournoient publiquement en ridicule les plus sacrés Mystères, qu'ils fai-

ſoient des railleries continuelles ſur l'autorité du Pape, & qu'enfin il étoit à craindre qu'après avoir franchi les bornes de la ſoumiſſion dûe aux Puiſſances Eccléſiaſtiques, ils n'en vinſſent enfin à mépriſer ouvertement l'autorité Royale. 155

Les Dé du Parle ſollicite p itior Calvini

La Ducheſſe & ſes partiſans firent encore agir auprès du Roi Gilles le Maître, Premier Préſident du Parlement: il vint avec pluſieurs de ſa Compagnie trouver ce Prince, & lui repréſenta la néceſſité qu'il y avoit de ſévir au plutôt contre les Novateurs. Il fit obſerver que la rigueur avec laquelle on les avoit traités juſqu'alors, n'étoit pas une barriere ſuffiſante pour arrêter le progrès du mal, parce que le châtiment n'étoit tombé que ſur des perſonnes du commun, & par conſéquent n'avoit pas fait beaucoup d'impreſſion: qu'il falloit néceſſairement des exemples ſignalés pour intimider tout le parti, & que ſans cela on les verroit bientôt les armes à la main. Ce Magiſtrat ajouta que les nouvelles opinions avoient même pénétré juſques dans le ſanctuaire de la Juſtice, & qu'elles avoient des protecteurs zélés dans pluſieurs Membres

[redacted]

du Parlement. Il finit ſa remontrance
1559. en conſeillant au Roi d'aller promptement à la ſource du mal, & de venir en perſonne au Parlement un jour d'Aſſemblée, ſans l'en avertir auparavant.

Comme il y avoit alors tous les mois des Aſſemblées générales appellées *Mercuriales*, parce qu'on les tenoit le Mercredi, le Premier Préſident propoſa au Roi de choiſir une de ces Aſſemblées dans leſquelles tout le monde ſe trouvoit réuni. Le Roi prit ſon jour le 15 de Juin; & afin que ce Prince connût d'avance les Magiſtrats dont il devoit ſe défier, le Premier Préſident eut ſoin de lui donner une liſte de tous ceux qui étoient ſuſpects d'héréſie, ou du moins qui paroiſſoient favoriſer les Sectaires.

Le Parlement s'étant donc aſſemblé pour la Mercuriale du 15 de Juin 1559, on y délibéra ſur la maniere dont on exécuteroit les Edits du Roi contre les Hérétiques. Les uns avoient déjà opiné pour qu'on les ſuivît à la rigueur; mais d'autres plus modérés avoient été d'avis qu'on ſollicitât la tenue d'un Concile pour y régler les affaires de la Religion, & qu'en atten-

dant on cessât de répandre le sang des Citoyens. 1559.

Dans le tems qu'on opinoit, le Roi avec sa Cour arriva aux Augustins; c'étoit là que le Parlement étoit assemblé, parce que le Palais étoit embarrassé par les préparatifs qu'on faisoit dans les salles pour les noces d'Elizabeth de France avec le Roi d'Espagne. Le Roi s'étant fait rendre compte de ce qui occupoit alors l'Assemblée, parla quelque tems sur cette matiere avec assez de véhémence, & l'on vit dès lors que son arrivée auroit des suites très-sérieuses. Il témoigna le chagrin qu'il ressentoit des troubles que les querelles de religion occasionnoient dans son Royaume, & il demanda que l'on prît les mesures les plus efficaces pour arrêter ce désordre. Il ordonna ensuite que l'on continuât les délibérations sur la matiere proposée.

Le Roi vie au Parlement.

La présence du Roi & ses dispositions peu favorables à l'égard des Religionnaires, ne furent point capables de gêner les suffrages de la plupart des Magistrats: ceux qui protégeoient les Novateurs, & ceux qui sans les suivre n'approuvoient pas

cependant la cruauté avec laquelle on
1559. les pourſuivoit, dirent leur avis avec autant de liberté que s'il n'y avoit rien eu à craindre : ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que les Conſeillers qui parloient ainſi, étoient l'élite du Parlement par leur naiſſance ou par leur mérite. Le Premier Préſident qui parla le dernier, fit une ſortie vigoureuſe ſur les Sectaires, & donna de grands éloges au zéle que le Roi montroit pour la Religion en puniſſant de mort ceux qui vouloient l'altérer : il repréſenta ce Prince comme un digne imitateur de la piété de ſes ancêtres, & particulierement de Philippe Auguſte, qui avoit fait brûler vifs en un ſeul jour ſix cens Albigeois. Il rappella auſſi l'exemple des hérétiques appellés Vaudois, dont on avoit fait périr une partie en les brûlant dans leurs propres maiſons, tandis que les autres qui s'étoient réfugiés dans des carrieres & des cavernes, y avoient été étouffés par les feux qu'on avoit fait allumer à l'entrée.

Après que chacun eut dit ſon avis, le Roi ſans compter les ſuffrages, ſe fit apporter le Regiſtre du Greffier, où les différentes opinions étoient

couchées par écrit ; après les avoir parcourues, il reprit la parole & blâma son Parlement en termes indirects sur ce qu'il avoit entamé, sans l'en avertir, une affaire aussi importante pour l'État : il ajouta qu'il étoit informé depuis long-tems qu'il y en avoit quelques-uns d'entr'eux qui affectoient de témoigner du mépris pour l'autorité du Pape & pour la sienne, mais qu'il venoit d'en être convaincu par lui-même ; & il finit par exhorter ceux qui lui avoient toujours été attachés, de continuer à demeurer fidéles à leur devoir. 1559.

Le Roi fait arrêter deux Conseillers.

Le Roi se leva ensuite pour s'en aller, & se tournant du côté du Connétable, il lui ordonna de faire arrêter du Faur & du Bourg, l'un & l'autre Conseillers au Parlement. Le Connétable ayant communiqué l'ordre à l'un des Capitaines des Gardes, cet Officier se saisit des deux Magistrats & les conduisit à la Bastille. Peu après on arrêta plusieurs autres Conseillers, & l'on en auroit pris davantage sans la précaution que quelques-uns prirent de s'évader.

Les deux Conseillers qu'on venoit d'arrêter, s'étoient attirés ce traite-

ment par la vivacité avec laquelle ils
1559. avoient opiné au sujet de la punition des hérétiques. Non contens de s'être opposés l'un & l'autre à l'engistrement d'un Edit qui décernoit peine de mort contre les Sectaires, ils avoient déclamé avec beaucoup de chaleur sur la conduite qu'on tenoit à leur égard. Du Faur en convenant des troubles que les matieres de Religion avoient excités dans l'Etat, dit qu'il étoit à propos d'examiner de près qui étoit véritablement l'auteur de ce désordre, & qu'alors on pourroit peut-être dire ce que répondit le Prophête Elie au Roi Achab dans une occasion semblable : *C'est vous qui jettez le trouble dans Israël.*

Anne du Bourg avoit commencé son avis par une espece de sermon sur la Providence divine : ensuite entrant en matiere, il avoit dit qu'on voyoit tous les jours commettre impunément en France une infinité de crimes, tels que les parjures, les homicides, les adulteres, qu'on dissimuloit tous ces désordres ; que la licence la plus honteuse sembloit autoriser, tandis qu'on inventoit continuellement de nouveaux supplices contre des gens à qui

l'on ne pouvoit reprocher aucun crime. *Car*, ajouta-t-il, *de quoi les accuse t-on ? Seroit-ce du crime de leze-Majesté ? eux qui ne parlent jamais du Souverain que dans les prieres qu'ils font pour lui. Seroit-ce d'avoir violé les Loix & d'avoir excité les Villes à la révolte ? Mais quelques témoins qu'on ait apostés contre eux, on n'a jamais pu rien découvrir de semblable. Toute leur faute est d'avoir découvert les vices des Papes & de ceux de leur parti, & d'avoir demandé qu'on y mît ordre par une prompte & salutaire réformation.* Après avoir parlé long-tems sur cette matiere avec beaucoup de feu & de véhémence, il avoit conclu à la suspension des Edits, jusqu'à ce qu'on eût assemblé un Concile général. 1559.

L'emprisonnement de ces deux Magistrats fit un éclat étonnant parmi ceux qui n'étoient pas du secret de la Cour; & plusieurs Conseillers, même des plus Catholiques, ne purent s'empêcher de murmurer de l'affront qu'on avoit fait à tout le Corps, en arrêtant deux de leurs Confreres dans le sanctuaire de la Justice. Tout l'odieux de cet événement retomba sur le Premier Président, & sur ceux qui lui étoient

Ce Prince étoit terriblement aigri
1559. contre du Bourg en particulier, & il
lui échappa même de dire qu'il vouloit
le voir brûler de ses yeux.

Les Commissaires nommés s'assemblerent le dix-neuviéme de Juin, &
Procès d'Anne du Bourg. l'on commença l'instruction du procès de du Bourg. Il refusa d'abord de répondre, parce qu'il prétendit que comme Membre du Parlement, il ne pouvoit être jugé que les Chambres assemblées. Gilles Bourdin, Procureur Général, homme vif & extrêmement zélé pour l'exécution des Edits contre les Réformés, obtint des Lettres du Roi qui obligeoient du Bourg à répondre devant les Commissaires qu'on lui avoit donnés, sous peine, en cas de refus, d'être déclaré convaincu de crime de lese-Majesté.

Du Bourg se vit donc obligé de répondre, mais il protesta auparavant que c'étoit par pure obéissance, & que cette soumission ne pourroit porter préjudice aux prérogatives de sa Charge. Les premieres réponses de ce Magistrat ne furent point équivoques, & tout ce qu'il avança fit connoître clairement qu'il étoit dans les sentimens des Novateurs. Après quelques

Le Roi répondit avec bonté aux Ambaſſadeurs, & leur promit en termes généraux qu'il donneroit ſatisfaction à leurs Maîtres; cependant ils ne furent pas plutôt partis, qu'il nomma quatre perſonnes du Parlement, avec l'Evêque de Paris & Antoine de Mouchi (*a*), Inquiſiteur, pour inſtruire conjointement le procès des priſonniers, & expédier cette affaire le plus promptement qu'il ſeroit poſſible.

1559.

Le Roi nomme d Commiſſair pour juge les deux M giſtrats pr ſonniers.

(*a*) Antoine de Mouchi, autrement dit Démonchares, Docteur de Sorbonne & Chanoine de Noyon, ſe diſtingua par l'ardeur de ſon zéle contre les Proteſtans; auſſi fut-il nommé Inquiſiteur de la Foi en France. Comme il avoit des Emiſſaires qui alloient relancer les hérétiques juſques dans le fond des caves, on les appella *Mouches* ou *Mouchards*, du nom de celui qui les employoit; & cette qualification a paſſé depuis à ceux qui font le métier d'Eſpions. Ce Docteur ne pouvoit qu'être odieux aux Proteſtans; mais d'un autre côté il étoit fort mépriſé parmi les Catholiques. Le Cardinal de Lorraine qui l'employoit ſi utilement en faiſoit lui-même très-peu de cas; & Catherine de Médicis ayant demandé un jour à ce Prélat pourquoi il ſe ſervoit de cet homme & d'autres de pareille étoffe, il lui répondit qu'on ne pouvoit ſe ſervir que de telles perſonnes pour ces ſortes de recherches, & que d'honnêtes gens ne réuſſiroient pas ſi bien.

Juin au bout de la rue Saint Antoine, près la Bastille.

1559.

Cette mort changea la face de la Cour & des affaires, c'est-à-dire, qu'elles allerent encore plus mal qu'auparavant. Il n'y avoit eu jusqu'alors que deux factions, celle des Guise & celle des Montmorenci & des Coligni : c'étoit bien assez pour mettre le trouble par-tout. Il s'en éleva cependant une troisiéme sous le regne de François II ; ce fut celle des Princes du Sang, qui regarderent la mort du Roi comme une voie assurée que la fortune leur offroit pour reprendre dans l'État une autorité proportionnée à leur rang & à leur naissance, privilége dont ils étoient comme exclus depuis qu'on s'étoit fait un point de politique de ne leur donner aucune part au gouvernement. La révolte de Charles de Bourbon sous François I, avoit fait prendre ce parti.

Différentes factions à la Cour.

Les deux Princes qui présidoient à cette troisiéme faction, étoient Antoine de Bourbon Roi de Navarre, & Louis Prince de Condé son frere, l'un & l'autre Chefs de la branche de Bourbon, à qui la Couronne appartenoit au défaut de la branche des Va-

lois ; mais tous deux également incapables de conduire une entreprise à une fin heureuse : le premier, timide, temporiseur, irrésolu, ne sçavoit point prendre son parti : le second, vif, inquiet, impétueux, le prenoit trop tôt, & suivoit ses premieres vues, sans beaucoup s'embarrasser de ces sages ménagemens que la prudence inspire. 1559.

La faction des Guise l'emporta sur toute autre, parce qu'ils sçurent mieux prendre leurs mesures : ils vinrent trouver Catherine de Médicis aussi-tôt après la mort du Roi, & lui offrirent leurs services. Cette Princesse ambitieuse auroit bien voulu conserver seule l'administration des affaires ; mais la nécessité où elle se trouva d'opter entre les factions qui partageoient la Cour, la détermina en faveur des Guise. Ce choix qui déplut également aux Princes du Sang, aux Montmorenci & aux Coligni, fut cause que ces deux partis firent de concert différentes entreprises contre les Princes Lorrains : mais ceux-ci se maintinrent en crédit malgré tous les efforts de leurs adversaires. Ils vinrent à bout d'éloigner d'abord le Conné-

La factio des Guise l'emporte si les autres.

table. La premiere fois qu'il parut devant le Roi, il en fut reçu avec bonté, mais un peu froidement : il fut néanmoins écouté favorablement, surtout lorsqu'il lui recommanda Coligni. Ce Prince lui promit qu'il regarderoit toujours avec distinction ceux qui lui appartenoient. Le Roi termina cette conversation en conseillant au Connétable de choisir une retraite gracieuse dans tel endroit qu'il jugeroit à propos, pour y conserver une santé aussi précieuse que la sienne, & il lui permit cependant de venir à la Cour quand il le voudroit. Ce Seigneur se retira dans sa belle maison de Chantilli.

1559.

Le Connétable se retire de la Cour.

C'étoit déjà un grand point pour les Guise d'avoir éloigné le Connétable ; mais il leur restoit encore de justes sujets d'inquiétudes de voir le Prince de Condé à la Cour ; ils entreprirent cependant de s'en débarrasser, & ils y réussirent en le faisant charger par le Roi d'aller en Flandre auprès du Roi d'Espagne, pour lui faire ratifier le traité de Cateau Cambresis, & l'alliance qui avoit été faite depuis entre les deux Couronnes.

Le Prince de Condé est envoié en Flandre.

Tous ces mouvemens n'auroient

peut être pas eu lieu, ou du moins les Guise ou la Reine mere elle-même auroient été fort embarrassés, si le Roi de Navarre se fût rendu à la Cour aussi promptement que les conjonctures l'exigeoient; mais ce Prince par sa lenteur donna le tems à la faction des Guise de tout disposer en leur faveur. Le Connétable avoit cependant eu l'attention de l'avertir assez tôt pour qu'il pût préparer ses batteries; car dès l'instant de la blessure du Roi, Montmorenci avoit écrit au Roi de Navarre pour le solliciter de venir promptement à la Cour, où il étoit essentiel qu'il se rendît avec diligence, pour veiller à ses intérêts, en cas que le Roi vînt à mourir. 1559.

Ce Prince étoit alors dans ses terres de Béarn, où il s'étoit retiré mécontent de la Cour, & en particulier du Connétable, qui avoit négligé ses intérêts pour ses Etats de Navarre dans le traité de paix conclu à Cateau-Cambresis. Il ne daigna pas faire attention à la lettre de ce Seigneur, & il ne se mit en devoir de sortir de chez lui que lorsqu'il apprit la mort du Roi.

Le Roi de Navarre part de chez lui pour se rendre à la Cour.

Il partit alors, mais il ne s'avança

559.

s'arrête à dôme.

qu'à petites journées, & lorsqu'il fus à Vendôme, il ne jugea pas à propos d'aller plus loin. Ce Prince laissa ainsi toute liberté à ceux qui vouloient faire des mouvemens à la Cour. Les Guise en profiterent, de façon que toute l'autorité passa entre leurs mains, sans qu'il y eût d'apparence de pouvoir réussir à mettre un frein à l'étendue de leur ambition.

Coligni vivement touché de voir des Etrangers à la tête des affaires, & jouir d'une autorité qui auroit dû naturellement appartenir aux Princes du Sang Royal, résolut, de concert avec quelques-uns des principaux Seigneurs de la Cour, de se précautionner de bonne heure contre une brigue formidable qui paroissoit vouloir les écraser. Outre l'attachement que l'Amiral avoit pour les Princes de Bourbon, avec lesquels il étoit intimément lié, il avoit d'ailleurs d'autres raisons qui l'engageoient à former un parti contre les Princes Lorrains, & en particulier contre le Cardinal, dont il connoissoit les violentes dispositions par rapport aux Réformés : d'un autre côté, il est vraisemblable qu'il étoit aussi excité par son oncle le Connétable

Connétable à agir contre les Guise, ce vieux Courtisan n'étoit point content dans sa retraite, & il n'auroit pas été fâché de voir former une ligue dont les suites auroient pu le rendre nécessaire & occasionner son rappel à la Cour. 1559.

Coligni engage plusieurs Seigneurs à se rendre auprès du Roi de Navarre.

Les mouvemens de Coligni échaufferent les esprits, & l'on convint d'aller secretement & sous divers prétextes à Vendôme auprès du Roi de Navarre, afin de concerter ensemble les mesures qu'il falloit prendre.

Assemblée des Seigneurs à Vendôme.

Chacun de son côté se rendit donc à Vendôme, où il se tint une Assemblée nombreuse à laquelle se trouverent le Prince de Condé qui venoit d'arriver de Flandre, l'Amiral de Coligni, d'Andelot, le Cardinal de Châtillon, le Comte de la Rochefoucauld, le Vidame de Chartres, le Comte de Porcien, & plusieurs autres Seigneurs de la haute Noblesse du Royaume. Le Connétable ne s'y trouva point, mais il y envoya un homme de confiance qui devoit parler en son nom.

On délibera aussi tôt sur les mesures qu'il étoit à propos de prendre dans la situation où étoient les affaires,

& les différens avis se réduisirent à
1559. deux principaux. Le premier fut celui
du Prince de Condé, qui conformément à son caractere vif & impétueux, conclut à prendre les armes dès l'instant, parce qu'en différant davantage, c'étoit donner le tems à leurs ennemis de fortifier leur parti de plus en plus : il fit voir que les voies de douceur & de conciliation étoient impraticables ; qu'il n'y avoit rien à espérer du Roi, qui ne se conduisoit que par le conseil de la Reine-mere & de la Princesse regnante, qui l'une & l'autre paroissoient aveuglément livrées au Duc de Guise & au Cardinal de Lorraine. Condé représenta qu'en paroissant les armes à la main, une démarche aussi hardie feroit sans doute ouvrir les yeux au jeune Monarque, & que la foiblesse de ce Prince pourroit lui faire prendre un parti conforme à leurs desseins.

Le Prince de Condé opine à la prise des armes.

L'avis du Prince fut embrassé par d'Andelot, le Vidame de Chartres, & par quelques autres dont les caracteres bouillans portoient toujours les choses à l'extrême. Mais Coligni qui prévoyoit les terribles suites d'un parti aussi violent, représenta à l'Assemblée

Coligni s'y oppose.

que la guerre civile étoit le plus grand des malheurs pour un Etat, & qu'en l'allumant dans le Royaume, ce seroit se rendre odieux aux Peuples & aux Etrangers même, qui en regarderoient toujours les auteurs comme des rebelles ; qu'après tout, ils ne pouvoient réclamer en leur faveur aucune loi qui les autorisât à s'opposer aux arrangemens que le Roi venoit de prendre, que ce Prince ayant passé quatorze ans, étoit majeur, & dès-là en droit de se choisir des Ministres tels qu'il le jugeoit à propos, & que qui que ce soit, même parmi les Princes du Sang, ne pouvoit contredire ouvertement le choix du Prince ; qu'à la vérité il étoit bien triste pour l'Etat, & principalement pour les Princes du Sang & la haute Noblesse, de voir des Etrangers disposer de tout dans le Royaume ; qu'il falloit tout tenter pour les éloigner, mais qu'on ne pouvoit apporter trop de prudence, de sagesse & de modération dans les moyens dont on se serviroit pour y parvenir ; qu'il falloit tâcher de gagner la Reine-mere, & lui faire connoître le mécontentement général de tous les Ordres du Royaume, les 1559.

désordres qui en résulteroient, & au
1559. contraire les grands avantages qu'elle pourroit retirer en se conciliant la Noblesse Françoise. Il insista encore une fois contre la prise des armes; & après s'être récrié sur l'injustice qu'il y avoit à s'élever d'une façon si odieuse contre son Souverain, il fit voir d'ailleurs la témérité qu'il y auroit de risquer une entreprise aussi délicate, sans avoir pris auparavant toutes les mesures néceſsaires dans l'intérieur du Royaume, & même avec les Etrangers du secours desquels il faudroit nécessairement être sûr avant de s'embarquer dans une affaire de cette conséquence.

On embrasse l'opinion de Coligni.

Cet avis parut le plus sage à la plupart des Seigneurs: le Roi de Navarre, le Prince de Porcien & l'Agent du Connétable l'appuyerent de façon qu'il fut préferé au sentiment du Prince de Condé; & l'on conclut à la pluralité qu'on s'en tiendroit pour le présent aux voyes de négociations, mais la difficulté étoit de les entamer. La Reine-mere toujours obsédée par les Guise, n'écoutoit que leurs conseils, & se défioit de tout autre; d'ailleurs il n'étoit pas facile d'avoir au-

près de cette Princesse un accès assez libre pour parler ouvertement d'affaires. 1559.

Le Roi de Navarre est chargé de négocier à la Cour.

On résolut cependant que le Roi de Navarre se chargeroit de porter les premieres paroles. On crut que la Cour auroit une considération particuliere pour ce Prince, & que sa qualité de Premier Prince du Sang le mettroit à portée de conférer librement avec le Roi & la Reine sa mere; mais les Guise qui avoient prévu à tout, réussirent à faire échouer sa négociation, & lui firent même essuyer à la Cour les dégoûts les plus rebutans.

Il y est reçu d'une façon peu convenable.

Ce Prince en arrivant à S. Germain où le Roi étoit alors, ne reçut aucune des marques d'honneur qu'on avoit coutume de donner aux Princes du Sang. Personne ne vint au-devant de lui: il ne trouva pas même de logement marqué, en sorte que ses équipages & les gens de sa suite resterent long-tems dans les rues & dans la cour du Château: lui même seroit aussi demeuré sur le pavé, sans le Maréchal de Saint-André qui lui céda son logement. A l'égard de l'appartement qui devoit naturellement appartenir au Premier Prince du Sang, il étoit

occupé alors par le Duc de Guise ; &
1552. ce Seigneur avoit déclaré hautement qu'il perdroit plutôt la vie, que de se laisser ôter ce que le Roi avoit accordé à ses services : il s'étoit expliqué ainsi dans le tems que les Fouriers du Roi de Navarre étoient venus à la Cour demander des logemens pour leur Maître & pour les gens de sa suite.

Le Roi de Navarre déja piqué d'un procedé aussi odieux, apprit en arrivant que les Guise lui avoient joué un autre tour. Le Roi étoit parti pour la chasse le jour même que ce Prince devoit arriver, & on lui avoit fait espérer que Sa Majesté le rencontreroit en chassant à quelque distance de Saint Germain ; mais le Duc de Guise eut soin de tourner la chasse d'un autre côté, & le Roi de Navarre se vit privé d'un honneur sur lequel il avoit lieu de compter.

Ce Prince déconcerté d'une reception aussi peu convenable, fut plusieurs fois sur le point de s'en retourner ; mais il céda aux instances de quelques Seigneurs de sa suite, qui lui conseillerent de vaincre les premiers dégoûts, & d'attendre à prendre

son parti lorsqu'il auroit vu le Roi & la Reine-mere. Il n'eut pas sujet d'être content de l'audience qu'on lui accorda : on lui dit clairement qu'il falloit se déterminer à bien vivre avec les Guise, ausquels le Roi s'en rapportoit pour le gouvernement du Royaume. 1559.

Le Roi de Navarre frappé d'une déclaration aussi précise, étoit de plus en plus fâché d'avoir fait cette démarche : il parut perdre courage ; & son peu de fermeté ayant indisposé contre lui la plupart des Seigneurs qui l'avoient suivi, il y en eut plusieurs qui l'abandonnerent pour se donner à la maison de Guise. Cette désertion le jetta dans un nouvel abbattement, qui augmenta encore lorsqu'il sçut que la plus grande partie du Parlement dont il avoit fait sonder les dispositions, n'étoit nullement portée à le seconder dans ses desseins.

Mécontentement du Roi de Navarre.

Les Guise se voyant ainsi triompher des Bourbons, qui pouvoient seuls leur résister, ne penserent plus qu'à augmenter leur puissance, & ils se servirent de toute sorte de moyens pour y parvenir. Comme il étoit très-important pour eux de rendre plus

respectable & plus auguste la personne
1559. d'un Souverain soumis à leurs volontés, ils résolurent de faire faire au plutôt la cérémonie de son Sacre.

Tous les préparatifs de cette solemnité ayant été ordonnés pour le mois de Septembre, la Cour se mit en marche pour se rendre à Reims. On prit la route de Villecoterêts & l'on vint séjourner à Nanteuil, Château magnifique qui appartenoit au Duc de Guise. Ce fut-là que ce Prince eut une longue conversation avec Coligni, dans laquelle il chercha à le brouiller avec le Prince de Condé : il lui dit comme en secret, que le Prince de Condé sollicitoit fortement à la Cour son Gouvernement de Picardie, sous prétexte qu'étant en même tems Gouverneur de Picardie & de l'Isle de France, il ne pouvoit garder ces deux emplois.

Le Duc de Guise tâche de brouiller Coligni avec le Prince de Condé.

Coligni ne pouvant croire que le Duc de Guise voulût lui en imposer, fut d'abord très-piqué que le Prince de Condé, sans lui rien dire, eût voulu lui enlever un de ses Gouvernemens. Il ne fut pas long-tems dans l'erreur, & il sçut bientôt que cette nouvelle avoit été imaginée par le Cardinal de Lor-

raine pour l'indiſpoſer contre le Prince,& dès-là il s'unit encore plus étroitement avec lui. Cependant comme il preſſentit que la Cour étoit dans la réſolution de faire obſerver l'ancien Réglement, qui ordonnoit qu'on ne pouvoit conſerver deux Gouvernemens à la fois, & que d'ailleurs ſes ennemis lui chercheroient toujours quelque querelle à ce ſujet, il prit le parti de les prévenir, en donnant volontairement ſa démiſſion du Gouvernement de Picardie. Il avertit d'abord le Prince de Condé de ſes diſpoſitions, afin qu'il fît les démarches convenables pour avoir cet emploi. Il alla enſuite trouver le Roi, & lui repréſenta que ne pouvant remplir comme il le ſouhaitoit les places dont la Cour l'avoit honoré, il prioit Sa Majeſté de lui permettre de ne garder que le Gouvernement de l'Iſle de France, & de remettre entre ſes mains celui de Picardie. Sa propoſition ayant été acceptée, il ſe flattoit que Condé ſeroit préferé à tout autre; mais ils furent trompés tous les deux dans leurs eſpérances. Les Guiſe déterminerent le choix du Roi & de la Reine-mere en faveur de Briſſac, qui

1559.

Coligni donne ſa démiſſion du Gouvernement de Picardie.

devint par là une des créatures des
1559. plus zélées pour les Princes Lorrains.

De Nanteuil la Cour se rendit à Reims, où la cérémonie du Sacre & du Couronnement du Roi se fit avec toute la magnificence que demandoit cette auguste solemnité. Les Princes du Sang & les principaux Seigneurs du Royaume s'y trouverent, à la tête desquels on remarquoit le Connétable de Montmorenci, & ses neveux Odet Cardinal de Châtillon & Gaspard de Coligni.

Coligni se trouve au Sacre du Roi.

Pendant le séjour que la Cour fit à Reims, les Guise firent tant de mouvemens, qu'ils réussirent à faire entrer dans leur Maison une des premieres Charges de la Couronne : ce fut celle de Grand-Maître de la Maison du Roi, dont Montmorenci étoit revêtu, & que le Duc de Guise exerçoit en son absence. On fit demander la démission du Connétable par Coligni; mais ce ne furent pas les Guise qui lui firent la proposition de porter cette parole. L'affaire du Gouvernement de Picardie étoit trop récente, pour qu'il pût espérer d'être écouté favorablement. Ils s'adresserent à la Reine-mere, qui leur étant alors

entierement dévouée, voulut bien se charger de négocier en leur faveur. 1445.

Cette Princesse manda Coligni, & lui réprésenta que le Connétable ne résidant point à la Cour, la Charge de Grand-Maître lui devenoit inutile, & que s'il vouloit s'en démettre en faveur du Duc de Guise qui en faisoit déja les fonctions, il feroit au Roi & à elle-même un sensible plaisir, & qu'on n'oublieroit pas de lui en témoigner de la reconnoissance. Elle dit à Coligni tant de choses à ce sujet, & lui parla d'une façon si pressante, qu'il se détermina à faire auprès du Connétable la démarche qu'on exigeoit de lui.

La Reine engage Coligni à demander au Connétable la démission de sa Charge de Grand-Maître de la Maison du Roi.

Le Connétable prit très-mal la proposition que Coligni vint lui faire, & il refusa d'abord sa démission, fondé sur ce que Henri II. ayant donné la survivance de cette Charge au Duc de Montmorenci son fils aîné, il ne pouvoit s'en défaire sans s'exposer au reproche de travailler lui-même à la ruine de sa famille qu'il étoit obligé de soutenir. Le refus du Connétable indisposa vivement la Reine, & elle le fit menacer de son indignation s'il n'obéissoit : elle se radoucit cependant, & l'affaire mise en négociation,

on obtint qu'auſſi-tôt que le Connétable auroit donné ſa démiſſion, on donneroit pour compenſation à ſon fils aîné le Bâton de Maréchal de France. Cette propoſition rendit la choſe plus faiſable : cependant le Connétable ne donna point alors de réponſe poſitive ; il dit ſeulement qu'il y penſeroit, & qu'il ne prendroit ſon parti que lorſqu'il ſeroit à Chantilli. Ce Seigneur conſentit enfin à ce qu'on exigeoit de lui, & ſon fils fut créé Maréchal de France ſurnumeraire.

1559.

Le Conné
ible donne
ı démiſſion.

Le Roi après la cérémonie de ſon Sacre, alla faire un voyage dans le Duché de Bar, d'où il ſe rendit à Châlons-ſur-Marne, & de-là à Fontainebleau, où il demeura quelque tems. On continuoit cependant toujours à pourſuivre les Religionnaires, & les Commiſſaires nommés par ce Prince reprirent alors le procès d'Anne du Bourg, & des autres Conſeillers qui étoient détenus à la Baſtille. L'affaire ayant été ſuſpendue par l'appel que du Bourg avoit interjetté du Jugement de l'Evêque de Paris, à l'Archevêque de Sens ſon Métropolitain, celui-ci rendit une Sentence qui confirma celle de l'Evêque de Paris. Il

On reprend
: procès
'Anne du
ourg.

y eut de la part de l'Accusé un nouvel appel à l'Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, qui ayant prononcé un Jugement conforme à celui de l'Evêque de Paris, du Bourg fut renvoyé à ce Prélat; & la Sentence de dégradation qu'il avoit prononcée fut enfin exécutée. Ayant ensuite été livré au bras séculier, il y eut alors un Arrêt qui le condamna à être pendu & brûlé. 1559.

A l'égard des autres Conseillers qui avoient été arrêtés, comme ils n'avoient point fait une profession ouverte de l'hérésie, & qu'ils s'étoient comportés avec plus de circonspection dans les interrogatoires qu'ils avoient subis au sujet de la Religion, on ne crut pas devoir les pousser à toute extrêmité: on se contenta d'en suspendre quelques-uns de l'exercice de leurs Charges pour un certain tems; les autres furent entierement absous. Il est condamné à être pendu & brûlé.

L'exécution de du Bourg (*a*) fit une

(*a*) Anne du Bourg étoit fils d'Etienne du Bourg, Seigneur de Seilloux, Controlleur Général des Finances en Languedoc, & neveu du fameux Antoine du Bourg, Chancelier de France sous François I. Celui dont il s'agit ici avoit beaucoup d'esprit & un grand fond d'érudition. Il brilloit sur-tout dans la connoissance du Droit qu'il avoit enseigné à

terrible impreſſion ſur le Public. Sa
1559. naiſſance, les ſervices de ſes Ancêtres, joints à la réputation qu'il s'étoit acquiſe dans les fonctions de ſa Charge par ſa ſcience & ſon intégrité, & plus que tout cela encore, la conſtance & la piété qu'il fit paroître à l'heure de ſa mort, exciterent la compaſſion de ceux mêmes qui condamnoient ſes ſentimens. A l'égard de ceux qui avoient embraſſé la nouvelle Religion, ou qui y avoient du penchant, ils furent malheureuſement confirmés dans leurs opinions par ſa fermeté & la grandeur de ſon courage; & la vûe de ſon ſupplice les anima tellement, qu'on croit, dit M. de Thou, que ce fut de ſes cendres que ſortit cette moiſſon funeſte de conſpirations & de révoltes qui déſolerent le Royaume dans la ſuite.

Orléans avec beaucoup de réputation. Il fut reçu Conſeiller-Clerc au Parlement de Paris le 19 Octobre 1557. Ce Magiſtrat joignoit à beaucoup de ſcience une grande intégrité de mœurs, & ſes ennemis ne purent rien alléguer contre lui, que l'attachement qu'il avoit pour la Doctrine nouvelle. Il fut exécuté publiquement en Place de Gréve le 20 Décembre 1559, n'étant encore âgé que de 38 ans. Ceux de ſa Secte ne manquerent pas de le mettre au nombre de leurs Martyrs.

Les Guise que l'on regardoit comme lès auteurs de tout ce qui se passoit, devinrent encore plus odieux que jamais, & l'on se déchaîna publiquement contre eux dans différens Libelles qui ne respiroient que la sédition & la fureur; mais ces Princes mépriserent ces clameurs populaires, & ne porterent leur attention que sur ceux qui par leur naissance, leur esprit, ou par la considération que leur donnoient leurs Charges, étoient en état de leur porter des coups plus difficiles à parer.

1559. Haine du Public contre les Guise.

Ils venoient de réussir à éloigner de la Cour un des principaux Chefs des mécontens. Immédiatement après la cérémonie du Sacre, le Roi de Navarre avoit été chargé de conduire Elisabeth de France jusqu'aux Pyrenées; mais il leur restoit d'autres adversaires bien plus redoutables. Le Prince de Condé prit la place de son frere, & résolut de tenter au plûtot tous les moyens même les plus violens pour ruiner la Maison de Guise.

Le Prince de Condé se met à la tête des mécontens.

Ce Prince invita Coligni & les Seigneurs les plus considérables de son parti à se rendre au plutôt en son Château de la Ferté, sur les confins

Il assemble les Seigneurs de sa faction à la Ferté.

de la Champagne. L'assemblée fut
1559. nombreuse, & le Prince y répéta avec sa véhémence ordinaire ce qu'il avoit déja dit dans la Conférence tenue à Vendôme : il ajouta seulement un détail des procédés qu'on avoit eu à la Cour à l'égard du Roi de Navarre son frere ; il fit même indirectement un reproche à Coligni, sur l'avis moderé qu'il avoit ouvert dans cette premiere Conférence, & dont on avoit vû ensuite le peu de succès : en un mot, il parla si vivement sur le peu d'espérance qu'il y avoit de se tirer d'esclavage par la voie de la modération & de la douceur, que son sentiment fut embrassé par ceux qui étoient présens : tous conclurent à prendre les armes.

Coligni ne put alors refuser d'applaudir à cette résolution ; & comme il s'étoit bien attendu qu'il s'agiroit enfin de prendre ce parti dans la Conférence à laquelle on l'avoit invité, il exposa dans son avis le plan qu'il avoit formé pour faire réussir cette entreprise. On va voir qu'il avoit bien médité sur les mesures qu'il falloit prendre, & on remarquera en même tems combien un homme naturellement moderé, & qui joint beaucoup

d'habileté & de finesse à un grand sang froid, peut se rendre redoutable, lorsqu'il fait tant que de donner dans un travers. Voici donc quel fut son avis. 1559.

» La France, leur dit-il, est remplie » de gens qui ont embrassé la nouvelle » Secte ; il y en a de tous les Etats & » de toutes les conditions : nonobs- » tant les exactes recherches qu'on en » fait,& les terribles supplices qu'on a » exercés sur eux pour les exterminer » ils se multiplient tous les jours, soit » dans les Provinces, soit dans la Ca- » pitale même du Royaume. La ri- » gueur avec laquelle on les traite » quand on les surprend, les a mis dans » la rage & dans le désespoir. Il y » auroit déja long-tems qu'ils auroient » fait des efforts ponr se délivrer de » cette oppression, s'ils avoient eu des » Chefs capables de les gouverner & » de leur suggerer des moyens d'obte- » nir la liberté de conscience. Si nous » sçavons profiter de leurs disposi- » tions, ils trouveront en nous l'appui » qui leur manque,& nous aurons dans » eux de quoi faire un parti redouta- » ble. Leurs adversaires sont les nô- » tres, & ils en sont persuadés. Ils

Avis de Coligni.

» attribuent les nouveaux Edits qu'on
1559. » a publiés contr'eux, & les dernieres
» punitions qu'on a faites de quelque-
» uns de leur Secte, au Cardinal de
» Lorraine & au Duc de Guise, & ils
» feront ravis de nous servir contre
» nos communs ennemis. L'appréhen-
» sion où ils sont de voir augmenter la
» persécution, sur-tout depuis la paix
» faite avec l'Espagne, les engagera à
» n'épargner ni leurs biens ni leurs
» vies pour nous seconder, si nous
» prenons une fois leur protection. Par
» ce moyen nous aurons des soldats &
» de l'argent; & quand nous nous se-
» rons une fois déclarés, nous pouvons
» compter sur le secours de la Reine
» d'Angleterre & des Princes Protes-
» tans d'Allemagne, qui auront leurs
» intérêts communs avec les Protes-
» tans de France.

» Les Allemands, continua-t-il,
» sont très-vifs & très-zélés pour leur
» Religion, comme on l'a vû par ex-
» périence dans les guerres qu'ils ont
» soutenues contre Charles V aux dé-
» pens de leurs propres Etats, que
» quelques-uns d'entr'eux ont perdus
» pour cette seule cause. En un mot,
» nous nous mettrons par-là à couvert

» des reproches qu'on nous fait de vou-
» loir brouiller le Royaume par notre 1559.
» ambition; & par le désir d'avoir part
» au Gouvernement & aux Charges
» de l'Etat. La guerre que nous entre-
» prendrons aura pour motif des rai-
» sons & des intérêts de conscience,
» & sera une guerre de Religion. C'est
» de cette maniere qu'il faut nous y
» prendre, si nous nous déterminons à
» la faire. »

On adopte le plan de Coligni.

Ce plan de l'Amiral fut adopté unanimement par l'Assemblée, & l'on résolut de le suivre en tout point. Après être convenu de garder un profond secret, on commença à prendre des mesures pour l'exécution. Le Prince de Condé consentit à être à la tête de cette entreprise; mais ce fut vraisemblablement par les conseils prudens de Coligni, qu'il ne voulut être d'abord qu'un *Chef muet*, comme disent les Historiens du tems; c'est à-dire qu'il ne devoit être nommé, ni même paroître avoir aucune part dans cette affaire, jusqu'à ce que les choses eussent été conduites à un certain point.

Le Prince de Condé est déclaré Chef de l'entreprise.

D'Andelot & le Vidame de Chartres sont chargés

A l'égard de d'Andelot, son caractere bouillant, joint à son attachement au Calvinisme & à son aversion

1559. pour les Guise, ne lui permit pas de demeurer dans l'inaction : il voulut se signaler dans cette entreprise; & comme on le connoissoit d'un caractere insinuant & capable de nouer une intrigue aussi importante, on le chargea avec le Vidame de Chartres, qui étoit à peu près du même caractere, de se répandre dans les différentes Provinces, & de former la faction dans tout le Royaume. Ils commencerent par sonder les dispositions des Religionnaires qui étoient à Paris, & ils allerent les visiter dans les endroits où ils sçavoient qu'ils tenoient leurs Assemblées; car malgré la rigueur des Edits & les supplices journaliers, les Calvinistes se rendoient souvent à jour nommé dans différentes maisons, où ils faisoient entr'eux l'exercice de leur Religion : il y avoit même certains quartiers pour lesquels ils avoient de la prédilection. Le Fauxbourg S. Germain étoit alors un des plus fameux, & on l'appelloit communément *la petite Geneve.*

de former la faction dans le Royaume.

Les Négociateurs, sans faire encore confidence de leur projet, se contenterent de plaindre leurs freres

persécutés, de les consoler, de les exhorter à la patience, & de leur faire espérer qu'avec la protection des personnes du rang le plus distingué, on pourroit enfin voir bientôt finir les persécutions dont ils étoient les tristes victimes. 1559.

Il n'en fallut pas davantage pour être au fait de leurs dispositions. Ils s'expliquerent de façon, que d'Andelot & le Vidame de Chartres virent bien qu'à la premiere occasion d'éclat il seroit aisé d'avoir promptement tous les secours qu'ils pourroient souhaiter : d'ailleurs il y avoit parmi les Reformés beaucoup de Militaires oisifs & peu à leur aise, qui s'ennuyoient de la paix, & qui ne demandoient pas mieux qu'on leur mît les armes à la main, n'importe contre qui, ni pour quel sujet, pourvû qu'ils trouvassent quelque moyen de pousser leur fortune & de se signaler.

Cependant comme l'entreprise qu'on méditoit étoit hazardeuse, & que les Seigneurs qui s'étoient trouvés à l'Assemblée de la Ferté avoient des raisons pour ne point se mettre ouvertement à la tête d'une Conjuration, il fallut chercher un homme en

état de la conduire. Ils trouverent ce qu'ils souhaitoient dans la personne d'un Gentilhomme nommé la Renaudie, homme vif, insinuant, adroit, entreprenant, plus capable qu'aucun autre de se prêter à tout, parce qu'il n'avoit rien à perdre, ni du côté de la fortune, ni par rapport à sa réputation.

1559.

La Renaudie Chef de cette conjuration.

La Renaudie se chargea avec plaisir de l'exécution d'un projet, dont la réussite lui faisoit espérer de pouvoir rétablir ses affaires, qui par sa mauvaise conduite étoient extrêmement délabrées. Il ne fit d'abord aucun mouvement dans le Royaume; il pensa comme l'Amiral, qu'il suffisoit de connoître les dispositions des Réformés, & qu'il falloit commencer par remuer dans le Pays étranger. Il passa en Angleterre pour y demander du secours, & il obtint de la fameuse Reine Elisabeth tout ce qu'il pouvoit souhaiter de plus favorable à ses desseins. Il rentra dans le Royaume avec ces espérances, & parcourut les différentes Provinces, dans chacune desquelles il assigna des Chefs aux Calvinistes qui y étoient en grand nombre, & les chargea de lever secrete-

1560.

Mouvemens de la Renaudie.

1560.

ıt des troupes. Il donna à ces nou-
ux Capitaines un rendez-vous à
ıes : c'étoit-là qu'ils devoient se
ıver au commencement de Février
r convenir entr'eux du tems & du
où ils rassembleroient leurs for-
. Tels furent les commencemens
la fameuse conspiration connue
s le nom de *Conjuration d'Amboise.*

Les Conjurés se rassemblent.

Tous les ordres furent exécutés
ıctuellement. Les Chefs des Con-
és s'étant rendus au lieu marqué,
Renaudie ouvrit l'Assemblée par
e longue harangue, dans laquelle il
posa le plan de la conspiration : on
ut la lire dans la vie du Prince de
ndé, où je l'ai rapportée tout au
ıg. On prit ensuite de nouvelles
sures pour faciliter l'exécution de
te entreprise. La Renaudie se for-
ı un conseil : les Eglises Protestan-
se cottiserent pour fournir les
nmes nécessaires, & les Conjurés
nvinrent de porter chacun une mar-
e uniforme à laquelle ils pouvoient
reconnoître.

Leur dessein étoit de se rendre à
ois, où la Cour étoit alors. On ne
voit marcher qu'en petites troupes
par différens chemins, les uns ar-

més, & les autres sans armes. En arri-
1560. vant auprès de la Ville, une troupe nombreuse de Calvinistes étoit chargée d'y entrer & de présenter au Roi une Requête, pour demander la liberté de conscience, & la permission d'avoir des Temples & de tenir leurs Prêches. En même tems des Cavaliers d'élite devoient entrer dans la Ville, où leurs complices les recevroient; & l'on étoit convenu que tous ensemble présenteroient une nouvelle Requête qui ne regarderoit que les Guise; qu'on demanderoit qu'ils rendissent compte de leur administration, & qu'ensuite ils fussent renvoyés de la Cour; & que si la Requête n'étoit pas admise, comme il y avoit toute apparence, on les attaqueroit à main armée, & qu'alors le Prince de Condé, dont le nom devoit être tû jusques-là, se mettroit à leur tête, & se feroit déclarer Lieutenant Général du Royaume.

Le Prince de Condé se rend à la Cour.

Ce Prince en effet s'y attendoit, il s'étoit même rendu à Blois à ce dessein; & aussi tôt que les choses en seroient venues à ce point, la face des affaires alloit changer dans le Royaume. Condé devenu maître du

Gouvernement,

Gouvernement, devoit accorder aux Réformés tout ce qu'ils souhaiteroient, & établir le Calvinisme en France sur les ruines de l'ancienne Religion. 1560.

Coligni se retire dans ses terres.

Coligni s'étoit conduit plus prudemment : après avoir donné son avis tel que je l'ai rapporté, il avoit prévu toutes les difficultés qui pouvoient se rencontrer dans l'exécution, & il avoit jugé à propos de laisser à d'autres le soin de démêler cette fusée. Il se retira à sa terre de Châtillon, & fit même courir le bruit qu'il ne vouloit plus s'embarrasser d'aucune affaire, & qu'il alloit dorénavant vivre en particulier.

Zéle de Madame l'Amirale pour le Calvinisme.

Le séjour qu'il fit à Châtillon servit encore à le confirmer de plus en plus dans le parti qu'il avoit embrassé au sujet de la Religion. Charlotte de Laval sa femme, qui étoit une zélée Protestante, profita du tems qu'il étoit venu passer auprès d'elle, pour l'engager à s'appliquer encore plus sérieusement qu'il n'avoit fait à l'étude & à la pratique de la Religion : elle le pria d'accorder une protection ouverte aux freres persécutés, & de ne point se laisser retenir par aucun respect humain : elle lui représenta vive-

ment que la crainte de la disgrace
1560. ne devoit former aucun obstacle,
lorsqu'il s'agissoit de l'affaire de la
Religion ; elle ajouta qu'il seroit à
propos qu'il commençât par établir
une règle exacte dans sa maison, parce que ce seroit en vain qu'il paroîtroit zélé pour la réforme, si cette même réforme ne paroissoit comme empreinte dans ses mœurs & dans celles des personnes qui lui appartenoient.

Ces représentations firent leur effet, & elles occasionnerent un grand changement dans la Maison de Coligni, lui-même parut bientôt un autre homme. *L'Amiral*, dit l'Auteur de ses Mémoires, *ayant été élevé dès sa jeunesse dans les délices & corruptions de la Cour, & n'en étant pas même encore exempt, aussi-tôt qu'il eut commencé d'être imbu de la vraie Religion, un tel changement apparut en sa vie & en ses mœurs, qu'il étoit aisé d'y reconnoître la vertu du Saint-Esprit*..... Il faut observer que c'est un Calviniste qui parle.

onjuration Amboise. Pendant que Coligni paroissoit vivre tranquillement dans sa retraite, la conjuration contre les Guise se

fortifioit de jour en jour, & elle étoit enfin sur le point d'éclater lorsqu'elle fut heureusement éventée. Un Avocat Huguenot, que la Renaudie avoit cru pouvoir admettre dans sa confidence, vint avertir le Duc de Guise, & ce Prince prit à l'instant de si sages mesures, qu'il para le coup qu'on vouloit lui porter. 1560.

Il fut décidé dans le Conseil que la Cour partiroit à l'instant de Blois, où il n'y avoit ni fortifications, ni munitions de guerre, & qu'elle se rendroit au Château d'Amboise, Place de défense, où il seroit aisé de se précautionner contre les séditieux : on mit aussi en campagne différens corps de troupes pour aller à la découverte; & enfin tout fut si bien disposé, qu'il n'y avoit pas lieu d'appréhender que la conjuration pût avoir un grand effet. La Cour se retire à Amboise.

Cependant tous ces différens mouvemens avoient rempli la Cour de crainte & de frayeur dans l'attente de ce qui pouvoit arriver. Les Guise qui soupçonnoient l'Amiral Coligni & d'Andelot son frere d'être de cette conspiration, & qui appréhendoient d'ailleurs leur puissance & leur crédit,

1560. & plus que tout cela encore, leur courage dont ils avoient donné des preuves tant de fois, engagerent la Reine-mere à leur écrire, dès les premieres nouvelles qu'ils reçurent de ce qui se tramoit.

La Reine invite Coligni à venir à la Cour.

La Reine leur écrivit des Lettres remplies d'affection & de confiance, pour les inviter à venir au plutôt à la Cour l'aider de leurs conseils dans une affaire de la derniere importance. Coligni partit aussi-tôt & se rendit à Amboise avec d'Andelot son frere; le Cardinal de Châtillon voulut aussi en être : dès qu'ils furent arrivés, on les introduisit chez la Reine, qui leur fit part des tristes nouvelles qui lui causoient tant d'alarmes.

Conseil que Coligni donne à la Reine.

Coligni rejetta la faute de tout ce désordre sur la conduite de ceux qui étoient à la tête du Gouvernement; il déclama vivement contre la mauvaise administration de l'Etat, qui selon lui étoit l'unique cause de la fureur qui animoit la plupart des Sujets contre l'autorité des Ministres. Il fit voir ensuite qu'il n'étoit pas absolument impossible de les ramener à leur devoir; mais que pour y parvenir, il falloit nécessairement commencer par

ſuſpendre par toute la France les ſupplices contre les Proteſtans, & même leur accorder la liberté de conſcience, juſqu'à ce qu'un Concile légitime eût décidé les différends ſur les matieres de la Religion. 1560.

Le Chancelier Olivier qui avoit aſſiſté à cette entrevue, fut frappé de l'avis de Coligni; & comme il condamnoit lui-même la rigueur dont on uſoit à l'égard des Religionnaires, il eut à ce ſujet une longue converſation avec le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere, dans laquelle il leur repréſenta que pour calmer les eſprits, ſur-tout dans des circonſtances auſſi critiques que celles où l'on ſe trouvoit alors, il ſeroit à propos de publier un Edit par lequel en donnant une entiere amniſtie du paſſé, on promettroit inceſſamment la tenue d'un Concile pour régler les affaires de la Religion, & qu'en attendant on accorderoit un libre exercice de la Religion Proteſtante.

Ce conſeil paroiſſant aſſez capable d'appaiſer les factions qui ſe formoient dans le Royaume, les Guiſe crurent devoir s'y prêter. Il y eut donc alors un Edit favorable aux Proteſtans;

dans lequel le Roi après avoir fait
560. mention des loix séveres publiées contre les Religionnaires par Henri II, favora- ux Pro- ns. dit ensuite : » Ne voulant que notre » premier an de notre regne soit re- » marqué par la postérité comme san- » glant & plein de supplice, de la mort » de nos pauvres sujets, posé ores qu'ils » les eussent bien mérités ; ains à l'e- » xemple du Pere céleste, espargner le » sang de notre peuple, & ramener » nos Sujets à la voye de salut & con- » server leurs vies, espérant moyen- » nant la grace de Dieu tirer plus de » fruit par la voye de miséricorde, que » par la rigueur des supplices ; avons » ordonné que pour raison de crimes » & cas quelsconques concernant le » fait de la Foi & Religion, ne sera » fait ci-après par nos Juges pour les » égards du passé aucune question à » nos Sujets.....

» Nous avons par ces Présentes fait » pardon, rémission & abolition géné- » rale de tout le passé à tous nos Sujets » ..... toutefois nous n'entendons en » la présente abolition comprendre les » Prédicans, ni ceux qui sous le pré- » texte de Religion, se trouveront » avoir conspiré contre la personne de

» très-honorée Dame & Mere, la nô-
» tre, celle de notre chere & très-amée 1560.
» compagne la Reine, celle de nos chers & très-amés freres, celle des Princes & de nos principaux Minis-
» tres, &c. » Cet Edit fut aussi-tôt porté au Parlement, où il fut enregistré le onziéme de Mars.

Comme cet Edit ne laissoit entrevoir aucune espérance de grace pour ceux qui étoient entrés dans la Conjuration, ils persistérent aussi dans le parti qu'ils avoient embrassé; & quoiqu'ils sçussent à n'en pouvoir douter que leur projet étoit éventé, ils convinrent ensemble d'aller toujours en avant, & de tout hasarder pour faire réussir leur entreprise: mais le Duc de Guise avoit si bien sçu prendre ses mesures, que le complot échoua. Les troupes qu'il avoit répandues de côté & d'autre, sous la conduite de Capitaines dont il étoit sûr, attaquerent & défirent les Conjurés qu'ils rencontrerent sur leur route; les principaux Chefs furent tués ou pris, & la Ville d'Amboise aussi bien que ses environs furent teints pendant long-tems du sang des rébelles; plusieurs furent pendus aux creneaux mêmes du Château,

Punition des Conjurés.

1560. on en noya un grand nombre : la Loire étoit couverte de cadavres, le ſang ruiſſeloit dans les rues, & l'on ne voyoit dans toutes les places publiques que des corps morts attachés à des potences. La Renaudie lui-même ayant été tué dans un combat à la porte d'Amboiſe, ſon corps fut coupé par quartiers & expoſé ſur des pieux aux environs de la Ville. On peut voir un détail circonſtancié de cette affaire dans la Vie du Connétable de Montmorenci & dans celle du Prince de Condé.

Ce Prince ſe trouva alors dans un cruel embarras. Quoiqu'il ſe fût bien comporté dans la défenſe du Château contre les Conjurés, les Guiſe le ſoupçonnoient cependant, & les dépoſitions de quelques-uns de ceux qu'on avoit arrêtés réaliſoient tellement les ſoupçons, qu'il reçut ordre de ne point ſortir du Château. On avoit aſſez de preuves pour le faire périr, ſi l'on eût procédé contre lui ſelon la rigueur des Loix : c'étoit même l'avis des Guiſe ; mais comme il étoit Prince du Sang, il étoit néceſſaire de prendre à ſon égard d'autres meſures qu'avec les autres coupables.

1560

Coligni so çonné d'av part à la c jiuration.

L'union intime de ce Prince avec les Coligni, les fit regarder par les Guise comme complices de cette conspiration; mais il n'y eut jamais contre eux qu'une forte présomption, car du reste aucune déposition ne leur fut contraire. Tous les Auteurs contemporains sont d'accord à ce sujet: il y en a même qui vont plus loin, & qui assurent que Coligni ne fut informé de cette entreprise que lorsqu'elle éclata. *M. l'Amiral*, dit Brantome, *ne sçut jamais ladite Conjuration d'Amboise, à ce que j'ai oui dire à aucun des plus anciens de la Religion, & aussi à la Vigne, Valet de la Renaudie, qui en sçavoit tout le secret. On ne la lui voulut jamais confier, d'autant que les Conjurateurs le tenoient pour un Seigneur d'honneur, homme de bien, sage, mur, avisé, politique, brave, censeur, pesant les choses, & aimant l'honneur & la vertu, comme il avoit toujours fait paroître par ses belles actions passées; & pour ce les eût bien renvoyés loin, rabroué & reculé le tout, voire aidé à leur courir sus.*

Quoi qu'il en soit, le plus certain, c'est qu'il n'y eut aucune charge contre Coligni, ni contre ses freres; & que s'il y en avoit eu, les Guise qui

voyoient que le Prince de Condé al-
1560. loit échapper à leur vengeance, n'auroient pas manqué de saisir cette occasion pour se défaire des Coligni, qui étoient après ce Prince ce qu'ils avoient le plus à redouter ; mais quelque recherche qu'on pût faire, il fut impossible de rien trouver d'assez spécieux pour les impliquer dans cette affaire.

Ils resterent donc tranquillement à Amboise, & furent témoins des scénes sanglantes qui s'y passerent pendant plusieurs jours. Ils s'intéresserent même ouvertement pour sauver la vie à quelques Conjurés de considération ; mais leur recommandation fit peu d'effet, peut être leur fut-elle nuisible. Il y parut à l'égard de Castelnau de Chalosse, Gentilhomme recommandable par son mérite, & sur-tout par sa bravoure, dont il avoit donné des preuves en plusieurs rencontres. Ayant été pris les armes à la main à la tête d'un détachement de Conjurés, il fut condamné à avoir la tête tranchée. On fit alors bien des mouvemens pour l'arracher au supplice ; une partie des Seigneurs de la Cour s'intéressa pour lui, & les Coligni se joignirent à

eux, & représenterent que Castelnau ne s'étoit engagé dans cette affaire que par un zéle indiscret de Religion, & nullement par aucun motif criminel. Mais le Roi fut inexorable, & les Guise qui inspiroient ce Prince, lui dirent qu'il falloit faire un grand exemple, & que la sûreté de sa personne demandoit que l'on fît une punition d'éclat. Ainsi l'Arrêt fut exécuté. 1560.

Peu après, Coligni & d'Andelot, sensiblement touchés des affreux évé-nemens qui s'étoient passés sous leurs yeux dans leur séjour à Amboise, prirent enfin le parti de s'éloigner de la Cour, où la puissance des Guise devenoit de jour en jour plus formidable. Lorsqu'ils allerent demander à la Reine la permission de se retirer, cette Princesse qui étoit ou qui vouloit paroître persuadée de la sagesse & de la fidélité de Coligni, le chargea d'aller en Normandie pour contenir dans la soumission les peuples de cette Province. Elle le pria de bien examiner les causes des différens mouvemens qui agitoient ce Pays, & elle le conjura de lui faire sçavoir avec liberté quelle étoit la conduite qu'elle devoit tenir dans le Gouvernement.

Coligni se retire de la Cour.

Il est chargé d'aller appaiser les troubles en Normandie.

1560.

Lettre de Coligni à la Reine.

Coligni fut exact à exécuter les ordres de la Reine, & lui écrivit avec franchise que l'ambition des Guise étant la seule cause des troubles, il étoit expédient de les congédier au plutôt de la Cour, & en même tems de faire cesser les poursuites contre les Protestans, & de veiller à l'exécution des Edits qu'on avoit publiés en leur faveur. Il ajouta un article qui flattoit infiniment le caractere ambitieux de cette Princesse, c'étoit de prendre elle-même en main le gouvernement des affaires.

Edit de Romorantin.

La Reine mere parut vouloir déférer en quelque chose aux conseils que Coligni lui donnoit, & elle fit donner un Edit qui mettoit des restrictions à ceux qu'on avoit donnés précédemment, & qui ne décernoit de peines afflictives que contre les Religionnaires qui seroient convaincus de dogmatiser & d'exciter des mouvemens séditieux. Cet Edit fut donné au mois de Mai à Romorantin en Sologne, où le Roi étoit allé faire un voyage. Il fut décidé dans le même tems qu'on ne prendroit aucune résolution importante sur l'état des affaires, jusqu'à une Assemblée qu'on devoit tenir au

plutôt, afin de convenir des mesures qu'il seroit à propos de prendre pour le bien de l'Etat. 1560.

On avoit formé le projet de cette Assemblée immédiatement après le tumulte arrivé à Amboise, mais on avoit été embarrassé jusqu'alors sur la forme qu'on devoit lui donner. On avoit résolu d'abord de convoquer les Etats généraux, pour prendre de concert avec les Députés des Provinces de sages précautions contre les malheurs dont la Religion & l'Etat étoient menacés; mais on trouva de l'inconvénient à prendre ce parti dans les conjonctures où l'on se trouvoit, & l'on crut que dans un tems où l'autorité royale paroissoit extrêmement affoiblie, il n'étoit pas à propos de convoquer une Assemblée, qui profiteroit des circonstances pour s'attribuer toute l'autorité qu'elle pourroit se donner.

Assemblée à Fontainebleau.

On prit un autre parti; ce fut d'inviter les Princes, les Seigneurs, les Ministres & plusieurs du Clergé, à se trouver à une célébre Assemblée (a)

(a) Ce fut un grand Conseil, & non une *Assemblée de Notables*, comme je l'ai dit dans la Vie du Prince de Condé, d'après le Pere Daniel.

qui fut indiquée à Fontainebleau pour
1560. le mois d'Août. Le Roi s'y rendit au tems marqué, & il y fut accompagné de la plus grande partie de la Nobleſſe de ſon Royaume. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé ne jugerent pas à propos de s'y trouver : le Connétable avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour les y déterminer ; mais ces Princes qui étoient alors en Guienne, crurent qu'il ſeroit mieux d'apprendre de loin ce qui ſe paſſeroit dans cette Aſſemblée, que d'en être les témoins : ils s'excuſerent ſur la longueur du voyage & ſur le peu de tems qu'ils avoient pour ſe rendre à la Cour.

A l'égard du Connétable, il s'étoit préparé à partir auſſi-tôt qu'on lui eut communiqué les ordres du Roi : il vint avec une ſuite nombreuſe de Gentilshommes & de Cavaliers, qui ſe montoient à ſept ou huit cens perſonnes. Son deſſein étoit de faire voir à ſes rivaux par cet appareil, que quoique diſgracié, il pouvoit encore ſe rendre redoutable. Les Coligni ſes neveux, qui avoient été auſſi mandés par la Cour, ne manquerent pas de ſe joindre à ce Seigneur, & ils

Coligni ſe rend à Fontainebleau.

arriverent ensemble avec une pompe qui paroissoit annoncer de grands desseins. D'un autre côté, on avoit redoublé la garde du Roi, & l'on avoit fait venir aux environs de la Cour des détachemens considérables de troupes. Les différens quartiers étoient tellement remplis de soldats, que Fontainebleau sembloit plutôt une Place de guerre, que la Maison de plaisance d'un grand Roi. Tout le monde affectoit de tendre au même but, & ne respiroit que le bien & la tranquillité de l'Etat; mais au fond on se méfioit les uns des autres: on se prévenoit cependant par des honnêtetés & des politesses réciproques; c'étoit une espece de jeu qui ne trompoit personne, & l'on n'en étoit pas moins sur la réserve. 1560.

Ouverture de l'Assemblée.

La persuasion où l'on étoit que la diversité des partis occasionneroit quelque mouvement d'éclat, faisoit qu'on étoit dans l'attente de ce qui alloit se passer dans cette illustre Assemblée. Elle s'ouvrit enfin le 21 d'Août après midi dans la chambre de la Reine-mere. Le Roi assis sur son trône, avoit à ses côtés cette Princesse, la Reine regnante & les Princes

1560. ses freres ; au-dessous étoient assis les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise ; ensuite les Ducs de Guise & d'Aumale, le Connétable, le Chancelier, les Maréchaux de Saint-André & de Brissac, l'Amiral de Coligni, plusieurs Evêques, & enfin les Chevaliers de l'Ordre, les Sécrétaires d'Etat, &c.

Le Roi exposa en peu de mots le sujet de l'Assemblée, & il exhorta ceux qui étoient présens à dire librement & avec confiance ce qu'ils estimoient de plus convenable pour le bien public. La Reine-Mere & le Chancelier parlerent ensuite sur le même sujet : leurs discours furent suivis du compte que le Duc de Guise rendit de l'état des troupes & de ce qui concernoit la guerre. Cette séance finit par le détail que le Cardinal de Lorraine donna de l'état des finances.

Le surlendemain on s'assembla dans le même ordre ; mais cette seconde séance ne fut pas si tranquille que la premiere. Le Roi ayant ordonné aux Conseillers d'Etat de dire leur avis, l'Evêque de Valence comme le plus jeune se disposoit à parler le premier, lorsqu'on vit l'Amiral de Coligni se

lever de sa place & s'avancer vers le Roi. Après avoir mis deux fois le genou en terre, il s'approcha de ce Prince, & en lui présentant un Ecrit, il lui dit d'une voix assez haute pour être entendu de tout le monde, qu'ayant été envoyé en Normandie par les ordres de Sa Majesté, pour examiner attentivement quelle pouvoit être la source des troubles qui agitoient le Royaume, & cette Province en particulier, avoit trouvé que le désordre procédoit des persécutions qu'on faisoit par-tout au sujet des affaires de Religion. Il ajouta que ceux de ce Pays qui faisoient profession de la Réforme, l'avoient supplié avec les plus vives instances de les protéger auprès de Sa Majesté, & qu'il avoit cru que le zéle qu'il avoit pour son Souverain, joint à une conduite irréprochable, devoit l'engager à aider de ses services des sujets affectionnés à leur Prince. Après que Coligni eut parlé, le Roi remit l'Ecrit qu'il lui avoit donné entre les mains de l'Aubespine, Secretaire d'Etat, & il lui ordonna d'en faire la lecture à l'Assemblée.

1560.

Coligni présente au Roi une Requête au nom des Protestans.

1560. Cet Ecrit (*a*) contenoit deux Requêtes, par lesquelles les Supplians représentoient qu'ils avoient cru devoir, au nom de tant de personnes répandues dans les Provinces du Royaume, qui se disent Chrétiens fidéles, porter leurs prieres & leurs vœux aux pieds du trône, à l'occasion de cette célébre Assemblée. Ils conjuroient Sa Majesté de jetter enfin sur eux un regard favorable, & de faire attention qu'ils n'avoient été persécutés jusqu'alors, & condamnés à de rigoureux supplices, que pour avoir réglé leur vie sur les maximes de la vérité & de la plus saine doctrine ; qu'ils ne souhaitoient rien davantage que de voir juger leurs sentimens sur les divines Ecritures, & de faire voir à tout le monde combien leur Religion étoit différente des Sectes dépravées qui flattent les passions, & qui autorisent les vices ; qu'ils supplioient qu'on

(*a*) Il étoit intitulé : *Deux Requêtes de la part des Fidéles de France, qui desirent vivre selon la réformation de l'Evangile, données pour présenter au Conseil tenu à Fontainebleau au mois d'Août M. D. LX* La premiere étoit adressée au Roi, & la seconde à la Reine mere du Roi.

suspendît la rigueur des peines, jusqu'à ce que leur cause fût parfaitement connue ; qu'on leur permît le libre exercice de leur culte, & qu'on leur accordât des Temples où ils pussent prier en commun, afin qu'on ne pût leur faire un crime de leurs Assemblées particulieres ; qu'enfin ils prenoient Dieu à témoin & le Roi même, qu'ils n'avoient jamais rien entrepris contre lui, & qu'ils ne faisoient ni ne feroient jamais rien contre l'obéissance qu'ils lui devoient ; qu'ils avoient toujours adressé des prieres au Ciel pour la conservation de Sa Majesté & pour la tranquillité de l'Etat, & qu'ils les continueroient toujours. 1560.

Le Roi, quoique jeune, étoit déjà si bien instruit dans l'art de feindre, que cette Requête loin de paroître lui faire l'impression que les Guise auroient souhaité, sembla au contraire lui faire quelque plaisir. Il avoit reçu d'abord très-favorablement cet écrit de la main de Coligni ; & lorsque la lecture en eut été faite, il fit l'éloge de ce Seigneur, & donna beaucoup de louanges à son zéle pour le bien de l'Etat, & à ses longs & utiles

services, puis il ordonna qu'on opinât chacun en son rang.

1560.

Avis de Montluc, Evêque de Valence.

Montluc, Evêque de Valence, prit alors la parole, & fit d'abord l'éloge de Messieurs de Guise : il s'étendit ensuite fort au long sur les mœurs corrompues du Clergé, & en particulier sur l'avarice, l'ignorance & la négligence des Papes, des Evêques & des Curés, à la conduite desquels il opposa la régularité, la modestie, la capacité des Ministres de la Réforme, & le courage avec lequel ils annonçoient la parole de Dieu, au péril même de leur vie. Il ajouta qu'il n'étoit pas surprenant que des peuples se fussent laissés prendre par des apparences si séduisantes, & qu'ils se fussent persuadés que la vérité étoit du côté de ceux en qui l'on remarquoit tant de science & de vertu; & au contraire qu'il n'y avoit que mensonge & imposture dans le parti des autres, où l'on ne voyoit que de l'ignorance & des vices.

Il proposa ensuite plusieurs moyens pour remédier aux maux de l'Etat; le premier étoit la réformation des mœurs. Après quelques détails sur cet article, il adressa la parole aux

deux Reines, & les supplia de faire
cesser les chansons profanes & impu- 1560.
diques qu'on osoit chanter tous les
jours dans leurs Palais, & de substituer à ces infamies des Pseaumes François & des Cantiques de piété.

A l'égard de la Doctrine, ce Prélat fut d'avis que pour la réformer, on demandât au plutôt la tenue d'un Concile général, qui étoit le remede le plus sûr, & usité de tout tems dans l'Eglise, pour réprimer les héréfies naissantes; & qu'en attendant, le Roi fit assembler un Concile National, auquel les Théologiens de la Religion nouvelle seroient appellés pour discuter les points controversés par les Docteurs Catholiques.

Il termina son avis par des réflexions sur la conduite qu'on tenoit à l'égard des Protestans; & après avoir déclamé contre ceux d'entr'eux qui avoient pris les armes, & contre les Assemblées que les Religionnaires avoient tenues, malgré les défenses de Sa Majesté, il fit observer que d'un autre côté on avoit fait une grande faute de traiter aussi rigoureusement qu'on avoit fait, des personnes qui n'étoient animées que du zéle de la

1560. piété, & qui sacrifioient généreusement leurs biens & leurs vies à une Religion qu'ils croyoient bonne; que les supplices avoient irrité les spectateurs mêmes, & leur avoient fait naître l'envie de connoître une Doctrine dont les Sectateurs étoient les modéles de sagesse, de régularité & d'une constance si éprouvée, que la crainte de la mort ni les tourmens les plus rigoureux n'avoient pas été capables de leur faire changer de sentiment. Ce Prélat conclut à ce que l'on sursît aux supplices, qu'on laissât aux Religionnaires la liberté de professer leur Religion; & qu'à l'égard des Assemblées, les Juges avant de punir ceux qui s'y seroient trouvés, examinassent avec soin le lieu, le tems, les personnes & les dispositions des accusés.

Sentiment de Marillac, Archevêque de Vienne.

Marillac, Archevêque de Vienne, qui parla ensuite, fit aussi une sortie véhémente contre la conduite des Papes, & il conclut comme Montluc à la tenue d'un Concile du moins National; & de plus, il représenta qu'il seroit nécessaire de tenir les Etats généraux du Royaume, pour entendre les plaintes des peuples, & en même tems pour régler plusieurs points de

police très-importans pour la tranquillité du Royaume. Il fit voir que 1560.
ces Assemblées générales étoient extrêmement flatteuses pour le peuple, parce qu'alors les Sujets entroient en quelque sorte en conférence avec le Souverain, & que d'un autre côté il arrivoit souvent que le Prince faisoit entendre à tous les Ordres du Royaume ses solides raisons, souvent plus équitables que leurs plaintes.

Coligni opina enfin à son rang, & fut presqu'en tout de l'avis de Marillac, il parla des Requêtes qu'il avoit présentées au Roi; & comme elles étoient sans signatures, il dit au Roi qu'ayant demandé à ceux qui les lui avoient données, qu'ils eussent à les signer, ils lui avoient répondu que plus de cinquante mille hommes y souscriroient s'il étoit nécessaire: puis en conséquence des réflexions qu'il avoit faites sur la garde nombreuse qui étoit autour du Roi, & sur l'affectation avec laquelle on l'avoit augmentée si considérablement, il fit faire attention sur l'importance dont il étoit qu'un Souverain fût aimé de ses peuples, & sur l'égal inconvénient qu'il y avoit qu'un Roi semblât craindre ses Sujets,

Avis de Coligni.

ou qu'il parût en être craint. Il blâma
1560. fortement le parti malheureux qu'on avoit pris d'élever un jeune Roi dans une continuelle défiance des ſiens, en lui donnant tant de troupes pour le garder, & que cette pompe terrible amortiſſoit peu à peu l'amour des Sujets : qu'il ſeroit bien plus à propos d'apprendre à un Roi, qu'un Empire ſoutenu par la terreur ne pouvoit être durable, & que la défiance qu'on inſpiroit par ce moyen, ſe convertiſſoit bientôt en une haine déclarée. Il dit en finiſſant, que ſi, comme le bruit en couroit, cette garde extraordinaire n'étoit pas pour le Souverain, mais plutôt pour la ſûreté de ſes Miniſtres, il ne tenoit qu'à eux de faire bientôt diſparoître tous les ſujets de mécontentemens que leur adminiſtration pouvoit occaſionner, & que pour y remedier, il ſuffiſoit d'obſerver exactement les Loix du Royaume.

Il conclut en demandant, 1°. qu'on aſſemblât les Etats généraux, afin que le Roi pût recevoir par lui-même les plaintes de ſes Sujets; 2°. qu'on ceſsât la garde extraordinaire qu'on avoit miſe autour du Roi; 3°. qu'on ſuſpendît les Edits contre les Religionnaires,

jusqu'à

jusqu'à ce que les points de Doctrine fussent décidés par un Concile général, ou du moins national; & enfin il supplia le Roi de faire droit sur la Requête qu'il avoit présentée, & qu'en conséquence les Réformés eussent des Temples & des Assemblées, où Sa Majesté auroit, si elle le jugeoit à propos, des Commissaires, afin que rien ne s'y fît contre son autorité: il assura que par ce moyen la France jouiroit bientôt d'une paix profonde, & que tout y seroit tranquille. 1560.

Le Duc de Guise qui opina ensuite, s'attacha à réfuter l'avis de l'Amiral: il dit au sujet de la garde nombreuse qui étoit autour du Roi, qu'on n'avoit pris cette précaution que depuis la conjuration d'Amboise; que c'étoit lui qui avoit été chargé de ce soin, & qu'on lui avoit recommandé de donner ordre que dorénavant il n'arrivât plus que des sujets eussent la hardiesse de présenter une Requête à leur Souverain, les armes à la main. A l'égard des cinquante mille signatures qu'on se flattoit de trouver pour autoriser sa Requête, le Duc de Guise fit observer que ce nombre étoit bien peu redoutable, & qu'il y avoit dans le

Avis du Duc de Guise.

[redacted]

1560. Royaume un million de gens de bien tout prêts à repousser l'insolence des factieux, & à faire rendre à Sa Majesté l'obéissance qui lui étoit dûe. Par rapport aux affaires de Religion, ce Prince n'entama pas cette matiere; il dit seulement qu'il s'en rapportoit aux personnes plus habiles que lui sur cet article; & il finit en disant qu'à l'égard de la convocation des Etats généraux, il se conformeroit en tout à la volonté du Roi.

Avis du Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal de Lorraine parla le dernier, & déclama vivement contre les requêtes présentées par Coligni; il dit que cet écrit conçu en apparence en termes mesurés & respectueux, ne respiroit au fond que l'insolence & la sédition, & qu'il n'annonçoit de la part de ceux dont il venoit, qu'une obéissance & une soumission conditionnelle, c'est-à-dire en cas que le Roi voulût autoriser leurs sentimens & leurs caprices. Il déclara sur l'article des Temples, que le Roi ne pouvoit en conscience consentir à leur en donner, parce que ce seroit en quelque façon approuver une Doctrine déja condamnée. Au reste, ce Prélat opina avec assez de modération

au sujet des Religionnaires, & il avoua qu'il convenoit de traiter avec beaucoup de douceur ceux qui s'assembleroient sans armes & dans l'unique dessein de prier : mais qu'il faloit continuer d'agir avec sévérité contre les séditieux, & principalement contre ceux qui auroient recours aux armes & à la violence. Il parla en passant des Libelles diffamatoires que les prétendus Réformés faisoient courir ; mais il n'insista pas sur la recherche ni sur la punition des Auteurs : il dit qu'il en avoit pour sa part environ vingt deux sur sa table, pour lesquels il avoit un souverain mépris ; & il conclut enfin pour l'Assemblée des Etats généraux, qui devoit servir, disoit-il, à convaincre tous les peuples de la droiture des intentions du Roi. 1560.

Dans la derniere séance, les Chevaliers de l'ordre & ceux qui avoient droit d'opiner, dirent leur avis, mais succintement & sans haranguer : ils se rangerent tous du côté du Cardinal. Le Roi & la Reine firent ensuite leurs remercimens à l'Assemblée, des bons avis & des lumieres qu'elle leur avoit donnés. Il y eut en conséquence un Edit daté du 26 d'Août, par lequel

Fin de l'Assemblée.

Edit pour la convocation des

le Roi déclaroit que les Etats seroient
1560. convoqués à Meaux pour le dixième
du mois suivant. Tout le monde fut
Etats à Meaux. surpris du consentement unanime de
cette Assemblée pour la tenue des
Etats; car jusques-là on s'y étoit
opposé, parce qu'on se doutoit que
Coligni & ceux de son parti ne la
souhaitoient que dans l'espérance
qu'elle occasionneroit quelque mutation dans le Gouvernement.

On prit dès-lors des mesures convenables pour établir la fureté dans le Royaume : on dispersa de la Cavalerie d'élite dans les différens Gouvernemens, & l'on disposa tout de façon, que ceux qui étoient suspects furent détachés de leurs Corps, & servirent avec d'autres troupes bien intentionnées & beaucoup plus fortes en nombre. Dans la distribution qui se fit alors, les Enseignes de Coligni furent commandées pour servir à Rouen sous les ordres de Scepeaux de la Vieilleville, qui eut cette Ville pour son département.

Tout ce grand appareil surprit bien du monde; mais l'on revint bientôt de son étonnement, lorsqu'on sçut les nouvelles découvertes qu'on avoit

faites dans le tems même de la derniere Assemblée. Le Prince de Condé qui n'avoit pas jugé à propos de venir se renfermer à Fontainebleau, ne s'étoit pas contenté d'avoir dans l'Amiral un homme capable de faire face à leurs ennemis communs, & de traverser les Guise dans leurs desseins ; il avoit encore chargé un Emissaire secret (a) de partir pour la Cour, & de lui rendre un fidéle compte de tout ce qui s'y passeroit : il lui avoit confié de plus un grand projet, qu'il avoit imaginé contre ceux qui étoient à la tête du Gouvernement. Malheureusement pour ce Prince, son Envoyé fut indiscret, ou plutôt il compta trop sur la discrétion & sur les bons offices d'un ancien ami, homme de main & de résolution, dont il espéroit tirer des services dans l'intrigue qu'il tramoit. Celui-ci voyant qu'il s'agissoit de la perte des Guise, crut qu'en leur révélant un secret aussi important, sa fortune seroit bientôt assurée. Il en

1560.

Nouvelle conjuration contre les Guise.

(a) Cet Emissaire s'appelloit la Sague, toute sa négociation est amplement détaillée dans la vie du Connétable de Montmorenci & dans celle du Prince de Condé. *Voyez Tome XI & XIII. des Hommes illustres.*

parla au Comte de Brissac sous lequel
1560. il avoit servi en Piémont, & ce Seigneur le présenta au Duc de Guise. Aussi-tôt il y eut des ordres pour arrêter l'Envoyé du Prince, & l'on s'en saisit dans le tems qu'il s'en retournoit en Guyenne. On crut pouvoir découvrir bien des secrets dans les paquets dont il étoit chargé; mais on ne trouva que des lettres de compliment qui ne signifioient rien de particulier.

Cependant les soupçons sur lesquels on l'avoit arrêté étant trop sérieux pour qu'on n'y fît pas toute l'attention possible, on résolut de tenter les voies de rigueur, & il fut décidé que l'Envoyé du Prince seroit appliqué à la question. L'appareil des tourmens qu'on lui préparoit firent tout l'effet qu'on en attendoit: cet homme confessa que le Roi de Navarre & le Prince son frere se disposoient à venir à la Cour avec des troupes nombreuses; & qu'ils avoient dessein de prendre sur leur route Poitiers, Tours & Orleans, & d'autres Places dans lesquelles ils entretenoient des correspondances: que le Connétable de Montmorenci devoit de son

côté se rendre maître de Paris, par le moyen du Duc son fils qui en étoit Gouverneur, & que d'ailleurs il devoit par ses créatures & ses amis soulever les autres Provinces du Royaume: que le dessein principal étoit d'expulser les Guise, & qu'il avoit un parti fait entre la plupart des Gentilshommes pour obliger les Princes Lorrains à quitter le ministere. Il ajouta que pour faire voir qu'il n'en imposoit point, on n'avoit qu'à tremper dans l'eau l'enveloppe qui renfermoit les lettres du Vidame de Chartrés, & qu'ils verroient par-là le détail des projets qu'on avoit formés.

1560

La con[...]ration est [...]couverte.

Cette expérience qui fut faite à l'instant, découvrit tous les mysteres. Les Guise eurent soin cependant de ne point faire d'éclat dans ces prémiers momens : ils ne penserent qu'à prendre toutes les mesures possibles pour dissiper l'orage qui les menaçoit. Ils commencerent par faire venir des différentes Provinces la plupart des Officiers dont on sçavoit que le Prince devoit se servir pour les soulever : les Gouverneurs eurent ordre de partir pour leurs Gouvernemens, & l'on distribua les Compagnies d'ordonnances

Mesure qu'on pre[...] pour l'a[...]ter.

sous des Capitaines de la fidélité desquels on étoit sûr. Tous ces Commandans avoient ordre de porter toute leur attention sur les démarches des Huguenots, & de faire main-basse sur ceux de cette Secte lorsqu'ils les trouveroient attroupés.

1560.

Ces différens mouvemens dont Condé fut bientôt instruit, ne laisserent pas de lui donner de l'inquiétude : il soupçonna que son secret pouvoit être éventé ; & lorsqu'il ne vit point revenir son Envoyé, il ne douta pas d'un instant qu'il n'eût été arrêté, & que l'on n'eût découvert une partie de ses projets. Ce Prince étoit tellement animé contre le Gouvernement, que loin de se déconcerter dans des conjonctures aussi critiques, il résolut d'exécuter au plutôt un de ses principaux desseins, qui étoit de s'emparer de la Ville de Lyon.

Le Prince de Condé veut s'emparer de Lyon.

Il avoit pratiqué des intelligences avec les principaux de cette Ville, de concert avec Calvin & d'autres Religionnaires qui s'étoient réfugiés à Geneve ; & dans le Conseil qui avoit été tenu au sujet de l'endroit qu'on choisiroit pour en faire une Place d'armes, on avoit décidé qu'on n'en pou-

voit trouver de plus commode que Lyon, qui étant proche de Geneve & des Suisses, mettroit les Religionnaires à portée de recevoir du secours des Protestans d'Allemagne; & d'un autre côté par sa situation, leur faciliteroit les moyens de gagner les extrêmités du Royaume, en cas qu'on fût obligé de se sauver. Condé entreprit donc de faire un coup d'éclat, & de s'emparer de cette Ville. Il se comporta cependant dans cette expédition comme il avoit fait par rapport à la Conjuration d'Amboise. Il ne parut point; tout se passa immédiatement par les ordres de deux freres nommés Maligni, de l'illustre Maison de Ferrieres, & qui étoient même parens du Prince. 1560.

Cette entreprise ne réussit point par la vigilance de l'Abbé d'Apchon, neveu du Maréchal de Saint-André, Gouverneur de la Ville de Lyon. Cet Abbé sçut donner de si bons ordres dans l'absence de son oncle, que tous les mouvemens furent appaisés : il en coûta cependant la vie à quelques-uns des plus mutins; plusieurs des principaux furent réservés pour être envoyés à la Cour sous bonne garde, &

L'entreprise ne réussit pas.

1560. l'on apprit d'eux des circonstances singulieres qui confirmerent tout ce qu'on sçavoit déjà de la conspiration, & qui ne servirent qu'à rendre le Prince plus criminel.

Le bruit de cette nouvelle conjuration releva encore de beaucoup le crédit des Guise. Le Roi parut plus que jamais prévenu en leur faveur, & la Reine-mere elle-même parut dès-lors ne vouloir rien faire que de concert avec eux. Les Guise profiterent de ces conjonctures pour animer de plus en plus les peuples contre les Religionnaires : ils mirent autour du Roi une garde plus nombreuse qu'elle n'avoit été jusqu'alors, & ils porterent ce Prince à changer de résolution au sujet de la Ville de Meaux, qu'il avoit assignée pour la tenue des Etats. Le Roi choisit la Ville d'Orléans, Place plus forte que Meaux, & plus commode par sa situation, pour faire passer les ordres du Prince dans les différentes Provinces du Royaume.

Les Etats sont transférés de Meaux à Orléans.

Les Guise engagerent en même tems la Cour à partir au plutôt de Fontainebleau pour se rendre à S. Germain, & ils eurent soin de faire courir le bruit que les nouveaux mouvemens, &

en particulier l'entreprise de Lyon, étoient la cause du départ précipité du Roi : ils affectoient ainsi de représenter ce Prince réduit à la triste nécessité de fuir devant ses sujets. 1560

Ce fut à S. Germain que Coligni & le Cardinal son frere, vivement pénétrés des malheurs qui menaçoient le Prince de Condé, vinrent trouver la Reine-mere pour la supplier de leur permettre d'écrire à Madame de Roye leur sœur, & belle-mere de Condé, afin de l'avertir des crimes qu'on imputoit à son gendre, & la prier en même tems d'engager le Prince de Condé à venir incessamment à la Cour pour se justifier.

Madame de Roye fit réponse aussitôt, & en assurant que le Prince son gendre étoit innocent, elle fit observer qu'il y avoit bien des inconvéniens pour lui, de paroître dans un endroit où les Guise ses ennemis jouissoient de toute l'autorité. Cette Dame écrivit aussi à la Reine, & lui manda que le Prince se rendroit à la Cour si le Roi le lui commandoit ; mais qu'elle le supplioit de ne pas trouver extraordinaire s'il ne paroissoit que bien accompagné dans un endroit où il se

trouveroit au milieu de ses ennemis.

1560. La Reine fut piquée de cette Lettre, & elle fit réponse que personne en France n'étoit en droit d'approcher du Roi qu'avec sa suite ordinaire, & que si le Prince venoit à la Cour en compagnie, il trouveroit le Roi bien mieux accompagné.

Comme on étoit informé à la Cour des dispositions du Roi de Navarre & de celles du Prince de Condé, & qu'il y avoit apparence qu'ils profiteroient des moindres occasions pour se dispenser de venir aux Etats, le Roi envoya le Comte de Crussol auprès du Roi de Navarre, pour lui ordonner de sa part de se rendre au plutôt à la Cour & d'y amener son frere. Il lui écrivit en même tems une Lettre, dans laquelle il lui faisoit part des charges qui étoient contre Condé, & il l'avertissoit qu'il vouloit entendre sa justification de sa propre bouche, & que s'il refusoit de se rendre à ses ordres, il lui feroit connoître qu'il étoit son Roi & qu'il sçauroit bien se faire obéir.

e Roi de arre & rince de ndé sont dés à la ur.

Le Roi de Navarre répondit aussitôt pour justifier son frere : ce Prince écrivit aussi lui même, & protesta fortement de son innocence, mais ni l'un

ni l'autre ne parloient de se rendre en personne à la Cour, & c'étoit cependant ce qu'on souhaitoit le plus. 1560.
On envoya auprès d'eux le Maréchal de Saint-André pour les déterminer, mais il ne put vaincre leur repugnance. Il n'y eut que le Cardinal de Bourbon leur frere qui y réussit : il vint exprès en Guyenne à cet effet, & ce ne fut pas sans peine qu'il vînt à bout de les faire obéir aux ordres du Roi.

Le Roi part pour les Etats.

Dès qu'on les sçut disposés à se rendre aux Etats, la Cour se prépara au voyage d'Orléans. Le Roi partit avec la Reine & les Guise, & fut escorté par mille chevaux qu'on avoit ajoutés à sa garde ordinaire pendant les Assemblées de Fontainebleau : il avoit outre cela deux corps de vieilles troupes qu'on avoit fait revenir de Piémont & d'Ecosse, avec quelques piéces d'artillerie. Ce fut avec cet appareil militaire que le Roi arriva à Orleans. Aussi-tôt qu'il y fut entré, on plaça par tout des corps de-gardes ; les carrefours, les rues, les places ; tout fut rempli de soldats ; & la maison que ce Prince alla occuper, fut à l'instant environnée de nombreux ba-

taillons ; il sembloit que ce fût la tente d'un Général au milieu de son camp.

1560.

Les Coligni qui avoient précédé le Roi à Orleans, furent extrêmement déconcertés de toutes ces précautions. Ils le furent bien davantage lorsqu'ils virent la réception que l'on fit au Roi de Navarre, & au Prince de Condé, qui se rendirent à Orléans peu après l'arrivée du Roi. Loin de leur faire le moindre accueil, on refusa même de leur ouvrir la grande porte de la maison où le Roi étoit logé : ils furent obligés de mettre pied à terre & d'entrer par le guichet. Dans l'audience qu'ils eurent de Sa Majesté, ils en furent reçus très-froidement, & Condé sur-tout ; le Roi lui dit seulement qu'il étoit accusé de bien des crimes, & qu'il l'avoit mandé pour sçavoir de lui ce qu'il avoit à répondre. L'audience finie, Condé fut arrêté par deux Capitaines des Gardes, & renfermé dans une maison voisine sous bonne garde. On traita peu différemment le Roi de Navarre : toujours libre en apparence, il fut vraiment prisonnier en effet, on lui ôta ses Officiers, & on le fit garder à vûe par des gens dévoués aux Guise,

Le Roi de Navarre & le Prince de Condé arrivent aux Etats.

Condé est mis en prison.

Madame de Roye, belle-mere de Condé, fut arrêtée dans le même tems, & enfermée au Château de S. Germain. On croyoit d'abord que cette disgrace s'étendroit jusqu'aux Coligni, freres de cette Dame; mais on se contenta de les observer sans leur rien dire. Cependant d'Andelot n'eut pas la patience d'être plus longtems témoin de tout ce qui se passoit; il s'embarqua sur la Loire, & alla se retirer à Ancenis en Bretagne, où il possedoit des terres considérables que sa femme lui avoit apportées en mariage.

156[illegible] Mada[illegible] Roye, des Co[illegible] est arr[illegible]

Coligni & le Cardinal son frere furent plus constans, ils voulurent voir jusqu'au bout toute la suite de cette affaire. Ils eurent alors à soutenir tout ce qu'on peut imaginer de plus affligeant pour des cœurs nés sensibles. Le Prince de Condé leur parent & leur ami, fut traité à toute rigueur; & les Guise qui étoient empressés à le perdre, prirent si bien leurs mesures, qu'ils réussirent à le faire condamner à mort, sans observer les formalités requises dans un procès de cette conséquence. Le Roi de Navarre se trouva donc alors dans les plus mortelles inquiétudes sur le sort de son frere.

Le P[illegible] de Co[illegible] condam[illegible] mort.

1560. La maladie dont le Roi fut attaqué dans ce même tems, augmenta encore son embarras, parce que les Guise maîtres de l'esprit de la Reine, étoient en état de profiter de la conjoncture pour mettre la derniere main au fatal projet qu'ils avoient formé contre les Bourbons. Le Roi de Navarre rempli de ces funestes idées, affectoit d'être seul, & évitoit de parler aux Courtisans; il ne s'entretenoit qu'avec Coligni & le Cardinal de Châtillon son frere, qui ne l'abandonnerent pas un moment, ni en public, ni en particulier, pendant sa disgrace.

Les inquiétudes de ce Prince n'étoient que trop bien fondées; & sans les sages conseils du Chancelier de l'Hôpital, joints aux alarmes que la maladie du Roi donna à la Reine, non-seulement le Prince de Condé alloit être la victime de l'ambition des Guise, mais le Roi de Navarre lui-même auroit été sacrifié à leur passion. En effet, les Princes Lorrains vinrent trouver la Reine, & lui représenterent que le Roi de Navarre & son frere, sensiblement aigris par les traitemens qu'ils venoient de recevoir, ne manqueroient pas de conjurer sa perte; qu'il étoit à propos de profiter des

Les Guise sollicitent la perte des Bourbons.

derniers momens de la vie du Roi pour faire périr ces deux Princes pendant qu'on avoit encore la force en main. Ils ajouterent que la chose étoit d'autant plus facile à exécuter, qu'il y avoit contre le Roi de Navarre des accusations presque aussi fortes que celles qui avoient occasionné la condamnation du Prince son frere, & que ce procès pouvoit être instruit du jour au lendemain. 1560.

La Reine effrayée d'un parti aussi violent, fit appeller le Chancelier, qui lui fit un discours sensé & plein de force, pour lui inspirer une juste horreur de ces funestes desseins; il lui en fit envisager toutes les conséquences, & lui montra que ce seroit le moyen d'allumer incessamment la guerre civile la plus cruelle. La Reine rassurée par ces remontrances, prit le parti qui convenoit à sa situation actuelle: & loin de penser à perdre le Roi de Navarre, elle résolut de se l'attacher : elle eut avec ce Prince une longue conférence, qui se termina par des promesses de se servir mutuellement, & dès-lors il n'y eut plus rien à craindre pour le Prince de Condé. La mort du Roi qui survint peu après, abattit de beaucoup l'autorité des Guise : ils

La Reine mere se réconcilie avec le Roi de Navarre.

Mort de François II.

[redacted] semblerent alors oublier eux-même
1560. leur grandeur passée ; & prenant il
parti de se familiariser avec les Sei
gneurs, ils parurent comme les autre
uniquement occupés du présent.

Commencement du régne de Charles IX.

Le commencement du nouveau ré gne rassura beaucoup les Coligni : il avoient toujours appréhendé d'êtr compris dans les desseins sanguinaire qu'on avoit formés contre les Bour bons : on crut même découvrir alor qu'il s'étoit agi d'eux dans un Consei du feu Roi, où l'on avoit, disoit-on délibéré d'arrêter l'Amiral ; de dé pouiller ensuite le Cardinal de Châ tillon de ses Bénéfices, s'il ne souscr voit à une profession de foi dressée pa la Sorbonne il y avoit déja quelque années ; & enfin d'envelopper le Con nétable dans le malheur de ses neveu

Le Connétable revient à la Cour.

Tout changea de face à l'avénemen du nouveau Roi ; le Connétable vint la Cour, & commença en y arrivar à reprendre son ancienne autorité. L Reine lui fit l'accueil le plus gracieu: & l'on vit renaître la confiance & l joie parmi ses partisans. Le Princ de Condé ayant recouvré sa liberté le Roi de Navarre & Coligni prire alors une contenance plus fiere vis-à vis des Guises. Ceux-ci de leur cô

soutinrent avec fermeté cette révolution; & bien loin de penser à quitter la partie, ils ne s'appliquerent qu'à bien se tenir sur leurs gardes. Ils virent tranquillement le Roi de Navarre revêtu de la Lieutenance générale du Royaume; ce n'est pas qu'ils n'eussent encore tenté de brouiller ce Prince avec la Reine-mere, mais ce fut en vain. Au reste, cette Princesse les traita fort bien d'ailleurs, & elle leur promit que dans les arrangemens qu'elle prenoit pour l'administration de l'Etat, elle ne négligeroit jamais leurs intérêts. 1560

Il y eut le 12 de Décembre un grand Conseil, où l'on régla tout ce qui étoit nécessaire pour le Gouvernement; & ensuite il fut décidé que l'ouverture des Etats se feroit le lendemain 13 du même mois. Ouvert… des Etat… d'Orléans

Le jeune Roi s'y trouva avec Catherine de Médicis sa mere; le Duc d'Orleans & Marguerite de France sa sœur; Antoine de Bourbon, Roi de Navarre; Renée de Ferrare; les Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon & de Guise; Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon; François de Lorraine, Duc de Guise; le Connétable, le

Chancelier, plusieurs Maréchaux de
1560. France, Gaspard de Coligni Amiral, un grand nombre de Chevaliers de l'Ordre, & plusieurs Conseillers d'Etat. La premiere séance fut entierement occupée par une longue harangue du Chancelier, dans laquelle il s'étendit beaucoup sur la nécessité de réformer les Ordres de l'Etat, & sur les mesures qu'il falloit prendre pour donner la tranquillité au Royaume.

Harangues des Députés.

Les Députés des trois Ordres haranguerent chacun à leur tour dans la seconde séance. Jean Lange, Avocat au Parlement de Bordeaux, parla au nom du tiers-Etat, & s'éleva avec véhémence contre les mœurs corrompues des Ecclésiastiques; & il finit par supplier le Roi de remédier à ces désordres, & d'employer son autorité pour faire tenir incessamment un Concile.

Jacques de Silly, Comte de Rochefort, Député de la Noblesse, parla ensuite, & représenta qu'une partie des désordres de l'Etat provenoit des donations que les Rois & les autres Grands avoient faites aux Eglises, & qu'il étoit nécessaire de remédier à ces inconvéniens. Il déclama ensuite contre la vénalité des Charges de Judicature, & contre la cupidité des Cour-

tisans. Après avoir parlé assez long-
tems & avec beaucoup de dignité, il 1560.
présenta au Roi en finissant une Requête au nom de la Noblesse, par laquelle on demandoit à ce Prince qu'il accordât des Temples pour l'exercice de la Religion réformée.

Jean Quintin, Chanoine d'Autun, & Docteur en Droit Canon, parla enfin au nom du Clergé. Il fit un discours fort long, dans lequel il déclama hautement & sans nul égard contre les Novateurs en matiere de Religion. Il fit ensuite un grand éloge du Clergé en général; mais cependant comme il ne pouvoit disconvenir de la corruption qui se voyoit dans la plupart de ses Membres, il en rejetta la faute sur ce que la police de cet Ordre avoit été changée, & sur ce que la nomination des Evêques & des Supérieurs Ecclésiastiques ne se faisoit plus par élection. Il demanda que les choses fussent remises dans l'ancien état, c'est-à-dire qu'on révoquât le Concordat, & qu'on rétablît la Pragmatique Sanction, afin que la science & la vertu pussent redevenir des moyens pour parvenir aux dignités. Il déclama hautement dans la suite de son discours contre les Religionnaires & ceux qui

[redacted] les protégeoient : il demanda même
1560. qu'on punît de mort ceux qui étoient notoirement infectés d'hérésie, & il insista en particulier sur les châtimens qu'on devoit exercer sur ceux qui avoient présenté ou qui présenteroient dans la suite des Requêtes en faveur des Protestans.

Coligni se croit insulté dans la harangue du Député du Clergé.

Toute l'Assemblée jugeant par ces paroles que le dessein du Député étoit de tomber sur l'Amiral, il se fit un mouvement presque général, & chacun jetta les yeux sur Coligni ; mais ce Seigneur sçut parfaitement se contenir, il ne parut aucune émotion sur son visage, & il attendit au lendemain à demander raison de l'insulte qu'on lui avoit faite.

L'Orateur s'excusa en représentant qu'il n'avoit travaillé son discours que sur les Mémoires que le Clergé lui avoit fournis, & qu'on ne pouvoit lui rien reprocher de ce qu'il avoit dit ; que cette affaire ne lui étant point personnelle, & qu'enfin n'ayant parlé qu'au nom & de la part de tout le Corps, il n'étoit point comptable de ce qu'il avoit avancé.

Cependant Coligni peu satisfait des raisons que l'Orateur apportoit pour se défendre, fit beaucoup de bruit, &

insista absolument sur une réparation publique. On eut la complaisance de le contenter, & il fut réglé qu'à la clôture des Etats l'Orateur du Clergé assureroit qu'il n'avoit jamais eu dessein de parler de Coligni dans ce qu'il avoit avancé au sujet des Requêtes en faveur des Protestans, & la chose fut exécutée. 1560.

L'Orateur du Clergé fait réparation à Coligni.

Au reste, ce fut toute la satisfaction que Coligni retira de l'Assemblée des Etats. Il avoit cependant été décidé à Fontainebleau, que ce seroit dans cette Assemblée qu'on répondroit à la Requête qu'il avoit présentée alors au nom des Protestans; mais quoique le Député de la Noblesse en eût dit assez pour en refraîchir la mémoire, la chose ne fut seulement pas mise en délibération, & l'on rejetta même toutes les Requêtes qui pouvoient y avoir quelque rapport. On se contenta de répondre sur cet article, qu'on en délibereroit dans la nouvelle Assemblée des Etats qui devoit se tenir à Pontoise au mois de Mai prochain. Le Roi défendit cependant de faire aucunes poursuites au sujet de la Religion; & à l'égard des derniers troubles qui avoient agité le Royaume

On indique une nouvelle Assemblée des Etats à Blois.

l'année précédente, Sa Majesté fit pu-
1560. blier une Amnistie pour tous ceux qui y avoient eu part, sans excepter ceux mêmes qui étoient convaincus d'avoir fourni de l'argent pour les frais de la conjuration d'Amboise. Enfin, après plusieurs autres réglemens qui concernoient le gouvernement du Royaume, les Etats se séparerent. Telle fut la fin de cette célébre Assemblée. On comptoit que les mesures qu'on y avoit prises mettroient la tranquillité dans le Royaume; mais il y avoit toujours des factions animées les unes contre les autres, & l'on ne tarda guéres à voir que l'Etat seroit bientôt exposé à une guerre civile.

Le Prince de Condé qui s'étoit retiré à la Fere en Picardie, étoit alors plus animé que jamais contre les Guise; il sçavoit ce qu'ils avoient fait contre lui dans le tems de sa prison, & qu'il n'avoit pas tenu à eux que le terrible Arrêt qui le condamnoit à mort n'eût eu son exécution. Les Coligni persuadés que les Princes Lorrains avoient essayé de les envelopper dans la disgrace de Condé, partageoient avec ce Prince la haine qu'il portoit aux Guise, & étoient dans la

résolution

résolution de tout hasarder pour les perdre.

1561.

Comme un des moyens principaux pour y parvenir étoit d'augmenter le parti des Religionnaires, ils engagerent le Roi de Navarre à solliciter auprès de la Reine, afin qu'elle accordât plus de liberté pour l'exercice de la Religion nouvelle; mais cette Princesse qui connoissoit le caractere du Négociateur, ne s'inquiétoit pas beaucoup de ses sollicitations; & en lui promettant de le satisfaire un jour, elle l'amusoit par des défaites: elle alloit ainsi continuellement à ses fins; & uniquement occupée du soin de se conserver la principale administration des affaires, elle ménageoit les différens partis, en donnant des paroles à l'un & à l'autre, & ne tenant que celles dont elle pouvoit tirer quelque avantage.

Le Roi de Navarre sollicite la Reine en faveur des Huguenots.

Les Coligni voyant que difficilement ils avanceroient leurs affaires par le moyen du Roi de Navarre, se retournerent du côté du Connétable, & mirent tout en usage pour l'engager entierement dans leur parti. Montmorenci étoit dans une liaison très-étroite avec les Princes du Sang; &

Les Coligni tâchent d'attirer le Connétable dans leur parti.

d'ailleurs il étoit trop attaché à ses
1561. neveux, pour ne pas chercher à embrasser leurs intérêts; mais il étoit retenu par son attachement pour l'ancienne Religion. Ce Seigneur s'étoit toujours déclaré contre les Sectaires, & il s'étoit fait un point d'honneur & de conscience de penser toujours de même. Cependant le crédit que les Guise reprenoient à la Cour, le chagrinoit, & les Coligni profitoient du moins de cette disposition, pour l'animer toujours de plus en plus contre les Lorrains.

Ils crurent être absolument parvenus à leurs fins, dans le tems d'une querelle qui s'éleva à Fontainebleau, où le Roi étoit allé après avoir quitté Orléans. Tous les soirs on portoit les clefs du Château au Duc de Guise. Le Roi de Navarre en fit ses plaintes à la Reine, & représenta qu'étant Lieutenant Général du Royaume, c'étoit à lui qu'on devoit les apporter. Le Duc de Guise soutint au contraire que c'étoit un droit attaché à sa Charge de Grand-Maître de la Maison du Roi. Après bien des raisons alléguées de part & d'autre pour soutenir ses droits prétendus, la Reine

termina le différend en prenant elle-même les clefs du Château. 1561.

Cet expédient déplut tellement au Roi de Navarre, qu'à l'instant il se détermina à quitter la Cour. Le Connétable prit alors le même parti ; & l'union de ce Seigneur avec le Roi de Navarre & les autres Princes du Sang, qui se préparerent aussi à quitter Fontainebleau, causa beaucoup de joie aux Coligni : ils crurent que la démarche du Connétable alloit enfin l'assurer à leur parti.

Mais tous ces mouvemens n'eurent point de suite. La Reine qui prévit les conséquences de la retraite de ces Seigneurs, réussit adroitement à rompre toutes leurs mesures : elle fit ordonner au Connétable par le Roi même de ne point sortir de Fontainebleau. Ce Seigneur obéit, & les Princes qui avoient déjà fait partir leurs équipages, changerent aussi tôt d'avis & demeurerent à la Cour.

Cette espece de révolution fit d'autant plus de peine aux Coligni, que la Reine travailla alors efficacement à établir une bonne intelligence entre le Roi de Navarre, le Connétable & le Duc de Guise. Cependant tandis

1561.

Nouvelle intrigue de Coligni contre les Guises.

que cette union se cimentoit, le Maréchal de Montmorenci, fils du Connétable, s'employoit d'un autre côté contre les Princes Lorrains de concert avec Coligni. Ce Maréchal étant venu à Paris pour conférer sur le choix des Députés qui devoient assister aux Etats indiqués à Pontoise, il fut résolu dans une de ces Conférences de faire proposer aux Etats, 1°. d'ôter à la Reine l'administration des affaires; 2°. d'obliger à restitution ceux qui avoient reçu des gratifications considérables des deux derniers Rois; & enfin de demander que tandis que les Etats délibéreroient sur ces articles, ceux qui étoient intéressés dans cette affaire fussent exclus du Conseil; & que si l'on trouvoit qu'ils eussent abusé des bontés du Roi, & qu'ils en eussent reçu des récompenses excessives, on sévît contr'eux, & qu'ils fussent privés de leurs Emplois.

Ces résolutions pouvoient s'étendre bien loin: on avoit eu principalement en vue les Princes Lorrains; mais comme elles étoient exprimées généralement, elles pouvoient également regarder le Maréchal de Saint André, la Duchesse de Valentinois & le Con-

nétable lui-même. Le secret ayant été mal observé de la part de ceux qui avoient assisté à ces Conférences, on sçut bientôt ce qui s'y étoit passé ; & chacun de ceux qui pouvoient croire y être intéressés prenant pour soi les arrangemens qu'on avoit proposés, Coligni & ses partisans eurent alors autant d'ennemis, qu'il y avoit de personnes dans le cas d'avoir eu part aux bienfaits de la Cour. 1561

Le Duchesse de Valentinois ne fut pas plutôt informée de cette intrigue, qu'elle fit agir ses amis auprès du Connétable pour le détacher de ses neveux, & l'engager à se déclarer contre les factieux qui vouloient détruire l'ancienne Religion. D'un autre côté, Magdelaine de Savoye, femme du Connétable, qui cherchoit depuis long-tems les occasions de faire de la peine aux Coligni, pour se venger de ce que son mari les avoit toujours préférés aux Princes de Savoye ses freres, dans la distribution des honneurs & des dignités ; cette femme jalouse, vindicative, & avec cela zélée Catholique, profita de ces nouvelles découvertes pour indisposer absolument le Connétable contre ses neveux,

Mouvem[ens] contre C[oli]gni.

On veu[t] brouiller av[e]c le Co[n]nétable.

1561. Elle mettoit ſur le compte de Coligni le peu de conſidération que la Reine avoit pour elle, ou du moins elle imaginoit que cette Princeſſe n'avoit pas pour elle toute celle qu'elle méritoit, & que c'étoit une ſuite des intrigues de l'Amiral. Tous ces griefs raſſemblés lui parurent une raiſon ſuffiſante pour chercher à aigrir le Connétable.

Le Maréchal de Saint-André, homme intrigant, ruſé, artificieux, vint auſſi parler à Montmorenci ſur le même ton ; il lui repréſenta que c'étoit uniquement par les ſourdes menées de l'Amiral qu'on avoit parlé dans les Conférences de Paris de la mauvaiſe adminiſtration des finances, & que cet ingrat neveu n'avoit propoſé cet article que pour embarraſſer un oncle qui l'avoit comblé de bienfaits.

Coligni avoit encore un nouvel ennemi dans la perſonne d'Honorat de Savoye, Comte de Villars, beau-frere du Connétable. Le ſujet de leur diviſion venoit de ce que le Comte étant Lieutenant du Connétable dans le Languedoc, avoit été accuſé au Conſeil du Roi par Coligni d'avoir extrêmement maltraité les Proteſtans de cette

Province. Cette accusation avoit été suivie avec ardeur, & le Comte avoit cru devoir se démettre de sa Lieutenance, que Coligni avoit fait donner au Comte de Joyeuse. Ainsi Villars déjà vivement animé contre Coligni, ne demanda pas mieux que de travailler à lui nuire : il vint exprès à la Cour, en conséquence d'une Lettre que lui écrivit à ce sujet Melchior Desprez de Montpesat son gendre, & il se réunit avec les ennemis de l'Amiral, pour le détruire dans l'esprit du Connétable.

1561

Cabale p brouiller ligni ave Connétab

François de Montmorenci, fils du Connétable, voyant de quel danger il étoit de perdre des amis, dans un tems où la haute Noblesse du Royaume & le Royaume lui-même paroissoient menacés d'une horrible tempête, fit tout ce qu'il put auprès de son pere, pour qu'il ne se détachât pas des Coligni & de leurs partisans. Il lui représenta qu'il n'étoit pas prudent de quitter ses anciens amis pour en faire de nouveaux; que ceux avec lesquels on avoit entrepris de l'unir, ne seroient jamais que des ennemis réconciliés, aux promesses desquels il ne falloit jamais se fier; qu'en perdant des amis

Le fils Connétab veut s'op ser à cett bale.

aussi puissans que l'étoient les Coligni, il privoit sa Maison de son plus ferme appui, & qu'enfin il seroit bien plus sûr pour lui de laisser les choses comme elles étoient, de conserver son amitié à ses neveux ; & à l'égard de la guerre qu'ils avoient avec les Princes Lorrains, de ne point prendre part dans cette querelle, & d'être seulement spectateur du combat sans entrer dans leurs différends.

1561.

Démarche de Coligni auprès du Connétable.

Coligni & ses freres vinrent aussi trouver le Connétable, & le supplierent de leur continuer son amitié : ils l'assurerent que dans tout ce qui s'étoit passé, ils n'en avoient jamais voulu qu'aux Lorrains ; & en même tems ils prirent Dieu à témoin que leur éloignement pour ces Princes ne venoit d'aucune haine particuliere, mais uniquement du zéle pour le salut de l'Etat ; & ils finirent en le conjurant d'examiner dans sa conscience, si en les abandonnant, & par conséquent le Prince de Condé, il n'auroit pas à se reprocher d'avoir trahi les intérêts du Roi & de l'Etat.

Le Connétable abandonne Coligni pour s'unir aux Guise.

Toutes ces représentations furent inutiles. Le Connétable irrité de l'injure qu'il croyoit avoir reçue dans les

Conférences tenues à Paris ; entraîné d'ailleurs par les sollicitations de sa femme, de la Duchesse de Valentinois & des Emissaires des Guise ; & enfin s'imaginant aussi qu'il s'agissoit de la Religion dans cette querelle, il demeura ferme dans le parti qu'il avoit pris de s'unir avec le Duc de Guise. Ce Prince qui de son côté trouvoit dans cette union tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter, fit tout ce qu'il falloit pour la cimenter de plus en plus. Il y eut à ce sujet des especes de fêtes & de repas magnifiques, où le Maréchal de Saint-André fut aussi invité. Ce fut alors qu'ils firent entre eux cette espece de Confédération, connue dans l'Histoire sous le nom de *Triumvirat*.

1561.

Origine du Triumvirat.

Les Coligni & ceux de leur parti furent outrés de cette association : ils en avoient prévu toutes les suites, & ils ne tarderent pas à voir combien elle alloit être funeste à la nouvelle Religion. Dès que le Connétable se fut déclaré, il ne garda plus de ménagement avec les Sectaires, & il s'employa lui-même en personne pour les empêcher de tenir des prêches. Ce zéle causa aussi beaucoup d'inquiétude à la

ine-mere. Cette Princesse s'étoit fait un plan de se conserver entre les deux partis, & de donner alternativement des avantages à l'un & à l'autre, autant qu'elle le jugeroit nécessaire pour les tenir dans une certaine dépendance. Elle vit alors avec douleur qu'elle seroit peut-être bientôt obligée de prendre un parti, & c'étoit ce qu'elle appréhendoit le plus, parce qu'elle trouvoit bien plus d'avantage à entretenir parmi les uns & les autres une jalousie mutuelle, par le moyen de laquelle elle conservoit toujours une certaine autorité sur tous les deux. Elle suivit cependant encore pendant quelque tems ces mêmes principes; & peu inquiéte des troubles qu'occasionnoit l'ambiguité de sa conduite, elle donna des éloges au zéle du Connétable; mais en même tems elle fit espérer au Roi de Navarre qu'il y auroit bientôt un Edit en faveur des Huguenots. Elle s'étoit liée alors plus particulierement avec ce Prince, pour tâcher de contrebalancer le parti que le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André venoient de former entr'eux.

Coligni qui étoit toujours attentif

à profiter des conjonctures, fit usage de l'intelligence qui étoit entre la Reine & le Roi de Navarre, pour engager ce Prince à présenter au Roi une Requête en faveur des Protestans. Le Roi la renvoya à son Conseil, & il y fut décidé qu'on assembleroit le Parlement à ce sujet. Les Princes du Sang & les Pairs du Royaume furent invités de s'y rendre, aussi-bien que tous ceux qui avoient droit d'y assister. C'étoit-là qu'on devoit examiner d'abord si la Requête seroit admise ou rejettée ; & en second lieu, en cas qu'on eût dessein de l'admettre, on devoit décider de quelle maniere on y répondroit.

1561.

Coligni fa présenter u Requête faveur de Protestans.

Plusieurs du Parlement furent très-embarrassés lorsqu'ils reçurent l'invitation, & qu'ils sçurent le sujet. Le terrible exemple qu'on avoit fait dans la personne d'Anne du Bourg, étoit encore trop récent, pour qu'il ne fît pas toute l'impression possible sur ceux qui étoient Huguenots, ou qui les favorisoient, & il n'y avoit personne entr'eux qui se sentît assez fort pour soutenir ses sentimens avec autant de courage. Cependant comme ils n'étoient pas non plus d'humeur à dissi-

muler, ni à trahir leurs consciences ;
1561. ils imaginerent des moyens pour éviter de se trouver à cette Assemblée. La Cour informée de ces inquiétudes, prit soin de les calmer, en déclarant qu'on auroit toute liberté d'opiner, & qu'aucun des Magistrats n'avoit rien à craindre, ni pour sa vie, ni pour ses biens, ni pour ses Charges.

Le Parlement s'assemble à ce sujet.

Le Parlement s'étant donc assemblé, le Roi, les Princes & les Pairs du Royaume s'y rendirent. La Requête des Protestans fut mise sur le Bureau, & cette affaire fut débattue assez vivement pendant plusieurs séances. Il y eut cinq ou six opinions différentes qui se réduisirent à trois principales. La premiere demandoit qu'on suspendît l'exécution des Edits contre les Protestans, jusqu'à ce que le Concile qui étoit convoqué eût prononcé sur les différens articles que l'on contestoit. La seconde diamétralement opposée à la premiere, vouloit qu'on punît les Religionnaires du dernier supplice. Et la troisiéme enfin fut pour qu'on renvoyât aux Tribunaux Ecclésiastiques la connoissance des crimes en matiere de Religion ; qu'on punît de mort ceux qui tiendroient

des Assemblées ou en public ou en particulier ; & qu'il fût défendu sous les mêmes peines de s'écarter, soit en prêchant, soit en administrant les Sacremens, des anciens usages reçus & observés jusqu'alors dans l'Eglise Romaine.

1561.

Ce dernier avis passa à la pluralité des voix, mais ce ne fut pas sans qu'il y eût de vives contestations. On accusoit hautement le Greffier du Tillet de n'avoir pas compté fidélement les suffrages, & d'avoir compris plusieurs Conseillers qui n'avoient pas assisté au commencement des délibérations ; ce qui en effet est contraire aux Loix & aux usages du Parlement.

Résultat de cette Assemblée.

Quoi qu'il en soit, la derniere opinion l'emporta, & ce fut en conséquence que quelques jours après, la Cour étant à Saint-Germain-en-Laye, le Roi donna le fameux Edit, connu dans l'Histoire sous le nom d'*Edit de Juillet*, parce qu'il fut donné dans le mois qui porte ce nom. Le Prince y défendoit aux Catholiques & aux Calvinistes de se dire des injures & de s'inquiéter les uns les autres de quelque maniere que ce fût. On enjoignoit aux Prédicateurs, sous peine de la vie,

Edit de Juillet peu favorable aux Protestans.

[redacted]

de ne point se servir dans leurs Ser-
1561. mons de termes trop vifs, ni de traits séditieux, mais d'instruire le peuple avec modestie. Il fut réglé que les Tribunaux subalternes jugeroient en dernier ressort de tout ce qui se feroit de contraire à cet Edit en matiere de sédition. A l'égard du crime d'hérésie, on en réserva la connoissance aux Juges Ecclésiastiques; & le Roi voulut que ceux d'entre les Hérétiques qui seroient livrés au bras séculier, ne pussent être punis que de l'exil, jusqu'à ce qu'un Concile ou une Assemblée des Prélats du Royaume eût décidé sur les points qui étoient en contestation.

Cet Edit portoit aussi une amnistie générale & une abolition de tout le passé pour tous ceux qui avoient abusé des troubles au sujet de la Religion, pourvu qu'à l'avenir ils eussent soin de vivre tranquilles. On ordonna de plus, que les délateurs convaincus de faux seroient sévérement punis par les Juges. Et enfin dans le même Conseil il y eut une délibération à part, dans laquelle on arrêta que les Prélats se trouveroient aux Conférences qui devoient se tenir incessamment sur les

matieres de la Religion, & que l'on accorderoit des saufs-conduits aux Ministres Protestans qui devoient y venir. 1561.

Les protestans en général furent très-mécontens de cet Edit; mais Coligni le fut plus que tout autre : il avoit espéré que la Reine feroit appuyer la Requête, & que ses remontrances auroient un succès tout différent. Il ne put pas dissimuler son chagrin, & peu s'en fallut qu'il ne fît de nouveaux mouvemens pour empêcher que cette Princesse n'eût la principale administration des affaires.

La Reine qui n'avoit d'autre but que de conserver son autorité, ne fut pas plutôt informée des dispositions de Coligni, qu'elle mit tout en usage pour le ramener; elle lui fit entendre qu'il n'y avoit nullement de sa faute, si l'Edit n'étoit pas plus favorable aux Protestans : qu'on avoit été obligé d'accorder quelque chose au Parlement, qui étoit l'auteur de presque tout ce qui s'étoit passé; & qu'elle croyoit même avoir fait beaucoup, que d'avoir réussi à faire insérer des adoucissemens qu'on avoit d'abord rejettés bien loin. Enfin cette Prin-

cesse se comporta si adroitement dans
1561. cette conversation, que Coligni se trouva obligé de lui tenir compte des prétendus tempéramens qu'elle avoit eu, disoit-elle, beaucoup de peine à obtenir.

Elle ajouta que c'étoit précisément pour l'obliger qu'elle avoit pressé la tenue d'une Conférence qu'il souhaitoit depuis long-tems, & qu'enfin elle se tiendroit incessamment. Coligni en effet avoit sollicité vivement, pour que les matieres de la Religion fussent agitées dans une Assemblée solemnelle; & il comptoit en obtenant cette grace, qu'il s'acquéreroit un nouveau mérite parmi les Religionnaires qui avoient fait différentes tentatives pour faire publiquement parade de leur doctrine, & tâcher de la justifier en présence d'une Cour où ils avoient plusieurs partisans parmi les Seigneurs, & même parmi les Prélats.

Assemblée des Etats à Pontoise.

Pendant que tout se préparoit pour cette Conférence, les Etats qui auroient dû être tenus à Pontoise au mois de Mai, s'y assemblerent enfin au mois d'Août. La Reine qui avoit un intérêt particulier à ce qui devoit

s'y passer, y envoya des personnes de confiance pour agir en sa faveur. Il devoit y être question de lui confirmer la principale administration des affaires, selon les conventions qui avoient été faites entre cette Princesse & le Roi de Nvarre, à qui on avoit donné la Lieutenance générale du Royaume. Comme l'Amiral de Coligni avoit eu beaucoup de part dans ce traité, la Reine le chargea d'aller à Pontoise pour travailler à le faire confirmer par les trois Ordres du Royaume. L'habile Négociateur sçut manier si adroitement les esprits des Députés, qu'il les rendit tous favorables à la Reine; mais en même tems il s'employa efficacement pour les mettre dans les intérêts des Protestans, & il y réussit du moins par rapport aux Députés de la Noblesse & du tiers-Etat. 1561.

L'Assemblée est transférée à S. Germain en-Laye.

On s'en apperçut bien, lorsque le Roi eut fait venir les Etats à Saint-Germain. Les Orateurs des deux Ordres dont je viens de parler, firent chacun une harangue, dans laquelle après avoir accordé à la Reine ce qu'elle souhaitoit, ils s'étalerent ensuite en invectives contre le Clergé,

1561.

& finirent l'un & l'autre par demander qu'on accordât aux Religionnaires la permission de tenir des Assemblées, & qu'on supprimât l'Edit de Juillet. Après les harangues, on travailla aux propositions particulieres portées dans les cahiers des Députés, sur lesquelles on fit quelques réglemens ; mais il n'y eut rien de décidé par rapport aux affaires de la Religion.

Coligni se trouve au racommodement du Prince de Condé avec le Duc de Guise.

Le lendemain de l'ouverture de ces Etats, il y eut à Saint Germain une Assemblée solemnelle, dans laquelle le Prince de Condé & le Duc de Guise parurent se réconcilier ensemble en présence du Roi. Coligni s'y trouva avec les autres Seigneurs de son parti, & il y eut de part & d'autre des politesses & des embrassemens, qui causerent en apparence beaucoup de joie à la Cour, mais dont personne ne fut la dupe.

Colloque de Poissi.

Peu de jours après, toute la Cour partit pour se rendre à la Conférence tant sollicitée par les Huguenots. L'ouverture s'en fit le neuviéme de Septembre dans le grand Réfectoire de l'Abbaye de Poissi. On avoit déliberé d'abord de n'y parler que de la

réformation des mœurs, ſans entamer les matieres de la foi ; mais le Roi de Navarre & Coligni firent tant d'inſtances pour qu'on y parlât de doctrine, que la Reine mere qui vouloit les ſatisfaire l'un & l'autre, fit décider dans le Conſeil, que les Proteſtans ſeroient écoutés ſur les principaux articles de leur Religion, & qu'ils pourroient y lire leur profeſſion de foi & propoſer leurs difficultés. Cette réſolution trouva beaucoup d'obſtacles de la part de pluſieurs Prélats, à qui il parut étrange & même dangereux de mettre ainſi en compromis la doctrine reçue de tout tems dans le Royaume ; mais ils ſe rendirent ſur les promeſſes que fit le Cardinal de Lorraine de réfuter amplement les Hérétiques. 1561.

La Conférence commença par un petit diſcours que fit le Roi. Ce jeune Prince repréſenta en peu de mots que cette Aſſemblée ayant été ordonnée pour remédier aux troubles du Royaume, & réformer ce qui méritoit de l'être, il demandoit qu'on ne ſe ſéparât point que l'on n'eût terminé tous les différends. Le Chancelier prit enſuite la parole, & expoſa plus au long les volontés du Prince, & il finit par Premiere ſéance.

1561. exhorter qu'on se parlât de part & d'autre sans fiel & sans aigreur. La chose étoit assez difficile à obtenir, surtout dans une dispute de Religion, où le zéle & l'entêtement menacent immanquablement de quelques vivacités.

Théodore de Beze parle au nom des Protestans.

Le fameux Théodore de Beze fit au nom des Religionnaires un discours fort éloquent ; il s'exprima avec force, & cependant avec assez de retenue, jusqu'à ce qu'il eût entamé l'article des Sacremens : il parut alors n'être plus maître de lui-même; il parla entr'autres contre la croyance des Catholiques sur l'Eucharistie avec tant de chaleur, que ceux de son parti ne purent s'empêcher d'en témoigner à l'instant leur mécontentement : il s'éleva d'ailleurs différens murmures dans l'Assemblée, qui penserent le déconcerter. Beze ne tarda pas à terminer sa harangue, & il présenta en finissant la confession de foi des Eglises Protestantes, & demanda qu'on voulût bien l'examiner.

Le Cardinal de Tournon fut en particulier si scandalisé des propositions que Beze avoit avancées contre l'Eucharistie, que lorsqu'il se leva pour

parler, on remarqua qu'il étoit tout tremblant d'indignation & de colere. 1561.
Il dit en s'adressant au Roi & à la Reine, que les Evêques & lui s'étoient fait violence pour consentir à écouter ces nouveaux Evangélistes, parce qu'ils avoient bien prévu que si l'on donnoit aux Sectaires la liberté de parler, ils proféreroient sans aucune retenue beaucoup d'impiétés & de blasphêmes. Il ajouta que si les Prélats n'avoient été arrêtés par le respect qu'ils avoient pour la Majesté royale, ils se seroient retirés & auroient rompu l'Assemblée. Au reste, il assura qu'il montreroit le contraire de ce que le Ministre avoit avancé, & qu'il feroit voir la différence qu'il y avoit entre la vérité & le mensonge. Il demanda ensuite un jour pour répondre; mais il observa cependant qu'il seroit plus à propos de rompre la Conférence, pour ne plus être exposé à entendre des blasphêmes. La Reine fut frappée de ces dernieres paroles, & prenant pour elle ce que le Cardinal venoit de dire, elle représenta que cette Conférence n'avoit été ordonnée que du consentement des Princes, du Conseil d'Etat & du Parlement; que

son dessein n'avoit jamais été de rien
1561. innover dans la Religion, mais seulement de tâcher de concilier les esprits, & qu'au reste elle remettoit à la prudence des Evêques le choix des moyens les plus propres pour y réussir.

Immédiatement après cette séance, les Evêques & les Théologiens consulterent entr'eux sur ce qu'il y avoit à faire : quelques-uns proposerent de dresser une formule de foi, & de la présenter aux Protestans pour la leur faire signer ; & en cas de refus, de les condamner comme hérétiques, sans disputer davantage avec eux. Le plus grand nombre rejetta cette opinion ; on fit voir que ce seroit agir avec une hauteur qui indisposeroit les esprits, & dont les Huguenots pourroient dans la suite tirer beaucoup d'avantage : enfin après bien des contestations, il fut résolu qu'on répondroit seulement sur les deux articles principaux, qui étoient l'Eglise & l'Eucharistie.

II. Séance.

Le Cardinal de Lorraine répond à Théodore de Beze.

Ce fut le Cardinal de Lorraine qui fit cette réponse dans la seconde séance qui se tint le 16 de Septembre. Ce Prélat qui avoit beaucoup d'esprit & de facilité, & qui d'ailleurs s'étoit

préparé depuis long-tems, fit un long discours auſſi éloquent que ſolide, 1561.
dans lequel il expoſa avec beaucoup de netteté la doctrine enſeignée de tout tems dans l'Egliſe, ſur les deux points qu'il avoit à traiter.

Dès qu'il eut ceſſé de parler, le Cardinal de Tournon & les Evêques ſe leverent de leurs ſiéges, & formant un cercle autour du Roi, ils firent de grands éloges du diſcours que le Cardinal venoit de prononcer, & déclarerent en même tems qu'ils penſoient tout ce que ce Prélat avoit avancé, & qu'ils vouloient vivre & mourir dans cette foi. Ils ajouterent que ſi les Proteſtans vouloient ſouſcrire à la doctrine qui venoit d'être expoſée, ils ne s'oppoſeroient point à ce que l'on continuât les Conférences pour diſcuter ce qui reſtoit de conteſtations entre les différens partis; mais que ſans cela, ils étoient d'avis de ne les plus écouter, & qu'il falloit même les chaſſer du Royaume.

Beze demanda la permiſſion de répondre ſur le champ au Cardinal de Lorraine; mais le Roi remit la ſéance à un autre jour, ſoit parce qu'il étoit déjà un peu tard, ſoit auſſi parce qu'on

trouva peu convenable de faire aller
1561. de pair un simple Ministre avec un Cardinal Prince. Il ne tint pas à la plupart des Prélats que le Colloque n'allât pas plus loin; mais les Evêques de Valence & de Séez ayant représenté l'injustice qu'il y auroit à refuser de conférer avec des Ministres qui n'étoient venus que par ordre de Sa Majesté, on conclut de continuer les Conférences; mais elles se tinrent en particulier, & non en public. Dans celle du 24 de Septembre, Beze répondit au Cardinal de Lorraine, puis il entra en dispute avec les Docteurs Catholiques. On commença alors à s'échauffer de part & d'autre, & la Conférence dégénéra en querelle. Pour diminuer l'ardeur des deux partis, le Roi jugea à propos de diminuer aussi le nombre de ceux qui devoient disputer, & il fut réduit à cinq de chaque côté. Ce Prince ordonna en même tems que chaque parti auroit un Secretaire pour écrire ce qui seroit résolu d'un commun consentement; mais après avoir bien disputé pendant l'espace de trois mois, il fut impossible de s'accorder sur un seul article, & l'on rompit enfin les Conférences

Suite du Colloque.

férences le 25 de Novembre. Ainsi finit le fameux Colloque de Poissi, après lequel, comme il est d'usage dans les disputes, les deux partis s'attribuerent également la victoire.

1561.

Fin du colloque de Poissi.

Les Conférences de Poissi firent un effet tout contraire à celui que Coligni en avoit attendu : parmi les avantages qu'il comptoit en retirer, il esperoit que le Roi de Navarre, sur la résolution duquel on ne pouvoit compter, ni en fait de politique, ni en matiere de Religion, pourroit cependant s'attacher plus particulierement à la nouvelle réforme, lorsqu'il en entendroit discuter la doctrine par les plus grands Docteurs du parti; mais il en arriva tout autrement. La dispute qui suppose toujours des doutes, en mit plus que jamais dans l'esprit de ce Prince; il entendit parler avec tant d'éloquence de la doctrine Romaine, de celle de Luther & de Calvin, qu'il ne sçut plus à quoi s'en tenir. Cependant les variations qu'il remarqua dans les expositions que les différens Ministres firent de leur doctrine, lui firent impression, c'est-à-dire, qu'elles lui causerent beaucoup d'embarras.

Embarras du Roi de Navarre au sujet de la Religion.

Le Légat du Pape qui venoit d'arriver en France, trouva pourtant moyen de lever la difficulté, en faisant entrevoir à ce Prince combien il lui seroit avantageux d'embrasser la Religion Catholique. On lui proposoit d'abord de répudier, comme hérétique, Jeanne d'Albret, Reine héréditaire de Navarre, en retenant toujours pour lui le droit que son mariage lui avoit acquis sur ce Royaume par l'autorité du Pape, qui déclareroit Jeanne déchue de sa Souveraineté pour cause d'hérésie, & d'épouser en sa place Marie Reine d'Ecosse, du chef de laquelle il obtiendroit le Royaume d'Angleterre, dont le Pape dépouilleroit Elizabeth. En même tems les Guise lui firent espérer que le Roi d'Espagne, pour finir la contestation au sujet du Royaume de Navarre, lui céderoit en dédommagement celui de Sardaigne. Des raisons aussi fortes déterminerent le Roi de Navarre, & mirent la derniere main à sa conversion, il se fit Catholique.

1561.

Il se fait Catholique.

Dès-lors ce Prince s'unit aux Triumvirs, & eut de fréquentes conférences avec le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André. Il

Il s'unit aux Triumvirs.

défendit les prêches dans les appartemens du Louvre, & fit la même chose à Saint Germain. 1561. Coligni & ceux de son parti furent vivement frappés de la défection de ce Prince; mais s'ils perdirent d'un côté, ils gagnerent de l'autre. La Reine, qui jusqu'alors avoit fait peu de cas des Triumvirs, commença à les craindre, dès qu'elle vit que le Roi de Navarre s'étoit joint à eux; elle ne trouva d'autre ressource pour balancer leur autorité, que de s'unir plus étroitement avec ceux qui leur étoient contraires.

Catherine de Médicis s'attache aux Coligni.

Coligni fut d'autant plus flatté d'une acquisition de cette conséquence, que son parti par cette union pouvoit en quelque façon se vanter d'être celui du Roi. La Reine de son côté, à qui les promesses ne coûtoient rien, lorsqu'elles pouvoient lui être de quelque utilité, ne manqua pas de faire valoir à Coligni tout ce qu'elle avoit négocié en faveur des Religionnaires: elle fit plus, elle promit à ce Seigneur de faire révoquer incessamment l'Edit de Juillet, & d'en faire publier un nouveau qui accorderoit la liberté de conscience.

Cette nouvelle ayant été bientôt

répandue, les Huguenots devance-
1561. rent la publication de l'Edit, & com-
mencerent à tenir publiquement des Assemblées. Les Catholiques s'y opposerent, on en vint aux mains, & il y eut du sang de répandu de part & d'autre, sans que l'autorité des Magistrats fût capable de réprimer ces désordres. Les Triumvirs profiterent de ces conjonctures, pour représenter à la Reine l'importance dont il étoit de s'opposer aux entreprises des Protestans. Coligni de son côté ne cessoit de la presser de tenir sa parole au sujet de l'Edit qu'elle lui avoit promis, & il lui remontra qu'en l'accordant le tumulte cesseroit aussi-tôt, parce que les Huguenots seroient en règle, & qu'alors les Catholiques n'auroient plus de reproches à leur faire.

La Reine, qui étoit fortement persuadée que le maintien de son autorité dépendoit de l'équilibre qu'elle avoit projetté de mettre entre les Triumvirs & les Chefs des Réformés, se détermina à satisfaire au plutôt ces derniers, afin de contrebalancer le crédit du Connétable & des Guise, qui commençoient à parler très-haut, depuis qu'ils avoient acquis le Roi de

Navarre. Comme il étoit difficile de faire passer un Edit favorable aux Protestans dans un Conseil ordinaire, où le Triumvirat étoit trop puissant, la Reine crut mieux trouver son compte, en faisant convoquer une Assemblée nombreuse des Députés de tous les Parlemens du Royaume : ils furent tous mandés à Saint-Germain, pour le mois de Janvier. Les Princes Lorrains & le Connétable, qui prévoyoient ce qui alloit se passer dans cette Assemblée, jugerent à propos de s'en absenter, pour n'avoir pas le désagrément d'être témoins des faveurs qu'on vouloit accorder aux Réformés.

1561.

On convoque une Assemblée à S. Germain au sujet des Réformés.

Ce fut le 17 de Janvier que le Roi rassembla à S. Germain les Députés qu'il avoit mandés de toutes les Cours supérieures de la France. Après un discours dans lequel le Chancelier s'étendit fort au long sur la nécessité où l'on étoit de travailler efficacement à rétablir la tranquillité dans le Royaume, il fit entendre clairement que l'intention de la Cour étoit qu'on apportât des modifications à l'Edit de Juillet. La pluralité des suffrages se réunit pour la révocation de cet Edit,

1562.

Edit de Janvier en faveur des Huguenots.

& à l'instant on travailla à en faire un
1562. autre plus favorable aux Huguenots. Les principaux articles furent que les Huguenots rendroient aux Catholiques les Eglises dont ils s'étoient emparés ; qu'ils pourroient tenir publiquement leurs Assemblées, non dans les Villes, mais dans les Fauxbourgs, & qu'ils y feroient librement tous les exercices de leur Religion. On ajouta quelques conditions concernant la police extérieure de ces Assemblées, afin que tout s'y passât dans l'ordre.

Le Parlement refuse de l'enregistrer.

Cet Edit souffrit beaucoup de difficultés, lorsqu'il fut présenté au Parlement pour y être enregistré : il y eut des remontrances auxquelles on ne répondit que par des Lettres de Jussion. Cette affaire traîna long-tems, & enfin le Parlement obéit à une troisiéme Lettre de jussion qui fut apportée à la Cour par le Prince de la Roche sur-Yon. L'Edit fut enregistré le 6 de Mars, avec cette observation que la Cour ne le faisoit que pour obéir à la volonté absolue du Roi, qui jugeoit la chose nécessaire dans la situation fâcheuse où le Royaume se trouvoit ; que le Parlement ne prétendoit pas approuver la nouvelle

L'Edit est enregistré après trois Lettres de jussion.

Religion, & que l'Edit ne subsisteroit
que jusqu'à ce que Sa Majesté en eût 1562
autrement ordonné. Ce fut ainsi que
passa le fameux Edit de Janvier, si
intéressant pour les Huguenots, &
pour Coligni en particulier, qui l'avoit si vivement sollicité. Ce Seigneur
ne manqua aucun des Conseils qui furent tenus à cette occasion, & l'on
voit son nom avec celui des personnes qui y avoient assisté, au bas des
Lettres qui furent envoyées au Parlement avec l'Edit.

Les Triumvirs qui étoient absens, ayant été bientôt informés de tout
ce qui venoit de se passer, ne manquerent pas de déclamer contre l'Edit,
& n'omirent rien pour faire voir combien il étoit pernicieux à la Religion. Ils prierent le Roi de Navarre
d'agir fortement à ce sujet en leur absence; mais le crédit de ce Prince
figuroit peu à la Cour vis-à-vis Coligni, qui paroissoit alors entierement
maître de l'esprit de la Reine. Il est vrai que cette Princesse depuis quelque tems s'attachoit à suivre ses conseils, & ne manquoit aucune occasion
de lui témoigner de la bonne volonté; mais elle avoit ses vues, & quelque

1562. favorables que fussent toutes les apparences, cette Princesse habile ne fit que se servir de Coligni, sans jamais lui être assujettie.

Les Protestans cherchent de l'appui chez les Allemands.

D'un autre côté, il y avoit déjà du tems que le Prince de Condé, de concert avec ses Confédérés, avoit pris des mesures pour mettre son parti en état de se soutenir par les armes. Comme les Triumvirs n'avoient pas fait difficulté de former une alliance avec l'Espagne, ceux-ci crurent aussi être en droit de se faire des alliés. Le Prince de Condé avoit écrit à ce sujet aux Princes d'Allemagne, & particulierement au Duc de Wirtemberg, duquel on espéroit de puissans secours.

Le Duc de Guise va en Allemagne pour rompre les négociations.

Le Duc de Guise ayant été informé de bonne heure de cette négociation, profita du voyage qu'il avoit été faire dans ses terres, pendant qu'on travailloit à l'Edit de Janvier, pour s'avancer jusqu'à Saverne, où il eut une longue conférence avec le Duc de Wirtemberg, dans laquelle il réussit à le détacher des Protestans. Il revint ensuite séjourner dans son Château de Joinville en Champagne, où il resta quelque tems.

Ce fut de-là qu'il écrivit au Roi de

Navarre de tenir toujours ferme contre l'Edit, & de tâcher du moins qu'il ne fût point enregistré au Parlement : mais la partie étant trop forte à soutenir pour le Roi de Navarre, ce Prince manda au Duc de Guise de revenir en diligence, parce que le crédit du Prince de Condé & de Coligni paroissoit augmenter à tel point, qu'il n'y avoit plus moyen de tenir contr'eux.

1562.

Le Roi de Navarre presse le retour du Duc de Guise.

Le Duc de Guise partit aussi-tôt avec une suite nombreuse, dans le dessein de s'opposer aux mouvemens de ses ennemis; mais un événement qu'il eut à essuyer sur sa route occasionna bientôt de nouveaux désordres, & accélera une guerre à laquelle les deux partis n'avoient déjà que trop de disposition. En passant par Vassi, petite Ville peu éloignée de Joinville, les gens de sa suite prirent querelle avec quelques Huguenots qui étoient à la porte d'une grange, où l'on tenoit actuellement un prêche. Il n'y eut d'abord que des injures de part & d'autre, mais bientôt on en vint aux mains. Le Duc de Guise averti de ce tumulte, parut aussi-tôt pour l'appaiser; mais en arrivant il reçut un coup de

Tumulte à Vassi au passage du Duc de Guise.

1562. pierre qui lui mit le visage tout en sang. La blessure de ce Prince rendit furieux les gens de sa suite ; ils entrerent dans la grange & firent main basse sur tout ce qui s'y trouva ; il y eut plus de soixante personnes tant hommes que femmes qui y périrent, & environ deux cens de blessés. *C'est*, dit Mezerai, *ce que les Huguenots ont appellé le Massacre de Vassi, & qui en effet fut comme le premier signal de toutes les sanglantes guerres de Religion qui troublerent ensuite ce malheureux regne, quoique ce fût un pur accident, sans qu'il y eût aucune faute du Duc de Guise, Prince fort modéré.*

Plaintes du Prince de Condé & de Coligni contre le Duc de Guise.

La Cour étoit alors à Monceaux, Maison Royale que Catherine de Médicis avoit fait bâtir dans le Diocèse de Meaux. Le Prince de Condé & l'Amiral y vinrent porter leurs plaintes contre le Duc de Guise, qu'ils accusoient d'avoir attenté à l'autorité souveraine, & d'avoir violé la foi publique. D'un autre côté, le Duc de Guise fit faire des informations, pour tâcher de jetter toute la faute de ce désordre sur les Protestans. Les plaintes qui arriverent à la Cour de part & d'autre, jetterent la Reine dans un

voya aussi-tôt le Cardinal de Bourbon avec des ordres nécessaires pour obliger Condé à obéir. Le Cardinal eut encore bien de la peine; mais pour y parvenir, on commença par lui donner des dégoûts, & en même tems par lui faire montre de forces capables de disputer le terrein à celles qu'il pouvoit avoir. 1562.

Les Triumvirs qui étoient alors à Paris, tinrent plusieurs conseils chez le Connétable où logeoit aussi le Roi de Navarre : c'étoit là que se régloient les affaires d'Etat, sans que la Reine y participât. Cela s'appelloit cependant le Conseil royal ; & quoique Condé par sa naissance eût dû y assister comme son frere, il fut cependant exclu de ceux-ci. Ensuite comme on vit que ce Prince jouissoit toujours d'une grande considération, à cause de sa liaison avec le Maréchal de Montmorenci, qui étoit Gouverneur de Paris, & entierement dans les intérêts du Prince, le Connétable fut le premier d'avis qu'on ôtât le Gouvernement à son fils. Cela fut exécuté aussi-tôt, & Montmorenci fut remplacé par le Cardinal de Bourbon. De plus, sur les instances que fit le Prévôt des Marchands, on

permit au peuple d'avoir des armes.
1562. Les Catholiques se trouverent alors en état de faire face aux Huguenots, qui paroissoient par-tout avec des armes. Cependant cette précaution qui rassuroit la Ville contre les entreprises des Religionnaires, menaçoit en même tems d'un cruel désordre, si l'on se trouvoit dans la nécessité d'en venir aux mains. Pour y remédier, on résolut de mettre tout en usage pour engager le Prince de Condé à s'éloigner de Paris.

Le Cardinal de Bourbon lui parla à ce sujet d'une façon si pressante, qu'il consentit enfin à ce qu'on demandoit de lui. Au reste, il n'étoit pas fâché de quitter Paris; il voyoit tout le monde si animé contre lui & contre ceux de son parti, qu'il ne croyoit pas pouvoir y demeurer avec sûreté : cependant afin que sa retraite fût honorable, il capitula avec le Cardinal, & il ne consentit à se retirer qu'à condition que le Roi de Navarre & les Triumvirs en feroient de même. Ils accepterent bien vîte cette proposition, parce que leur dessein étoit de se transporter au plutôt à la Cour, pour obliger la Reine à ramener le

Roi à Paris. Condé partit aussi-tôt, & se retira à la Ferté-au-Col, petite Ville de son Domaine auprès de Meaux. 1562.

Le Prince de Condé se retire à la Ferté-sur-Marne.

Le dessein des deux partis étoit le même, c'est-à-dire, que chacun vouloit mettre le Roi de son côté & s'emparer de sa personne, afin de faire déclarer rebelle le parti opposé ; & comme la conduite de la Reine ne favorisoit pas ouvertement aucun des deux, il s'agissoit de la décider ou de gré ou de force. Cette Princesse étoit dans un terrible embarras, & ne sçavoit où se mettre en sûreté, aussi-bien que la personne du Roi : elle avoit successivement changé de plusieurs domiciles ; de Monceaux elle étoit venue à Melun ; & après y avoir séjourné quelque tems, elle s'étoit déterminée à ramener la Cour à Fontainebleau. Ce fut-là que le Roi de Navarre & les Triumvirs vinrent se rendre avec un nombreux cortége, & des forces plus considérables que le Roi n'en avoit autour de lui. Le Roi de Navarre ayant été chargé de parler à la Reine sur la nécessité qu'il y avoit de ramener incessamment le Roi à Paris, cette Princesse qui n'en étoit

1562. pas d'avis, se tira habilement de cette premiere conférence, & le Roi de Navarre se retira presque convaincu qu'elle faisoit bien de rester où elle étoit ; mais le Duc de Guise qui s'attendoit bien à ce qui venoit d'arriver, parla si vivement au Roi de Navarre, qu'il le détermina à retourner chez la Reine & à se munir de résolution, pour lui dire qu'il falloit absolument partir, & que si elle ne le vouloit pas, on emmeneroit le Roi, & qu'on la laisseroit seule. Le Prince qui embrassoit toujours l'avis de celui qui parloit le dernier, revint chez la Reine ; & sans lui donner le tems de proposer ses difficultés, il fit usage de la fermeté que le Duc de Guise lui avoit inspirée, & parla dans les termes dont ils étoient convenus. La Reine fut donc forcée de se rendre, & le départ fut ordonné.

Coligni vient trouver le Prince avec ses troupes.

Ce n'étoit pas sans raison que le Duc de Guise pressoit si vivement le voyage du Roi à Paris. Il étoit informé des mouvemens des Chefs Protestans, & de plus longs délais les auroient mis à portée de se rendre maîtres de la personne du Roi. Coligni s'étoit approché de la Ferté avec

les troupes qu'il avoit ramaſſées, & d'Andelot ſon frere avoit auſſi amené au Prince de Condé de l'Infanterie d'élite ; de ſorte que dans peu il auroit été en état de faire la loi aux Triumvirs. La Reine le ſouhaitoit, elle avoit même écrit Lettres ſur Lettres pour accélerer l'arrivée de ce Prince ; mais les précautions du Duc de Guiſe firent évanouir ce projet. 1562.

Le Prince de Condé s'étant cependant mis en marche avec ſes troupes, prit ſon chemin par Meaux ; enſuite il s'avança juſqu'à Saint-Cloud, & en tournant autour de Paris, il ſembloit chercher une occaſion de faire quelque ſurpriſe. Ce Prince accompagné de Coligni & d'Andelot, vint à la tête de huit cens chevaux le Lundi 30 de Mars, & ſe préſenta à la porte de S. Honoré pour entrer dans la Ville. Le Maréchal de Thermes l'arrêta, & lui dit qu'il pourroit entrer lui douziéme, mais que ſa compagnie n'entreroit pas. Dans le même tems Clermont d'Amboiſe, Seigneur de Buſſi, entreprit de forcer la porte Saint Jacques avec ſix cens chevaux. Il ne réuſſit pas mieux que Condé, parce qu'au premier bruit de la marche de ces différentes trou-

Le Prince de Condé & Coligni viennent ſe préſenter à Paris avec leurs troupes.

1562. pes, tous les Catholiques avoient pris les armes, & s'étoient mis en défense. Le Prince ne poussa pas plus loin cette tentative; il fit même sçavoir que son intention n'avoit point été d'attaquer Paris, & que pour ôter toute inquiétude, il alloit s'éloigner & prendre sa route par le pont de S. Cloud, où il demandoit qu'on lui laissât la liberté du passage. La chose fut aussi-tôt accordée, & le Prince marcha avec ses troupes du côté d'Orléans.

Le Prince de Condé & les Coligni vont à Orléans.

D'Andelot fut chargé de se rendre d'abord secrettement dans cette Ville, afin de s'assurer des Huguenots qui y étoient. Après être revenu rendre compte de sa commission, il repartit à l'instant avec quelques troupes d'élite, pour s'emparer d'une des portes de la Ville. L'armée Protestante le suivit de près. Lorsqu'on fut à quelques lieues d'Orléans, Condé s'arrêta tout d'un coup. Coligni qui le suivoit avec un corps de troupes, fut très étonné de cette alte, & il vint aussi tôt trouver le Prince pour en sçavoir la cause. Condé ne put lui dissimuler la situation dans laquelle il se trouvoit; le tableau effrayant des désordres qu'al-

loit occasionner la guerre qu'ils commençoient, venoit de se tracer si vivement dans son ame, qu'il parut agité des plus mortelles inquiétudes. Coligni convint avec lui des suites terribles que pouvoit avoir leur entreprise; mais en même tems il lui fit observer qu'il n'étoit plus tems de délibérer, & qu'un moment de délai pouvant leur être extrêmement préjudiciable, il ne falloit penser qu'à marcher en avant. *Je le vois bien*, dit le Prince en soupirant, *nous sommes si fort enfoncés dans l'eau, qu'il faut en boire ou se noyer.* 1562.

Ils s'emparent de la Ville.

Sur ces entrefaites, arriva un courier de d'Andelot, pour presser le Prince de hâter sa marche, & de venir avec toute la diligence possible. Le Lieutenant de Roi avoit fait une vigoureuse résistance, & d'Andelot accablé par la multitude étoit près d'abandonner la partie. Condé partit à toute bride avec deux mille chevaux; son arrivée termina l'affaire, & le Commandant fut obligé de se rendre. Au reste, tout se passa d'ailleurs assez tranquillement par rapport aux Bourgeois; ils ne furent ni pillés, ni insultés. On ne se conduisit pas de même à l'égard

1562. des Eglises, on les dépouilla de toutes leurs richesses, les Autels furent brisés & renversés, & il se fit beaucoup de profanations. On se comporta à peu près de même dans la plupart des principales Villes du Royaume. Dès que l'on sçut que les Chefs des Protestans s'étoient rendus maîtres d'Orléans, les Religionnaires des différentes Provinces prirent les armes, pillerent les Eglises, & enleverent toute l'argenterie.

Le Prince de Condé condamna fort dans ses Manifestes les violences que les Protestans avoient exercées sur les Eglises, & il assura même qu'il n'avoit appris ces excès qu'avec la plus vive douleur. Cependant comme c'étoit une affaire faite, il ne fit pas de scrupule d'employer à son usage le butin qu'on y avoit ramassé : il fit battre monnoye, & changea en especes courantes l'or & l'argent des chandeliers, des Châsses & même des vases sacrés ; tout cela lui servit pour le payement des troupes. Le produit en fut considérable, & la seule Eglise de Saint Martin de Tours fournit plus de douze cens mille livres, sans compter les pierres précieuses dont la plupart des

Reliquaires & des Ornemens étoient enrichis. 1562.

On vit en peu de tems arriver à Orléans des corps de troupes considérables, que les différentes Provinces Protestantes envoyoient au secours de la cause commune. Condé fut alors solemnellement déclaré Généralissime des troupes Protestantes de France, & la Lieutenance générale des armées du parti fut unanimement déférée à Coligni. Avec les puissans renforts qui venoient d'arriver, le Prince se vit bientôt en état de tenir la campagne. Cependant pour s'assurer encore davantage, il proposa dans un Conseil de demander du secours aux Princes Protestans d'Allemagne, Coligni s'opposa hautement à cette proposition, & protesta qu'il mourroit plutôt que de souffrir que ceux de sa Religion fussent les premiers à faire entrer les Allemands en France, & qu'il seroit odieux d'y introduire des Etrangers pour opprimer les naturels du pays. Les autres Chefs furent de cet avis, & l'on résolut seulement qu'on enverroit deux Gentilshommes en Allemagne, pour prier les Princes de la Religion réformée de contribuer à

Le Prince de Condé est reconnu pour Généralissime des Protestans, & Coligni pour Lieutenant Général.

rétablir la tranquillité du Royau
1562. en envoyant des Ambassadeurs au
du Roi & de la Reine.

La prise d'Orléans & les divers m
vemens que les Réformés faiso
dans la plupart des Villes du Roy
me, étonnerent la Cour, & lui fi
enfin prendre des mesures pour a
ter tous ces désordres. Les avis fur
partagés à ce sujet dans le Conse
mais comme les Chefs des Protest
avoient fait proposer de mettre
les armes, pourvu que les Trium
se retirâssent de la Cour, la plup
opinerent à ce que ces Seigneurs
loignassent au plutôt. La Reine ét
fort de ce sentiment, & l'on assura c
ce fut à son instigation que le Ch
celier insista vivement sur cet artic
mais il n'y gagna rien, au contraire
eut une prise avec le Connétable, c
lui dit assez séchement que les ge
de robe n'entendoient rien à la gu
re, & qu'il ne leur convenoit pas
se trouver dans un Conseil où il s'
agissoit. Le Chancelier lui répond
que si lui & ses pareils ne sçavoie
point faire la guerre, ils sçavoient
moins parfaitement décider s'il la f
loit faire ou non ; mais les conse

modérés n'étoient plus de saison, & les avis violens des Triumvirs l'emporterent sur toutes les raisons. Le Chancelier dès ce jour-là fut exclu des Conseils où il s'agiroit de cette affaire, & la guerre fut résolue. 1562.

L'Armée Catholique marche vers Orléans.

L'armée destinée pour marcher contre le Prince de Condé, s'assembla aux environs de Paris. Le Roi de Navarre se mit à la tête avec un bon équipage d'artillerie, & marcha vers Orléans, ayant sous ses ordres le Duc de Guise & le Connétable. Dès que le bruit se fut répandu de la marche des Triumvirs, le Prince de Condé & l'Amiral se mirent aussi en campagne; ils sortirent d'Orléans avec environ six mille hommes d'Infanterie & deux mille de Cavalerie, & vinrent camper à quatre lieues de la Ville. Ils établirent leur camp de façon qu'ils pouvoient facilement recevoir des convois de la Ville, sans que leurs ennemis pussent les en empêcher.

La position de l'armée Huguenote rompit les projets des Chefs de l'armée Royale: leur dessein étoit d'attaquer en arrivant; mais lorsqu'ils virent un camp bien retranché, ils ne voulurent pas hasarder une attaque

1562.

dont le ſuccès pouvoit être fort incertain. La Reine fut charmée de cette eſpece d'inaction : une bataille auroit pu décider les affaires, & c'étoit ce qu'elle ne vouloit point ; elle trouvoit bien mieux ſon avantage dans les négociations : les premieres qu'elle avoit entamées avec Condé n'ayant point réuſſi, parce que ce Prince demandoit trop, elle crut que la préſence des troupes du Roi le rendroit plus traitable, & elle réſolut de renouer les Conférences.

La Reine ſe rend à l'armée Catholique.

Cette Princeſſe ſe rendit à l'armée du Roi, & fit avertir le Prince qu'elle vouloit avoir une entrevue avec lui. On régla le lieu, le tems & le nombre de gens armés qu'on ameneroit de chaque côté ; & Touri petite Ville de la Beauſſe ayant été déſignée pour tenir cette Conférence, la Reine y vint accompagnée du Roi de Navarre, de Henri de Montmorenci Duc de Damville, & de trente-ſix Cavaliers. Le Prince de Condé & l'Amiral arriverent auſſi de leur côté avec un pareil nombre de gens à cheval ; les eſcortes s'arrêterent de part & d'autre à diſtance égale, & l'on avoit réglé qu'elles n'approcheroient pas de plus près, de peur

Conférence entre la Reine, le Prince de Condé & Coligni.

peur qu'elles ne priſſent querelle enſemble. 1562.

La Reine & le Prince s'entretinrent aſſez long tems, mais ſans aucun ſuccès. Condé inſiſtoit ſur l'éloignement des Triumvirs, & ſur l'obſervation de l'Edit de Janvier; il fut impoſſible de s'accorder ſur ces articles. Le Roi de Navarre voulut ſe mêler dans la converſation; il parla à ſon frere avec hauteur; Condé lui répliqua durement, & ils ſe ſéparerent un peu plus animés l'un contre l'autre qu'ils ne l'étoient auparavant.

Elle eſt ſans ſuccès.

Peu après cette Conférence, le Prince de Condé, de l'avis de Coligni & des autres chefs, écrivit à la Reine le onziéme de Juin, & lui manda qu'il étoit impoſſible de faire une paix ſolide, tant que le Triumvirat auroit les armes à la main, & tiendroit le Roi en ſa puiſſance. Il ajoutoit au ſujet de l'Edit de Janvier: *Pourrions nous ſouffrir qu'en violant un Edit ſi ſage & ſi religieux, on gênât les conſciences uniquement pour aſſouvir la fureur d'une populace qu'ils ont eux-mêmes ſoulevée contre cet Edit? C'eſt pour cela que nous avons pris les armes, & nous ne pouvons les mettre bas que ces ennemis ne ſoient*

1712 [illegible] Sous [illegible] grands [illegible]
[illegible]

Une neutralité aussi [illegible] la lais[illegible] [illegible] Confederés, [illegible] France [illegible] armes. On [illegible] Orleans [illegible] France Secretaire d'Etat avec [illegible] de [illegible] Cour [illegible]

[illegible]

[illegible]

ſuivant l'offre par eux faite en leur du 4 jour de Mai dernier, lequel 1562
ait entendre à Monſieur le Prince.
forces y demeureront ès mains du Navarre, qui prendra de celles de ſieur le Prince ce que bon lui ſem- pour faire que le Roi ſoit obéi par on Royaume.

tisfaiſant & obéiſſant par eux à ce eſſus, leurs Majeſtés les aſſeurent ne ſeront pour le paſſé recherchez, oleſtez en leurs perſonnes & biens, le regard des armes priſes; ne auſſi à ce que touche le fait de la Religion le paſſé & pour l'advenir; chacun en i eſt de la Religion, pourra vivre en de ſa conſcience, ſans être recherché a vie, ne inquiété en ſa perſonne ſes biens; toutes les forces requiſes ceſſaires ſeront baillées par le Roi à fin.

ait à Eſtampes le 12 jour de Juin 2. Signez, CATHERINE & THOINE.

rançois de Scepeaux de la Vieille- & le Comte de Villars ſuivirent près Robertet, & vinrent trouver rince & ſes Confédérés, pour ſça- leurs diſpoſitions. Leur réponſe, ique modérée, ne fut nullement

1562. *éloignés de la Cour. . . . Nous espére que Dieu nous fera la grace de châ ces rebelles, & de chasser d'auprès vous ceux qui sont les auteurs des tr bles, &c.*

La Cour fait sommer les Protestans de mettre bas les armes.

Une déclaration aussi précise ne la sant aucun lieu de douter des dispc tions du Prince & de ses Confédér les Triumvirs déterminerent la Co à faire un coup d'éclat, en sommant Prince de mettre bas les armes. (envoya donc dès le lendemain à C leans Florimond Robertet, Sieur Frêne, Secretaire d'Etat, avec ord de signifier les articles dont le Conf l'avoit chargé. Je vais les rappor tels qu'ils ont été publiés d'après u copie originale.

Suivant ce que le Roi, la Roine & Roi de Navarre ont ci-devant fait ent dre, mandé & commandé à Monsieu Prince de Condé, & ceux qui sont à (leans, leurs Majestés entendent & v lent, leur commendent & ordonnent qu ayent à eux désarmer, & faire rendre remettre les Villes & Pays en l'enti obéissance du Roi.

Cela fait, qu'ils s'assurent que Messie de Guise, Connétable & Maréchal Saint-André se retireront en leurs m

sons, suivant l'offre par eux faite en leur Ecrit du 4 jour de Mai dernier, lequel a été fait entendre à Monsieur le Prince. 1562

Les forces y demeureront ès mains du Roi de Navarre, qui prendra de celles de Monsieur le Prince ce que bon lui semblera, pour faire que le Roi soit obéi par tout son Royaume.

Satisfaisant & obéissant par eux à ce que dessus, leurs Majestés les asseurent qu'ils ne seront pour le passé recherchez, ne molestez en leurs personnes & biens, pour le regard des armes prises; ne aussi quant à ce que touche le fait de la Religion pour le passé & pour l'advenir; chacun en ce qui est de la Religion, pourra vivre en repos de sa conscience, sans être recherché de sa vie, ne inquiété en sa personne ne en ses biens; toutes les forces requises & nécessaires seront baillées par le Roi à cette fin.

Fait à Estampes le 12 jour de Juin 1562. Signez, CATHERINE & ANTHOINE.

François de Scepeaux de la Vieilleville & le Comte de Villars suivirent de près Robertet, & vinrent trouver le Prince & ses Confédérés, pour sçavoir leurs dispositions. Leur réponse, quoique modérée, ne fut nullement

satisfaisante. Le Prince demanda au nom de tous ceux qui s'étoient attachés à son parti, que l'Edit de Janvier fût observé dans toutes les parties du Royaume sans exception, & que l'on fît sortir de la Cour toute la famille des Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André, jusqu'à ce que le Roi fût majeur. A l'égard de l'amnistie dont il étoit fait mention dans les articles, il dit que ni lui ni ses Confédérés ne demandoient aucune grace; au contraire, qu'ayant pris les armes pour le service du Roi, ils croyoient pouvoir espérer les honneurs & les récompenses qu'ils méritoient; & afin que le Roi dans un âge plus avancé fût en état de mieux juger de leur conduite présente, ils le supplioient de faire insérer dans les registres des Cours Souveraines du Royaume, les écrits, les lettres & les réponses qu'ils faisoient. Ensuite revenant aux Triumvirs, le Prince fit voir qu'il étoient les seules causes de tous les troubles; qu'on n'étoit en armes que contr'eux, & non contre le Roi; & que ce fait étoit si constant, que toutes les Villes où les Protestans avoient mis garnison, n'avoient

1562.

Nouvelles propositions des Chefs Protestans.

jamais reconnu & ne reconnoîtroient jamais d'autre Maître que le Roi; qu'ainsi il étoit inutile de faire de si grands frais pour entretenir des troupes qui n'étoient point pour le Souverain, mais pour appuyer l'autorité tyrannique des Seigneurs qui le tenoient en captivité, & qui peu contens d'armer les naturels du Pays les uns contre les autres, cherchoient encore à introduire des troupes étrangeres dans le Royaume pour y augmenter le désordre. 1562.

Les Triumvirs demandent du secours aux Princes d'Allemagne.

En effet, les Triumvirs avoient écrit en Allemagne pour en avoir des secours: ils s'étoient adressés à ce sujet au Comte de Roquendorff, & l'on sçavoit que ce Seigneur se préparoit à leur envoyer des troupes: on avoit vû une de ses Lettres, par laquelle il mandoit qu'il avoit déjà sur pied un corps considérable de Cavalerie, & que dans le courant du mois de Juin il comptoit faire pour eux de nouvelles levées à Coblentz. Le Prince de Condé, Coligni & les autres Chefs des Réformés, résolurent de rompre ce coup au plutôt, & ils députerent à cet effet vêrs les Princes Protestans d'Allemagne. Le Baron de Dhen (c'étoit

Condé & Coligni écrivent pour l'empêcher.

le nom de l'Envoyé) fut chargé de
1562. négocier cette affaire. Ses instructions (a) étoient en Latin, & aussi précises qu'élégamment dictées. Les Protestans de France demandoient que les Princes d'Allemagne s'intéressassent à empêcher les troupes Allemandes d'entrer en France, ou du moins, si l'affaire étoit impratiquable, qu'ils promissent de fournir aux réformés le même nombre des troupes que les Catholiques Allemands envoyoient aux Triumvirs; & pour détruire les bruits désavantageux qu'on répandoit sur leur compte, le Négociateur étoit chargé de demander instamment aux Princes Allemands d'envoyer en France un Ambassadeur (b), qui examinât

(a) On les trouve au troisiéme Volume des Mémoires de Condé, pag. 497. Elles furent adressées au Duc de Wirtemberg, aux Electeurs & aux autres Princes de la Confession d'Ausbourg. Le Prince de Condé & Coligny sont nommés comme les principaux Chefs des Protestans de France. Cette piéce commence ainsi : *Illustrissimum Principem Ludovicum Borbonium Condensem, item, Magnum Franciæ Amiraldium, &c.* Elle est datée d'Orléans le 14 de Juin 1562.

(b) *Et quoniam hostes nostri operam dant ut veritas rerum nostrarum apud Principes Exte-*

avec attention les plaintes respectives des deux partis, & qui les mit en état de décider qui des deux méritoit leur amitié & leurs services. 1562.

Les Princes Protestans d'Allemagne s'opposent aux secours qu'on envoye aux Triumvirs.

Les Princes Allemands eurent égard aux représentations des réformés de France; mais comme ils avoient été avertis trop tard, ils ne purent empêcher le départ du Comte de Roquendorff. Ce Seigneur s'étoit déja rendu à l'armée du Roi avec les levées qu'il avoit faites. Ils prirent le parti de le sommer solemnellement, aussi-bien que les troupes qui l'avoient suivi, de se retirer au plutôt, & de quitter le service de France. L'Acte qu'ils publierent à cette occasion est intitulé: *Ban de l'Empire contre les Réitres & Lansquenets, que le Comte Roquendorff a levés en Allemagne pour le Triumvirat.* » Voulons donc, disent-ils par » ce présent écrit, vous admonester

ros obscuretur, iidem Proceres cupiunt, si Germani Principes de causæ nostræ æquitate addubitent, ne graventur legationem aliquam in Galliam mittere, quæ vestrasque partes adeat & diligenter in ipsam veritatem causamque inquirat, & re cognitâ & perspectâ, statuere possint utra pars aliquid à Germaniæ Principibus favoris & benevolentiæ mereatur. Ibid. page 499.

» & exhorter, exhortons & admonef-
52. » tons très-affectueufement un chacun
» & tous en général, aimant leur hon-
» neur & bonne renommée, & par
» ci-devant étant abufés & trompés
» par les fineffes & fauffes perfuafions
» du Colonel Roquendorff, de fe gar-
» der du mal & inconvénient qui en
» pourra advenir, & l'ignominie &
» honte qu'ils en pourront encourir,
» afin qu'ils ayent à délaiffer & aban-
» donner le camp du Seigneur de Gui-
» fe & ledit Colonel. .. Faifant au-
» trement, doivent être affurés d'en-
» courir le vice & honte de leur Co-
» lonel, & être punis & eftimés com-
» me lui même a été. Ceci ait un cha-
» cun à confiderer. » Cette défenfe n'eut aucun effet, & les troupes levées en Allemagne par le Comte de Roquendorff, fervirent dans l'armée du Roi contre les Proteftans.

[R]eprend [ar]mes. Les négociations & les différens écrits de part & d'autre n'ayant donc rien fait autre chofe que d'aigrir les efprits au lieu de les appaifer, on parut vouloir fe préparer férieufement à fe faire la guerre. La Reine de fon côté qui ne vouloit pas qu'on en vînt aux mains, mit tout en ufage pour

qu'on parlât encore d'accommodement : elle se donna tant de mouvemens, qu'elle réussit à faire conclure une treve de six jours, pendant laquelle il y eut bien des pourparlers. Le Roi de Navarre, à la priere de la Reine, écrivit au Prince de Condé, & lui parla sur un ton bien différent de celui dont il s'étoit servi dans la Conférence de Touri : il n'y avoit rien de plus affectueux que sa Lettre, tout n'y respiroit que l'union & la concorde ; & afin de pouvoir travailler plus commodément à la paix, ce Prince demandoit à Condé qu'il lui cédât pour lui & pour sa maison la Ville de Beaugenci, où les Protestans avoient mis garnison ; & il s'engageoit de rendre cette Place incessamment, si la paix n'étoit pas bientôt conclue. Condé ne fit aucune difficulté sur cet article, & il donna des ordres pour que Beaugenci fût livré au Roi de Navarre.

1559

Nouve négociations.

La Reine écrivit aussi à Condé des Lettres pleines d'amitié, & lui donna parole, que s'il vouloit venir lui parler, & se rendre garant de l'exécution des articles dont on conviendroit pour la paix, les Triumvirs s'éloigneroient

auſſi-tôt de la Cour, & qu'on met-
1562. troit bas les armes. Le Prince ayant conferé à ce ſujet avec Coligni & les autres Chefs, il fut décidé qu'il pouvoit faire encore cette démarche, afin de donner à connoître à tout le monde qu'on n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit contribuer à accelerer la paix. Le Prince écrivit auſſi-tôt à la Reine, & inſera dans ſa Lettre un écrit que Coligni avoit dreſſé de concert avec les autres Chefs : on y expoſoit les demandes des Confédérés.

Demandes s Proteſ- ns.

» Il faut, diſoient-ils, qu'avant tou-
» tes choſes les Guiſe, le Connétable
» & le Maréchal de Saint-André ſor-
» tent de la Cour. Au moment de leur
» départ, nous ſupplions le Prince de
» Condé de vouloir bien ſe conſtituer
» caution & garant de notre fidélité,
» de prêter en notre nom ſerment en-
» tre les mains de la Reine & du Roi
» de Navarre, & de promettre que
» nous obéirons de cœur & d'affection
» & ſans délai, à tout ce qui nous
» ſera commandé pour le ſervice du
» Roi, le bien du Royaume, le ſalut
» de tous nos Conféderés, la gloire
» de Dieu, & le ſalut de nos conſ-
» ciences. »

La Reine ayant reçu cet écrit, le renvoya dès la nuit suivante ; signé de sa main & de celle du Roi de Navarre. Elle manda en même tems qu'elle avoit lû leurs demandes avec plaisir, & qu'elle acceptoit toutes les conditions qu'ils proposoient. En effet cette Princesse, pour commencer à donner des preuves de la vérité de ses sentimens, engagea les Triumvirs à s'éloigner, & ils partirent le lendemain de sa réponse. Ce n'étoit pas sans peine qu'ils se déterminerent à faire cette démarche, mais ils ne purent se refuser aux instances de la Reine & du Roi de Navarre. On leur représenta qu'en se soumettant à ce qu'on exigeoit d'eux, ils préviendroient les funestes effets d'une guerre civile dont le Royaume étoit menacé ; qu'au reste, cet éloignement ne leur porteroit aucun préjudice, qu'on ne feroit rien d'important sans les consulter ; & que quoiqu'absens du Conseil, il ne s'y décideroit rien sans leurs avis. Après plusieurs belles paroles qui ne pouvoient que flatter leur vanité & leur ambition, ils prirent enfin le parti de s'éloigner ; mais pour mettre encore plus particulierement leur honneur à cou-

156

La R accepte conditic proposé par les testans.

Les T virs s'é gnent d Cour.

1562. vert, ils exigerent qu'on leur donnât un Acte (a) authentique, par lequel il fût notoire que ce n'étoit que de leur plein gré, & uniquement pour procurer une paix plus prompte, qu'ils consentoient à se retirer de la Cour & de l'armée. On leur promit toute satisfaction à cet égard, & ils partirent.

Le Prince : Condé ent trou- ır la Reine

Le Prince de Condé se rendit peu après à Beaugenci auprès du Roi de Navarre : il passa ensuite par le milieu du camp avec une très petite escorte, & alla à Talsi où la Reine l'attendoit. Cette Princesse lui fit l'accueil le plus favorable ; & après les premiers complimens, elle commençoit déja à lui parler du service qu'il rendroit au Roi & à l'Etat, si à l'exemple des Triumvirs il vouloit s'éloigner pour quelque tems, lorsque tout à coup on vit

(a) L'Acte que demandoient les Triumvirs fut expédié deux jours après leur départ. On le trouve copié d'après l'original dans le troisiéme Volume des Mémoires de Condé. Cette Piéce est intitulée : *Acte par lequel la Reine-mere & le Roi de Navarre déclarent que la retraite volontaire que font de la Cour le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André, ne pourra porter préjudice à leur honneur.* Cet écrit est daté de Beaugenci le 27 Juin 1562.

arriver l'Amiral de Coligni avec les principaux du Parti. 1562.

La Reine, quoique surprise de leur arrivée, les reçut cependant avec de grands témoignages d'amitié, & fit même des remercimens à chacun en particulier, de la façon généreuse dont ils se comportoient dans des conjonctures où le Roi avoit tant de besoin de leurs services : elle les pria de vouloir bien les continuer, & de travailler de concert pour établir une paix solide dans le Royaume.

Coligni se rend aussi auprès de la Reine.

Coligni & les Seigneurs Protestans ne s'étoient pas déterminés à se rendre auprès de la Reine, précisément pour donner des preuves de leur inclination pour la paix ; un motif plus particulier les avoit portés à faire cette démarche. Comme l'entrevue du Prince avec la Reine avoit été négociée par Montluc, Evêque de Valence, homme intrigant, & sur le caractere duquel on ne pouvoit faire beaucoup de fond, ils appréhenderent qu'il n'y eût beaucoup d'artifice de caché sous de belles apparences, & qu'on ne tendît au Prince un piége dont il auroit peine à se tirer.

Ce ne fut d'abord que de simples

1562. soupçons, mais ils furent bientôt réalisés par des découvertes qu'ils firent aussi-tôt après le départ de Condé. Ils apprirent que les Triumvirs dont on vantoit tant le départ, ne s'étoient retirés que pour la forme; & qu'au lieu d'aller dans leurs terres, ils étoient restés dans le voisinage de la Cour. En effet, ils étoient allés séjourner à Châteaudun, à cinq lieues de-là; de sorte qu'ils étoient toujours à portée de tout régler à la Cour. Mais ce qui fit encore plus d'impression, fut une Lettre que Coligni intercepta : elle étoit du Duc de Guise au Cardinal son frere, qui étoit alors à Rheims, où il se préparoit pour aller au Concile de Trente. Cette Lettre, quoiqu'écrite d'une façon assez obscure, en disoit cependant assez pour faire entendre que l'on méditoit une grande entreprise : il y étoit fait mention de Coligni en particulier, & le peu qu'on en disoit faisoit voir qu'au premier jour il seroit mal dans ses affaires. *Conclusion*, disoit le Duc de Guise en finissant cette Lettre (a), *la Religion reformée*,

Coligni intercepte une lettre du Duc de Guise au Cardinal de Lorraine.

(a) Cette Lettre est datée de Beaugenci, le Jeudi 25 de Juin 1562. Voyez les Mémoires de Condé, page 509 du Tome III.

en nous conduisant & tenant bon, comme nous ferons jusqu'au bout, s'en va aval l'eau, & les admiraux (l'Amiral de Coligni & ses Partisans) *mal ce qui est possible : toutes nos forces entierement demeurent, les leurs rompues, les Villes rendues, sans parler d'Edicts, ne de Presche & administration des Sacremens à leur mode, &c.* 1562.

La lecture de cette Lettre inquiéta les Confédérés sur le sort du Prince de Condé. Ils partirent aussi-tôt pour partager avec lui le danger s'il y en avoit, ou pour le tirer, s'il étoit possible, du mauvais pas où il sembloit s'être engagé. Ils parurent très-sensibles à l'accueil que leur fit la Reine, & ils se déterminerent à assister aux conférences qu'elle alloit avoir avec le Prince. La Reine les commença d'une façon qui ne promettoit pas un heureux succès pour la paix, qu'elle paroissoit cependant souhaiter si ardemment. Cette Princesse débuta par dire, que les Catholiques formant le plus grand nombre dans le Royaume, il falloit poser pour préliminaire de toutes les conditions, qu'on n'admettroit point en France d'autre Religion que celle de l'Eglise Romaine.

Conférences entre la Reine & les Chefs Protestans.

1562. Une déclaration aussi précise surprit extrêmement ceux qui étoient présens, & Condé irrité répondit au nom de tous, qu'une condition aussi dure ne pouvoit absolument être acceptée; & que si on ôtoit la liberté de conscience, c'étoit précipiter le Roi & son Etat dans une guerre cruelle, dont on auroit beaucoup de peine à voir la fin ; & qu'au reste, si sa présence & celle des Seigneurs ses Confédérés paroissoit apporter quelque obstacle à la paix, il protestoit qu'il étoit prêt & eux aussi à se bannir du Royaume.

Condé offre au nom de tous de quitter le Royaume.

La Reine s'y oppose & y consent ensuite.

La Reine parut écouter cette proposition avec quelque peine : elle répondit qu'elle ne souffriroit pas qu'une Noblesse si considérable sortît du Royaume, & les pria de changer leurs dispositions à cet égard. Mais Condé insistant toujours sur le départ, la Reine consentit enfin à sa demande; & sans lui laisser le tems de parler davantage, elle lui donna aussi-bien qu'aux Seigneurs ses Conféderés, les éloges les plus flatteurs, sur ce que l'amour qu'ils avoient pour leur Patrie, les portoit à sacrifier si généreusement leurs intérêts

pour le bien de l'Etat : elle ajouta qu'en effet leur absence appaiseroit 1562.
les esprits de ceux qui étoient attachés au Pape ; qu'en conséquence les Protestans seroient traités avec beaucoup de douceur, & qu'ainsi la paix & la tranquillité seroit rétablie partout ; & pour leur faire connoître la parfaite confiance qu'elle avoit en eux, & leur faire entendre que cette absence ne seroit que pour un tems, elle ajouta en finissant, que quelques personnes avoient menacé de proroger la majorité du Roi jusqu'à l'âge de vingt ans ; mais que si on usoit de violence & qu'elle eût besoin de secours, elle étoit persuadée qu'ils voudroient bien venir en diligence la défendre contre ses ennemis ; qu'elle exigeoit ce service de leur amitié. Ce fut ainsi que se termina cette Conférence.

Coligni fâché des avances que le Prince venoit de faire, demanda le lendemain qu'on assemblât un Conseil pour examiner en commun une affaire de cette conséquence, afin qu'on ne prît aucun parti sans le consentement unanime des Confédérés. D'Andelot fit à ce sujet des remon-

trances très-vives qui emporterent les suffrages de l'Assemblée, & il fut décidé tout d'une voix, qu'il falloit absolument rejetter la proposition de quitter le Royaume, & que le Prince de Condé engagé avec les Réformés par la religion du serment, n'avoit pû ni dû rien promettre à ce sujet pour lui ni pour ses Confederés. Le Prince n'avoit pas besoin qu on fît beaucoup d'efforts pour lui démontrer qu'il avoit été trop loin dans l'entrevue qu'il avoit eue avec la Reine, il ne le sentoit que trop; mais l'embarras étoit de sçavoir comment s'y prendre pour retirer sa parole.

1562.

Le Prince de Condé & ses Confédérés se dégagent de leur parole.

Les difficultés furent cependant bientôt applanies par la communication que Coligni lui donna de la Lettre que j'ai dit qu'il avoit interceptée; il ne lui en falut pas davantage & à Condé pour se tirer d'affaire avec honneur. Aussi lorsque la Reine l'envoya sommer de se souvenir de ses promesses, & de venir à l'instant la trouver pour terminer cette grande affaire, il s'y rendit aussi-tôt avec Coligni & ses amis; mais en arrivant il fit des excuses à Sa Majesté sur la nécessité où il se trouvoit de ne pas

tenir les engagemens qu'il avoit pris : il fit voir à cette Princesse qu'il n'étoit que trop vrai qu'on vouloit le tromper, & qu'il étoit actuellement démontré que le prétendu éloignement des Triumvirs n'étoit qu'une illusion ; que leur séjour constant à Châteaudun étoit une preuve évidente de leur manége & de leur artifice, & de l'opiniâtre dessein qu'ils avoient formé *de tenir bon jusqu'au bout*, comme s'exprimoit le Duc de Guise dans sa Lettre au Cardinal. 1562.

Les menées des Triumvirs parurent encore avec plus d'évidence, par une découverte qui se fit dans le tems même de cette seconde Conférence. Castelnau dit qu'on apporta au même instant au Prince de Condé un écrit qu'on venoit d'intercepter ; c'étoit une Lettre que les Triumvirs écrivoient au Roi de Navarre, par laquelle ils lui recommandoient de ne point souffrir que l'on fît valoir l'Edit de Janvier ; mais d'insister sur la reddition des Villes occupées par les Huguenots : on l'avertissoit en même tems que s'il vouloit faire un acte digne de lui, il feroit arrêter le Prince de Condé son frere. Soit que la Lettre

1562. fût véritable ou supposée, ajoute le même Auteur, cela fit perdre toute espérance d'accommodement; dès-lors les Réformés regarderent la Reine comme absolument gagnée par les Guise, & le Prince de Condé & les Seigneurs qui étoient avec lui demanderent à se retirer dans leur camp, & partirent aussi-tôt.

L'on ne tarda pas à en venir aux hostilités; mais les Historiens ne s'accordent pas sur la façon dont elles commencerent. J'ai dit dans la Vie du Prince de Condé, que les conférences qu'il avoit eues avec la Reine ayant été sans succès, ce Prince de retour dans son camp avoit résolu, de l'avis de Coligni & des Seigneurs Protestans, de marcher au plutôt contre l'Armée royale & de l'attaquer à l'improviste, tandis que les Triumvirs étoient encore absens: que cette attaque devoit se faire pendant la nuit; mais que les troupes s'étant égarées par la faute des guides, leur dessein fut éventé, & qu'ainsi on perdit absolument l'espérance de surprendre le camp ennemi: qu'alors le Roi de Navarre fit revenir au plutôt les Triumvirs de Châteaudun; que le lendemain les deux armées

parurent en bataille, sans cependant en venir aux mains; que le Prince de Condé s'étant retiré, alla du côté de Beaugenci qu'il força & abandonna au pillage, & que l'armée Catholique en revanche se comporta de même à l'égard de Blois & de quelques autres Villes sur la Loire. 1562.

C'est ainsi que M. de Thou & le P. Daniel après lui, rapportent ces événemens, & leur récit, du moins par rapport au commencement des hostilités, est assez conforme à ce qu'on lit à ce sujet dans les instructions données par la Reine-mere au Maréchal de Brissac, lorsqu'elle chargea ce Seigneur d'informer le Parlement, le Prevôt des Marchands & les Echevins de la ville de Paris, du peu de succès des conférences qu'elle avoit eues avec le Prince de Condé. *Le lendemain*, dit cette Princesse, en parlant des Chefs Protestans, *ils leverent leur camp & marcherent droit à celui du Roi, monstrans par leurs départemens qu'ils ont une très-mauvaise & sinistre volonté, & que leurs desseins sont autres que de la Religion.*

Cependant Castelnau, Officier de distinction, qui servoit actuellement

1562. dans l'armée Royale, rapporte dans ſes Mémoires, que les prémieres hoſtilités ſe firent de la part des Catholiques. L'Armée du Roi, ſelon cet Auteur, voyant que le Prince & ſes Confédérés s'étoient retirés, réſolut de ne plus perdre de tems; elle ſe mit en marche & avança vers l'ennemi. Mais Coligni fit ſi bien, qu'il évita le combat: il ne voulut jamais conſentir qu'on hazardât une action avec le peu de monde qu'il avoit, ſur tout étant à la veille de recevoir des ſecours conſidérables.

L'armée du Roi s'empare de Blois.

L'Armée du Roi n'ayant donc pas pû venir à bout d'attirer les Huguenots au combat, alla mettre le ſiége devant la Ville de Blois. Elle parut vouloir ſe défendre, mais quelques volées de canon n'eurent pas plutôt fait une bréche, que les Bourgeois demanderent à capituler. Caſtelnau dit qu'ayant été chargé d'entrer dans la Ville pour dreſſer les articles, il trouva les Bourgeois dans une alarme ſi extraordinaire, qu'il n'y eut pas moyen de conférer avec qui que ce fût: la garniſon & quelques Huguenots, qui avoient paru d'abord vouloir ſe mettre en défenſe, s'étoient

ſauvés dès les premieres décharges d'artillerie, & leur fuite avoit encore augmenté de beaucoup l'epouvante des habitans. Cependant le Roi de Navarre avec quelques Officiers généraux étant entrés par la bréche, donna au plutôt des ordres pour empêcher le pillage; mais toutes ces précautions furent inutiles, les ſoldats en fureur entrerent dans la Ville, où ſans nul reſpect pour les ordres de leurs Généraux, ils pillerent par-tout où ils trouverent à prendre.

1562.

La Ville eſt pillée.

Les Huguenots ſe vengerent auſſitôt ſur la Ville de Beaugenci, que le Prince de Condé alla reprendre ſur le Roi de Navarre, à qui il l'avoit cédée pour un tems ſeulement, c'eſt-à-dire pendant qu'on tiendroit les Conférences pour la paix; mais le Roi de Navarre de concert avec les Triumvirs, avoit jugé à propos de retenir cette Place contre la parole donnée. On avoit même eu ſoin d'y faire promptement quelques fortifications. Cependant comme malgré tout cela elle n'étoit pas en état de faire une bonne défenſe, elle fut bientôt emportée. L'armée Proteſtante la prit d'aſſaut; & le ſoldat non content du pillage, y

Les troupes Huguenotes mettent Beaugenci au pillage.

1562. exerça toutes sortes de cruautés : on n'épargna pas même les Huguenots qui étoient dans la Ville.

Ce fut dans cette circonstance que disparut pour long-tems cette belle discipline, que Coligni & d'Andelot avoient réussi à établir parmi les troupes Protestantes. En effet, rien n'étoit plus admirable que la régle qui régnoit dans l'armée des Protestans au commencement de cette guerre : on y vivoit avec un ordre & une retenue dont on n'avoit point encore vû d'exemple parmi des soldats. Il y avoit des Pasteurs assignés aux différentes Compagnies, qui avoient soin de les assembler tous les jours à certaines heures le matin & le soir, lorsqu'on montoit la garde ; & toutes ces différentes prieres (a) étoient composées pour les circonstances dans lesqu lles on se trouvoit alors. Le soldat se délassoit dans la journée par le chant des Pseaumes, & l'on avoit absolument banni tout autre amusement qui au-

Belle discipline de l'armée Protestante au commencement de la guerre.

(a) On les trouve imprimées dans le troisiéme Volume des Mémoires de Condé, sous ce titre : *Prieres ordinaires des soldats de l'armée conduite par M. le Prince de Condé, accommodées selon l'occurrence du tems.*

roit

roit pû occasionner quelque querelle ; il n'y avoit ni jeux de hazard, ni femmes ; & quelque part qu'on se trouvât, les Marchands, les Paysans, les Hôtes, tout étoit en sûreté : le soldat ne quittoit point son enseigne, & ne s'écartoit point pour courir au pillage. 1562.

La prise de Beaugenci fut l'époque de la ruine de la discipline dans l'armée Protestante : on oublia même bientôt toutes les loix de la guerre, & l'on n'entendit plus parler que de rapines, de meurtres & de brigandages. Le soldat Catholique ne fut pas plus réservé ; de sorte que les habitans des villes & des campagnes se virent cruellement pillés & massacrés par leurs propres compatriotes.

Ruine de la discipline militaire parmi les Protestans.

Les hostilités augmenterent encore de la part des Triumvirs, par les secours qu'ils reçurent des Etrangers : six mille Suisses vinrent se joindre à eux ; & peu après ils reçurent encore dix Cornettes de Cavalerie Allemande, commandées par le Comte Rhingrave : avec ces renforts on se prépara à faire des expéditions.

Dès que les Chefs Protestans eurent été informés des nouveaux secours

qui venoient d'arriver à l'armée du
1562. Roi, ils ne penſerent qu'à pourvoir à leur ſûreté, en attendant qu'ils fuſſent en état de faire tête à leurs ennemis. Ils abandonnerent Beaugenci, qu'ils démantelerent auparavant, & ſe retirerent à Orléans, laiſſant ainſi la campagne libre à l'armée Catholique; & comme il étoit important de ſe précautionner au plutôt contre des ennemis qui paroiſſoient diſpoſés à ne les point ménager, ils ſolliciterent enfin des ſecours au déhors du Royaume. Coligni s'y étoit toûjours fortement oppoſé; mais voyant que les Triumvirs ne ſe faiſoient point un ſcrupule d'introduire en France des Etrangers, & de leur mettre les armes à la main contre les naturels du Pays, il ſe rendit au ſentiment de ſes Confédérés.

D'Andelot partit pour l'Allemagne, & Briquemaut avec le Vidame de Chartres fûrent envoyés en Angleterre. Les autres Chefs des Confédérés ſe partagerent auſſi dans les différentes Provinces, pour y raſſurer leurs partiſans par leur préſence & leur autorité. Soubiſe alla à Lyon, la Rochefoucault en Saintonge, Duras en

Guyenne, Montgommeri en Normandie, le Prince de Porcien en Champagne; à l'égard de Coligni, il s'enferma dans Orleans avec le Prince de Condé, pour l'aider dans la défense de cette Place. 1562.

Condé & Coligni se retirent à Orleans.

Mesures des Triumvirs pour abattre les Protestans.

Les Triumvirs regarderent la retraite des Chefs Protestans comme une preuve bien marquée de leur foiblesse, & ils crurent alors ne devoir rien négliger pour achever de ruiner un parti qui paroissoit si fort ébranlé : ils commencerent par travailler à débaucher quantité d'Officiers, en les flattant par les espérances les plus avantageuses. On fit ensuite publier par-tout une Amnistie en faveur de ceux des Protestans qui mettroient bas les armes : cette Déclaration causa une défection assez considérable. Un grand nombre de Gentilshommes qui avoient d'abord pris les armes avec ardeur, commençoient à s'ennuyer de la guerre ; d'autres se plaignoient de n'être pas assez considerés par les Chefs : quelques-uns n'avoient plus d'argent ; & ceux qui avoient encore quelques ressources, ne jugeoient pas à propos de les sacrifier pour un parti, dont les affaires sembloient tendre chaque

jour à une décadence entiere.

1562. Les Triumvirs intéresserent aussi le Parlement en leur faveur, & ils réussirent alors à le faire agir contre les Huguenots avec tant de vivacité, que pendant plus d'un mois entier il y eut tous les jours des Arrêts plus ou moins fulminans, selon que les conjonctures paroissoient l'exiger. Il y en eut un entr'autres qui occasionna beaucoup de désordres dans Paris. Il déclaroit rebelles au Roi, & criminels de leze-Majesté divine & humaine, ceux qui avoient pillé & saccagé les maisons & les Eglises dans différens endroits; & il permettoit au peuple de courir sus, & de tuer tous ceux qu'on trouveroit commettant de semblables excès.

Arrêts du Parlement contre les Protestans.

On reconnut bientôt que cet Arrêt, qui n'avoit été donné que pour contenir les Huguenots, étoit en lui-même très-dangereux, par la facilité que chacun trouveroit à en abuser. En effet, depuis l'instant de la publication jusqu'au lendemain au soir, on apprit qu'il y avoit déja près de quatre-vingt personnes, tant hommes que femmes, qui avoient été volés & massacrés ensuite, & leurs corps traînés publiquement dans les rues &

jettés dans la riviere. Pour arrêter toutes ces horreurs, le Parlement fit publier au plutôt un autre Arrêt, par lequel il fut défendu sous peine de la vie de tuer personne : il ordonna seulement qu'on se saisît des coupables, & qu'on les mît entre les mains de la Justice. 1562.

Parmi les mouvemens que le Parlement se donnoit pour éteindre la faction Huguenote, les Chefs de ce parti furent informés qu'on alloit sévir en particulier contre Orléans, & contre quelques autres Villes qui s'étoient déclarées pour les Protestans. Ils crurent pouvoir arrêter ces procédures en publiant un long Mémoire, à la tête duquel ils commencerent par protester de nullité de tout ce qui seroit fait pour le présent, & ils en appellerent au Roi majeur. Ils y joignirent ensuite des moyens de récusations extrêmement détaillés, dans lesquels ils comprirent chaque Membre du Parlement, & même les Procureur & Avocats Généraux. *Protestans de rechef*, ajoutoient-ils à la fin de leur Mémoire, *que ce qui a été fait & sera fait par les dessusdits, ou en leur présence & assistance... soit de nul effet & valeur;*

Moyens de récusations des Chefs Protestans contre le Parlement.

tes, on ne négligeoit rien d
pour se rendre redoutables pa
mes. Les Catholiques après la
Blois, se rendirent maîtres de
d'Angers, de Poitiers, & il
point de cruautés qu'ils n'exe
dans toutes ces Places. Aprè
péditions, ils marcherent du
Bourges, dans le dessein d'aller
à Orléans. Cette Ville étoit le
cipal point de vûe; mais la p
de Condé & de Coligni qui s'y
jettés pour la défendre, &
qu'ils avoient eu de la bien po
avoit fait faire de sérieuses ref
Les Triumvirs voyant que l'
en seroit extrêmement difficile
mieux aimé commencer par

Les Catholiques se rendent maîtres de plusieurs Places.

vivres feroient alors confidérablement diminués.

1562.

Siége de Bourges.

Le fiege de Bourges fut plus difficile que les Triumvirs ne l'avoient cru. Les attaques furent foutenues avec beaucoup de bravoure, & il fallut de nouveaux renforts pour vaincre la réfiftance des Huguenots; & même afin de donner plus de courage aux Affiégeans, le Confeil des Triumvirs fut d'avis de faire venir le Roi, afin qu'il commandât fon armée en perfonne. Le Roi de Navarre alla lui-même le prendre au Bois de Vincennes, où il étoit alors, & il le conduifit au camp avec une nombreufe efcorte de Cavalerie.

Les attaques recommencerent alors avec toute la vigueur poffible, & les Affiégés de leur côté firent auffi la plus belle défenfe. Comme la longueur du fiege avoit confommé beaucoup de poudre, & que d'ailleurs on vouloit augmenter les batteries, on fit venir de Paris un convoi de fix piéces d'artillerie & de trente-fix charettes chargées de poudre & de boulets. Il étoit efcorté de quatre Compagnies de Cavalerie, de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, de Marcilli de Sipier

re, d'Artus de Cossé, & de René de Lorraine marquis d'Elbeuf, avec six Enseignes d'Infanterie.

1562.

Coligni enleve un convoi aux Catholiques.

Coligni ayant été informé du départ de ce convoi, sortit d'Orleans sur le soir avec un camp volant de huit cens chevaux; & après avoir marché toute la nuit, il surprit l'escorte le lendemain vers Châteaudun: il le chargea avec tant de vivacité, qu'en un moment toute la Cavalerie fut dissipée; l'Infanterie qui voulut tenir bon fut taillée en pieces, & le convoi fut enlevé; mais il fut impossible à Coligni de l'emmener à Orléans, parce que tandis qu'on se battoit, les Charretiers qui le conduisoient avoient eu le tems de dételler leurs chevaux, & ils s'en étoient servis pour se sauver, de sorte que n'y ayant plus de moyen de le transporter en lieu de sûreté, Coligni prit le parti de mettre le feu aux poudres & d'enclouer le canon. Il fit dans cette action plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouva Trockmarton, Ambassadeur d'Angleterre, qui alloit de Paris au camp avec ce convoi.

Cette défaite fit beaucoup d'honneur à Coligni, & occasionna une grande joie dans Orléans, mais elle

fut de courte durée : on apprit presqu'en même-tems la prise de Bourges, 1562.
que d'Yvoi qui y commandoit rendit aux ennemis, moyennant une composition honorable. Ce Capitaine eût pû tenir plus long-tems ; mais on dit que le Duc de Guise lui fit faire des propositions si avantageuses pour lui & pour les siens, qu'il se détermina à rendre la Place, malgré les plaintes & les murmures de la garnison. Les Chefs Huguenots furent si outrés de la conduite de cet Officier, que lorsqu'il vint à Orléans pour rendre compte de sa conduite, le Prince de Condé ne voulut point le recevoir, & lui fit dire de se retirer.

La Ville de Bourges est rendue par composition.

Les succès de l'armée Catholique, & sur-tout la présence du Roi qui étoit à la tête de ses troupes, firent beaucoup d'impression sur quantité de Seigneurs Protestans, & plusieurs de ceux qui s'étoient d'abord attachés au Prince de Condé & à Coligni, se retirerent dans leurs terres, & prétexterent pour motif de leur retraite qu'on ne pouvoit en conscience porter les armes contre son Roi, quoiqu'on le supposât mal conseillé & retenu dans une espéce de captivité. Comme il étoit impor-

1562. tans pour les Chefs du parti que cette maxime ne restât pas sans contradiction, ils eurent soin de faire faire une consultation qui fût capable de tranquilliser les esprits, c'est-à-dire de les entretenir dans la révolte. La Rochefoucault qui commandoit en Saintonge pour les Protestans, assembla un Synode à Saintes, où se trouveren environ soixante Ministres. La quel tion ayant été agitée pendant lon tems, il fut décidé que selon l'Ec ture-sainte, on pouvoit avoir reco à la force pour maintenir la liberté conscience, & que la prise des ar dans les circonstances où l'on se t voit alors, étoit juste, légitime même nécessaire.

Les Synodes des Protestans autorisent la prise des armes.

Cette décision qu'on eut so répandre, mit dans la plûpart prits une si grande sécurité, qu rurent par-tout les armes à la r commirent les plus grands e plûpart des Villes du Roy virent exposées à leur fureur eurent le malheur d'être pr maltraitées, lorsque les Ca vinrent en repousser les H On ne peut lire qu'avec hor tail des cruautés qu'exerc

deux fameux Capitaines de ce tems-là, Montluc pour les Catholiques, & le Baron des Adrets pour les Huguenots. *Tous deux*, dit Brantome, *très-braves & vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels.* Les gens sages des deux partis désaprouverent à la vérité la barbarie de leur conduite ; mais on se croyoit obligé de les laisser faire, & cette condescendance alloit même jusqu'à leur passer des travers qu'on auroit puni dans tout autre. *Quant à ce que vous me mandez du Baron des Adrets*, écrivoit Coligni à Soubise qui s'étoit plaint à lui de ce Capitaine, *chacun le connoît pour tel qu'il est ; mais puisqu'il a si bien servi en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences ; car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé : par quoi je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir, & d'en endurer le plus que faire se pourra.* 1562.

Pendant le cours de ces désordres, les Triumvirs qui s'étoient emparés de la Ville de Bourges, comme je viens de le dire, penserent alors à poursuivre leurs conquêtes. Enflés de leurs derniers succès, ils délibererent de marcher enfin en droiture vers

[redacted] Orléans, qui étoit la Place principale
1562. des ennemis, & le lieu de la résidence de Condé & de Coligni. La plûpart des Chefs Catholiques étoient d'autant plus portés à entreprendre cette expédition qu'ils sçavoient que les Protestans travailloient journellement à perfectionner les fortifications, & qu'en leur laissant plus de tems, ils parviendroient enfin à rendre les attaques extrêmement difficiles.

Cependant quelques Généraux qui étoient parfaitement au fait des forces que les Protestans avoient dans cette Place, représenterent qu'il falloit pour entreprendre ce siége, faire des préparatifs en artillerie & en munitions, qui employeroient plus d'un mois, & que pendant ce temps-là le parti profiteroit de leur inaction pour se fortifier non-seulement à Orléans, mais aussi dans les autres Places dont ils s'étoient emparés. Ils firent observer qu'il y avoit une autre expédition à faire, dont l'exécution seroit très-facile, & qui d'ailleurs seroit presque aussi avantageuse : c'étoit d'aller attaquer la Ville de Rouen, dont il étoit à propos de se rendre maître au plutôt avant que les Anglois y fussent arrivés.

Ils ajouterent que pendant ce tems-là on donneroit des ordres pour se pourvoir d'une forte artillerie, & de tout ce qui étoit nécessaire pour un siége de conséquence; & que lorsqu'on seroit sûr de la Ville de Rouen, on tourneroit toutes ses forces contre Orléans, & qu'alors il faudroit faire un siége qui fût mémorable dans toute la postérité. 1562.

L'Armée Catholique marche contre Rouen.

Le Conseil des Triumvirs embrassa cet avis, & aussi-tôt l'armée Catholique partit de Bourges & marcha du côté de Rouen, où elle arriva le vingt-cinquiéme de Septembre, & peu après on ouvrit la tranchée. La Ville soutint les attaques avec toute la résolution possible; & quelque avantageuses que fussent pour les Assiégés les propositions que la Reine leur fit faire pour les engager à se rendre, ils les rejetterent avec une telle opniâtreté, que le Conseil du Roi qui avoit paru jusques-là porté à la clémence, ne s'opposa plus à ce qu'on agît contre eux à toute rigueur. Ils tinrent ainsi pendant un mois entier, & repousserent avec vigueur tous les efforts des Catholiques.

Siége de Rouen.

On ordonna enfin un assaut général;

1562. mais comme on étoit près de le donner, le Roi de Navarre qui s'exposoit beaucoup, fut dangereusement blessé d'un coup de mousquet à l'épaule gauche, dont il mourut trois semaines après. La blessure de ce Prince fit différer l'assaut; mais enfin il fut donné, & l'armée du Roi s'empara de la Ville. On fit un horrible carnage des Assiégés, tant sur la bréche que dans la Ville, & pendant huit jours entiers on n'entendit parler que de massacres & de pillage.

Le Roi de Navarre y est blessé.

Prise de Rouen.

La prise de Rouen ne fut pas le seul désavantage que les Protestans eurent à essuyer; ils perdirent en même tems un renfort considérable qui leur venoit du côté de la Guyenne. Duras y avoit rassemblé environ cinq mille hommes qu'il comptoit amener au Prince de Condé; mais Montluc les ayant rencontrés près du Bourg de Vere, entre Perigueux & Sarlat, en tailla en piéces une partie, & mit l'autre en fuite. Cette suite de malheurs fit concevoir de justes inquiétudes au sujet d'un autre secours que d'Andelot amenoit d'Allemagne. La Cour qui avoit été informée de sa marche, avoit envoyé le Maréchal de Saint-

D'Andelot mene du secours aux Protestans.

André & le Duc de Nevers avec des troupes, pour tâcher de lui couper les passages; mais il se conduisit avec tant d'habileté, & fit une telle diligence par des chemins écartés & très-difficiles, qu'il réussit à cacher sa marche aux ennemis : il arriva heureusement à Orléans le sixiéme de Novembre à la tête de neuf mille hommes. 1562.

Le Prince de Condé & Coligni furent d'autant plus charmés de l'arrivée de d'Andelot, qu'ils regardoient son retour comme la seule espérance qui leur restoit, après les pertes considérables qu'ils venoient de faire. Cependant ces mêmes secours ne pouvoient pas tarder à leur être extrêmement à charge, parce que l'argent commençoit à leur manquer : il fallut donc songer au plutôt à faire ressource. Coligni & d'Andelot proposerent de profiter de l'éloignement des troupes du Roi, pour envoyer des détachemens s'emparer des Villes voisines d'Orleans, dont le pillage pourroit servir à la paye des soldats; mais les Ministres Huguenots qui en vouloient particulierement aux Parisiens, firent tant par leurs instances, qu'ils déterminerent le Prince de Condé à

marcher vers Paris pour en faire le
1562. siége. Il prit donc ce parti à leur folli-
citation, & crut même pouvoir exé-
cuter facilement ce projet à la faveur
des intelligences qu'il avoit dans cette
Ville.

L'armée Protestante marche vers Paris.

L'entreprise n'étoit pourtant pas aussi aisée qu'il l'imaginoit : on étoit sur ses gardes à Paris ; & d'ailleurs après la prise de Rouen & la réduction de quelques Places des environs, le Roi, la Reine, le Duc de Guise & toute la Cour, au lieu de marcher vers Orleans, comme on l'avoit résolu en partant pour les dernieres expéditions, étoient revenus dans la Capitale avec une partie des troupes, & le reste avoit ordre de s'y rendre dans des tems marqués ; de sorte qu'au premier signal on étoit sûr d'accélerer leur marche, & de se mettre en état de faire une bonne défense.

Condé & Coligni s'emparent de plusieurs Places.

Le Prince de Condé & Coligni partirent donc avec leur armée pour marcher vers Paris. D'Andelot ne fut point de ce voyage ; il resta avec une forte garnison pour commander dans Orleans pendant l'absence du Prince. L'armée Huguenote prit en chemin faisant Pluviers, la Ferté-Alais, Etam-

pes, Montlhéri, Dourdan, & quelques autres Places de peu de défense, qui se trouvent sur le chemin de la Beauce jusqu'à Paris. Il ne restoit plus, dit l'Auteur d'un Mémoire (*a*), qui parut peu après signé de la main du Prince de Condé, qu'à mettre la derniere main à la principale entreprise, lorsqu'on apprit que le Roi de Navarre blessé, comme on a dit, au siege de Rouen, venoit de mourir. Cette nouvelle fut cause que Condé étant près de battre la Ville de Corbeil, fit retirer son artillerie, dans l'espérance que l'état de Lieutenant général du Royaume lui étant échu par la mort de son frere, ce seroit une occasion de terminer bientôt les querelles par 1562.

(*a*) Ce Mémoire est intitulé : *Discours des choses faites par Monsieur le Prince de Condé, Lieutenant général du Roi, représentant sa personne en tous ses Pays, Terres & Seigneuries, depuis son partement d'Orleans, & mêmement de ce qui s'est négotié touchant la paix près la Ville de Paris, au mois de Décembre* 1562. Cette Piéce est datée du camp d'Arcueil le 9 Décembre 1562, & signée *Louis de Bourbon*. C'est d'après ce Mémoire que je vais rapporter ce qui se passa dans les différentes entrevûes de la Reine & des Protestans jusqu'à la rupture des Conférences.

un bon accommodement. Le Prince fut encore confirmé dans cette idée, par l'arrivée d'un Gentilhomme qui vint le trouver de la part de la Cour pour l'inviter à une conférence.

1562.

La Reine propose des conférences.

Lorſque le Prince ſe vit à deux petites lieues de Paris, & même auprès des retranchemens des Faux-bourgs, il apprit par ſes Eſpions que l'alarme étoit dans la Ville, & il ſçut auſſi qu'on ne demandoit à parlementer que pour l'amuſer, & afin d'avoir le tems de ſe fortifier, & de recevoir les ſecours d'Eſpagne & de Guyenne qui étoient près d'arriver : cependant il réſolut de ſacrifier ſes intérêts particuliers, & de ne pas occaſionner au Royaume une perte auſſi conſidérable que le feroit le ſac d'une Ville telle que Paris. Il voulut donc bien non-ſeulement entendre à la paix, mais même propoſer, diſoit-il, toutes ſortes de conditions auſſi avantageuſes, que ni lui ni ſes Confédérés n'avoient jamais eu aucun ſujet de ſe plaindre.

C'eſt pourquoi ayant ſçu que la Reine ſouhaitoit que la conférence ſe tînt auprès de Paris, dans un endroit appellé communément le Port à-

l'Anglois, il promit de s'y rendre; mais s'étant trouvé considérablement incommodé dans le tems même qu'il étoit près d'y arriver, il lui fut impossible d'aller plus loin; de sorte qu'il chargea Coligni d'aller à sa place trouver la Reine, & cette Princesse de son côté envoya le Connétable auprès du Prince.

1562.

Coligni va conférer avec la Reine.

Cette premiere entrevûe devint inutile par la déclaration formelle que la Reine fit à Coligni, qu'on ne souffriroit jamais en France aucun Ministre Calviniste. Les hostilités recommencerent alors, l'armée Huguenote s'approcha de Paris, & vint escarmoucher jusques sous les retranchemens des Fauxbourgs : le dessein des Généraux étoit d'attirer les Catholiques à une action; mais ils ne firent que se montrer, & ils se retirerent aussi-tôt.

La Reine cependant fit demander une seconde conférence, & les Chefs Huguenots consentirent à l'accorder (a). Elle se tint à un moulin distant

(a) On voit par une des additions qui furent publiées avec le mémoire, que les Protestans s'imaginoient faire une grace en accordant des pourparlers : ils prétendoient que le Prince de Condé leur Chef succédant

d'environ cinq cens pas du Fauxbourg Saint Marceau. La Reine y vint accompagnée du Prince de la Roche-sur-Yon, du Connétable, du Maréchal de Montmorenci & du Sieur de Gonnor. Le Prince de Condé amena avec lui l'Amiral de Coligni, Genlis, Grammont & Esternai. Le Prince entama la conférence par proposer que le Roi accordât à ses Sujets la liberté de conscience & le libre exercice de leur Religion dans tous les endroits où ils le demanderoient. Cet article accordé, le Prince s'engageoit de faire sortir aussi-tôt du Royaume les troupes étrangeres qui s'y trouvoient, & de remettre les Places dans leur premier état. Il demanda de plus qu'on procurât au plutôt, c'est-à-dire dans le terme de six mois, la tenue d'un Concile; & dans une note qui explique

1562.

Seconde Conférence.

Demandes des Protestans.

disoient-ils, par le droit de sa naissance & par la réquisition des Etats, dans la Charge de Lieutenant général du Royaume, pouvoit se dispenser de toutes ces démarches. *Partant*, dit le Mémoire, *au lieu de venir en conférence, il est tout clair qu'il pouvoit & peut, usant de son autorité, commander à quiconques soient en ce Royaume de poser les armes; & à faute de ce faire, les poursuivre comme séditieux & rebelles.*

cet article, il ajouta qu'il entendoit que le Pape n'y présideroit, ni par lui, 1562.
ni par ses Légats, parce que, disoit-il, il n'y a droit divin ni humain qui permette aux Parties d'être juges.

Telles furent les demandes que Condé forma au nom des Protestans dans cette entrevûe : le Secretaire d'Etat l'Aubespine, qui les avoit couchées à l'instant par écrit, les remit entre les mains de la Reine, qui les emporta pour en conférer avec le Conseil du Roi son fils, & elle promit au Prince de lui rendre réponse incessamment.

Le lendemain troisiéme de Décembre, Gonnor & l'Aubespine revinrent au camp des Huguenots avec la réponse du Conseil, qui accordoit la liberté de conscience, des prêches, & même le libre exercice de la Religion nouvelle, excepté dans les Villes frontieres, & sur-tout dans Lyon & dans les Villes où il y auroit Cour de Parlement Le Roi demandoit aussi que les biens fussent rendus aux Eglises, & que l'on y continuât le Service divin comme auparavant. D'ailleurs le Conseil consentoit à la tenue du Concile, & approuvoit de remettre toutes les

Réponse du Conseil.

Places en leur premier état, si la paix se faisoit.

1562.

Replique des Protestans.

Le Prince de Condé ayant conféré sur cette réponse avec Coligni & les autres chefs, renvoya les articles avec quelques changemens, qui donnoient lieu de croire que l'on ne tarderoit pas à avoir un accommodement. Il consentit qu'il n'y eût point de prêches dans les Villes, mais il insista sur ce que du moins l'on en accordât dans les Fauxbourgs; & en général il demanda qu'il fût permis d'exercer librement la nouvelle Religion dans les endroits où on la professoit avant la prise des armes; & qu'enfin il fût libre aux Gentilshommes Hauts-Justiciers de jouir du même avantage dans leurs Maisons, tant pour eux que pour leurs Vassaux.

Condé renvoya les Députés avec cette réponse, & demanda qu'on lui fît sçavoir des nouvelles ayant huit heures du soir; & il chargea Bouchavanes & Esternai d'aller à Paris, pour en rapporter la résolution de la Cour. Le Conseil du Roi répondit de façon, qu'il sembloit que tout devoit être fini : on ajouta seulement à la réponse du Prince, qu'il n'y auroit point de prêches

prêches à Paris ni dans la Banlieue. On consentoit à tout le reste, & on écrivit même à la fin de cette réponse, *accordé par la Reine au Conseil du Roi, tenu à Paris le 3e jour de Décembre 1562.* 1562.

Le lendemain la Reine & le Prince de Condé eurent au Moulin une nouvelle conférence, dans laquelle les écrits qu'on avoit envoyés de part & d'autre furent relus & approuvés, & tout parut enfin disposé à la paix; mais le Conseil du Prince ayant fait réflexion que les articles du Traité étoient en trop petit nombre, & énoncés d'ailleurs en termes trop généraux, qui ne promettoient pas assez de sûreté pour ceux qui s'étoient engagés dans son parti, Condé fit de nouvelles demandes auxquelles on répondit. On ne fut pas content des réponses, de sorte qu'à force d'éclaircissemens les affaires recommencerent à s'embrouiller comme auparavant.

Troisiéme Conférence.

Tout se dispose à la paix.

Rupture des négociations.

Le Prince en exposant ses sujets de plaintes, fit voir assez clairement que les Triumvirs, & sur-tout les Guises, ne vouloient pas même tenir les articles dont la Reine paroissoit convenir. Voici en propres termes ce qui en

1562.

vivres. Le Prince de Condé rejetta cet avis, & représenta que cette Place ayant été renforcée depuis peu d'une nombreuse garnison, il y auroit de l'imprudence à vouloir faire quelque tentative, sur-tout dans le tems qu'on avoit à se précautionner d'une autre part contre l'armée ennemie qui les cotoyoit de si près : il proposa au contraire de rebrousser chemin, & de profiter de l'absence des Triumvirs & de leurs troupes pour aller fondre tout à coup sur Paris. Il fit voir qu'on pourroit aisément s'emparer des retranchemens & des Fauxbourgs qui étoient dégarnis de troupes ; qu'il seroit facile d'empêcher les Triumvirs d'y rentrer, & qu'alors l'alarme qui seroit universelle dans cette grande Ville, forceroit enfin la Cour à faire un bon parti aux Protestans, & à leur accorder les conditions les plus avantageuses.

Le Prince de Condé propose de retourner à Paris.

Coligni s'opposa hautement à ce dessein, qui ne pouvoit, disoit-il, réussir que par le plus grand des hasards : il représenta qu'il falloit supposer qu'on seroit assez heureux pour surprendre la Ville, ou du moins assez fort pour l'emporter au premier

Coligni s'y oppose.

aſſaut ; ce qui n'étoit pas aiſé à imaginer, ſur-tout connoiſſant le caractere du Maréchal de Briſſac qui y commandoit, & qui n'étoit pas un homme à ſe laiſſer ſurprendre, ni à faire une molle défenſe. Il ajouta que ſi malheureuſement on ne réuſſiſſoit pas d'abord dans cette entrepriſe, on ſe trouveroit aſſiégé preſqu'auſſi-tôt entre la Ville & l'Armée royale, qui ne manqueroit pas de ſe rendre bientôt vers la Capitale ; & que quand même les troupes du Roi ne feroient que les tenir en échec ſans chercher à ſe battre, cela ſeul ſuffiroit pour les faire périr en peu de jours, faute de vivres & d'autres ſecours, puiſqu'alors toute communication leur ſeroit fermée du côté d'Orléans qui étoit leur principale reſſource. Il conclut par opiner qu'il falloit actuellement ne penſer qu'à ſe rendre au plutôt au Havre, où ils trouveroient des renforts d'Infanterie dont ils manquoient, & où ils toucheroient l'argent que l'Angleterre devoit leur faire tenir dans cette Ville. Ce dernier article étoit d'une extrême conſéquence dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit. 1562.

En effet, quelque néceſſaire qu'il

partie des troupes Hugue
plaignoient depuis quelqu
n'être pas payés, & il n'y
cune espérance prochaine d
leur solde au plutôt qui pi
pêcher de se mutiner.

L'armée Huguenote marche du côté de Dreux.

L'avis de Coligni l'emp
fut conclu qu'on marcher
Normandie. On alla d'abo
de Dreux, dans l'espéranc
porter promptement par l
gences que Perdrier de Baub
dans cette Place : c'étoit le
riche Bourgeois de Paris,
Seigneur du Château de M
la proximité de Dreux,
espérer à Condé de l'introc
cette Ville, par le moyen d

diſtance de l'armée Proteſtante, déciderent dans leur Conſeil de ne pas la laiſſer marcher plus long-tems, & de ſaiſir la premiere occaſion avantageuſe qui ſe préſenteroit pour leur livrer bataille. 1562.

Le ſeizieme de Décembre l'armée Huguenote alla camper à Ablye, & le lendemain à Galardon, & enſuite au Village d'Ormoi, où elle fut bientôt ſuivie par l'armée Catholique, qui vint enfin camper à une lieue d'un Village appellé Neron, où étoit logé Coligni. Ce Seigneur alla le ſoir trouver le Prince à Ormoi, pour conférer avec lui ſur leurs affaires, & ils y séjournerent enſemble toute la journée du lendemain. Cependant les Triumvirs qui étoient bien plus près que leurs ennemis ne penſoient, ſe déciderent enfin pour la bataille, & paſſerent dès le commencement de la nuit ſuivante la riviere d'Eure aſſez près de Dreux, ſans que les Huguenots s'en apperçuſſent, ni même qu'ils ſe doutaſſent qu'il pût ſe donner ſi-tôt une bataille. Ce n'eſt pas que le Prince de Condé n'en eût quelque preſſentiment; mais il n'étoit fondé que ſur un rêve qu'il avoit eu la nuit précédente

1562.

dans lequel, à ce qu'il raconta, il avoit été présent à trois batailles, à chacune desquelles un des Triumvirs avoit été tué, & qu'enfin il s'en étoit donné une quatrieme dans laquelle il s'étoit vû lui-même expirant sur un tas de corps morts.

Ce songe avoit tellement frappé le Prince, qu'il se mit absolument dans la tête qu'il y auroit une action sanglante le lendemain : sa conjecture se trouva juste par l'événement ; mais Coligni qui n'étoit pas homme à s'amuser à des rêveries, eut quelque chagrin de voir les conséquences qu'on en tiroit, & de ce qu'un homme d'esprit comme Theodore de Beze, qui avoit été présent au récit, paroissoit approuver les idées du Prince. Il se retira donc à son quartier un peu fâché, mais toujours pleinement persuadé qu'il n'y auroit point de bataille, parce que depuis quelques jours que les Triumvirs suivoient leur armée d'assez près, il s'étoit présenté plusieurs occasions dont ils avoient paru ne vouloir point profiter.

Les Triumvirs se préparent à livrer bataille.

L'armée Catholique ayant donc passé la riviere d'Eure, s'empara des Villages qui se trouvoient aux envi-

rons, & se posta le plus avantageusement qu'il lui fut possible. Tout ce mouvement se fit pendant la nuit du 18 de Décembre, & le Prince de Condé n'en fut informé que le 19 au matin, dans le tems qu'il se mettoit en marche pour continuer sa route. Ses Coureurs vinrent l'avertir alors que ses ennemis rangés en bataille l'attendoient sur le grand chemin par où il devoit passer. Il partit cependant avec Coligni, qui étoit venu le joindre à la tête de son avant-garde; mais ils ne firent pas grand chemin. Aussitôt qu'ils furent à la vue de l'ennemi, ils firent alte, & se mirent en bataille à la portée du canon. 1562.

Le Prince de Condé voulut d'abord donner le premier, dans l'espérance d'en tirer plus d'avantage; mais d'Andelot qui étoit venu joindre l'armée avec un détachement de Lansquenets, conseilla au Prince de passer sans combattre, s'il étoit possible, & de faire en sorte de gagner le Village de Treon. L'ordre fut donné à l'instant; & le Connétable qui remarqua ce mouvement, fit tirer quelques volées de canon qui emporterent des files entieres d'Arquebusiers; ce qui obligea

les Reitres & toute la Cavalerie Allemande qui étoit de ce côté-là, à se retirer promptement. Au reste, ils firent leur retraite en bon ordre, & allerent, sans quitter leurs rangs, gagner un vallon où ils se mirent à couvert.

1562.

Bataille de Dreux.

Le Connétable croyant d'abord que ce corps de troupes étoit en déroute, & que le Prince vouloit éviter le combat, fit avancer les Suisses avec quelques escadrons pour le suivre & ne pas le laisser échaper. Condé voyant qu'on venoit à lui, fit faire une évolution qui occasionna quelque désordre dans ses troupes ; il vint néanmoins fondre avec impétuosité sur le corps de bataille des Catholiques, qu'il enfonça presqu'entierement, à la réserve des Suisses, qui après avoir plié jusqu'à sept fois, se rallierent cependant presqu'aussi-tôt, & combattirent toujours avec une valeur extraordinaire.

Dans le même tems que Condé chargeoit les Suisses qui occupoient la droite du corps de bataille où commandoit le Connétable, Coligni avec son bataillon & deux Cornettes de Cavalerie Allemande, vint attaquer la

gauche avec tant de fureur, qu'il renversa d'abord sept ou huit Compagnies de Gens-d'armes qui la couvroient, & défit ensuite toute l'Infanterie. Le Connétable fit en vain tout ce qu'il put pour ralier ses troupes, ses efforts furent inutiles; & la frayeur fut si grande, que quelques-uns des fuyards se sauverent avec tant de diligence, qu'il y en eut plusieurs qui arriverent à Paris dès le même jour, & y répandirent le bruit de la défaite entiere de l'armée Catholique. 1562.

Le Connétable est fait prisonnier.

Le Connétable courut lui-même les plus grands risques dans cette action: il eut d'abord un cheval tué sous lui, & ayant été remonté à l'instant par le Lieutenant de ses Gens-d'armes qui lui donna le sien, il reçut un coup de feu dans le visage, qui sans le blesser considérablement, le mit cependant hors de combat, & il fut contraint de se rendre. Il remit son épée à un Gentilhomme Allemand nommé Volpert Van Dersz (a) qui eut bien de la

(a) De tous les Historiens qui ont parlé de la prise du Connétable de Montmorenci, il n'y en a point qui ait dit exactement quel fut celui qui le fit prisonnier. Castelnau dit que ce fut un Gentilhomme François. M. de

peine à conserver un Prisonnier de
1562. cette conséquence : il fut à l'instant environné par une troupe de Reitres qui vouloient l'arracher de ses mains, & faire leur profit de cette prise ; mais le Prince de Porcien vint faire cesser le tumulte, & écarta les Reitres qui menaçoient de tuer le Connétable.

Thou en donne l'honneur à Robert Stuart de Vezines. La même chose est rapportée par l'Auteur des Mémoires de l'Amiral de Coligni. Le Pere Daniel dit affirmativement, je ne sçais sur quelle autorité, que le Connétable se rendit au sieur de Bussi. Je vais produire deux pieces qui démontrent que nul autre que Volpert Van Dersz n'eut part à cette prise.

La premiere est un acte par lequel l'Amiral de Coligni s'engage de donner un à compte sur le total de la somme promise par le Connétable pour sa rançon. En voici la teneur. *Nous Gaspard de Coligni, Sieur de Châtillon-sur-Loing, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. promettons & nous obligeons par la présente signée de notre main, & scellée du scel de nos armes, à Volpert Van Dersz, Gentilhomme Allemand, sous la cornete de Arnolt Van Auffel, lui payer la somme de deux mille escuz, sur & tant moins de la somme de six mille escuz qui lui a été accordée par la prise & rançon de Mr. le Connétable, laquelle somme de deux mille escuz nous lui promettons payer & faire fournir sur la frontiere de ce Royaume auparavant que les Reitres en*

La défaite & la prise de ce Général paroissant assurer la victoire, Coligni voulut la rendre plus complette en tombant sur ce qui restoit de troupes au corps de bataille : c'étoient les Suisses qui s'étoient ralliés encore une fois, & qui reçurent leurs ennemis avec toute l'intrépidité possible ; ils 1562.

partent. Fait à Orléans ce 4 jour d'Avril 1562 avant Pâques, c'est-à-dire en 1563, selon la façon dont nous comptons aujourd'hui.

La seconde piece est une Lettre que ce même Volpert Van Dersz écrivit au Connétable un mois après l'obligation de Coligni. Cette Lettre est énoncée en ces termes : *Monsieur, suivant ce que me promistes, lorsque je vous pris prisonnier le jour de la bataille, de vous acquitter envers moi, comme bon & vertueulx Prince, & faire en sorte que je demeurerois content & satisfait de vous : je vous ay bien voulu faire entendre que l'on ne m'a fait promesse que de six mille escuz seulement, là où Monsr. de Rochefort en bailla neuf mille sans la vaisselle d'argent, & qui n'est si grand Seigneur que vous. Je vous prie bien humblement qu'il vous plaise n'en faire moings, & me faire délivrer ladite somme de neuf mille escuz, avecques le payement qu'on nous doibt faire des deux moys qui nous sont deubz. Je ne veult aussi celler qu'il m'a fallu bailler pour récompense à celui qui vous gardoit, une chaîne d'or, & faire aultres fraiz : me pardonnant, s'il vous plaist, si j'ay prins*

voulurent même faire un effort pour
1562. reprendre huit pieces d'artillerie dont les Huguenots s'étoient emparés : ils étoient près de réussir, lorsqu'on fit marcher contr'eux de nouveaux escadrons de Reitres & de Cavalerie Françoise, qui les obligerent enfin à faire retraite, mais ce fut avec tout l'ordre possible, & toujours en combattant; de sorte qu'on ne put venir à bout que de les faire retirer, & jamais de les vaincre.

Le Duc de Guise pendant tous ces

l'hardiesse de vous faire entendre mon intention, & là où j'aurai moyen de vous faire humble service, je m'y employerai de tout mon pouvoir. Et sur ce, Monseigneur, priant Dieu qu'il vous maintienne en vostre grandeur en bonne prospérité & santé, je me recommanderai à votre bonne grace. De Montirandel, le 25 jour de May 1563. Votre humble & affectionné serviteur. Volpert Van Dersz. Ces deux pieces se trouvent dans les Mémoires de Condé, tom. IV. p. 332 & 354, & elles ont été copiées l'une & l'autre sur les originaux qui sont dans le vol. 8752 des MSS. de Bethune. Il y a dans ce même volume une troisiéme piece, par laquelle on voit que le Connétable n'ayant point été d'avis de donner plus que ce qu'il avoit promis dans le tems de sa prise, Volpert Van Dersz fit réponse qu'il se contenteroit de ce qui avoit été stipulé. *Ibid. pag.* 497.

mouvemens paroiſſoit toujours dans une eſpéce d'inaction : il ſe contentoit d'examiner, & ne cherchoit que l'occaſion favorable pour donner avec avantage. Il avoit vû prendre le Connétable ſans ſe mettre en devoir de le ſecourir, parce qu'en effet il étoit trop éloigné pour le faire avec ſuccès; & d'ailleurs il ne fut pas fâché de ſe trouver dans des conjonctures, qui en le débarraſſant d'un rival, alloient lui donner tout l'honneur de cette journée. Ayant remarqué que le Prince de Condé avoit chargé avec toute ſa Cavalerie, ſans en laiſſer que très-peu pour la défenſe de ſon Infanterie, le Duc profita habilement de cette faute, & s'avança à la tête de quelques troupes de Gendarmerie & de Cavalerie légere pour attaquer cette Infanterie. Il ſe fit précéder par quatre pieces de campagne, & s'approcha ainſi au petit pas juſqu'à la portée de l'arquebuſe. Auſſi-tôt il fit tirer ſes quatre volées de canon, & partit enſuite avec impétuoſité pour tomber ſur l'ennemi qu'il chargea ſi rudement, que tout fut bientôt mis en déroute.

1562.

Défaite des troupes Huguenotes.

D'Andelot n'avoit pû prendre part

1562. à cette journée, parce qu'il étoit malade; il avoit rapporté d'Allemagne une fiévre quarte qui le tourmentoit depuis du tems, & malheureusement le jour de la bataille étoit son jour de fievre; il avoit cependant voulu être témoin de ce qui se passeroit, & il s'étoit placé sur une hauteur d'où il découvroit tout le champ de bataille. Dès les premiers mouvemens du Duc de Guise, il sembla prévoir ce qui alloit arriver, & il dit même à quelques personnes qui étoient auprès de lui : *Voici une queue que nous aurons bien de la peine à écorcher*. Peu après lorsqu'il vit la déroute du corps que Guise venoit d'attaquer, il ne put plus se contenir; & quoiqu'il fût sans armes & vêtu seulement d'une robe fourée, il courut aux Reitres qui n'étoient poursuivis que de loin, & fit tous ses efforts pour les rallier; mais ses peines furent inutiles, & il se vit obligé lui-même de se sauver du côté de Treon.

Pendant que le Duc de Guise étoit occupé à la défaite de l'Infanterie Huguenote, le Maréchal de Saint-André qui commandoit l'aîle droite des Catholiques, se posta de façon qu'il se

mit entre la Cavalerie de Condé qui pourfuivoit les fuyards du corps de bataille, & fon Infanterie qui étoit battue par le Duc de Guife. Il chargea d'abord quelques efcadrons de Reitres & un bataillon de Lanfquenets qu'il mit en fuite; & fans permettre aux fiens de les pourfuivre, il marcha en bataille à la rencontre du Prince de Condé, qui fut très-furpris de fe voir affailli dans le tems qu'il fe croyoit maître de tout l'avantage. Il raffembla au plutôt autour de lui tout ce qu'il put ramaffer de Cavalerie; mais il ne put avoir qu'environ deux cens perfonnes, le refte étoit épars dans la campagne, occupés à pourfuivre les fuyards & à faire des prifonniers. Il fe vit donc contraint de prendre le parti de la retraite; mais à peine eut-il fait trois cens pas, que fon cheval qui avoit reçu un coup d'arquebufe à la jambe, s'arrêta tout court fans pouvoir avancer. Il étoit prêt d'en remonter un autre, lorfqu'il fe vit tout à coup enveloppé par un gros de Gendarmerie commandé par Damville, fils du Connétable, qui le fit prifonnier.

1562.

Le Prince de Condé est fait prifonnier.

Le Maréchal de Saint-André paffa

1562.

outre, & ayant été joint par le Duc de Guise, ils partirent ensemble pour aller dissiper le reste de la Cavalerie. Ils avoient dessein de l'attaquer avant qu'elle eût le tems de se rallier, & de courir ensuite sur ceux qui emmenoient le Connétable, afin de le tirer de leurs mains; mais ils s'en aviserent trop tard. Coligni, à la faveur d'un bois taillis, rallia une partie de la Cavalerie, dont il forma un corps d'environ treize cens hommes, & il marcha ensuite aux ennemis avec un courage intrépide.

Coligni rallie les troupes & les ramene au combat.

Il y eut alors une nouvelle action qui fut pour le moins aussi vive que la premiere. Le Maréchal de Saint-André périt au premier choc d'un coup de pistolet, dont Baubigni qui le haïssoit personnellement, lui cassa la tête. Tout le commandement fut donc alors entierement dévolu au Duc de Guise, qui soutint avec valeur l'attaque de Coligni. L'Amiral de son côté fit les derniers efforts pour enfoncer les troupes du Duc de Guise; il y réussit au point, qu'une grande partie de la Cavalerie Catholique commençoit à se renverser, lorsque les vieilles bandes de l'Infanterie Françoise,

Mort du Maréchal de Saint-André.

commandées par Sébastien de Luxembourg, prirent les Huguenots en flanc, & firent un feu terrible sur eux. 1562.

Coligni qui avoit beaucoup moins de troupes, ne crut pas devoir tenir plus long-tems; il fit battre aussi-tôt la retraite, & se retira en bon ordre toujours en combattant. Le Duc de Guise le poursuivit pendant quelque tems; mais la nuit étant survenue, on fut obligé de cesser tout combat. Coligni s'en alla à la Neuville, & sauva avec lui une partie des bagages & de l'artillerie, à la réserve de quatre pieces de campagne. Le Duc de Guise resta ainsi maître du champ de bataille, c'est ce qui fait qu'on lui accorde l'honneur de la victoire; car d'ailleurs il y eut assez d'égalité dans les différens avantages que les deux armées remporterent l'une sur l'autre, avec cette différence néanmoins que dans le nombre des morts, les Catholiques perdirent beaucoup plus de personnes de distinction que les Calvinistes.

Coligni fa[it] sonner la re[t]raite.

Coligni dès le même jour, après avoir laissé reposer ses troupes pendant quelques heures, leur proposa de retourner au combat le lendemain du grand matin; il leur représenta

Coligni pro[-]pose de re[-]tourner le lendemain à l'ennemi.

qu'elles ne manqueroient pas de vain-
1562. cre, parce que l'armée ennemie avoit perdu les meilleurs de ses principaux Chefs, par la prise du Connétable & la mort du Maréchal de Saint André; que toute la Cavalerie Catholique étoit presque en déroute; & qu'enfin les Suisses qui faisoient la force principale des Triumvirs, avoient été extrêmement maltraités. En effet, indépendamment du nombre considérable des morts & des blessés, ils avoient encore perdu onze de leurs meilleurs Capitaines.

Tous les Officiers des Reitres convinrent que le projet de l'Amiral leur feroit beaucoup d'honneur, & répareroit les pertes qu'ils avoient pû faire; mais en même tems ils alléguerent l'impossibilité dans laquelle ils étoient de rien entreprendre pour le présent. Les troupes étoient presque rendues de fatigues; d'ailleurs la plus grande partie de leurs chevaux étoient blessés ou dessolés; & enfin la plûpart des soldats avoient perdu leurs armes, & ceux qui les avoient conservées ne pouvoient point s'en servir, parce qu'ils n'avoient plus ni poudre ni plomb. Coligni fut donc obligé de renoncer

à donner une nouvelle attaque ; mais le lendemain son armée s'étant trouvée renforcée par les débris des troupes Huguenotes qui étoient venus s'y rendre pendant la nuit, il mit son armée en bataille à quelque distance de la Neuville, & y resta près d'une heure, sans doute pour faire voir à ses ennemis que la défaite de l'armée Protestante n'étoit pas si complette qu'on le pensoit, & aussi pour rassembler ceux de ses gens qui étoient encore dispersés de part & d'autre. Il partit ensuite & prit le chemin de Gallardon, où il fit enfouir une grosse coulevrine dont le Duc de Guise s'empara peu après. De-là Coligni marcha du côté de Dangau, où toute l'armée d'un commun consentement lui déféra le commandement général en l'absence du Prince de Condé, qui étoit entre les mains des Catholiques.

1562.

Coligni se présente en bataille aux Catholiques.

Coligni est nommé Généralissime des troupes Huguenotes.

Ce Prince fut traité par le Duc de Guise avec tous les égards dûs à sa naissance & à sa valeur ; & quoiqu'on eût un soin extrême de le bien garder, on ne négligea rien de tout ce qui pouvoit d'ailleurs contribuer à adoucir l'amertume de sa situation. Les Huguenots eurent les mêmes attentions

pour le Connétable, mais ce ne fût que
1562. lorſqu'on l'eût placé en lieu de ſûreté;
Coligni fait conduire le Connétable à Orléans. car juſques-là on le traita avec aſſez peu de ménagement, du moins par rapport à la route qu'on lui fit faire ; car quoiqu'il fût fort âgé & même bleſſé, on le fit marcher jour & nuit juſqu'à Orléans. La peur qu'on avoit que les Catholiques ne tentaſſent de le reprendre, avoit déterminé Coligni à faire partir au plutôt un détachement de Cavalerie pour conduire ce Seigneur à Orléans, où il fut remis entre les mains de la Princeſſe de Condé ſa niéce.

Cependant Coligni avec ſes troupes continua ſa route par la Beauce, & s'empara en paſſant de la petite
Coligni marche en Solcgne & dans le Berry. Ville de Puiſet : il ſe rendit enſuite à Patay, où il ſéjourna deux jours : il en partit le troiſieme, & prit un détour pour aller ſurprendre des troupes qu'il avoit appris qu'on envoyoit à Blois ; il leur donna la chaſſe & les pourſuivit juſqu'à Freteval dans le Vendômois : il revint enſuite à Baugenci, où il arriva vers la fin de l'année dans le deſſein d'y faire rétablir le Pont ſur la Loire, & de mettre ſes troupes en quartier d'hiver dans la

Sologne & le Berry. Il y avoit pris ce parti ſur les avis qu'il avoit reçus que le Duc de Guiſe devoit y envoyer de ſes troupes, afin qu'elles fuſſent plus à portée d'Orléans, dont ce Duc avoit réſolu de faire le ſiége.

Le deuxieme jour de Janvier Coligni alla attaquer Celles en Berri, où l'on ſçavoit que les Eccléſiaſtiques des environs s'étoient retirés, & y avoient tranſporté l'argenterie de leurs Egliſes, comme dans un lieu de ſûreté. Cette Place ne tint pas long-tems, & les Huguenots y firent un butin conſidérable ; toute l'argenterie des Egliſes fut fondue, & l'on en tira de quoi appaiſer un peu les Allemands, que l'on faiſoit attendre depuis long-tems après ce qui leur étoit dû. 1563. Priſe de Celles en Berri.

Cependant le Duc de Guiſe, qui avoit été mandé à la Cour peu après la bataille, étoit venu y rendre compte de tout ce qui s'y étoit paſſé. Ce fut à Rambouillet, où le Roi & la Reine étoient alors, que le Duc de Guiſe, après avoir fait l'éloge des Officiers Catholiques qui s'étoient diſtingués dans l'armée du Roi, parla auſſi très-obligeamment du Prince de Condé & de Coligni, & donna beaucoup de

louanges à la valeur du premier, & à
1563. la sagesse & la prudence du second.
Il fut nommé par le Roi Généralissime des Troupes Royales, & dès-lors il fit tous les préparatifs nécessaires pour suivre Coligni au plutôt, & tâcher ensuite de se rendre maître d'Orléans, qui étoit toujours la Place principale des Huguenots.

Coligni pourvoit à la défense d'Orléans.

Coligni de son côté ne négligea rien pour mettre cette Place en état de défense: il écrivit à d'Andelot, & le chargea du soin de faire réparer les fortifications. Ce Seigneur s'en acquitta avec toute la diligence & le succès possible, par les secours d'un Gentilhomme nommé Paz de Feuquieres, très-habile dans l'art de fortifier les Places. Il fit ensuite la revûe de ses troupes, dont le nombre & sur-tout la bonne volonté le rassurerent contre les entreprises des Catholiques. Coligni s'y rendit peu après; il passa par Montrichard & par Romorantin, & s'arrêta à Gergeau, dont la Rochefoucault s'étoit emparé. Il conduisit ensuite ses troupes à Sulli, Place sur la Loire au-dessus de Gergeau, & vint enfin à Orléans avec toutes ses troupes. Ce fut-là qu'on tint un grand Conseil

Conseil avec les Chefs Huguenots, pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire. 1563.

Il fut résolu que dès qu'on sçauroit que le Duc de Guise se disposeroit à venir à Orléans, l'Amiral conduiroit les troupes Allemandes en Normandie pour les y faire subsister, & en même tems pour y recevoir les secours d'hommes & d'argent que la Reine d'Angleterre avoit envoyés au Havre. Les Reitres cependant ne se soucioient pas trop de sortir d'Orléans ; mais dès qu'on leur eut parlé d'argent, & que d'ailleurs on leur eut fait espérer le pillage des Villes Catholiques de la riche Province de Normandie, ils se déterminerent à marcher. On fut informé alors des mouvemens du Duc de Guise : ce Prince après avoir tout réglé pour le siége d'Orléans, avoit été joindre son armée qui étoit presqu'entierement composée d'Infanterie, parce que la saison ne permettant pas encore que la campagne pût fournir de fourage, la Cavalerie avoit été mise en quartier de rafraîchissement. Il s'étoit avancé du côté d'Etampes, dont il s'étoit rendu maître aussi-bien que de plusieurs autres petites Places ;

& enfin après avoir passé la Loire à
1563. Baugenci, il parut à la vûe d'Orléans le cinquiéme de Février, & il établit son camp entre Olivet & Saint-Aubin du côté de la Sologne.

Le Duc de Guise va à Orleans.

Coligni marche en Normandie.

Dès les premieres nouvelles de la marche du Duc de Guise, Coligni se mit en devoir de suivre le projet qu'il avoit formé sur la Normandie; & comme son dessein étoit de faire beaucoup de diligence dans la route, il engagea les Allemands de laisser à Orléans leurs chariots, & d'emporter seulement sur leurs chevaux les bagages les plus nécessaires. Coligni partit donc d'Orléans, & passa par Gergeau, d'où il descendit dans la Beausse : il prit ensuite par Tréon & Dreux, où il ne put s'empêcher de s'arrêter pour y faire ses réflexions sur les fautes qu'on avoit commises dans la bataille qui y avoit été donnée. Il se rendit en peu de tems vers Evreux, qu'il tenta inutilement de forcer; il fut répoussé & y perdit quelques soldats, Il se retira à S. Pierre-sur-Dive, où il abandonna au pillage différentes Eglises, auxquelles les Matelots & ceux qui voyagent ordinairement sur mer, avoient beaucoup de dévotion. Le butin qu'ils

y firent ne suffit pas cependant pour contenter les Allemands, & ils recommencerent à demander hautement de l'argent. En effet, Coligni leur avoit fait espérer que ce seroit-là qu'il auroit des nouvelles certaines des Anglois; mais il avoit fait un tems si contraire, & la mer avoit été tellement orageuse, qu'il n'avoit pas été possible aux vaisseaux d'Angleterre d'aborder vers la France. Il eut besoin de toute son habileté pour faire entendre raison à ses troupes, & les porter à se contenter de belles paroles, en attendant qu'il fût en état de les satisfaire d'une façon plus réelle. 1563.

Cependant pour ne pas demeurer dans l'inaction, il résolut de tenter quelques entreprises, afin de trouver dans le pillage de quoi amuser des troupes toujours prêtes à se mutiner. Il détacha le Prince de Porcien avec un corps de troupes, & l'envoya attaquer Pont-l'Evêque, dont ce Prince se rendit maître en peu de tems. Coligni marcha ensuite vers Honfleur, qui se garantit du pillage en fournissant abondamment aux troupes tout ce dont elles avoient besoin.

Il s'empare de Pont-l'Evêque.

Les Bourgeois de Caën, qui la plû-

1563. part étoient Huguenots, profiterent alors de la proximité de Coligni pour le prier de venir au plutôt les secourir contre des meurtriers & des voleurs; c'étoit ainsi qu'ils appelloient les soldats de la garnison, qu'on avoit été obligé d'envoyer chez eux pour les contenir. La Cour avoit conçu des soupçons sur les Assemblées qu'ils tenoient ouvertement dans les maisons particulieres pour l'exercice de leur Religion. Pour obvier aux inconvéniens qui auroient pû en résulter, on avoit donné le gouvernement du Château à Bailleul de Renouart; & le Marquis d'Elbeuf, frere du Duc de Guise, avoit été chargé de commander dans la Ville, & de retenir les peuples dans le devoir. Les Bourgeois s'étoient assez bien comportés pendant quelque tems; mais l'arrivée des troupes Huguenotes dans leur voisinage leur ayant inspiré de la hardiesse, ils commencerent par insulter les soldats du Château; ensuite ils en vinrent aux mains, & les habitans remporterent quelques avantages. Cependant comme ils trouvoient qu'il leur seroit plus commode de faire défendre leur cause par des troupes réglées, ils dépu-

Les Bourgeois de Caën demandent du secours à Coligni contre les Catholiques.

rerent vers Coligni, comme je viens de le dire, & le prierent de venir à leur secours. 1563.

Coligni s'en défendit d'abord sur le peu de tems qu'il avoit à rester dans sa Province, & sur l'obligation où il étoit de retourner à Orléans, aussi-tôt qu'il auroit reçu l'argent qu'il attendoit d'Angleterre : il leur fit même observer qu'en allant attaquer le Château, il rendroit leur condition d'autant plus triste, qu'il ne se croyoit pas assez en force pour être en état de le prendre, & qu'ainsi tout ce qu'il entreprendroit ne feroit qu'animer de plus en plus la garnison, qui ne manqueroit pas de s'en venger sur la Ville aussi-tôt après son départ. Les Huguenots de Caën, loin de se rendre à ces représentations, redoublerent leurs instances, & conjurerent Coligni d'avoir pitié d'eux, & de tenter du moins de les soulager dans leur situation. Il se rendit enfin à leurs sollicitations, & chargea de Vauldrai de Moui de se transporter à Caën avec sa Compagnie & quelques Arquebusiers à cheval, afin d'aider les habitans à se défendre. Le Gouverneur du Château voyant arriver des troupes, commença

1563. à pourvoir à sa sûreté en se débarrassant de tout ce qui pouvoit l'incommoder. Il fit d'abord battre à coups de canon la tour de S. Pierre qui commandoit au Château ; & lorsqu'elle fut renversée, il fit mettre le feu à toutes les maisons des environs qui auroient pû lui nuire.

Coligni s'approche de la ville de Caën.

Tous ces préliminaires paroissant annoncer une vigoureuse défense, Coligni vint en personne à Caën pour voir par lui-même les mesures qu'il conviendroit de prendre pour la réduction du Château, & il se détermina peu après à en faire le siége dans les formes. Ce qui lui fit prendre ce parti, fut la nouvelle qu'il reçut alors que la flotte d'Angleterre étoit enfin arrivée au Havre : elle étoit composée de huit vaisseaux Flamands bien équipés, sur lesquels il y avoit cinq enseignes de troupes Angloises, huit grosses piéces de canon, un attirail de guerre considérable, & enfin l'argent que la Reine d'Angleterre avoit promis.

Arrivée du secours d'Angleterre.

Aussi-tôt que cet argent eut été compté, le Capitaine Briquemaut qui avoit été chargé de l'aller attendre au Havre, revint au plutôt rejoindre

l'Amiral avec un détachement. Ce renfort décida Coligni pour le siége, & le premier de Mars il fit usage de l'artillerie qu'il venoit de recevoir : il destina six canons pour battre la Place, & fit pointer les deux autres contre les côtés saillans du Château ; mais il sçut bientôt qu'il n'étoit pas besoin de beaucoup de préparatifs pour un siege de cette espece : il n'y avoit dans le Château ni bons soldats, ni bons Commandans ; l'artillerie Huguenote ne servit qu'un seul jour ; & dès le lendemain, lorsqu'elle se mit en devoir de recommencer, la Place demanda à capituler.

1563.

Coligni fa le siége d Caën.

Coligni fut d'autant plus étonné du peu de résolution du Commandant, qu'il auroit facilement pû tenir pendant bien du tems. La breche que son artillerie avoit faite étoit si petite, & d'ailleurs si aisée à défendre, que quand la Reine la vit quelque tems après, lorsqu'elle y vint avec le Roi, cette Princesse ne put s'empêcher de dire, que de simples servantes armées seulement de leurs quenouilles, auroient suffi pour arrêter les Assiégeans. Indépendamment de sa petitesse, cette bréche avoit encore un autre défaut ;

elle étoit si haute, que les soldats
1563. avoient besoin pour y monter de doubler leurs échelles, & de reprendre haleine plusieurs fois; & lorsqu'ils y étoient arrivés, ils ne pouvoient entrer que l'un après l'autre.

Cependant cette seule bréche effraya les Assiégés; & Renouart qui commandoit sous le Marquis d'Elbeuf qui étoit incommodé alors, se retira aussi-tôt dans le dernier retranchement, soit que cette attaque à laquelle il ne s'attendoit pas, lui eût fait perdre courage, soit aussi parce qu'il se méfioit des dispositions de ses soldats. La capitulation suivit de près, & il fut réglé que le Marquis d'Elbeuf & Renouart seroient renvoyés libres & avec les marques d'honneur; que la garnison sortiroit avec armes & bagages; qu'on représenteroit de bonne-foi tous les deniers royaux, & qu'enfin quelques Bourgeois qui avoient occasionné des meurtres & des séditions, seroient remis entre les mains de l'Amiral pour en faire justice. Ces articles ayant été arrêtés de part & d'autre, la Place fut livrée aux troupes Protestantes.

Reddition de la Place.

Il y eut beaucoup d'Officiers qui

prétendirent que Coligni n'auroit pas dû accepter la capitulation, parce que dans l'état où les choses se trouvoient, il auroit forcé les ennemis à se rendre à discrétion, & que dans ce cas il se seroit rendu maître du Marquis d'Elbeuf, dont la prise auroit été d'une grande conséquence pour la délivrance du Prince de Condé : mais l'Amiral ne crut pas devoir pousser les choses à toute rigueur, & les conjonctures embarrassantes dans lesquelles il se trouva alors, l'empêcherent de profiter de tous ses avantages. 1563.

Il avoit appris dès le commencement du siége de Caën, que le Duc de Guise avoit été assassiné devant Orléans : peu après il se répandit différens bruits au sujet de ce meurtre. Coligni fut informé que l'assassin le chargeoit, aussi-bien que plusieurs autres de ses Confédérés. Ces nouvelles le déterminerent à régler au plutôt les affaires qu'il avoit à finir en Normandie, afin de retourner promptement à Orléans, où sa présence étoit nécessaire pour détruire les soupçons qu'on avoit formés sur son compte, & aussi pour empêcher qu'il ne se conclût rien de désavantageux à ceux

de ſon parti, en cas que la mort du Duc de Guiſe déterminât la Cour à
1563. penſer à la paix.

Coligni ſçavoit que la Reine ne vouloit point la guerre : il y avoit aſſez paru par les différentes conférences qu'elle avoit demandées juſqu'alors pour tâcher d'en venir à un accommodement. On voyoit même que malgré les grands préparatifs qu'on avoit faits pour réduire Orléans, cette Princeſſe ne déſeſpéroit pas de réuſſir à concilier les différens partis : elle avoit voulu que la Cour s'approchât de cette Place en même tems que l'armée, & elle avoit eu ſoin de faire conduire avec elle le Prince de Condé, afin qu'il fût à portée de participer aux négociations qu'elle vouloit entamer.

En effet, dès ſon arrivée à Blois, elle avoit communiqué au Prince le deſſein qu'elle avoit de demander aux Huguenots que le Connétable & lui conféraſſent enſemble pour tâcher de terminer la guerre : les articles préliminaires avoient été envoyés à Coligni, qui de ſon côté avoit dreſſé à ce ſujet un Mémoire, ſur les précautions qu'on devoit prendre en général

de part & d'autre pour l'entrevûe que l'on proposoit. Coligni étoit encore à Orléans dans ce tems là, & l'on fut très-étonné lorsqu'on apprit que sans s'embarrasser du consentement qu'il avoit paru donner aux propositions qu'on avoit faites pour un accommodement, il étoit parti subitement avec des troupes pour passer en Normandie. 1563.

Voici ce que la Reine en écrivit au Sieur de Gonnor, aussi-tôt qu'elle fut informée du départ de Coligni. *Monsieur de Gonnor, à l'heure que l'Amiral devoit envoyer Boucart & Esternai ici pour parler au Prince de Condé, & que nous envoyions le Sieur d'Oisel & l'Evêque de Limoges pour parler au Connétable, ledit Amiral est parti, & s'en va avec quatre mille chevaux qu'il a en Normandie, si bien que nous ne savons plus où nous en sommes, sinon que M. de Guise va demain au matin assaillir le Portereau d'Orléans & le Pont; s'il le prend, ce que Dieu veuille, je crois qu'il y en aura qui se repentiront d'être partis, & connoîtront qu'il ne fait pas bon se moquer de son Roi, &c.*

Le départ de Coligni ayant donc détruit toutes les idées de paix, le

Duc de Guiſe ſe mit en devoir de battre Orléans. Il fit pouſſer les attaques avec beaucoup de vivacité ; les Aſſiégés de leur côté firent auſſi une vigoureuſe défenſe ſous les ordres de d'Andelot ; cependant malgré la valeur & les ſoins de ce Général, les troupes du Roi eurent des avantages conſidérables par la faute des Allemands, qui abandonnerent un poſte qui leur avoit été confié.

1563. Siége d'Orléans.

Le Duc de Guiſe eſt aſſaſſiné.

Le Duc de Guiſe fit de nouveaux progrès les jours ſuivans, & il s'attendoit enfin à être bientôt maître de la Place, lorſqu'il fut malheureuſement aſſaſſiné le ſoir du dix-huitiéme de Février dans le tems qu'il s'en retournoit à ſon quartier, après avoir donné ſes ordres pour l'attaque du lendemain. L'aſſaſſin ſe ſauva auſſi-tôt dans les bois ; & comme il étoit monté à l'avantage, il échapa à ceux qui le pourſuivoient. Cependant après avoir couru pendant toute la nuit, il s'égara de façon, que croyant le lendemain être bien loin du camp du Roi, il ſe trouva le matin au Pont d'Olivet près de l'armée Catholique. Son cheval n'étant plus en état d'aller, & lui-même ſe ſentant accablé de fatigue, il ſe retira

à l'écart dans une grange pour y prendre quelque repos ; mais comme on avoit répandu du monde de tous côtés pour tâcher de le découvrir, Seurre un des Sécrétaires du Duc de Guise, l'arrêta sur de simples soupçons, & l'amena au camp. Dès le premier interrogatoire il avoua son crime ; & lorsqu'on l'interrogea sur ses complices, il accusa Coligni, Theodore de Beze & Brion, & il ajouta qu'il conjecturoit que la Rochefoucault étoit aussi de ce complot. Il se rétracta ensuite au sujet de Theodore de Beze, & continua à accuser Coligni : peu après il se contredit, & revint encore à le charger : enfin il varia tant de fois dans ses dépositions, qu'on ne sçut plus à quoi s'en tenir.

1563.

L'assassin est arrêté.

Il accuse Coligni.

Cependant malgré toutes ces variations, les dépositions du criminel firent une terrible impression dans le Public, & la plûpart ne balancerent point à regarder Coligni comme coupable, parce qu'on sçavoit la haine qu'il portoit au Duc de Guise, & que d'ailleurs on apprit par les dépositions qu'il avoit eu quelque relation particuliere avec l'accusé. Comme ceci forme un trait important dans la Vie de Coligni, je

1563. crois qu'il est à propos d'en parler un peu en détail, afin qu'on soit en état de juger si les soupçons formés contre l'Amiral, étoient bien ou mal fondés.

Quel étoit l'assassin du Duc de Guise.

L'assassin du Duc de Guise s'appelloit Jean Poltrot Sieur de Meré, âgé alors de 25 à 26 ans. C'étoit un Gentilhomme d'Angoumois de la Seigneurie d'Aubeterre, qui avoit été élevé d'abord parmi les Pages de François Bouchard, Baron d'Aubeterre. Ce Gentilhomme avoit embrassé avec beaucoup d'ardeur la Religion Protestante ; il avoit même pris les armes pour la défendre, & s'étoit attaché à M. de Soubise, sous qui il avoit servi dans les dernieres guerres. Irrité des succès du Duc de Guise, il avoit formé la résolution de le tuer, & il étoit connu dans le parti pour un homme qui s'étoit dévoué à exécuter cet assassinat à quelque prix que ce fût. Il s'étoit même déclaré hautement à ce sujet, lorsqu'après le siége de Rouen où le Roi de Navarre fut tué, il dit en apprenant la mort de ce Prince : *Ce n'est pas assez, il faut encore immoler une plus grande Victime* ; & quand on lui demanda quelle elle étoit : *C'est*, répondit-il, *le grand Guise* ; & en même

Dispositions de Poltrot à l'égard du Duc de Guise.

tems levant le bras droit : *voilà le bras*, s'écria-t-il, *qui fera le coup & mettra fin à nos maux*. Il parloit ainsi en toutes circonstances où il s'agissoit de ce Prince, de sorte que Soubise ni les autres Seigneurs ne pouvoient ignorer ses dispositions:cependant on prétend qu'ils ne croyoient rien de ce que Poltrot avançoit, parce qu'il n'étoit pas probable qu'un homme qui auroit eu la volonté d'exécuter un pareil dessein, eût pû avoir le front de le publier. 1563.

Soubise envoye Poltrot à l'Amiral de Coligni.

Quelque tems après la bataille de Dreux, Soubise qui étoit occupé à Lyon, voulant sçavoir des nouvelles certaines de cette action, sur laquelle les relations particulieres étoient trop partagées pour qu'on pût s'y arrêter, donna une lettre à Poltrot pour la rendre à l'Amiral, & lui demander les éclaircissemens qu'il souhaitoit : il recommanda en même tems le Gentilhomme porteur de sa lettre, comme un bon Officier qui desiroit de bien servir la Religion. Coligni étoit alors dans le Berri, où il faisoit le siége de Celles : ce fut-là que Poltrot lui rendit le paquet dont Soubise l'avoit chargé. Coligni après avoir lû la

Lettre, dit à Poltrot : *C'est M. de*
1563. *Soubise qui m'escrit, & me mande comme vous avez grande envie de bien servir la Religion, vous soyez le bien venu, servez-la donc bien.* Poltrot alla ensuite à Orléans, où Coligni étant de retour après l'expédition de Celles, il résolut d'employer cet Officier, sur le témoignage que Feuquieres lui rendit que c'étoit un homme adroit & intelligent : il lui donna la commission d'aller au camp ennemi pour sçavoir ce qui s'y passoit, & en même-tems il lui fit présent de vingt écus, auxquels il en ajouta cent autres quelque tems après, afin qu'il eût de quoi se bien monter.

Coligni le charge d'aller à la découverte du camp ennemi.

Poltrot vint donc à l'Armée royale, & alla trouver le Duc de Guise au Château de Corney, où ce Prince avoit pris son logement. Il se présenta à ce Général comme un homme qui ayant reconnu les abus de la Religion prétendue réformée, avoit résolu de la quitter pour embrasser la véritable, & se dévouer au service de Dieu & de son Roi. Le Duc de Guise qui étoit naturellement bon & affable, fit un accueil très-gracieux à ce jeune Officier, & recommanda

Poltrot feint de prendre parti dans les troupes de Guise.

à ſes Fouriers de le bien loger. Il l'admit même à ſa table; & Brantome rapporte qu'étant à dîner chez le Duc de Guiſe, il vit arriver Poltrot qui vint un peu tard. Le Duc lui ayant demandé s'il avoit dîné, & Poltrot ayant répondu que non, on s'empreſſa de lui faire place, & eut ſa part pendant le repas des amitiés & des politeſſes que le Prince faiſoit à tous ceux qui avoient l'honneur de manger avec lui. Cette circonſtance, quoique peu intéreſſante par elle-même, mérite ce me ſemble d'être rapportée, pour faire connoître l'empire du fanatiſme ſur ceux qui ont le malheur d'en être obſedés. Poltrot, quoique comblé des bontés du Prince, perſiſta toujours dans le déteſtable deſſein de l'aſſaſſiner. 1563.

Il accompagna ſouvent, dit Brantome, *M. de Guiſe avec tous nous autres de ſon logis juſques au Portereau, où tous les jours mondit Seigneur alloit, & pour ce cherchoit toujours l'occaſion opportune juſques à celle qu'il trouva, où il fit le coup; car elle étoit fort aiſée, d'autant que le ſoir que mondit Seigneur tournoit, & s'en venoit ſeul avec ſon Ecuyer, ou un autre & cette fois avoit avec lui M. de*

ſon deſſein, s'y étoit rendu l
dix-huitiéme de Février, m
un cheval d'Eſpagne, excel
reur. Dès que l'aſſaſſin en
trompette qui annonçoit le 1
Duc de Guiſe, il deſcendit c
& ſe prépara par la priere à
coup. Theodore de Beze ra
ce fait dans ſon Hiſtoire Ec
que, repréſente Poltrot *ému a*
vement ſecret, & priant L
ardemment qu'il lui fît la gr
changer le vouloir, ſi ce qu'il vo
lui étoit déſagréable, ou bien
donnât conſtance & aſſez de
tuer ce Tyran, & par ce moye
Orléans de deſtruction & tout l
me d'une ſi malheureuſe tyrann

tems qu'il passoit, il lui tira par derriere de cinq à six pas un coup de pistolet chargé de trois balles, dont le Prince eut l'épaule droite fracassée. On crut d'abord que sa blessure n'étoit pas mortelle ; mais comme les balles étoient empoisonnées, il fut bientôt attaqué d'une fiévre violente qui l'emporta peu de jours après : il mourut le jour des Cendres 24 de Février.

1563.

Poltrot assassine le Duc de Guise.

Dans les relations qui furent publiées quelque tems après cet assassinat, il est remarqué que Poltrot ne fut pas pris le lendemain au matin, comme le rapportent plusieurs Historiens. Il courut toute la nuit,& s'étant égaré, comme je l'ai dit, il ne fit que tournoyer, & se trouva le matin au Village de Loiret : il en partit aussitôt & courut encore toute la journée; & soit que la tête lui eût tourné, ou que les troupes répandues dans divers quartiers l'obligeassent de s'éloigner des routes ordinaires, il se perdit une seconde fois ; & croyant toujours s'éloigner beaucoup, toutes ses courses n'aboutirent qu'à le ramener près de l'Armée royale. La lassitude de son cheval ne lui permettant plus de se

remettre en march
1563. une Ferme où il
20 de Février. I
Il est arrêté & confesse son crime.
presqu'aussi-tôt, &
qu'il ne fût pas be
gues procédures
vouloit sçavoir qu
plices, la Reine o
conduit au Camp
de S. Mesmin, po

Interrogatoire de Poltrot.
Poltrot compar
che vingt uniéme
ce de la Reine, du
bon, du Duc d'E
de Mantoue, du C
des Sieurs de Ma
de Sipierre, de Lo
de Limoges, qui é
seil du Roi; ce fu
rogé sur le fait, su
& en général sur t
avoir trait à cet af

Réponses de Poltrot.
Il répondit que
à Orléans avec le
mois de Juillet de
l'y trouver; que l
l'avoient présenté
gni, qui l'avoit eng
Guise, & qu'il l'a
venu à Lyon ave

y étoit resté jusqu'après la bataille de Dreux ; qu'alors l'Amiral l'ayant redemandé à M. de Soubise, il étoit venu le trouver à Celles dans le tems qu'il en faisoit le siége : qu'étant ensuite revenu avec l'Amiral à Orleans, ce Seigneur lui avoit encore proposé l'assassinat du Duc de Guise, & qu'il y avoit enfin consenti, après y avoir été vivement exhorté par Theodore de Beze & un autre Ministre. Il ajouta qu'ayant reçu de l'argent, il étoit venu vers le Duc de Guise, & s'étoit présenté à lui comme un homme qui se repentoit de porter les armes pour la cause des Protestans, & qui vouloit se consacrer au service du Roi : que la vûe du Duc de Guise, & la bonté avec laquelle ce Prince l'avoit reçu, avoient excité dans son ame un vif repentir de l'action qu'il méditoit, & qu'en conséquence il étoit revenu au plutôt à Orleans trouver l'Amiral, pour le prier de le dispenser de commettre ce crime : que Theodore de Beze qui étoit présent, lui avoit parlé encore une fois avec beaucoup de vivacité pour l'encourager à cette entreprise ; que ce Ministre lui avoit représenté qu'il auroit la gloire d'ôter 1563.

un tyran de ce monde, & que par
1563. cette action généreuse il gagneroit le Paradis, s'il mouroit pour une telle cause.

Poltrot parla ensuite de la Rochefoucault, mais il ne le chargea pas directement, il dit seulement qu'il conjecturoit que ce Seigneur sçavoit quelque chose de ce dessein, parce que l'ayant vû à Villefranche près de la Ville de Celles dans le tems qu'il venoit trouver l'Amiral, il en fut reçu avec de grandes démonstrations d'amitié, & que ce Seigneur lui dit qu'*il étoit le bienvenu* : & à l'égard du Prince de Condé, de d'Andelot & de Soubise, il déclara qu'ils n'avoient rien sçu du projet qu'il méditoit.

Ensuite adressant la parole à la Reine, il lui dit de prendre garde à elle, parce que les Protestans l'accusoient de les avoir trahis, & qu'ils étoient terriblement animés contr'elle ; il ajouta qu'il y avoit plusieurs assassins, tant à la suite de la Cour, que dans le camp, qui étoient envoyés par Coligni; mais que cependant il n'avoit pas entendu nommer les personnes qu'il vouloit faire tuer ; qu'il lui avoit seulement entendu dire en général,

qu'après s'être défait du Duc de Guise, il feroit traiter de même tous ceux qui voudroient commander l'Armée du Roi : qu'il y avoit entr'autres six ou sept Chevaliers de l'Ordre qu'il étoit nécessaire de faire mourir ; qu'on en vouloit principalement au Duc de Montpensier & au Sieur de Sansac. Poltrot observa par rapport à ce dernier article, qu'il ne parloit pas de ce complot comme le sçachant de Coligni, mais sur les discours qu'il avoit entendu tenir assez communément par les Capitaines & les Soldats qui étoient à Orleans. 1563.

Il dit encore qu'il avoit vu dans le camp quatre Cavaliers bien montés, dont il lui seroit difficile de dire les noms; mais qu'il se souvenoit bien de les avoir vûs chez Coligni; qu'ils s'étoient chargés d'exécuter quelques entreprises ; & que Coligni lui ayant demandé la derniere fois qu'il le vit, s'il vouloit s'ouvrir à eux, il l'avoit refusé de peur d'être découvert. Il promit de les montrer, si on vouloit lui donner la liberté de se promener par le camp. Après avoir répondu à d'autres questions qu'on lui fit sur les desseins de Coligni pour cette guerre, & sur les cir-

» fut bien connue; je ſupplie très-
1563. » humblement Votre Majeſté com-
» mander qu'il ſoit bien gardé; & ce-
» pendant j'ai dreſſé quelques articles
» ſur chacun des ſiens qui me ſemblent
» mériter réponſe, que j'envoye à Vo-
» tre Majeſté par ce Trompette, par leſ-
» quels toutes perſonnes de bon juge-
» ment pourront à peu près être éclair-
» cies de ce qui en eſt; & outre cela, je
» dis qu'il ne ſe trouvera point que
» j'aye jamais recherché cettui-là, ni
» autre pour faire un tel acte; au con-
» traire, j'ai toujours empéché de tout
» mon pouvoir que telles entrepriſes
» ne ſe miſſent à exécution; & cela en
» ai-je pluſieurs fois tenu propos à M.
» le Cardinal de Lorraine & à Mada-
» me de Guiſe, & à Votre Majeſté,
» laquelle ſe peut ſouvenir combien
» j'ai été contrariant à cela; réſervé
» depuis cinq ou ſix mois en çà, que
» je n'ai fort conteſté contre ceux qui
» montroient avoir telle volonté; &
» ce a été depuis qu'il eſt venu des per-
» ſonnes que je nommerai quand il ſera
» tems, qui diſoient avoir été pra-
» tiqués pour me venir tuer; comme
» il plaira à Votredite Majeſté ſe ſou-
» venir que je lui dis à Paris en ſortant

» du Moulin où se faisoit le Parlement,
» (*c'est à-dire la Conférence.*) Ce que 1563.
» j'ai aussi dit à M. le Connétable, &
» néanmoins puis-je dire avec vérité,
» que de moi-même je n'ai jamais re-
» cherché, sollicité ni pratiqué per-
» sonne pour tel effet, & m'en rappor-
» terois bien à tous ceux qui ont vû
» mettre telle entreprise en avant de-
» vant moi, combien je m'en suis mo-
» qué; & pour n'ennuyer Votre Ma-
» jesté de plus longue Lettre, je la sup-
» plierai encore un coup très humble-
» ment, commander que ledit Poltrot
» soit bien & soigneusement gardé
» pour vérifier de ce fait ce qui en est,
» aussi qu'étant mené à Paris, comme
» l'on m'a dit, je craindrois que ceux
» de la Cour de Parlement le voulus-
» sent faire exécuter pour me laisser
» cette calomnie & imposture, ou bien
» qu'ils voulussent procéder à l'encon-
» tre de moi pour ce fait, ce qu'ils
» ne peuvent faire étant mes Parties,
» & recusés comme ils sont, & ce-
» pendant ne pensez pas que ce que
» j'en dis soit pour regret que j'aye à
» la mort de M. de Guise; car j'esti-
» me que ce soit le plus grand bien qui
» pouvoit avenir à ce Royaume & à

1563. » l'Eglise de Dieu, & particuliere-
» ment à moi & à toute ma Maison;
» & aussi, que s'il plaît à Votre Ma-
» jesté, ce sera le moyen pour mettre
» ce Royaume en repos, ce que tous
» ceux de cette armée désirons bien de
» vous faire entendre, s'il vous plaît
» nous donner sûreté de ce faire, sui-
» vant ce que nous avons fait requérir,
» aussi tôt que nous avons été avertis
» de la mort dudit Sieur de Guise.
» Madame, je prie Dieu vous donner
» en très-parfaite santé, très-heureuse
» & très-longue vie. De Caen, ce 12
» de Mars 1562. (ancien stile.)

Mémoire pour Coligni contre les dépositions de Poltrot.

Le Mémoire (*a*) qui étoit joint à cette Lettre, contenoit les réponses aux dépositions de Poltrot. Il commençoit par une espéce d'avant propos, dans lequel on accusoit les ennemis de Coligni d'avoir fait parler le criminel, & d'avoir fabriqué eux-mêmes son interrogatoire & ses ré-

(*a*) Cette Piéce est intitulée : *Réponse à l'interrogatoire qu'on dit avoir été fait à un nommé Jean de Poltrot, soi-disant Seigneur de Merey, sur la mort du feu Duc de Guise, par Monsieur de Châtillon, Amiral de France, & autres nommés audit interrogatoire.* Mémoire de Condé, tome IV. page 285 & suiv.

ponses. *Ledit Seigneur Amiral*, dit l'Auteur du Mémoire, *ayant égard à la vérité & à son honneur, & ne pouvant attribuer telle controuvée accusation qu'aux ennemis du repos de ce Royaume, continuant en leur mauvaise volonté qui est de ruiner entierement ledit Seigneur Amiral avec tous ceux qui font profession de l'Evangile, en les rendant odieux à tout le monde par tels artifices & pratiques, n'a voulu faillir d'y remédier promptement; & pour cette cause, sans avoir égard aux ruses & fallaces des dessusdits, & se confiant en Dieu & en sa bonne conscience, n'a fait difficulté de publier ladite confession de mot à mot, en y ajoutant ses reponses sur chacun comprins en icelle, &c.* 1563.

Entrant ensuite en matiere, Coligni répond d'abord à l'article, où il étoit fait mention d'un voyage de Poltrot à Orleans au mois de Juillet : il assure devant Dieu qu'il ne sçait quand Poltrot arriva à Orleans, ni quand il en partit, & qu'il ne se souvient point de l'avoir jamais vû, ni d'avoir entendu parler de lui avant le mois de Janvier dernier. Il déclare ensuite que dans ce tems, c'est-à-dire vers la fin de Janvier, M. de Soubise

1562. lui ayant envoyé Poltrot, & Feuquieres le lui ayant présenté & recommandé comme un excellent homme de guerre, qui avoit donné des preuves de son habileté dans la campagne de Picardie, il n'avoit pas fait difficulté de l'employer en conséquence d'un rapport si favorable. Il fait observer que bien loin que Soubise eût eu le moindre dessein approchant de celui qui avoit été exécuté, ce Seigneur lui avoit mandé en lui envoyant Poltrot, de le lui renvoyer au plutôt, parce que c'étoit un homme dont les services lui étoient utiles. Coligni ne dit point pourquoi il ne le renvoya pas, & Poltrot au lieu de s'en retourner, alla à Orléans.

Le voyage de ce Gentilhomme à Orléans forma dans les dépositions un moyen assez fort contre Coligni; car Poltrot avoit assuré que ce Seigneur lui avoit commandé d'aller l'attendre à Orléans, où il devoit se rendre aussi-tôt après la prise de Celles. Coligni nia formellement d'avoir donné aucun ordre pour ce voyage; il dit qu'il lui avoit seulement permis d'y aller, parce que Poltrot assuroit y avoir affaire.

A l'égard des sollicitations que Poltrot déposoit lui avoir été faites par Coligni pour tuer le Duc de Guise, sollicitations, ajoutoit il, qui avoient été réitérées par Theodore de Beze & par un autre Ministre qui étoit survenu dans le tems de cette conversation, à la fin de laquelle l'Amiral le voyant déterminé, lui avoit donné vingt écus; Coligni répond d'abord en niant le fait; quant à ce qui concerne les sollicitations : il s'étend ensuite, & peut-être un peu trop, sur ses dispositions à l'égard du Duc de Guise. Il assure que, *sur sa vie & sur son honneur*, ce sont ses propres termes, *il ne se trouvera qu'il ait approuvé qu'on attentât en cette façon sur la personne d'icelui, jusques à tant qu'il a été dûement averti que ledit de Guise & le Maréchal de Saint-André avoient attiré certaines personnes pour tuer M. le Prince de Condé, lui, & le Seigneur d'Andelot son frere .... quoi voyant, il confesse depuis ce tems-là, quand il a oui dire à quelqu'un, que s'il pouvoit il tueroit ledit Seigneur de Guise jusques en son camp, il ne s'en a détourné. ... Et quant aux vingt écus .... il reconnoît être vrai qu'à son dernier retour à Or-* 1563.

leans, environ la fin de Janvier dernier
1563. *après que le Seigneur de Feuquieres lui eut dit qu'il avoit connu ledit Poltrot pour homme de service, il délibera l'employer à sçavoir des nouvelles du camp des susdits ennemis, & pour cet effet lui fit délivrer vingt écus, sans lui tenir autre langage ni propos, & sans jamais lui faire mention de tuer ou de ne pas tuer ledit Seigneur de Guise.*

Theodore de Beze ajouta, pour ce qui le regardoit dans l'article de la déposition, que jamais il n'avoit vû ni connu, ni parlé à Poltrot, & en général il assura que jamais il n'avoit parlé ouvertement contre le Duc de Guise; qu'à la vérité il avoit souvent prié Dieu ou qu'il changeât le cœur de ce Prince, ou qu'il en délivrât le Royaume; mais que cependant il ne l'avoit désigné nommément en aucune occasion.

Indépendamment des vingt écus dont je viens de parler, Poltrot dans la suite de son interrogatoire avoit déposé qu'ayant été reçu par le Duc de Guise, & étant demeuré quelque tems auprès de lui, il retourna à Orleans pour s'excuser sur ce qu'il n'osoit entreprendre ce qu'on exigeoit

de lui; mais que l'Amiral & ses Ministres l'avoient encouragé, & que pour le rassurer contre la crainte qu'il avoit d'être arrêté, Coligni lui avoit donné cent écus dans un papier pour acheter un cheval, si le sien n'étoit pas assez bon pour se sauver, après avoir fait le coup. 1563

Coligni répond qu'il n'étoit plus à Orleans, lorsque Poltrot y revint pour faire son rapport; de sorte que ce ne fut point à lui, mais à d'Andelot que le Déposant fit part de ce qu'il avoit découvert dans le camp du Duc de Guise; & il avoue cependant que d'Andelot l'ayant entendu, l'envoya au plutôt sur la route qu'il avoit prise pour se rendre en Normandie, & que Poltrot l'avoit joint à un Village nommé de Neuville, à six ou sept lieues d'Orleans; que le Déposant étoit alors accompagné du Seigneur de Traves par ordre de d'Andelot, qui se méfiant de la sincérité du rapport de Poltrot, avoit dessein de le faire mettre aux arrêts. Coligni rapporte qu'après l'avoir bien entendu, il jugea qu'on pouvoit cependant s'en servir très-utilement, & il lui donna alors cent écus, tant pour se mieux monter, que

pour faire toutes les diligences nécessaires dans ces sortes d'affaires : il lui
563. commanda en même tems de s'adresser en son absence à son frere d'Andelot. Coligni ajoute qu'il se souvient bien que dans cette circonstance Poltrot s'avança jusqu'à dire qu'il seroit aisé de tuer le Duc de Guise, mais que lui Coligni n'insista point sur cet article.

A l'égard des autres dépositions, Coligni n'y répondit que par des protestations du contraire : ce fut aussi le parti que prirent Theodore de Beze & la Rochefoucault par rapport aux faits qui les regardoient. Coligni termine ce Mémoire en réiterant la demande qu'il avoit faite à la Reine dans sa Lettre. Il supplie Sa Majesté d'ordonner que Poltrot soit bien & sûrement gardé, de façon que personne n'en approche, & qu'on ne cherche à l'intimider & à le suborner. Il représente que sa demande est d'autant mieux fondée, que la vérification des faits objectés dépend de la confrontation qu'il est important de faire du Déposant avec les Accusés. Il ajoute en finissant, que par rapport à l'instruction de ce procès, lui & ses coaccusés recusent

les Cours de Parlement & tous autres Juges qui se sont manifestement montrés leurs ennemis dans les troubles présens. Cet Ecrit est daté de Caen en Normandie le 12 de Mars 1562, (c'est-à-dire 1563,) & signé Châtillon, la Rochefoucault, & Theodore de Beze. 1563.

Cette apologie ne fit pas beaucoup d'effet dans le Public. Quelques contrariétés que l'on remarqua dans les faits avancés, entretinrent les soupçons, & l'on continua de raisonner sur cette affaire, selon qu'on se trouva affecté pour ou contre Coligni. A l'égard de la demande qu'il avoit faite qu'on gardât soigneusement Poltrot, & qu'on différât son supplice jusqu'à ce qu'il pût lui être confronté, on n'y fit nulle attention : il y eut même une Lettre écrite à la Reine par le Parlement, en conséquence d'une délibération de la Cour, par laquelle on prioit Sa Majesté de faire faire au plutôt justice du meurtrier du Duc de Guise : il fut même ordonné par la même délibération, qu'il seroit sursis à la pompe funébre que la Ville faisoit à l'honneur de ce Prince, jusqu'à

ce qu'on eût reçu réponſe de Sa Majeſté.

563.

Cette Lettre fut écrite & envoyée le 17 Mars, & la réponſe arriva le même jour. Le lendemain 18, le Parlement s'étant aſſemblé, il y eut un Jugement définitif qui condamnoit Poltrot au même ſupplice qui eſt décerné pour les criminels de léze-Majeſté. Comme l'Arrêt portoit qu'il ſubiroit auparavant la queſtion extraordinaire, il y fut appliqué Il retracta d'abord ſa premiere confeſſion, & nia qu'il eût conféré ſur le meurtre du Duc de Guiſe avec Soubiſe, Feuquieres, Brion, Coligni & Beze: enſuite il avoua qu'il en avoit parlé à Coligni, & il perſiſta conſtamment à décharger les autres. La vûe des tourmens affreux qu'il alloit ſouffrir, lui fit chercher divers moyens pour les différer. Il demanda à parler au Premier Préſident, & répéta les mêmes choſes qu'il avoit déja dites, mais bien plus au long. Après avoir encore varié pluſieurs fois, il fallut enfin partir pour le ſupplice.

igement
oltrot.

Il fut conduit à la Gréve dans un tombereau, & là ayant été attaché ſur un échafaud qui avoit été dreſſé vis-à-

n ſuppli-

vis l'Hôtel-de-Ville; on lui déchira le corps en quatre endroits différens avec des tenailles ardentes: il fut ensuite tiré à quatre chevaux; & après les premieres secousses, on le détacha pour entendre encore ce qu'il auroit à dire. Ses dernieres dépositions furent aussi embarrassantes que les premieres. Il dit d'abord que Coligni n'avoit point eu de part dans son crime; ensuite il l'accusa de nouveau; & non content de le charger, il ajouta que d'Andelot étoit aussi de ce complot: telles furent ses dernieres dépositions. Après cela on le rattacha à la queue des chevaux; & lorsqu'il fut entierement démembré, on lui coupa la tête qui fut mise au bout d'une lance qu'on planta vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville: le tronc du corps fut brûlé, & les quatre membres furent attachés à quatre potences dressées hors des quatre Portes principales de la Ville. 1563.

Coligni étoit encore en Normandie lorsque tout cela se passa. Après s'être rendu maître de Caen, il s'étoit emparé par ses Lieutenans de Saint Lo, d'Avranches, de Honfleur & de quantité d'autres Places, dans lesquelles l'avidité du soldat avoit trouvé de

quoi se satisfaire. Ce fut sous les
1563. ordres de Montgommeri que se fit la plus grande partie de ces expéditions; après lesquelles l'Amiral lui conféra le commandement général de toute la Province.

Coligni part de Normandie.

Après avoir achevé de satisfaire les troupes Allemandes, en leur distribuant l'argent qu'elles demandoient; Coligni partit de Caen le 14 de Mai à la tête de son armée. Il prit sa route par Falaise, & se rendit à Argentan; d'où il tira une contribution de dix mille livres. Il y laissa une bonne garnison, & donna le commandement de cette Place à de Lorges, frere de Montgommeri. Il vint ensuite à Séez, & de-là à Mortagne dans le Perche.

Il arrive à Orléans.

Après avoir rétabli dans ces différens endroits les affaires des Réformés, il se rendit enfin à Orleans, où il trouva bien du changement; la paix venoit d'être conclue, & en conséquence le Prince de Condé & le Connétable avoient recouvré leur liberté.

Ces deux illustres Prisonniers avoient été les principaux négociateurs du Traité. Coligni sçavoit bien que le dessein de la Cour avoit été de remettre entre leurs mains la con-

clusion de cette grande affaire, & il s'en étoit agi avant la blessure du Duc de Guise, & même avant que Coligni passât en Normandie; mais comme ce Seigneur avoit lieu de soupçonner la sincérité des dispositions de la Reine, il n'avoit pas jugé à propos de négliger les avantages qu'il espéroit retirer de son voyage en Normandie. 1563.

La Reine cherche à faire la paix

La mort du Duc de Guise changea absolument la face des affaires, & la Reine qui n'aimoit point la guerre, souhaita alors plus que jamais qu'il y eût un accommodement. Elle eut à ce sujet un long entretien avec Eléonore de Roye, Princesse de Condé. Leur entrevûe se fit à Saint Mesmin, où la Reine donna à cette Princesse les marques les plus signalées d'affection & de bienveillance: on dit même qu'elle lui fit espérer que le Prince auroit auprès du Roi, & par conséquent dans tout le Royaume le même rang que le Roi de Navarre son frere avoit eu.

Il n'étoit plus besoin alors d'user de beaucoup de manége auprès du Prince de Condé, pour le déterminer à la paix; il s'ennuyoit extrêmement dans sa prison; & d'ailleurs il ne voyoit pas

nages ressortissans immédiate
Cours de Parlement, on a
aux Protestans une Ville po
l'exercice public de leur R
(cet article restraignoit l'Ed
vier, qui permettoit aux Rel
res de tenir leurs Assemblée
Fauxbourgs de chaque ville
que l'on confirmeroit aux I
la liberté de tenir leurs p
leurs assemblées dans toutes
dont ils étoient maîtres avan
Mars.

Edit de Pacification.

Ces articles convenus d
d'autre, l'Edit suivit de p
donné à Amboise le 19e
Après y avoir énoncé dans
détail les articles qui regard
xercice de la Religion, le R

ton bon fidele cousin & bien affectionné pour le Royaume. Le Roi ajouta 1563.
qu'il reconnoissoit que les Seigneurs, les Gentilshommes, les Officiers des troupes, & tous ceux enfin qui avoient suivi son parti par des motifs de religion, n'avoient rien fait qu'avec de bonnes intentions, & pour le service de Sa Majesté.

C'étoit assurément beaucoup accorder de la part de la Cour, & il falloit être bien difficile pour ne pas se contenter d'un réglement aussi favorable. Cependant les zélés Protestans firent beaucoup de bruit, & blâmerent assez hautement la condescendance de Condé; mais ce Prince qui étoit las de la guerre, l'étoit encore plus de se voir en prison; d'ailleurs les promesses de la Reine, la vûe des plaisirs dont il pourroit jouir dans une Cour extrêmement voluptueuse, où la débauche étoit presque une vertu de mode, ces différens motifs rassemblés le déciderent absolument pour la paix. On se pressa même de la conclure, de peur que la présence de Coligni ne détruisit les arrangemens qu'on avoit pris.

Ce Seigneur arriva enfin à Orleans le 23 de Mars; il apprit avec chagrin

Coligni e mécontent de la paix

tout ce qui venoit de se passer; mais
1563. c'étoit une affaire faite, & il étoit
trop tard pour s'y opposer. Il ne put
cependant s'empêcher d'exhaler sa
douleur dans une assemblée des Chefs
qui se tint le lendemain. » On devoit,
» leur dit-il, se souvenir qu'aussi tôt
» après la prise des armes dès le com-
» mencement de la guerre, les Trium-
» virs avoient consenti au rétablisse-
» ment de l'Edit de Janvier. Deux de
» ces Triumvirs étant morts, & le troi-
» sième qui étoit prisonnier étant une
» bonne garantie pour la conservation
» de la vie du Prince, qui est-ce qui
» pouvoit nous empêcher d'obtenir
» aujourd'hui ce qu'on avoit accordé
» alors? Puisque nous sommes tous
» l'héritage de Dieu, consentir que
» dans chaque Bailliage il n'y ait qu'un
» endroit où il soit permis de tenir
» des assemblées, n'est-ce pas réduire
» à une très-petite portion la totalité
» qui lui appartient? N'est-ce pas céder
» à nos ennemis, au premier coup de
» stilet, & sans effusion de sang, une
» victoire qu'ils ne pouvoient obtenir
» que par un grand nombre de com-
» bats sanglans? La Noblesse ne sçau-
» roit nier qu'elle n'ait été prévenue

» dans cette guerre de religion, par les
» habitans des Bourgs & des Villes., 1563.
» & que les pauvres n'ayent donné
» l'exemple aux riches. Les Nobles,
» ajouta-t-il, ne tarderont pas à con-
» noître qu'il est beaucoup plus com-
» mode de tenir les prêches dans les
» Fauxbourgs des Villes, que dans les
» maisons particulieres de la campa-
» gne : & d'ailleurs qui peut répondre
» que les peres & meres laissent après
» eux des enfans qui leur ressemblent,
» & qui ayent les mêmes sentimens ?

Telles étoient les raisons qu'apportoit Coligni, pour combattre l'Edit de pacification ; mais le plus grand nombre souhaitoit alors trop ardemment le repos & la tranquillité, pour écouter ce qui pouvoit y être contraire. Coligni se vit donc obligé de se rendre à l'avis commun. L'Edit fut envoyé au Parlement où il fut enregistré ; la Chambre des Comptes & la Cour des Aides firent de même, & peu après il fut reçu dans toutes les Cours Souveraines du Royaume.

Comme l'Edit portoit que les Villes prises par les Huguenots seroient remises en l'obéissance du Roi, & que d'ailleurs on ne pourroit plus faire

furent suivis par les troupes
des, que le Prince de P
chargé de conduire hors c
me.

Le Prince de Condé présente Coligni à la Reine.

A l'égard de Coligni,
bientôt faite avec la Reine
présenta à cette Princesse
tout l'accueil possible; & d
férens entretiens qu'ils eure
ble sur les affaires de l'E
conférerent avec autant d
& de franchise, que s'il n'
mais eu entr'eux le moind
division.

Après la publication de
reddi ion d'Orleans, la C
dit à Saint Germain-en-Lay
à Paris. Coligni resta enco
tems à Orleans, d'où il

trop échauffés au ſujet de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, dont on l'accuſoit toujours malgré les défenſes qu'il avoit produites pour ſe juſtifier. Ses réponſes n'avoient point paru démonſtratives, & il y eut des perſonnes, même parmi ſes amis, qui l'ayant toujours cru incapable d'un crime de cette eſpece, commencerent à former des ſoupçons, après la lecture de ſon Mémoire. *Cet Amiral*, dit Varillas dans ſa Préface de l'hiſtoire de Charles IX, *ſe défendit ſi mal dans ſon apologie ſur la mort de François Duc de Guiſe, que les amis qu'il avoit conſervés juſques-là entre les Catholiques, parce qu'ils ne le croyoient pas capable d'une action ſi noire, en prirent occaſion de ſoupçonner qu'il l'avoit commiſe, & de l'abandonner enſuite, ſur la maniere foible dont il avoit travaillé à ſa propre juſtification, ſans y être contraint, puiſqu'il étoit en guerre ouverte avec ceux qui avoient fait le procès à Poltrot.* 1563.

Coligni ne penſoit pas de même ſur ſon Mémoire; il prétendoit que c'étoit une piece de conviction: cependant comme il lui revenoit toujours que les bruits publics ne lui étoient point favorables, il profita du loiſir

Coligni publie une nouvelle apologie.

dont il jouiſſoit à Châtillon pour travailler à une ſeconde apologie ; il la
1563. publia dans le mois de Mai, avec une préface dans laquelle on voit l'idée qu'il avoit de ſon premier ouvrage. Il prétend que cette piece *devoit bien contenter ceux qui ſont de bon eſprit & jugement pour la décharge dudit Seigneur Amiral ; pour le moins, qu'elle a non-ſeulement ſatisfait à tous les gens de bien & de vertu qui ont eu auparavant bonne connoiſſance de ſa vie paſſée, de ſes actions & déportemens, & même combien il a toujours été véritable, &c.* Cependant il avertit enſuite, qu'ayant été informé des calomnies dont on vouloit le noircir, en conſéquence de l'aveu qu'il avoit fait dans ſes réponſes d'avoir donné de l'argent à Poltrot, il a cru devoir expoſer en public dans quelles circonſtances & pourquoi il avoit fait délivrer cet argent. C'eſt ce qu'il entreprit de traiter dans ce nouveau Mémoire, qui paroît mieux raiſonné que le premier, & qui n'eut cependant pas plus de ſuccès, parce que dans la chaleur où l'on étoit alors, chacun ſe livroit à ſes préventions.

Ceux qui n'étoient pas portés à penſer

penser favorablement de l'Amiral, furent encore confirmés dans leurs dispositions par les menées des Guise; ils ne cessoient d'accuser Coligni, & convertissoient en preuves tout ce qu'ils pouvoient trouver avoir trait à leur objet. On en parloit hautement chez le Roi même; & lorsque le Prince de Condé vint à Saint Germain, il fut étonné d'entendre que les conversations ne rouloient communément que sur les griefs dont on chargeoit l'Amiral. 1563.

Coligni impatienté de tout ce qui se passoit, voulut enfin faire voir qu'il n'appréhendoit pas beaucoup les mouvemens de ses ennemis; il projetta de partir pour la Cour & de venir auprès du Roi pour y occuper le rang qui lui étoit dû, comme à l'un des principaux Officiers de la Couronne. Il en écrivit à la Reine qui approuva d'abord son dessein; mais la brigue se fortifiant de jour en jour, le Prince de Condé qui étoit témoin de tout ce manége, en conféra avec la Reine, & lui fit voir de quelle conséquence il étoit que Coligni ne vînt point à la Cour. La Reine fut de son avis, & le Prince en conséquence partit de S.

Coligni projette de venir à la Cour.

lui fit un ample détail de la
des affaires; il lui repréſenta
pendamment des bruits d
geux que les Guiſe affectoi
voriſer, il y avoit de plu
conſpiration contre lui; &
les choſes étoient devenues
ſes, que la Reine elle-mêm
noit d'en être informée, ne ſ
pas aſſez forte pour le préſ
danger s'il oſoit l'affronter. I
ſe rendit aux remontrances d
& après avoir quelque tem
avec lui, il s'en retourna à C
Condé repartit pour la C
amena avec lui d'Andelot à
main.

Quelques jours après, le P

ennemi perſonnel, quiconque oſeroit ou attaquer ce Seigneur, ou répandre 1563. de mauvais bruits ſur ſon compte. Cette démarche fit beaucoup d'éclat, car ce fut en plein Conſeil que Condé déclara ſes diſpoſitions à l'égard de l'Amiral; & afin qu'on ne pût point en impoſer au Public, en ſuppoſant qu'il auroit dit bien des choſes qu'il n'auroit pas dites en effet, ce Prince avoit mis par écrit ce qu'il vouloit dire en préſence de la Cour; & après qu'il en eut fait la lecture, il le dépoſa entre les mains de la Reine à laquelle il étoit adreſſé. Voici comme il s'y exprimoit.

D[illegible]aration du Prince de Condé en faveur de l'Amiral.

» Madame, j'ai été parler à Mr. » l'Amiral, & fait venir ici M. d'An- » delot, pour en la préſence du Roi » dire à Votre Majeſté que M. l'A- » miral m'a aſſeuré, & je le croi, que » tout ce qui a été, ou pourroit être » ajouté, préſumé, & mis en avant » contre lui ſur le fait de la mort de » M. de Guiſe, outre ce qu'il a con- » feſſé & fait imprimer, eſt faux : » qu'ayant été calomnieuſement char- » gé par la dépoſition ſubornée de » défunt Merey, contre lui, combien » que de droit il n'y fût obligé, étant

» question d'un fait d'hostilité ; il a
1563. » requis Votre Majesté ledit Merey
» être gardé prisonnier, jusqu'à ce
» qu'il pût être confronté avec lui, &
» proteste de sa sincérité, à faute de
» ce fairé, à quoi n'ayant été satisfait
» par l'importunité de ses ennemis cui-
» dans rendre obscure la lumiere de
» son innocence, il estime que la pro-
» testation par lui faite, lui doit servir
» envers toutes personnes de bon ju-
» gement, de suffisant témoignage,
» arrêt & déclaration de son inno-
» cence; par quoi il déclare qu'il a
» satisfait à sa conscience devant Dieu
» & à son devoir envers les hommes.

» Et quant à nous, c'est-à-dire à
» moi, & à tous ceux qui ont porté
» les armes sous moi, nous disons,
» puisque les armes ont été déclarées
» avoir été portées pour le service du
» Roi, que le fait de l'homicide mis
» en avant contre ledit sieur Amiral
» advenu en tems & fait d'hostilité,
» n'est justiciable, ne sujet à être pur-
» gé par voie de Justice : car autre-
» ment ce seroit directement contre-
» venir à l'Edit de paix & nous frustrer
» du bien d'icelui, au regard des cho-
» ses advenues & des armes prinses

» d'une part & d'autre; & depuis
» l'Edit de la paix, Mr. l'Admiral 1563.
» s'offre de suyvir la voye de Justice
» pardevant Juges toutes fois non
» suspects; à la charge que ses adver-
» saires aussi, ou tenans cause d'eux,
» seront tenus suyvir pareilles voyes,
» pour le cas à eux imposé, chacun se-
» lon l'ordre du tems & gravité du
» crime. De ce, Madame, je vous fais
» très-humble requête, tant de la part
» de M. l'Admiral que de la mienne:
» déclairant que s'il y a personne qui
» entreprenne de s'adresser à lui de fait
» ou de paroles, ou par autre voie
» que la susdite, je lui ferai congnois-
» tre que je m'en ressentirai, tout ain-
» si que s'il étoit fait & adressé à ma
» personne propre, étant son ami,
» & lui oncle de ma femme de la-
» quelle j'ai plusieurs enfans; & en
» outre étant un grand Chevalier
» très-nécessaire pour le service du
» Roi: & d'autant que l'inimitié de la
» Maison de Guise à celle de Chastil-
» lon est notoire, je vous supplie ne
» permettre que le nom & force du
» Roi, ou couverture de la Religion
» soit emprunté pour favoriser aux
» querelles particulieres des uns ou

1563. » des autres; & si ceux de la Maison
» de Guise en prétendent quelqu'une:
» qu'ils la déclairent, & l'on congnois-
» tra de quel côté sera le bon droit &
» la force pour se maintenir. »

Le Maréchal de Montmorenci prend le parti de Coligni.

Ce Prince ajouta encore bien des choses en faveur de Coligni; & lorsqu'il eût cessé de parler, le Maréchal de Montmorenci prit la parole & dit que puisque dans l'affaire dont il étoit question, il ne se trouvoit rien contre le service du Roi, ni contre la Religion, l'intention du Connétable son pere étoit de soutenir ses neveux comme ses propres enfans, & d'employer en leur faveur tout ce qu'il avoit de crédit & de pouvoir; qu'à son égard il étoit dans les mêmes dispositions, & qu'ainsi il protestoit tant en son nom qu'en celui de son pere & de toute sa famille, qu'il seroit toujours prêt à servir Coligni contre tous ceux qui voudroient l'attaquer.

D'Andelot parle au Conseil au nom de son frere.

D'Andelot parla ensuite, & adressant la parole à la Reine, il lui dit que l'Amiral son frere avoit été sensiblement touché des conjonctures qui l'avoient empêché de se présenter à la Cour; qu'il s'étoit flatté qu'il lui auroit été permis d'assurer leurs Majestés

de ses respects & de sa fidélité, & que d'ailleurs il auroit souhaité qu'on eût entendu dans cette auguste Compagnie, ceux qui voudroient en quelque façon le charger de la mort du Duc de Guise, & qu'on auroit jugé par ses réponses si les accusations étoient bien fondées. D'Andelot a outa que puisqu'actuellement les Guise demandoient justice, son frere la demandoit aussi; & qu'aussi-tôt que la Cour se seroit déclarée à ce sujet, il feroit ses diligences pour informer des actions du feu Duc de Guise, & qu'*il espéroit*, ce sont ses propres termes, *par bonnes & justes preuves, faire apparoître des choses pour lesquelles il y en avoit qui n'auroient plaisir d'avoir été cause d'un tel remuement de mesnage.*

1563.

La Cour voyant par la disposition des esprits qu'il y avoit tout à appréhender pour la tranquillité de l'Etat, crut devoir y remédier en imposant silence aux deux parties. Il y eut donc alors un Arrêt du Conseil, par lequel il fut très-expressément défendu, tant à ceux de la Maison de Guise que de Châtillon, de rien dire ni entreprendre les uns contre les autres, sous

Le Roi impose silence aux Guise & aux Coligni.

peine d'être déclarés déſobéiſſans à Sa

1563. Majeſté. Le même Arrêt leur défendoit auſſi de faire aucune démarche, même par la voie de Juſtice, juſqu'à ce que le Roi eût fait ſçavoir ſes ordres. Ces défenſes furent auſſi-tôt notifiées à Coligni, qui témoigna ſon obéiſſance en reſtant tranquille dans ſa terre de Châtillon, où il paſſa quelques mois.

Le Roi demande à la Reine d'Angleterre la reſtitution du Havre.

Cette grande affaire ayant été ainſi ſuſpendue, la Cour penſa à recouvrer le Havre, Place importante qui étoit entre les mains d'Elizabeth Reine d'Angleterre. Cette Princeſſe ayant déclaré elle même par un écrit public qu'elle ne s'étoit ſaiſie de cette Place que pour la conſerver au Roi, on la lui fit redemander lorſque les troubles furent finis. Elizabeth parut peu diſpoſée à rien accorder; elle allégua pour prétexte de ſon refus, qu'elle jouiſſoit de cette Ville à la place de Calais, qui ſelon le traité de Cateau-Cambreſis, devoit lui être rendu au bout de huit ans; & que la France ne l'ayant point ſatisfait à cet égard, elle retiendroit le Havre juſqu'à ce qu'on lui eût rendu juſtice.

La Reine la refuſe.

On s'attendoit bien à un refus de ſa-

& comme il étoit fondé en rai-
fallut imaginer un moyen plau- 156
)our déclarer la guerre : on le
ı dans l'énoncé même du traité
.teau-Cambresis, dont une des
ions étoit que les deux Nations
ureroient en paix pendant le
›rescrit. On regarda en France
e une infraction du traité, les
s que l'Angleterre avoit don-
x Religionnaires, & en consé-
: la guerre fut déclarée, & l'on
a tout pour le siege du Havre.
Reine voulut que le Roi fût lui-
de cette expédition; elle partit
ui pour la Normandie, & em-
ıussi avec elle Henri Duc d'An-
ı second fils. Tous les Seigneurs
dirent en même tems vers le
, & le Prince de Condé ne fit
difficulté d'aller servir contre
ne d'Angleterre, malgré les
tions que le parti Huguenot
à cette Princesse. Coligni &
elot furent plus reservés, ils se
tranquillement dans leurs ter-
ıdant tout le tems de cette ex-
›n; ils prévoyoient sans doute
seroient obligés quelque jour
orer encore le secours des An-

On lui ¢lare la guerre.

Le Ro en Norm die.

1563. Prise du Havre. Le Roi va Rouen.

On commença le siege du Havre le vingtiéme de Juillet, & la Place capitula le vingt-huit du même mois, & deux jours après elle fut entierement évacuée. Au retour de ce siege, le Roi se rendit à Rouen, où il fut reçu avec toutes les démonstrations de la joie la plus parfaite. La Reine-mere, qui par la mort du Maréchal de Saint-André & du Duc de Guise, se voyoit délivrée de deux puissans rivaux qui avoient toujours gêné son autorité, pensa alors à se la conserver toute entiere, en ôtant toute espérance de gouverner à ceux qui pouvoient encore y prétendre. Le Prince de Condé fondé sur sa naissance & sur les promesses de la Reine, demandoit à être déclaré Lieutenant Général du Royaume. Le Connétable de son côté, par sa Charge & par l'ancienneté de ses services, prétendoit aussi avoir part aux affaires. La Reine prit donc le parti de se débarrasser de leurs poursuites en faisant déclarer le Roi majeur.

Ce Prince entroit alors dans sa quatorziéme année, tems auquel selon l'Edit de Charles V. les Rois sortent de tutelle, & prennent en main le Gouvernement de leur Etat. Il y avoit à ce sujet un acte solemnel qui se pas-

ſoit ordinairement au Parlement de Paris. Cependant comme la Reine ſouhaitoit que cette cérémonie ſe fît au plutôt, le Chancelier de l'Hôpital qui avoit d'ailleurs quelque mécontentement du Parlement de Paris, repréſenta à cette Princeſſe qu'elle pouvoit prendre celui de Rouen pour cette ſolemnité, parce qu'il n'y avoit aucune loi qui donnât ce droit à un Parlement plutôt qu'à un autre. 1563.

Le Roi ſe rendit donc au Parlement le 17 du mois d'Août avec la Reine, le Duc d'Orleans, les Princes du Sang & les Seigneurs de la Cour. Après les diſcours & les cérémonies uſitées en pareille occaſion, le Roi fut déclaré majeur, & la Reine à l'inſtant remit entre ſes mains le timon du gouvernement; mais ce Prince l'aſſura auſſi-tôt que l'adminiſtration des affaires ſeroit plus que jamais en ſon pouvoir, & il y parut bien par la ſuite. Le Roi est déclaré majeur.

De Rouen la Cour partit pour Dieppe, d'où elle prit enſuite le chemin de Paris, où le Roi avoit indiqué le jour auquel il devoit venir au Parlement pour y tenir ſon Lit de Juſtice; mais ce projet fut entierement dérangé par un accident qui arriva ſur la Départ de la Cour pour se rendre à Paris.

route. La Reine qui voyageoit à cheval selon l'usage de ce tems-là, courut risque de la vie par une chûte qu'elle fit de dessus sa haquenée, en partant de Gaillon pour aller à Vernon. Cette Princesse peu alarmée de cet accident, dit que ce n'étoit rien, & voulut continuer sa route; mais le mal devint plus sérieux qu'elle ne pensoit, & il fallut s'arrêter à Meulan, où on la saigna d'abord; on fut même obligé ensuite de lui faire quelques incisions à la tête, & en peu de tems elle se vit en danger. Ce contre-tems dérangea le voyage, & la Cour resta à Meulan jusqu'à la parfaite guérison de cette Princesse.

1563. Un accident arrivé la Reine arrête la oir à Meulan.

Nouveaux mouvemens des Lorrains au sujet de l'assassinat d Duc de Guise.

La Maison de Guise qui s'étoit attendue au Lit de Justice qui devoit se tenir à Paris, s'étoit préparée à donner un grand spectacle, en y venant en corps demander justice de l'assassinat du Duc de Guise. Les Princes Lorrains s'étoient occupés pendant le mois d'Août & une partie du mois de Septembre à rassembler leurs parens & leurs amis, pour donner plus d'appareil à la Requête qu'ils vouloient présenter. Cependant malgré leurs sollicitations, ils ne purent ramasser qu'un

assez petit nombre de Seigneurs. La plupart regardoient la mort du Duc de Guise comme suffisamment vengée par le cruel supplice de Poltrot, & ils ne croyoient pas qu'il fût prudent de chercher encore à exciter de nouveaux mouvemens par des perquisitions, qui à la fin ne pouvoient qu'être aussi infructueuses qu'importunes. 1563.

La nouvelle de la blessure de la Reine intrigua beaucoup la maison de Guise, sur-tout lorsqu'on apprit qu'elle couroit risque de la vie. Toutes les démarches alloient par sa mort devenir inutiles; & d'ailleurs le Prince de Condé étant alors en situation de s'emparer de la personne du Roi, il y avoit lieu d'appréhender que les troubles ne vinssent à renaître, & que les Princes Protestans d'Allemagne qui ne manqueroient pas d'y prendre part, ne rendissent les Huguenots plus formidables que jamais.

Les Guise se rassurerent lorsqu'ils apprirent que la Reine étoit hors d'affaire, & leur monde se trouvant rassemblé, ils délibererent de ne point attendre le retour du Roi. Outre l'envie extrême qu'ils avoient de susciter au plutôt de l'embarras à Coligni, ils

[redacted] se trouvoient d'ailleurs dans l'obliga-
1563. tion de ne plus user de remise, parce que quelques Seigneurs de leur Maison qui étoient venus exprès à Paris, commençoient à s'y ennuyer. Le Prince de Vaudemont entr'autres étoit de ce nombre; il n'avoit consenti de se rendre à Paris que par les instances importunes qu'on lui avoit faites pour l'y déterminer, & il menaçoit de s'en retourner si l'on ne finissoit pas bientôt.

Les Princes Lorrains viennent trouver le Roi à Meulan.

Les Princes Lorrains prirent donc le parti d'aller à Meulan (a). Ce fut là qu'ils parurent en présence du Roi avec un appareil extrêmement lugubre. Antoinette de Bourbon, mere du feu

(a) Cette scéne lugubre donnée par les Guise, ne se passa donc point à Paris, comme l'assurent M. de Thou & Mézerai, & après eux le Pere Daniel, qui fait accourir au Louvre une foule de Parisiens pour être témoins de ce spectacle, & pour demander à grands cris que l'on vengeât la mort du zélé protecteur de la Religion. On voit par différens Actes originaux, que tout cela se passa à Meulan. Il suffit pour le prouver de lire la réponse qui fut jointe à la Requête. Elle est énoncée en ces termes: *le Roi a permis & permet aux Supplians, poursuivre en justice, pour le fait mentionné en la présente Requête, pardevant les Juges des Pairs de France;*

Duc de Guise, marchoit à la tête de la famille, & après elle Anne d'Est, veuve de ce Prince, revêtues l'une & l'autre de robes de deuil : elles étoient suivies des enfans du Duc & des femmes de leur suite, qui avoient le visage couvert, & qui faisoient tout retentir de leurs gémissemens. Cette marche étoit fermée par un certain nombre de parens les plus proches. 1563.

*Lieutenans Généraux de Sa Majesté, où la connoissance de ladite Cause appartient. Fait au Conseil privé dudit Seigneur, tenu à Nullain * le XXVI. jour de Septembre, l'an mil cinq cent soixante-trois. Signé de l'Aubespine.* Il est aisé de faire voir que dans cette Piéce *Nullain* est une faute, & qu'il faut y substituer *Meulan*, parce qu'il est certain que ce fut-là que le Roi passa tout le mois de Septembre, à cause de la maladie de la Reine. Ce fut de cet endroit que Sa Majesté en informa le Cardinal de Lorraine ; & ce Prélat écrivant à l'Evêque de Rennes au mois d'Octobre, s'exprime en ces termes : *je reçus hyer Lettres du Roi, datées à Meulan le 22 du passé.* Et lorsque le Roi voulut faire enregistrer au Parlement son Edit touchant le port des armes, ce fut à Meulan que le Premier Président vint en conférer avec le Roi. Et enfin les Lettres de créance données aux Sieurs de Lansac, Charni & d'Oyssel, députés au Parlement pour y faire entendre les volontés du Roi, sont datées de Meulan le

* Mém. de Condé, tome 4, p. 668.

1563.

Requête présentée au Roi par les Guise.

Dès qu'ils furent en présence du Roi, ils se jetterent tous à genoux, & demanderent justice contre les auteurs de l'assassinat du Duc ; & ils présenterent en conséquence une Requête, dans laquelle ils avoient employé les motifs les plus pressans pour obtenir ce qu'ils souhaitoient. Le Roi les écouta avec beaucoup de bonté, & il leur dit que c'étoit bien son intention de ne pas laisser impuni un si grand crime, & qu'en tems & lieu il leur rendroit justice. Le même jour la Requête fut répondue par écrit, & il fut permis aux Supplians de se pourvoir en Justice.

Difficultés pour juger le différend entre les Guise & Coligni.

Quoique l'Amiral de Coligni n'eût pas été nommément désigné dans la Requête des Guise, on voyoit bien que c'étoit à lui qu'ils en vouloient : aussi le Cardinal de Châtillon qui étoit à la Cour, déclara au nom de son frere qu'il étoit prêt de subir le

dernier jour de Septembre 1563. Il est donc certain que la Requête des Guise ayant été présentée dans le mois de Septembre, ce fait ne s'est point passé à Paris, mais à Meulan, où l'indisposition de la Reine arrêta la Cour pendant tout ce mois. *Voyez les Mémoires de Condé, tome 4. pag. 591 & 668. Et tome 5. pag. 23 & 24.*

jugement; mais il fit voir en même tems qu'il étoit important pour lui & pour tous ceux de sa Maison, que la connoissance de cette affaire fût interdite au Parlement, que ce Seigneur avoit déja plusieurs fois recusé dans ses réponses. Le Cardinal requit donc en plein Conseil, que la connoissance de toutes les causes de sa Maison, tant civiles que criminelles, soit en demandant ou en défendant, fût ôtée à cette Cour. Sa Requête ayant été mise en délibération dans le Conseil, il fut décidé que toutes les causes concernant les Coligni, seroient évoquées à la personne du Roi, & renvoyées au Grand Conseil. 1563.

L'animosité avec laquelle les Guise agissoient à l'égard de Coligni, déplut alors à bien du monde: d'ailleurs l'affectation avec laquelle ils rassembloient leurs amis, faisant appréhender qu'ils ne se fissent justice eux-mêmes, un grand nombre de Gentilshommes allerent à Châtillon, & offrirent leurs épées à Coligni en cas qu'on osât lui faire quelqu'insulte. Il eut la prudence d'en renvoyer une partie, en leur faisant entendre que toutes ces précautions déplairoient surement

Un grand nombre de Gentilshommes prend le parti de Coligni.

1563. à la Cour, parce que de telles assemblées sembloient toujours menacer tôt ou tard la tranquillité publique. Dès que le Roi fut de retour à Paris, Coligni prit aussi tôt ses mesures pour faire des remontrances à Sa Majesté, sur ce que les Guises paroissant publiquement armés & avec un cortége nombreux, contrevenoient aux Edits qui avoient été publiés contre le port des armes.

Le Roi défend toute voie de fait aux Guise & aux Coligni.

Le Roi eut égard à ces représentations, & renouvella les défenses qu'il avoit déja faites aux Maisons de Guise & de Châtillon de rien entreprendre l'une contre l'autre ; & il ordonna de plus que les uns & les autres ne pourroient paroître en public avec plus de monde que celui qu'ils avoient ordinairement. Ces ordres furent d'abord également bien reçus par les deux partis, & les Guise parurent s'y soumettre d'autant plus volontiers, que les nouvelles qu'ils avoient apprises du grand nombre de gentilshommes qui s'étoient venus offrir à Coligni, leur firent impression : ils n'imaginoient pas que ce Seigneur eût conservé tant de considération parmi la Noblesse, & ils connurent alors que leurs forces

n'étoient pas suffisantes pour l'attaquer avec quelque espérance de succès. 1563.

Mouvemens des Guise pour empêcher Coligni de paroître à la Cour.

Cependant ils ne purent pas prendre sur eux de rester long-tems tranquilles, & ils ne tarderent pas à faire de nouveaux mouvemens, à l'occasion d'une visite qu'ils sçurent que l'Amiral projettoit de rendre au Roi, dans un voyage que Sa Majesté devoit faire à Fontainebleau, Maison royale peu éloignée de Châtillon. Le Roi avant de s'y rendre, alla voir les maisons du Connétable, & il séjourna ensuite quelque tems à Nanteuil & à Monceaux. Pendant ce tems-là les Guise firent jouer différens ressorts, pour empêcher Coligni de venir à la Cour. Ils eurent soin de faire dire à la Reine que le Sieur d'Aumale alloit se rendre à Fontainebleau avec mille ou douze cens chevaux, & qu'un grand nombre de leurs amis devoient venir s'y joindre, parce qu'il étoit important pour la Maison de Guise de se précautionner contre Coligni, qui en venant à la Cour, ne manqueroit pas de chercher à y exciter du trouble.

Le projet des Guise en faisant courir ces bruits, étoit d'intimider la Reine,

1563. & de l'engager à mander au plutôt à l'Amiral de ne point se présenter. En effet, cette Princesse voyant qu'on étoit menacé de nouveaux désordres, envoya au plutôt au-devant de Coligni qui étoit déja en chemin ; mais ce fut en vain qu'on le pressa de la part de la Reine de ne point paroître à la Cour : il continua sa route, & envoya cependant avant lui une personne de confiance, pour faire à cette Princesse de respectueuses remontrances sur le deshonneur qui rejailliroit sur lui & sur sa Maison, s'il lui étoit interdit pour la seconde fois de paroître en présence du Roi ; & il fit en même tems représenter qu'il étoit pour lui de la derniere conséquence de sçavoir du Roi même quelles étoient les raisons pour lesquelles on s'intéressoit si fort à son éloignement.

Coligni se présente au Roi à Chailly.

La résolution de Coligni & la disposition des Guise furent cause que le Roi ne resta qu'un jour à Fontainebleau ; Sa Majesté en partit dès le lendemain, & alla dîner à Chailli à deux lieues de là. Coligni s'y rendit aussi, & eut une longue audience du Roi & de la Reine. Il dit à leurs Majestés

qu'il les supplioit de trouver bon qu'il fût plus assidu à la Cour qu'il ne l'avoit été depuis long-tems; que son dessein étoit d'y remplir ses fonctions de sa Charge, & d'y occuper le rang qu'il avoit l'honneur d'y tenir; & que d'ailleurs il croyoit que sa présence étoit absolument nécessaire, pour être plus à portée de détruire les bruits désavantageux qu'on affectoit de répandre. 1563.

Il se justifie contre les accusations de ses ennemis.

Coligni s'étendit ici fort au long sur le compte des Guise, & prétendit démontrer la fausseté des accusations qu'ils avoient intentées contre lui. Il rappella ce qu'il en avoit dit dans ses Mémoires, & insista en particulier sur la demande qu'il avoit formée qu'on gardât Poltrot, afin qu'il pût lui être confronté : c'étoit en effet ce qu'il y avoit de plus fort en sa faveur. Il ajouta que quant à la justice que demandoient les Guise, ils ne pouvoient pas se plaindre qu'on ne la leur eût point rendue. Poltrot avoit été condamné au même supplice qu'on auroit pû décerner contre un scélérat qui auroit assassiné son Roi. D'ailleurs la pompe funebre & vraiment royale qu'on avoit observée aux obseques du

Duc de Guiſe, devoit en quelque fa-
1563. çon ſatisfaire la vanité de cette Maiſon. Coligni fit remarquer en paſſant qu'il s'en falloit bien qu'on eût obſervé autant de cérémonies pour les funérailles du feu Roi François II, qui avoient été extrêmement négligées, & dont les Guiſe avoient abandonné le ſoin à d'autres, pour aller ſacrifier à la fortune.

Il rappella enſuite l'Edit de pacification, & fit voir que c'étoit le violer que de chercher à exciter des troubles, en renouvellant les accuſations tant de fois & ſi ſolidement détruites. Il finit par montrer combien la conduite de ſes ennemis étoit déraiſonnable. *En effet*, diſoit-il, *tandis que dans les querelles ordinaires on cherche communément toutes ſortes de moyens pour amener ſon adverſaire devant le Juge, les Guiſe au contraire mettent tout en uſage pour tâcher de m'éloigner de la Cour, & ſemblent n'avoir d'autre but que de me calomnier en mon abſence, afin de me faire condamner ſans qu'il me ſoit permis de me faire entendre & de produire mon moyen de défenſe.*

Coligni obtint la per- Le Roi & la Reine reçurent aſſez favorablement les remontrances de

Coligni, & il y parut par la permission qu'il eut de rester auprès de leurs Majestés. La Cour étant partie pour se rendre à Paris, il s'y rendit aussi, & dès le lendemain de l'arrivée du Roi, il se présenta au Louvre & y fit bonne contenance, malgré l'appareil formidable avec lequel les Guise affectoient de se montrer. Il est vrai que l'accueil qui lui fut fait de la part d'une grande partie de la Noblesse, dût lui inspirer beaucoup d'assurance. *Faut confesser*, dit l'Auteur dont je tire mon récit, *qu'il y entra avec aussi grand honneur & notable compagnie de Seigneurs & Gentilshommes, dont aucuns volontairement le suivoient, les autres étoient sortis au-devant de lui, que Seigneur qui y soit arrivé depuis vingt ans.* C'est assurément beaucoup dire, surtout si l'on fait réfléxion au cortége qui accompagnoit ordinairement le Connétable & le feu Duc de Guise dans les tems de faveur.

1563. Permission de rester à la Cour.

Reception qu'on lui fait à la Cour.

Les Princes Lorrains furent si étonnés de cette reception, qu'ils ne purent être plus long-tems témoins de la gloire de Coligni; ils quitterent tous le Louvre, & allerent se retirer à l'Hôtel de Guise. Pour couvrir la

1563. honte de cette retraite, leurs amis firent courir le bruit que c'étoit par amour pour la paix, que les Guise avoient quitté la Cour, où ils ne pourroient pas supporter la vûe de l'assassin de leur frere, sans faire éclater leur ressentiment ; ce qui ne manqueroit pas d'exciter de nouveaux troubles dans le Royaume. Ces discours ne s'accordoient cependant pas avec la protestation que fit Madame de Guise avant de partir du Louvre. Cette Princesse assura en présence de la Reine & de plusieurs Seigneurs, qu'elle ne prétendoit pas se porter partie contre l'Amiral.

Les Guise quittent le Louvre & se retirent à leur Hôtel.

La retraite des Guise fit un mauvais effet dans le monde ; le Public tint à ce sujet des discours peu avantageux pour ces Princes, & ils reconnurent eux-mêmes bientôt la faute qu'ils avoient faite, en abandonnant, pour ainsi dire, le champ de bataille à leur ennemi. Ils résolurent de la réparer au plutôt en se remontrant à la Cour.

Ils reviennent loger au Louvre.

On les vit donc arriver 5 ou 6 jours après ; mais il n'y eut que le Cardinal de Guise, Madame de Guise & le Duc de Nemours, qui vinrent reprendre leurs logemens au Louvre ; les autres

resterent

resterent à leur Hôtel. La présence des premiers réveilla les esprits, & le bruit se répandit assez publiquement qu'on alloit renouveller les accusations contre Coligni. On disoit même que les Lorrains avoient fait venir à la Cour plusieurs Gentilshommes, qui étoient en état de suivre le procès contre l'Amiral, & de déposer contre lui ; mais les Guise furent trompés dans leurs espérances. Ces mêmes Gentilshommes, sur les poursuites desquels ils faisoient tant de fond, vinrent de leur propre mouvement trouver la Reine, pour l'assurer que jamais ils n'avoient eu l'intention de rien avancer contre Coligni; qu'ils ne sçavoient rien de ce qu'on lui reprochoit, & qu'ainsi ils demandoient qu'on n'ajoutât aucune créance à ce qu'on avoit avancé sur leur compte.

1563.

Cette démarche déconcerta les Lorrains, qui étoient d'ailleurs assez embarrassés, à cause de la déclaration que Madame de Guise avoit faite de ne point se porter partie dans le procès contre l'Amiral. Après différentes consultations faites à ce sujet, il fut décidé que la protestation de cette Dame ne devoit point avoir lieu dans

1563. les circonſtances où l'on ſe trouvoit ; & que dans le deſſein où l'on étoit de ſuivre toujours le procès contre Coligni, elle devoit ſe mettre à la tête des pourſuites.

Nouvelles Requêtes contre Coligni.

Madame de Guiſe reprenant la qualité de Partie, préſenta Requête au Parlement contre l'Amiral, & demanda que l'on procédât aux informations ; mais pour toute réponſe, la Cour allégua l'évocation que Sa Majeſté lui avoit fait ſignifier. Il fallut donc retourner au Roi, & préſenter encore une nouvelle Requête, par laquelle la Ducheſſe ſupplioit Sa Majeſté de permettre que le procès de l'aſſaſſinat de ſon mari, fût examiné ſelon les formes ordinaires de la Juſtice, & en conſéquence d'annuller l'évocation qui avoit été faite de cette affaire au Grand Conſeil : *En conſidération*, dit-elle à la fin de ſa Requête, *qu'il ne ſeroit rien plus inique que de bailler à un accuſé de tel crime, Juges par lui demandés & pourſuivis.*

Coligni fait des remontrances au Roi ſur les Requêtes des Guiſe.

L'Amiral de ſon côté demanda au Roi, qu'il n'eût aucun égard aux pourſuites de la Ducheſſe de Guiſe : il fit voir à ce Prince que jamais Arrêt d'évocation n'avoit été accordé dans des

circonstances où elles fussent si né- 1563.
cessaires : que tous les Parlemens du
Royaume ayant pris parti dans les querelles de Religion, ce seroient autant d'ennemis déclarés contre lui, qui profiteroient de tout pour le perdre : que d'ailleurs ces différentes Cours étant entrées dans la ligue du Duc de Guise, il lui seroit impossible d'attaquer la mémoire de ce Prince, comme il avoit dessein de le faire en l'accusant, & en prouvant qu'il avoit pris les armes sans l'aveu de Sa Majesté, & sans délibération du Conseil ; & que d'ailleurs il avoit fait bien des choses au préjudice du Roi & du repos de son Royaume : qu'ainsi étant également certain de n'obtenir dans ces Cours aucune justice pour lui, & encore moins contre le Duc de Guise, il ne pouvoit que réitérer ses très-humbles demandes, pour que son Arrêt d'évocation eût entierement son effet.

Ces différentes sollicitations mirent la Cour dans un grand embarras. On ne vouloit favoriser aucun des deux partis ; cependant il falloit les contenir l'un & l'autre ; & il y avoit lieu de craindre que les esprits venant à s'aigrir, les Guise & les Coligni, qui

1563. avoient toujours une nombreuse suite de Gentilshommes, n'eussent bientôt une querelle très-sérieuse, si l'on n'y remédioit. On leur avoit déjà ordonné aux uns & aux autres de ne se présenter à la Cour qu'avec leur compagnie ordinaire; mais chacun interprétant cet ordre à sa fantaisie, il se trouvoit que cette *compagnie ordinaire* formoit un monde considérable. Le Roi prit donc le parti de régler les choses de façon qu'il n'y eût plus d'équivoque, & il leur défendit de paroître à la Cour, & même dans la Ville, avec plus de quarante Gentilshommes pour toute compagnie. Au reste, par rapport aux Requêtes, on n'y répondit rien; les choses resterent donc dans le même état qu'auparavant, & c'étoit ce que souhaitoit Coligni.

Le Roi défend aux Guise & aux Coligni d'avoir plus de quarante Gentilshommes à leur suite.

Il arriva dans ce même tems, c'est-à-dire vers la fin du mois de Novembre, un accident qui pensa occasionner un grand désordre. Jacques Prevôt Sieur de Charri, brave Officier qui s'étoit attaché aux Guise dans les derniers tems, & qui alors étoit au service de la Reine, fut tué sur le Pont Saint-Michel le 30 de Novembre, par Chatelier-Portaut, Gentil-

Un Gentilhomme de Coligni tue un Officier attaché aux Guise.

homme dévoué aux Coligni, lequel voulut, dit-on, venger par ce moyen la mort de son frere, que Charri avoit tué au siége de la Mirande quelques années auparavant. Il y en eut qui prétendirent que cet événement étoit une suite de la haine que d'Andelot avoit conçu pour Charri (*a*) D'autres enfin, & les Guise sur-tout, publierent que ce fait n'étoit arrivé qu'à cause de l'attachement que Charri avoit pour leur Maison, & ils accuserent les Coligni, & l'Amiral en particulier, d'en être les auteurs. 1563.

On soupçonne les Coligni d'être auteurs de ce meurtre.

Comme on sçavoit la considération que la Reine avoit pour Charri, on vint à l'instant lui annoncer l'accident qui étoit arrivé à cet Officier, & l'on ne manqua pas d'en charger les Coligni. Ces deux freres étoient alors auprès de la Reine, & se promenoient avec elle dans la salle haute du Louvre. Cette Princesse parut très-touchée de cette nouvelle, & elle dit à l'instant aux Coligni qu'ils étoient violemment soupçonnés d'avoir quelque part à ce meurtre.

(*a*) On verra dans la Vie de d'Andelot quelle étoit l'occasion de sa haine contre Charri.

1563. D'Andelot parut un peu ému de ce reproche, mais l'Amiral sans se déconcerter nia le fait, & fit même voir que loin d'avoir cherché à se défaire de Charri, il s'étoit employé depuis quelques jours pour empêcher que les sieurs de Caumont tirassent vengeance d'une espece d'insulte qu'ils avoient reçu de cet Officier, & qu'il leur avoit même représenté qu'une telle entreprise dans les circonstances actuelles, pouvoit faire un tort infini à la Religion réformée, dont les Caumont faisoient profession.

La Reine parut se contenter de ces raisons ; & d'ailleurs l'appréhension qu'elle avoit de renouveller les anciennes querelles, l'empêcha de pousser plus loin sa curiosité. Les Guise n'agirent pas de même ; toujours animés de vengeance contre les Coligni, ils répandirent par-tout que c'étoit par leur ordre qu'on avoit cherché querelle à Charri, & que ce brave Officier n'avoit été assassiné qu'à cause de l'attachemenr qu'on lui connoissoit pour le Duc de Guise. Ce nouveau grief fut pour eux une occasion de renouveller leurs démarches contre l'Amiral. Ils s'adresserent d'a-

bord au Prevôt des Marchands & aux Echevins, & voulurent les engager à porter leurs plaintes en Cour contre les Coligni, & à demander que du moins les armes qu'on avoit ôtées aux Bourgeois leur fussent rendues, pour les mettre en état de se défendre contre des séditieux qui exerçoient impunément au milieu même de la Ville les violences les plus outrées. 1563.

Ces sollicitations ne firent aucun effet; la crainte que l'on eut de se replonger dans de nouvelles brouilleries, empêcha le Conseil de Ville de rien déterminer à cet égard. Les Princes Lorrains abandonnerent donc le fait particulier du meurtre de Charri, pour reprendre leurs poursuites sur la compétence du Tribunal qui devoit connoître de l'assassinat du Duc de Guise. Cette affaire devenoit de jour en jour plus difficile à terminer. L'Amiral, comme j'ai dit, recusoit tous les Parlemens, & avoit obtenu des Lettres d'évocation, qui leur ôtoient la connoissance des affaires qui pouvoient les regarder. La Duchesse de Guise de son côté ne vouloit point du Grand Conseil, auquel le Roi avoit

Embarras de la Cour pour juger le différend des Guise & des Coligni.

renvoyé les Parties. A l'égard du Conseil privé du Roi, Coligni en recusoit une partie, & la Duchesse une autre; de sorte qu'excepté le Roi & la Reine, il ne se trouvoit plus personne pour juger ce procès.

1564. On crut trouver un tempérament, en proposant aux Parties de recevoir pour Juges une Cour de Parlement à leur choix, à laquelle se joindroit le Grand Conseil; mais ni les uns ni les autres ne purent convenir sur ce point. Enfin la Duchesse de Guise présenta le quatrieme de Janvier une nouvelle Requête au Roi & à la Reine, par laquelle elle concluoit à ce qu'il plût à Leurs Majestés de se charger de juger seules cette affaire, en déclarant néanmoins qu'elle persistoit dans les autres demandes formées dans toutes ses Requêtes précédentes.

Arrêt au sujet du différend des Guise & des Coligni.

La Reine fatiguée de toutes ces sollicitations, profita de cette derniere supplique pour engager le Roi à suspendre cette affaire, en s'en réservant la connoissance pour la terminer quand il le jugeroit à propos. Il y eut en conséquence un Arrêt, qui portoit que » le Roi se voyant seul avec la Reine sa mere, pour décider d'une affaire

» qui est de tel poids & importance,
» qui requiert l'avis & sage conseil 1564.
» d'un Prince plus expérimenté & de
» plus grand âge que le sien ; voulant
» aussi obvier aux inconvéniens que
» la poursuite de ladite affaire, faite
» en tant si mal à propos, pourroit
» apporter à la tranquillité de son
» Royaume, a de son propre mouve-
» ment déclaré qu'il retient à lui & à
» sa personne la connoissance dudit
» procès, lequel de sa pleine puissan-
» ce & autorité royale, & pour plu-
» sieurs grandes & pertinentes raisons,
» il tient en état, suspens & surséance
» pour tems & terme de trois ans pro-
» chains venans, ou autre tems qu'il
» plaira à Sa Majesté, selon que ses
» affaires le pourront porter, pendant
» lequel il a défendu aux Parties d'en
» faire aucune poursuite, & à tous Ju-
» ges d'en prendre connoissance au-
» cune ; réitérant & renouvellant aux
» Parties les deffenses cy devant fai-
» tes, de n'attenter ni entreprendre
» l'une à l'encontre de l'autre, aucune
» chose par voye de fait, ni se tra-
» vailler directement ou indirecte-
» ment durant ledit tems, sous peine
» d'encourir l'indignation de Sa Ma-

» jesté, & être punis comme contemp-
1564. » teurs de ses Edits & Ordonnan-
» ces. »

Cet Arrêt fut prononcé aux Parties le 5 de Janvier. La veille (c'est-à dire le jour même que la Duchesse de Guise avoit présenté sa derniere Requête,) Messieurs d'Aumale, de Guise & le Marquis d'Elbœuf, vinrent au Louvre dans le tems qu'on y tenoit le Conseil. On ne les y avoit point vû depuis qu'ils s'étoient retirés à leur Hôtel, peu après l'arrivée de Coligni. Il n'y avoit eu, comme on a vû ci-dessus, que le Cardinal de Guise, Madame de Guise & le Duc de Nemours, qui fussent revenus loger au Louvre, en conséquence des mauvais bruits que leur retraite avoit occasionnés dans le monde. Les autres s'étoient toujours tenus constamment éloignés de la Cour : ils avoient cependant parlé quatre ou cinq fois au Roi & à la Reine pendant cet intervalle ; mais ils avoient choisi pour cela des circonstances où ils sçavoient que l'Amiral seroit absent, par exemple lorsque Leurs Majestés avoient été à Vêpres ou à la Messe dans différens endroits hors du Louvre, ce qui arrivoit assez souvent.

Le dessein des Guise dans cette visite, étoit de prendre congé du Roi & de la Reine avant de partir pour Joinville, où ils alloient tous se rendre pour y recevoir le Cardinal de Lorraine, qui étoit prêt d'arriver de Trente, où il avoit assisté à la conclusion du Concile qui s'y étoit tenu. On trouva beaucoup à redire à la façon dont ils se présenterent au Louvre. Malgré les défenses que la Cour avoit fait signifier aux uns & aux autres, de ne paroître nulle part en armes ni avec un cortége trop nombreux, ils vinrent chez le Roi avec un appareil étonnant de Gentilshommes, à la tête desquels on voyoit même des Seigneurs de la haute Noblesse : tels étoient le Comte de Sancerre, Capitaine de cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & le Comte de Brissac, Colonel des vieilles Bandes de Piémont. Peut-être croyoient-ils que tout cet extérieur en imposeroit à la Cour, & leur procureroit un Arrêt plus favorable que celui qui fut rendu le même jour. Peut-être aussi imaginoient-ils que le Roi en les voyant partir, ordonneroit en même tems aux Coligni de se retirer chez eux ; mais ils furent trom-

1564.

Les Guise vont recevoir le Cardinal de Lorraine à son retour du Concile.

pés à tous égards dans leur atttente.
1564. L'Arrêt tel que je l'ai rapporté, leur fut ſignifié le lendemain avant leur départ, & les Coligni eurent toute liberté de paroître à la Cour.

Peu de ſuccès des démarches du Cardinal de Lorraine contre Coligni.

Il ne tint pas au Cardinal de Lorraine que les bruits ne ſe réveillaſſent à ſon arrivée. Ce Prélat, loin d'être rebuté par le peu de ſuccès que les démarches des Princes de ſa Maiſon avoient eu contre Coligni, imagina que ſa préſence changeroit la face des affaires, & que ſes ſollicitations feroient prendre un parti qui leur ſeroit favorable; mais il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il étoit inutile de rien tenter de nouveau contre Coligni, & il vit le Roi & la Reine abſolument déterminés à ne rien entendre davantage ſur ce différend.

Il ne fut pas plus heureux dans les mouvemens qu'il ſe donna pour faire publier en France le Concile de Trente, comme le Pape s'y étoit attendu: on lui fit faire des réflexions ſur le danger qu'il y auroit d'exciter une révolte de la part des Huguenots, ſi l'on donnoit la moindre atteinte à l'Edit de pacification; d'ailleurs on voit par une Lettre que la Reine écri-

vit dans ce tems-là à l'Evêque de Rennes, qu'on ne pouvoit admettre les Décrets du Concile, tels que le Cardinal de Lorraine les avoit remis entre les mains du Roi. *Il s'est trouvé*, dit-elle, *des choses si contraires à l'autorité du Roi, & préjudiciables aux libertés & privilèges de l'Eglise Gallicane, qu'il a été avisé & résolu que la chose se surseoiroit encore à quelque tems.* 1564.

Ce Cardinal fut en quelque façon dédommagé par l'avantage qu'il remporta sur le Chancelier de Lhospital, au sujet d'un Edit qui portoit que les Religionnaires habitans des Villes, où l'exercice du protestantisme n'étoit point permis, pourroient cependant y appeller quand ils le souhaiteroient, des Ministres pour instruire leurs enfans dans la Religion réformée. Il y eut des plaintes à ce sujet de la part des Catholiques, & elles furent d'autant plus vives, que le Parlement de Dijon, auquel on avoit envoyé cet Edit pour l'homologuer, le refusa & chargea même des Députés pour venir au Conseil présenter une Requête : personne ne voulut parler de cette Requête de peur de déplaire au Chancelier ; mais le Cardinal de Lorraine ne demanda pas mieux que d'en faire

Différend du Cardinal de Lorraine avec le Chancelier.

le rapport, ce Prélat fut fort étonné
1564. & en méme tems charmé d'apprendre que l'Edit qui avoit occasionné la Requête, n'avoit point été passé au Conseil. Le Chancelier l'avoit dressé lui-même, & s'étoit contenté de le faire signer au Roi sans le communiquer à personne. Le Cardinal mit tout en rumeur à cette occasion; il prit le Chancelier à partie, & fit tant de bruit que le Magistrat dans la chaleur de la querelle s'échappa à lui dire: *Monsieur, êtes-vous déjà venu pour nous troubler? Je ne suis pas venu pour vous troubler*, répliqua le Cardinal en colere, *mais pour empêcher que vous ne troubliez, comme vous avez fait par le passé, belistre que vous êtes.* Il parla encore long-tems avec autant de chaleur, & enfin il fit si bien, que l'Edit fut révoqué & qu'il fut fait défense au Chancelier d'en sceller aucun sans l'aveu & le consentement du Conseil.

Le Card. de Lorraine se déclare pour l'Edit de pacification.

Le Cardinal auroit bien souhaité pouvoir porter le même coup à l'Edit de pacification; mais ce fin politique voyant que les conjonctures ne permettoient pas de rien entreprendre, il fut le premier à conseiller au Roi de le faire observer & de faire punir

ceux qui oseroient le violer. Coligni & ses partisans s'étoient attendus à toute autre chose de sa part. & il y avoit même beaucoup de Catholiques sensés qui avoient appréhendé son retour, sur la connoissance qu'ils avoient de son caractere remuant: mais excepté l'altercation qu'il eut avec le Chancelier, tout se passa assez bien; & ce qu'il y eut encore de plus heureux pour les Protestans, c'est que dans le Conseil où l'acceptation des Décrets du Concile fut proposée, il y eut une délibération particuliere, qui portoit que les Evêques iroient dans leurs Diocèses pour y faire leur devoir. Le Cardinal s'y soumit, & il partit peu après pour se rendre à Rheims, où il passa presque le reste de l'année.

1564.

Le Cardinal de Lorraine se retire à Rheims.

Son départ fit plaisir non seulement aux Huguenots, mais aux Catholiques mêmes qui aimoient la paix. On fut aussi fort aise de voir les Coligni prendre le parti de visiter souvent leurs terres. On avoit lieu d'espérer que l'absence des Chefs rendroit les particuliers moins entreprenans, & que Paris jouiroit enfin, du moins pour quelque tems, d'un repos & d'une tranquillité, que l'hérésie d'une

1564. part & le zéle outré de religion d'une autre, avoient fait disparoître depuis plusieurs années.

L'eloignement du Cardinal de Lorraine & des Coligni, fit encore plus de plaisir à la Cour que par-tout ailleurs ; il étoit alors d'autant plus nécessaire qu'ils ne résidassent point à Paris, qu'il auroit été difficile de contenir les esprits, s'il se fût élevé quelque tumulte. La Reine avoit résolu de conduire le Roi dans les différentes Provinces de son Royaume, & d'aller même passer quelque tems à la cour de Lorraine; de sorte qu'il étoit heureux pour elle, de prévoir que pendant l'absence du Souverain, il ne se passeroit rien de contraire aux arrangemens qu'on avoit eu tant de peine à prendre pour établir la paix dans la Capitale.

La Reine projette de faire voyager le Roi dans les Provinces de son Roïaume.

Il y avoit déja du tems que la Reine méditoit le voyage qu'elle avoit résolu de faire faire au Roi ; mais comme il y avoit encore quelques affaires à terminer avant de pouvoir s'éloigner, il fallut attendre que tout fût amené au point où elle le souhaitoit ; cependant la Cour ne revint point à Paris, & depuis la fin de Janvier jusqu'au

mois d'Avril, le Roi sembla se préparer à son grand voyage, par les différens sejours qu'il fit successivement à Saint Maur-des-Fossez, à Saint Germain-en-Laye, à Monceaux, à Fontainebleau & dans d'autres endroits peu éloignés, où l'on travailla continuellement à mettre tout en état du côté de la Capitale, afin de n'avoir ensuite à régler que les affaires particulieres des Provinces où le Roi devoit se rendre. 1564.

On voit par une Lettre que ce Monarque écrivit de Fontainebleau au Maréchal de Montmorenci, Gouverneur de Paris, combien il étoit sensible à ce qu'on lui avoit appris de la tranquillité qui paroissoit s'établir dans son Royaume : *Mon Cousin*, lui dit-il, *je vous prie que suivant la Charge, que vous & tous les autres Gouverneurs. . . . avez de moi, vous vous donniez tel soin de faire vivre tous mes subgectz en une mutuelle amitié, union & concorde ; que le repos que j'ay estably en mon Royaume & qui s'y va fortiffiant & augmentant de jour à aultre, ne puisse estre interrompu de qui ce soyt, estant bien résolu, où la chose le requerroyt, d'employer jusques à ma propre vye pour*

le faire si inviolablement conserver, qu'il n'y aura celluy de mes subjects qui ne vive en seureté, soubz la protection de moy, qui leur suis, par la grace de Dieu, constitué & ordonné Roi pour leur conservation.

1564.

Les Ambassadeurs de l'Empire, d'Espagne & de Savoie sollicitent contre les Protestans.

Il sembloit que les Princes voisins ne vissent qu'avec peine les mesures qu'on prenoit pour tout pacifier dans le Royaume ; ils voulurent tenter avant le voyage du Roi, de faire encore un effort pour animer ce Prince contre les Huguenots. On vit arriver à Fontainebleau le Nonce du Pape, & les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie, qui proposerent de la part de leurs Maîtres différens articles, concernant la Religion. On s'apperçut aisément que les Guise ne se trouvant pas alors assez forts, pour faire par eux-mêmes des mouvemens dans le Royaume, avoient tâché d'y engager les Puissances étrangeres, par le moyen desquelles ils espéroient joindre l'affaire générale de la Religion, à la querelle particuliere qu'ils avoient avec les Coligni.

Les Ambassadeurs, après avoir demandé au Roi qu'il fît publier dans

ses Etats, les Canons & les Décrets du Concile de Trente, & qu'il y empêchât les progrès de l'héréſie, parlerent de l'Edit de pacification, qu'ils ſupplierent ce Prince de vouloir bien ſupprimer ; ils le conjurerent enſuite de faire punir ſévérement ceux qui avoient pris les armes contre lui & qui avoient introduit des troupes étrangeres dans le Royaume, & ils inſiſterent en particulier ſur la recherche qu'il étoit important de faire au ſujet de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, & ſur la punition de ceux qui en étoient les auteurs. On voit par les articles de leurs inſtructions, que les Ambaſſadeurs étoient chargés de déſigner les Coligni, auſſi clairement qu'ils le pourroient faire ſans les nommer, car le cinquieme article porte en termes formels : *Que de ſa part, comme Roi, il tienne la main à Juſtice.... & qu'en faiſant cela, il fera la punition du meurtre ſi proditoirement fait à la perſonne du feu Sieur de Guiſe, par ceux qui lui ſont notoirement cogneus.* Ils offrirent en conſéquence, aux noms de leurs Maîtres, tous les ſecours & les ſervices néceſſaires, ſi le Roi vouloit les ſatisfaire 1564.

sur les articles qu'ils lui proposoient de leur part.

1564.

Réponse du Roi.

Le Roi répondit à de si belles offres, par des remercimens & de belles paroles ; il chargea les Ambassadeurs d'assurer leurs Maîtres qu'il persévereroit constamment dans la Religion Catholique, & qu'il feroit exactement observer la justice dans son Royaume ; qu'à l'égard du reste, il feroit mettre ses réponses par écrit, afin qu'elles leur fussent communiquées. Cette audience se tint le 12 de Février ; & comme les Ambassadeurs faisoient tous les jours de nouvelles instances auprès du Roi, il leur dit dans l'audience qu'il leur donna le 27 du même mois, qu'il avoit jugé à propos, avant de répondre à leurs demandes, d'assembler les Princes du Sang, & les principaux de son Conseil d'Etat pour les consulter.

La Reine élude les propositions des Ambassadeurs.

Ces mêmes Ambassadeurs sollicitèrent aussi la Reine très vivement pour la faire entrer dans leurs desseins ; mais cette Princesse persuadée que leurs demandes étoient une suite des mouvemens des Guises, ne cherha qu'à éluder adroitement leurs propositions ; elle traîna ainsi cette affaire

ongueur, & ils ne remporterent des réponses très-ambiguës. 1564.
;ette Princesse fit bien voir peu ;s, que loin de vouloir porter le ndre coup à l'Edit de pacification, étoit au contraire disposée à don- à cet égard toute sorte de satis- ion aux Huguenots, même sur des ats qui sembloient alors devoir lui e le plus de peine, sur-tout dans les :onstances où la Cour se trouvoit: résor étoit épuisé, l'argent étoit : rare; on voit par toutes les Let- que la Reine & les Ministres écri- ent à M. de Gonnor l'embarras où ı étoit pour acquitter les dettes de t ; cependant malgré cette diset- la Reine pour mieux assurer la paix tranquilliser les Huguenots, se nna tous les mouvemens imagi- bles pour faire payer les troupes angeres, que le Prince de Condé Coligni avoient appellées à leur :ours contre les Guise; & en effet, alloit bien satisfaire à cette dette i étoit devenue une obligation de ;tat, depuis que le Roi étoit con- nu par son Edit que les Chefs Pro- tans n'avoient pris les armes que ›ur son service.

dépens de ce Prince.

du payement, de riches N
Strasbourg. Le Maréchal
s'en contenter d'abord,
après il écrivit à la Reine
prétendit qu'on lui avoit
qu'on lui donneroit bien
gent, ou que du moins on
Ville de Strasbourg, pou
de ce qui lui étoit dû.

La Reine envoya aussi-t
ligni, pour lui demander d
semens, & en même-tems p
de la conseiller de façon
se tirer d'affaire, sans do
gent, ni la caution qu'on
Coligni envoya à la Reine
instruction, en conséque
quelle cette Princesse écri
ce de Porcien, pour terr
contestation avec le M
Hesse.

Princesse retourna à Fontainebleau, & ce fut-là que la Cour se prépara enfin tout de bon à partir pour visiter les différentes Provinces, où l'on comptoit que la présence de Sa Majesté contiendroit les peuples, & affermiroit la paix que l'on avoit tâché d'établir par l'Edit de pacification. 1564.

On est menacé de mouvemens dans le Royaume.

Cet Edit avoit déplu à beaucoup de Catholiques, & sur tout à ceux du parti des Guise, qui ne cherchoient que les occasions d'exciter des mouvemens, ou contre les Protestans en général, ou du moins contre Coligni. Paris sembloit assez tranquille, mais il n'en étoit pas de même de certaines Provinces, où le feu paroissoit vouloir se rallumer. On venoit même d'être informé que quelques Catholiques s'étoient jettés sur les Huguenots dans le tems de leurs prêches, & les avoient cruellement maltraités; ceux-ci avoient pris leur revanche avec la derniere fureur, & les uns & les autres importunerent ensuite la Cour par des Mémoires (a) dans lesquels

(a) Parmi les Mémoires qui furent envoyés alors à la Cour, il y en eut un extrêmement singulier, par la façon militaire & laconique, dont l'Auteur s'énonçoit; on

1564 chacun tournant habilement les choses à son avantage, on ne sçavoit plus enfin à qui pouvoir s'en rapporter. Les Guise d'un côté, & les Coligni d'un autre, appuyoient chacun leur parti ; & quoique les Chefs de faction ne fussent point à la Cour, ils trouvoient toujours moyen de protéger

ne sera point étonné du ton burlesque qui y regne, quand on sçaura qu'il étoit de la composition du fameux Montluc, ami des Guise, & dès là ennemi declaré des Coligni & des Protestans. Comme ce grand Capitaine traitoit les Huguenots avec la derniere cruauté : ceux-ci pour se vanger, entreprirent de le décrier auprès du Roi, & donnerent differens Mémoires, dans lesquels on l'accusoit même d'avoir conspiré contre l'Etat. Montluc y répondit lui-même, & l'on va voir par sa façon de se défendre qu'il entendoit beaucoup mieux, comme il le dit lui-même, *à tirer des couteaux qu'à haranguer ou à escrire*. Son Memoire etoit intitulé : *Response que fait le Sr. de Montluc aux poincts dont l'on l'a accusé devers le Roy très-Chrestien*. Il s'y exprime ainsi.

» Tous ceulx qu'ont dict que j'ay parlé, » dict ou escript aulcune chose contre l'hon» neur du Roy & de la Royne ou de Mes» sieurs les Princes du Sang, *ont menty*.

» Ceulx qu'ont dict ou escript que j'ay in» telligence avecq le Roy d'Espaigne, ou » aultre Prince que ce soit, pour lui bailler » la Guyenne, ou bien faire chose qui soit

leurs

leurs partisans. Les esprits s'échauffoient ainsi à vûe d'œil, sur-tout depuis que le Cardinal de Lorraine étoit de retour en France. Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, écrivant de la Cour à son neveu l'Evêque de Rennes, paroissoit prévoir une révolution prochaine: *Quant à nos nouvelles*, lui disoit-il, *il semble que les humeurs se ressuscitent avec le printems.* 1564.

Ce fut donc pour travailler à rasseoir ces humeurs qui commençoient à fermenter, que la cour se détermina à partir. Cependant on ne voyagea d'abord que lentement, parce que la Reine qui avoit ses raisons pour se mettre en marche, en avoit aussi pour

» contre le service du Roi mon Maître, & » que Messieurs les Cardinal d'Armignac, » de Terride, de Gondrin, de Mirepoix, » de Negrepelise & moi, avons faict ligue » ensemble, & sommes résoluz de rendre le» dict pays de Guyenne entre les mains du » Roy d'Espaigne, *ont menty.*

» Ceulx qu'on dit aussi, que l'un de mes » enfans a esté en Espaigne pour quelque » occasion que ce soit, & que Monsieur le » Cardinal d Armignac & moy, avons esté à » Grenade pour conférer aucune chose avecq » ung Seigneur d'Espaigne, *ont menty.*

» Semblablement tous ceulx qu'ont dict, » que je ferois observer & garder en Guyenne

1564. la retarder. Je rendrai compte au commencement du Volume suivant, des différens motifs que cette princesse pouvoit avoir, & je parlerai en même tems de ceux qu'on lui attribuoit ; ensuite je rapporterai sommairement tout ce qui se passa dans ce voyage, sur-tout par rapport aux Religionnaires. Ce récit qui paroîtroit ne regarder que l'histoire générale du Protestantisme, est cependant indispensable dans la Vie de Coligni, parce que tout ce qui concernoit alors la Religion réformée, avoit particuliérement trait à ce Seigneur, qui étoit vraiment l'ame de ce parti.

» les ordonnances & constitutions faictes au
» dernier Concile, contre le vouloir & in-
» tention du Roi, *ont pareillement menty.*

» Ceulx qu'ont aussi dit, que j'avois escript
» au Seneschal de Quercy, ne à aultre per-
» sonne, qu'il feit procès verbal & informa-
» tions, & que par icelle il rendit culpables
» les habitans de Montaubaig, pour avoir
» occasion de les aller saccager & extermi-
» ner, *ont menty.* »

Réservant toutesfois en tout ce que dessus, Messeigneurs les Princes du Sang, & ceulx que je doibs reserver. Faict à Agen, soubz le seing & séel de mes armes, le ve. jour de Mars 1563, (ancien stile.) *De Montluc.*

Fin du Tome XIV.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A

C

[redacted]

F

G

H

I

L

M

N.

O.

P

Fin de la Table des Matieres.

